DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13334 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1987

Sommet « historique » à Washington

Faut-il se montrer déçu par les résultats du sommet soviéto-américain ? Le maigre bilan dont ont fait état MM. Reagan et Gorbatchev sur tous les sujets autres que le désormais historique « traité de Washington » sur les missiles à moyenne portée pourrait amener à cette conclusion : qu'il s'agisse des armements stratégiques, des forces conventionnelles et chimiques, de l'Afghanistan ou des droits de l'homme, rien de ce qui a été dit dans la capitale américaine à l'issue des entretiens, jeudi 10 décembre, n'est vraiment nouveau.

On ne saurait cependant oublier que la tâche des chefs d'Etat n'est pas de conduire des négociations et que les sommets les plus réussis ont rarement été marqués par autre chose que par des signatures solennelles. Le grand moment de la rencontre « historique » entre Nixon et Brejnev, en mai 1972 à Moscou, avait été la signature du premier accord SALT de limitation des armements stratégiques, lequel avait été préparé des mois durant à Genève par les diplomates des deux camps. On ne se souvient guère aujourd'hui des autres résultats acquis à cette occasion.

D'autres précédents furent plus fâcheux. En 1974, Brejnev et le président Ford conclurent à Vladivostok, toujours à propos des armements, un arrangement qui fut en fin de compte ignoré par le second accord SALT, signé à Vienne cinq ans plus tard. Quant au sort de ce dernier, jamais ratifié par les Etats-Unis et en tout état de cause largement dépassé aujourd'hui, il a confirmé la relativité des engagements pris par les gouvernants du moment.

La grande exception avait été le sommet de Reykjavik, il y a un peu plus d'un an. Le monde entier, les participants eux-mêmes, avaient été alors surpris par l'envergure de leurs progrès sur toutes sortes de sujets, et c'est en fait dans la capitale islandaise que furent arrêtées les grandes lignes du traité signé cette semaine à Washington. Il est vrai que les bureaucraties des deux camps, ainsi que les membres des alliances respectives, avaient eu du mal à digérer la secousse qui en était résultée. Ces remous ont pu inciter les deux dirigeants à se montrer plus prudents cette fois.

On hésite également à voir dans ce sommet le point de départ d'une nouvelle ère de coopération entre les deux superpuissances, à l'instar de ce qui s'était produit après le sommet de 1972. Il n'a pas été autant question qu'alors des relations bilatérales, mais peut-être était-ce moins nécessaire : les échanges de toutes sortes se sont largement développés depuis un an entre l'URSS et les Etats-Unis.

En outre, et à moins qu'une mauvaise volonté nouvelle n'apparaisse à Washington ou à Moscou, ces contacts ne pourront que se renforcer à l'occasion des innombrables visites d'inspecteurs en tout genre prévues par le traité sur les missiles intermédiaires. N'a-t-on pas vu, fait inouï, le chef d'état-major général des forces armées soviétiques franchir l'enceinte du Pentagone et s'entretenir cordialement avec ses homologues américains ? Ce petit geste en dit plus long à lui tout seul que les effets « médiatiques » remportés par le couple Gorbatchev à Washington.

(Lire nos informations pages 3 et 4.)

M 0147 - 1212 0 - 4,50 F



Nouveau déficit record du commerce extérieur américain

Les banques centrales s'efforcent de ralentir la chute du dollar

L'annonce, le jeudi 10 décembre, d'un déficit du commerce extérieur américain en octobre de 17,63 milliards de dollars, très supérieur à leur attente, a ébranlé à nouveau les marchés.

La Réserve fédérale américaine et des banques centrales européennes, relayées, le vendredi 11 décembre, par la Banque du Japon, s'efforcent de ralentir la chute du dollar. Le billet vert passait sous la barre des 130 yens, pour clôturer à 128,75 yens à Tokyo, et s'échangeait, dans la matinée, à Paris, à 128,70 yens, 1,6320 deutschemarks et 5,545 FF (voir la rubrique « marchés financiers » page 34). Toutefois, le vote par le Sénat américain d'une hausse des impôts apportait un répit.

Des marchés groggy

Le choc a été rude. Les marchés attendaient un déficit commercial américain de 12 à 15 milliards de dollars pour octobre. C'est un solde négatif de 17,63 milliards qu'ils ont découvert sur leurs écrans le jeudi 10 décembre, à 14 h 30, heure française.

Le petit jeu des anticipations, particulièrement absurde lorsqu'il s'agit d'un indice aussi aléatoire que celui des échanges commerciaux sur un mois, secouait les marchés boursiers et monétaires. Lentement à Wall Street ; plus vivement, le vendredi 11 décembre, à Tokyo. La Banque du Japon intervenait pour limiter les dégâts ; le dollar pour la première fois passait la barre psychologique des 130 yens. Mais, si chacun commentait cette « *très mauvaise surprise* », nul ne se laissait gagner – cette fois – par un mouvement de panique.

Il y a deux mois, l'annonce d'un déficit de 15,7 milliards de dollars pour août, supérieur de quelques centaines de millions seulement à l'attente des opérateurs, avait provoqué le mouvement de baisse et le krach du 19 octobre à Wall Street. Tel un boxeur sonné, les opérateurs seraient-ils aujourd'hui en période de récupération ?

Cette relative modération dans la réaction aurait l'avantage de rappeler aux gouvernants des principaux pays industriels la nécessité d'accélérer le processus toujours laborieux de mise en œuvre d'une stratégie de coopération internationale.

Les parlementaires américains, qui détiennent toujours le dernier élément du puzzle permettant de réunir un groupe des sept, principales puissances économiques mondiales, entendront-ils cette mise en garde ?

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 30.)

Un entretien avec M. Jacques Delors

« Les Américains n'échapperont pas à une phase d'austérité »

A la suite de l'échec du sommet des Douze à Copenhague, M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, a répondu aux questions de notre correspondant à Bruxelles.

« Les chiffres du commerce extérieur américain, rendus publics jeudi 10 décembre, relancent le débat entre les nations industrialisées. Quel enseignement pour l'Europe ?

– Les problèmes de fond demeurent : nervosité financière, instabilité monétaire, poids de l'endettement... telles sont les causes de la crise boursière à quoi s'ajoute le fait que l'économie dominante, celle des Etats-Unis, vit au-dessus de ses moyens. En d'autres termes, les Américains n'échapperont pas à la nécessité d'une phase d'austérité pas plus qu'à leur devoir de stabiliser le dollar, qui est la monnaie de base du système actuel. Au Japon et à l'Europe de les relayer pour éviter une récession mondiale. Et, pour ce qui concerne ces perspectives de croissance, et si elle regarde autour d'elle, l'Europe ne peut compter que sur ses propres efforts.

» C'est ce que je me suis efforcé d'expliquer à leur demande aux chefs de gouvernement des Douze à Copenhague.

– Il aurait fallu un peu plus de passion, avez-vous constaté au soir de Copenhague. Est-ce à dire que la réunion s'est déroulée dans l'indifférence, sans véritable souci d'aboutir ?

– La volonté politique ne manquait pas. Cependant, la préparation du conseil européen avait laissé à désirer, et la faute en incombe aux capitales. Si chaque gouvernement avait réalisé en son sein les arbitrages nécessaires, alors que nos propositions sont sur la table depuis février, il eût été possible de ne laisser aux chefs de gouvernement que les points les plus difficiles.

– Pour aboutir au prochain sommet de Bruxelles, les Allemands devront-ils accepter davantage qu'à Copenhague en matière agricole ?

– Il n'y a pas un pays qui soit responsable de l'échec. Selon les sujets que l'on abordait, l'agriculture, les politiques d'accompagnement du grand marché, les sources et le montant des financements, c'était l'un, puis l'autre, qui n'était pas d'accord avec notre projet.

Propos recueillis par
PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 32.)

Le dessaisissement de M. Grellier

L'arrêt de la Cour de cassation inquiète les juges d'instruction

Bien qu'il soit déjà arrivé à la Cour de cassation de dessaisir un juge d'instruction « dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice », les arrêts qu'elle a rendus le 10 décembre pour confier au tribunal de Rennes le dossier de l'affaire Radio-Courtoisie provoquent des inquiétudes chez les juges d'instruction. Ces décisions ont pour origine une requête et une plainte de M. Michel Droit contre le juge Grellier, qui l'avait inculpé de forfaiture le 27 octobre. (Lire pages 2 et 21.)



Des textes soumis aux députés

Le suicide et la loi

L'Assemblée nationale est saisie de deux propositions de loi tendant à réprimer l'incitation et l'aide au suicide : l'une a été adoptée par le Sénat, l'autre est présentée par M. Jacques Barrot, député de Haute-Loire, secrétaire général du CDS.

Quelques mots simples et sobres, dans le carnet du *Monde* cette semaine : « *Odette Thibault a choisi de se donner une mort douce le 2 décembre 1987.* » L'annonce aura bouleversé les amis de cette journaliste scientifique de soixante-sept ans, mais sans les étonner vraiment : Odette Thibault, membre de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), n'avait jamais caché qu'elle mettrait fin à ses jours, sereinement, si la malaide ou la souffrance lui rendaient la vie impossibe. Personne ne sera accusé de l'avoir incitée au suicide.

On imagine sans peine, en revanche, la douleur et la révolte de ceux qui ont découvert avec stupéfaction, à côté du corps inerte de leur fils, de leur fille ou de leur conjoint, le livre *Suicide, mode d'emploi*, de Claude Guillon et Yves Le Bonniec, publié en 1982 par l'éditeur Alain Moreau. C'est cet ouvrage, indiquant les moyens les plus efficaces de se supprimer sans douleur, qui est à l'origine des propositions de loi, après avoir déchaîné des polémiques et provoqué des poursuites judiciaires.

Les partisans d'une loi parlent d'un « *fléau social* ». Ils n'ont pas tort : avec douze mille décès par an environ, le suicide provoque en France plus de morts que les accidents de la route. Et encore ne s'agit-il que des cas déclarés, sans compter les tentatives qui, elles, sont dix fois plus nombreuses.

Depuis 1975, la courbe du suicide augmente d'année en année, notamment chez les jeunes. Mais une loi peut-elle l'enrayer ?

Contrairement à d'autres pays européens (Autriche, Espagne, Italie, Pays-Bas ou Suisse), la France se trouve devant un vide juridique. Depuis la Révolution, le suicide n'est plus punissable : on n'inflige – heureusement ! – ni sanction posthume au suicidé ou à sa famille, ni sanction à celui qui aurait échoué dans sa tentative.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 22.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

Justice et politique

Les limites du far-west judiciaire

par LAURENT COHEN-TANUGI (*)

RADIO-COURTOISIE, Radio-Nostalgie : d'une fréquence à l'autre se sont succédé en cascade, ces dernières semaines, des événements judiciaires revêtant, de l'avis des professionnels, un caractère exceptionnel. Ces deux affaires ont notamment en commun l'utilisation, par une personne impliquée dans une enquête judiciaire, d'une stratégie de contre-offensive contentieuse à l'égard de ses juges. Superficiellement, une telle démarche et la médiatisation qui l'accompagne, inhabituelles en France, pourraient rappeler le far-west judiciaire sous les traits duquel nos concitoyens aiment à se représenter la scène juridique américaine. Mais qu'on applaudisse ou qu'on déplore l'américanisation de nos mœurs juridico-politiques en cours depuis quelques années, le parallèle nous semble erroné, pour plusieurs raisons.

La première est que tant la démarche de M. Michel Droit (requête en *« suspicion légitime »* aux fins de dessaisissement du juge Grellier) que celle de M. Deschamps (plainte pour *« atteinte à la liberté individuelle »*) visent l'institution judiciaire elle-même et mettent en cause son fonctionnement, attitude contrastant avec la révérence dont les Américains témoignent à l'égard de leurs tribunaux et qui ne fait d'ailleurs pas obstacle à ce que les décisions judiciaires américaines soient objet de débat public. Les stratégies juridiques offensives s'exercent aux Etats-Unis entre les parties au procès, dans le cadre d'une procédure accusatoire qui se déroule souvent hors de l'enceinte du tribunal ; elles sont rarement dirigées contre le pouvoir judiciaire.

Loin de refléter la pratique américaine, nos récents westerns *judiciaires nous renvoient en réalité* à l'inadéquation de nos propres institutions et procédures : M. Droit ne trouve d'autre parade contre les méfaits de l'inculpation et contre l'archaïque incrimination de *« forfaiture »* que de s'employer à discréditer son juge ; M. Deschamps, lui, a recours à un *texte de portée générale pour* tenter de faire la transparence sur les dessous de son singulier séjour au palais de justice de Lyon. *Dans* les deux cas, le remède est à l'image du mal.

Médiatisation...

Les affaires judiciaires récentes contrastent avec la pratique américaine sur un autre point essentiel : la confirmation de l'inclina*tion française à écarter* la justice de tout enjeu politique, économique ou social d'importance. Si une telle volonté d'exclusion provient souvent de l'exécutif (invocation du secret défense ou des impératifs de la diplomatie...), les acteurs économiques et sociaux n'en sont pas toujours innocents. Ainsi de l'étrange position selon laquelle il n'appartiendrait pas aux juges d'apprécier le caractère raisonnable ou non d'une grève. A qui d'autre une telle prérogative *reviendrait-elle donc dans un Etat* de droit ? Et comment protester sérieusement contre le dessaisissement d'un juge dans un domaine de la régulation sociale si l'on récuse en bloc la compétence de l'autorité judiciaire ailleurs ?

A contester un jour la compétence du Conseil constitutionnel, un autre celle du Conseil d'Etat, et aujourd'hui celle du tribunal de Bobigny, *dernière incarnation du* « gouvernement des juges », on encourage la « suspicion légitime » généralisée à l'égard du juge, précisément dans des domaines — ceux du droit public et de la régulation sociale — où son autorité doit être la plus ferme.

La médiatisation du judiciaire est un troisième sujet de débat où *la référence américaine est source* de confusion. Certes, les Etats-Unis sont le pays de la transparence et des *auditions télévisées*, celui où la presse et la justice sont les plus puissantes ; certes, la presse américaine s'est illustrée à l'occasion de maintes affaires politico-judiciaires. Mais ces phé*nomènes ont peu à voir* avec les violations du secret de l'instruction fréquemment constatées en France, *qui* sont plus rares aux Etats-Unis, où les juges parlent peu à la presse.

Les grands *hearings* télévisés américains, que la France a récemment inaugurés avec bonheur avec la commissions de la nationalité, s'inscrivent dans un cadre parlementaire, même si, compte tenu de la culture dominante, le style en est quasi judi*ciaire. La phase pénale intervient* éventuellement dans un second temps. En matière pénale, l'intervention des médias dans les procès fait, outre-Atlantique, l'objet d'une jurisprudence constitutionnelle fournie, résultat d'âpres batailles juridiques entre le troisième et le quatrième pouvoir. De nombreuses condamnations ont été annulées en raison du préjudice causé à l'accusé par les excès médiatiques et du risque de partialité du jury.

...Politisation

Il ne viendrait en revanche à l'esprit de personne, outre-Atlantique, de mettre en cause le journalisme d'investigation comme une usurpation des prérogatives de la justice, et cela pour la bonne raison que l'enquête pénale, de même que l'inculpation, n'est pas du ressort du juge, mais du procureur ou du jury. *Conformément à la séparation des* pouvoirs et à l'esprit de la procédure accusatoire, l'exécutif n'est *qu'une partie au procès* (représentant certes les intérêts de la société, mais le défendeur incarne, *lui*, les libertés individuelles). Le ministère public est soumis, à armes égales, à la contradiction de la défense et à la concurrence de la société civile (journalistes et autres « procureurs privés »). Le juge demeure au-dessus de ces batailles, et par conséquent à l'écart des effets, pressions ou tentations médiati*ques, ou politico-administratives.*

Les affaires récentes ne reflètent-elles pas en effet, au moins autant que la médiatisation du judiciaire, l'excessive politisation de la vie publique, donc des médias, en France ? Si la CNCL n'était pas un enjeu politique à court terme, *l'inculpation de* M. Michel Droit aurait-elle fait la une des journaux ? Cette affaire, qui est par nature un fait divers administratif, n'appelle-t-elle pas avant tout une enquête précise sur le fonctionnement concret de la CNCL ? A cela, les médias rétorqueront à bon droit : *« La régulation de la communication touche à un enjeu essentiel de la démocratie, et nous pouvons d'autant moins nous en désintéresser que l'instruction en France n'est ni transparente ni à l'abri de pressions en ces matières ; de telles enquêtes devraient se dérouler d'abord dans un cadre parlementaire, administratif ou civil, afin que nous puissions exercer pleinement notre mission d'information du public. »*

Où l'on en revient au point de départ. Dès que la justice touche au fonctionnement de l'Etat ou de la vie politique, l'engrenage de la politisation et de l'inadéquation du droit s'enclenche, et le mal organique qui affecte le statut de l'autorité judiciaire en France — l'*éternel soupçon de la subordination des juges* — finit toujours par dissoudre le débat juridique dans des eaux politiques. Les termes de la fameuse remarque tocquevillienne sur le système américain paraissent s'inverser chez nous : il n'est presque pas de question judiciaire qui ne se résolve tôt ou tard en question politique. Reconnaissons toutefois en la circonstance au moins un mérite à l'irrépressible passion de nos concitoyens pour la politique (et les belles lettres) : *la mise en exergue des* carences institutionnelles et procédurales du système français. Il faudra davantage que des procès pour y remédier.

(*) Avocat international, auteur de l'essai *le Droit sans l'Etat* (PUF, 3e éd. 1987).

« MM. Lazard Frères et Cie », d'Anne Sabouret

Le secret écorné

ON s'étonnait naguère de voir nombre des plus beaux esprits de la fonction publique — de droite ou de gauche — gagner les bureaux feutrés des banques d'affaires : Simon Nora chez Shearson Lehman ou Jean-Charles Naouri comme associé chez *Rothschild*. Mais il y a bien longtemps que Lazard Frères et Cie (1) a fait de ce genre d'*embauche* son pain quotidien.

« Avoir les meilleurs » — non seulement les intelligences les mieux formées mais aussi les meilleurs carnets d'adresses — a toujours été une règle d'or de la discrète maison du boulevard Haussmann, longtemps sise rue Pillet-Will. Christian Valensi, le second de Jean Monnet dans l'organisation des Forces françaises libres, n'a-t-il pas été *conseiller d'Etat* avant de devenir associé-gérant en 1949, Jean Guyot — un autre proche *de Jean Monnet — inspecteur* des finances, et deux des plus récents associés, François de Combret et David Dautresme, membres de la Cour des comptes ? Un système qui marche aussi à Lazard New-York, où l'on n'hésite pas à embaucher l'ancien secrétaire d'Etat à la défense.

Comme le montre fort bien cette *Saga de la fortune*, d'Anne Sabouret, il y a deux manières d'être banquier : avec de l'argent ou avec des idées (et l'argent des autres). Lazard a *choisi de vivre de son ingéniosité* financière, ce qui permet d'ailleurs à la banque de gagner des *« fees »* (commissions) importants : pour ne parler que de la période récente, 7,5 millions de dollars pour l'opération CGE-ITT, entre 6 et 7 millions de dollars pour la reprise de Big Three par L'Air liquide. *« Nous n'acceptons jamais une affaire qui ne dégage pas au moins 100 % de profit, nous ne gérons jamais une fortune inférieure à 3 millions »* (et encore celles-ci sont-elles, dit-on, mal *traitées car dérisoires), reconnaît* Michel David-Weill, l'homme de la quatrième génération, tout en avouant aimer la formule *« l'argent, voilà l'ennemi »*.

Il en a fallu des idées pour sauver le franc en 1924 à la demande de Poincaré mais contre l'establishment de la Banque de France, pour lancer aux Etats-Unis, dans les années 50, les premiers « raids » (achats sauvages d'entreprises) ou pour marier récemment Moët-Hennessy et Louis Vuitton, CGE et ITT, voire *pour aider vainement jadis* BSN contre Saint-Gobain et naguère les Chargeurs contre Prouvost, sans que les perdants en veuillent à leur conseil.

Il en a fallu des relations, pour gérer la fortune de John Kennedy, être reçu — comme André Meyer — vingt-deux fois à la Maison Blanche, ou pour faire remonter en France de 500 millions à 1 milliard de francs, en 1981, la barre des dépôts au-dessus de laquelle une banque était nationalisable et éviter *ainsi* le couperet.

Le savetier se réjouira sans doute de cette saga de Simon *Lazard, juif émigré de Bohême*, embarqué au Havre contre l'avis de ses parents pour La *Nouvelle-Orléans (« en habit bleu à boutons dorés »* pour avoir bonne contenance en arrivant), puis, de là, pour la Californie, où la première banque Lazard sera créée à San-Francisco en 1876. Il s'émerveillera de ce système familial fermé — on ne disperse pas la fortune et l'on épouse si nécessaire sa cousine germaine — *d'où* naissent cette puissance et un goût du beau qui poussait David David-Weill à acheter *« un objet d'art par jour »* et permet à Michel d'être aujourd'hui président du conseil *supérieur* du mécénat culturel. Il prendra conscience des risques que fait peser *sur les associés-gérants* la structure de société de personnes quand, comme en 1929, *la filiale bruxelloise* fait faillite.

Les « rois secrets de Paris »

Le financier, qui sait le rôle essentiel que jouent les banquiers d'affaires pour mettre de *l'huile dans les rouages d'une* société sans frontière à la complexité croissante, restera sur sa faim. On *n'en* apprend guère plus que ce que l'on savait déjà sur les entremises récentes de Lazard Frères et Cie, et l'auteur reste bien tendre sur le rôle de la banque dans des opérations comme le rachat (puis la revente) d'American Motors par Renault.

On raconte que la banque a très mal vécu la publication de ce livre comme une enquête concomitante de *l'Expansion.* Pour les *« rois secrets de Paris »*, comme les appelait Balzac, dont la puissance est pour partie fondée sur le mystère, c'est un péché que de chercher à faire lumière sur leurs activités. *Désormais seul l'un* d'entre eux, à Paris, a pouvoir pour parler aux journalistes. *Mais que les associés-gérants se* rassurent : malgré le travail d'Anne Sabouret, le secret de Lazard n'est encore qu'écorné.

BRUNO DETHOMAS.

(1) *MM. Lazard Frères et Cie. Une saga de la fortune*, d'Anne Sabouret, aux éditions Olivier Orban, 286 pages, 110 F.

La mort d'un historien de l'économie

Jean Bouvier ou le sens du dialogue

Les amis de l'historien Jean Bouvier devaient se retrouver le vendredi 11 décembre à l'hôpital Paul Brousse à Villejuif pour lui rendre un dernier hommage. (*le Monde* du 11 décembre)

IL *avait ce parler vrai, cette* pensée libre et cette extrême attention aux autres qui dis*tinguent les grands esprits. Fils de* commerçant, né à Lyon en 1920, il avait appris à la boutique l'art de *peser les choses et les êtres : il* méprisait les mercantis et réservait aux bons artisans l'honneur *de son exigeante amitié. Dans le* cercle parfois distendu des historiens français, Jean Bouvier avait ainsi acquis l'autorité morale de la franche rectitude.

L'homme avait payé l'engage*ment au prix fort. Le petit bour*sier de la République élevé dans le culte d'Edouard Herriot avait découvert *l'histoire au lycée, mais* sans jamais consentir à ce qu'elle fût une machine à broyer les humbles : il sera communiste comme on est boy-scout, à quinze ans, à la veille du Front populaire et dans les bagarres de rue.

En 1943, secrétaire de la cellule des étudiants en lettres, toujours à Lyon, il gagne vers Nantua un maquis de l'armée secrète, à défaut d'avoir eu le bon contact avec les FTP : courrier d'état-major, homme de renseignement, brave au feu, il y vit de fort près le mélange trop humain de la foi et des œuvres, épuration comprise, et en retira sans doute cet éclair de tristesse qui voilait parfois son optimisme de raison. Après la Libération, replongé dans ses chères études, jeune agrégé, il *renonce à la carrière* partisane qu'on lui promettait, non sans avoir en 1954 signé avec *son ami Jean Gacon un petit livre, la Vérité sur 1939,* qui justifiait *sans nuances la version soviétique* de la signature en 1939 du pacte avec Hitler.

Il restera à *jamais brûlé* par cette hantise de la fausse vérité imprécatoire : l'intellectuel Bouvier, qui rompt avec le communisme par étapes, en 1956 puis en 1968, nourrira à ce remords une *soif de rectitude minutieusement* établie dont ses étudiants, ses thésards et ses « chers collègues » *subiront le fer, à la virgule près* et en vraie correction fraternelle. Mais l'homme, toujours un peu *promis* au lit de Procuste, *eut tout* au long la pudeur de cette longue déchirure dont il avait tiré la *force de marcher droit.*

Ainsi se forgea un vrai « pédago », dont la force de *frappe a marqué des générations* d'étudiants, à Rennes, à Lille, à Vincennes puis à la Sorbonne ; *qui a retourné tant de séminaires* et de colloques en quelques phrases à l'eau lourde ; qui a rassemblé *autour* de son exigence nombre de jeunes chercheurs dont il n'a jamais voulu faire « l'école Bouvier » : comme tant d'autres honnêtes gens, ils ont appris le B.A.-Ba dans son *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains* (SEDES) ; ils lui ont offert son dernier livre, *le Capitalisme français, 19e-20e siècle* (Fayard).

La banque et les banquiers

L'enseignant hors pair adorait *la* recherche en commun, qu'*il* concevait comme une occupation du terrain par l'infanterie : les revues d'histoire savent le prix de cette obstination-là, des *Annales* de Marc Bloch et de Braudel, auxquelles il vouait l'admiration des pionniers, à *Vingtième siècle*, dont il guida si joyeusement les premiers pas, en passant par cent autres lieux de rencontre et, d'abord, son cher *Mouvement social.*

Historien de l'économie, et parmi les plus grands, il eut une double obsession : pousser le dia*logue, si difficile, avec les écono*mistes en pointant du doigt leur travers économétrique qui gomme les hommes ; ne *jamais distendre* l'économique du social, du politique et du culturel, en cultivant le rêve *fou* et pourtant nécessaire d'une « histoire totale ».

Il avait fait ses classes du côté de *la banque* et des banquiers, avec sa thèse publiée en 1961 sur *Naisance d'une banque : le Crédit Lyonnais* (Flammarion), ses *Rothschild* (Complexe), *Un siècle de banque française* (Hachette) et dix autres livres et articles : chers banquiers, disait-il, *plus acteurs que thaumaturges »*, drainant du dépôt et conquérant les places mondiales, mais *« plus soumis à l'environnement que capables d'en inventer un nouveau » !* Puis il avait ouvert l'objectif, scruté à la loupe le rôle de l'Etat dans la croissance, dit la part des mentalités dans les blocages, brassant d'immenses lectures et jetant le sel du bon sens dans les derniers volumes de l' *Histoire économique et sociale de la France* (PUF), dont il fut un des animateurs. Mais toujours avec ce scrupule de la vérification et ce sens du dialogue qui ont fait merveille aux côtés de François Bloch-Lainé *dans la France restaurée* (Fayard).

Il abominait l'exclusive assassine et le monocolore : à ceux qui disaient « d'abord », il répondait « aussi ». Ses maîtres, « le Vieux » (Marx, bien sûr) et Simiand, Labrousse et Vilar, il les a révérés comme des protecteurs contre tout impérialisme intellectuel.

Jean Bouvier, ce sage tourmenté, avait découvert que toute réalité, la banque ou le capital, *l'impérialisme* ou la croissance, le talon de fer du profit et la peine des hommes, est aussi un problème d'histoire, *« dont le caractère spécifique tient, au bout du compte, à la chronologie de son destin »*. Petite phrase à postérités.

JEAN-PIERRE RIOUX.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, nº 57437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 — TAPEZ LEMONDE
365 jours par an, 24 heures sur 24

Etranger

La fin du sommet américano-soviétique de Washington

MM. Reagan et Gorbatchev se reverront au printemps à Moscou

M. Gorbatchev devait regagner Moscou dès vendredi soir, 11 décembre, après avoir rendu compte de ses entretiens avec le président Reagan devant les dirigeants des pays du pacte de Varsovie, réunis à Berlin-Est. Le secrétaire général du PC soviétique avait quitté Washington, jeudi soir, après avoir donné une conférence de presse au cours de laquelle il avait exprimé sa satisfaction. Le même sentiment inspirait l'allocution prononcée dans la soirée par le président Reagan et adressée au peuple américain.

A Bruxelles, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN devaient entendre, vendredi et samedi, les explications du secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, sur le traité concernant l'élimination des missiles intermédiaires signé mardi à Washington. M. Shultz se rendra ensuite au Danemark, en Norvège, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne.

WASHINGTON
de nos envoyés spéciaux

Officiellement, tout le monde est satisfait. Certes, ambiguïtés et profondes divergences subsistent sur de nombreux sujets, et pas des moindres (« guerre des étoiles », Afghanistan et droits de l'homme notamment), mais là n'est pas l'essentiel, ont expliqué, le jeudi soir 10 décembre, chacun à sa manière, MM. Reagan et Gorbatchev.

Ni l'un ni l'autre, bien sûr, n'ont oublié de souligner une nouvelle fois l'importance de l'accord signé, mardi, sur le démantèlement des missiles intermédiaires (FNI). Que ce soit sur les pelouses de la Maison Blanche pour de la cérémonie de départ du secrétaire général, au cours d'une conférence de presse tenue un peu plus tard par M. Gorbatchev dans les locaux de la nouvelle ambassade soviétique, ou à la télévision, au cours d'un discours à la nation, pour ce qui concerne le président Reagan, ce texte a été amplement salué une fois de plus comme un pas en avant décisif, historique et capital.

Ce n'est sans doute pas faux puisqu'il prévoit, pour la première fois, la destruction de toute une catégorie d'armes et qu'il met en place un système de vérification du respect des engagements pris qui fera effectivement date. Il n'en demeure pas moins que l'accord était « bouclé » pour l'essentiel avant le sommet, et qu'on peut difficilement le considérer comme son résultat. Reste donc à trouver les raisons exactes de la satisfaction affichée à l'issue de leur troisième rencontre par MM. Reagan et Gorbatchev.

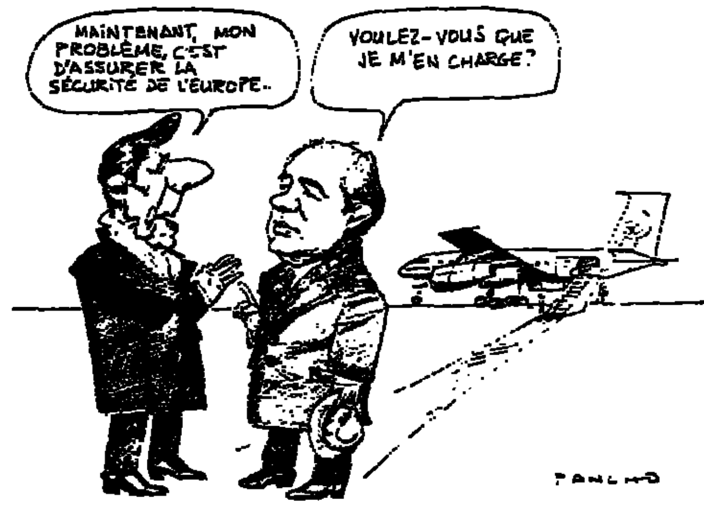
A écouter l'un comme l'autre, à relire toutes leurs déclarations, on peut en dégager plusieurs. La première peut paraître banale tant elle a servi dans le passé à masquer l'absence de résultats concrets dans ce genre de réunion : les dirigeants des deux superpuissances ont appris à mieux se connaître, à mieux se respecter aussi. Pendant trois jours, M. Reagan a multiplié les gestes de prévenance à l'égard du numéro un soviétique, ne manquant aucune occasion de lui témoigner respect et de lui supposer sincérité. Mardi, en accueillant le secrétaire général à la Maison Blanche, le président avait rappelé la formule selon laquelle *« un étranger est un ami qu'on n'a pas encore rencontré »*.

M. Gorbatchev n'aura pas été en reste. C'est toujours avec déférence qu'il a parlé d'un Reagan dont il est bien vu actuellement de se gausser – mais qui est, il est vrai, son aîné de vingt ans, – et il a insisté à plusieurs reprises, lors de sa conférence de presse, sur l'importance qu'ont eu les liens personnels noués avec le président, d'abord à Genève en novembre 1985, puis à Reykjavik en octobre 1986. Depuis ces deux rencontres, a-t-il même confessé, *« nous avons plus confiance l'un en l'autre »*. Quelques minutes auparavant, comme on lui demandait ce qu'il pensait aujourd'hui du Reagan pourfendeur de *« l'empire du mal »*, il avait eu cette réponse : *« J'espère que les vues du président ont changé comme les miennes ont changé... »*

La « guerre des étoiles » mise sous le boisseau

Les vues de M. Reagan sur la nature de l'Union soviétique n'ont pourtant pas varié, et le président n'a manqué aucune occasion en trois jours de rappeler les avantages de la démocratie sur les tares des régimes *« répressifs et totalitaires »*. Mais M. Reagan, qui ne fréquentait sans doute pas beaucoup de Soviétiques avant d'accéder au pouvoir, ne désespère manifestement pas, depuis ses diverses rencontres avec M. Gorbatchev, de le ramener sur le droit chemin. Les qualités en tout genre du secrétaire général ont fait le reste, et les deux hommes ont décidé de se retrouver à Moscou pour un quatrième sommet au cours de la première moitié de 1988, au mois de mai ou de juin. Aussi bien du côté américain que du côté soviétique, on précise clairement que cette rencontre aura lieu, qu'un traité sur une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives (START) soit prêt ou non à être signé. C'est un autre résultat concret des entretiens de Washington.

Il est dû à une concession – à moins que ce ne soit une suprême habileté – soviétique. Bien qu'il s'en soit défendu, sans trop de conviction, tout au long de sa conférence de presse (en fait, un discours de plus d'une heure suivi d'un bref échange de questions-réponses), M. Gorbatchev a, en effet, accepté de mettre sous le boisseau l'épineuse question de la « guerre des étoiles », qui avait fait échouer notamment les entretiens de Reykjavik. La déclaration commune publiée à l'issue du sommet dit seulement à ce propos : *« Les deux dirigeants ont donné comme instructions à leurs négociateurs de Genève de mettre au point un accord engageant leurs deux pays à respecter le traité antibalistique (ABM) tel qu'il a été signé en 1972, tout en poursuivant recherches, développement et expérimentations nécessaires, qui sont autorisés par ce même traité ; les deux pays s'engagent aussi par cet accord à ne pas dénoncer le traité antibalistique pendant une période de temps indéterminée. »*



Cette prose hermétique mérite quelques explications. Pour en saisir toute la saveur, il faut savoir que l'URSS entendait jusqu'à jeudi utiliser le traité ABM, interprété dans un sens « étroit », pour interdire aux Etats-Unis toute expérimentation dans l'espace d'armements défensifs,qui auraient été mis au point dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique (IDS). Les Etats-Unis se sont toujours opposés à cette prétention au nom d'une interprétation « large » du traité ABM, et n'entendent, au demeurant, respecter le traité que pendant sept ans alors, que Moscou voudrait que cette période soit de dix ans.

Force est de constater que la formulation sibylline finalement acceptée par M. Gorbatchev ne va pas contre leur thèse et qu'un officiel américain « désirant garder l'anonymat » pouvait déclarer jeudi soir : *« Nous avons conservé le droit d'effectuer les expérimentations, la recherche et le développement que nous estimerons nécessaires »*.

M. Gorbatchev ne s'est pas franchement inscrit en faux contre cette affirmation : il a certes réaffirmé son opposition à la « guerre des étoiles », expliqué que son pays était prêt à prendre des contre-mesures qui coûteraient cent fois moins cher que l'IDS, mais a ajouté qu'il était effectivement possible *« de mener des recherches compatibles avec le traité ABM »*.

Ce qu'il n'a pas dit mais que tout le petit monde de la recherche militaire sait à Washington, c'est qu'aucune expérimentation particulièrement significative n'est prévue pour les deux prochaines années dans le cadre de l'IDS et qu'il y a de fortes chances pour que le prochain président des Etats-Unis, qu'il soit républicain ou démocrate, ne fera pas la même fixation que M. Reagan sur la « guerre des étoiles », déjà très mal vue par le Congrès qui va encore réduire les crédits qui lui sont affectés. Pourquoi, dans ces conditions, M. Gorbatchev aurait-il poursuivi la bataille ? Ne vaut-il pas mieux pour lui jouer la montre ?

Ce flou artistique qui a été mis au point jeudi en fin de matinée, quelques minutes avant une cérémonie de départ de M. Gorbatchev gâchée par un méchant crachin, ne doit pas masquer quelques autres progrès dans le domaine de la réduction des armements stratégiques. C'est ainsi que MM. Reagan et Gorbatchev sont tombés d'accord pour qu'un futur traité START fixe à quatre mille neuf cents le nombre des ogives nucléaires autorisé sur les missiles balistiques (le nombre total d'ogives devrait être de six mille). Il y a eu aussi accord pour décider que les missiles de croisière tirés à partir de la mer ne seraient pas compris dans ce total et feraient l'objet d'une procédure de vérification qui reste à négocier.

L'Afghanistan...

A en juger par les exposés des uns et des autres, aucun progrès notable n'a été effectué à propos de la réduction des armes conventionnelles, M. Gorbatchev affirmant que la supériorité des forces du pacte de Varsovie n'est que sectorielle et relançant une nouvelle fois la vieille idée d'un « corridor » désarmé au centre de l'Europe. Même chose à propos des armes chimiques : le secrétaire général a même accusé les Etats-Unis de mauvaise foi sur ce chapitre, leur reprochant de vouloir limiter au minimum les inspections sur leur territoire. Il a aussi réactivé l'idée d'un moratoire sur l'arrêt des explosions nucléaires.

Les résultats ne sont guère plus brillants en ce qui concerne l'Afghanistan. *« Les discussions n'ont pas été faciles »*, a dit M. Gorbatchev, pour lequel il ne peut pas y avoir de solution aux conflits régionaux si l'un des deux Super-Grands n'en endosse pas une partie de la responsabilité. D'où sa réaffirmation de la nécessité pour les Etats-Unis de cesser toute aide à la résistance. *« Nous avons dit*, a-t-il expliqué, *que la décision politique avait été prise de retirer nos troupes dans une période d'un an, peut-être moins. Nous pouvons fixer une date pour le début du retrait, mais cette date devrait également être celle de la fin des fournitures d'armes et d'argent »* à la résistance. *« Nous ne cherchons pas une solution au problème qui prévoit nécessairement un régime prosoviétique à Kaboul, mais les Américains ne doivent pas non plus chercher à établir un régime proaméricain. »*

Peut-être faut-il, malgré tout, déceler une légère concession dans ces propos, dans la mesure où les Soviétiques demandaient jusqu'à présent que l'aide américaine à la résistance s'arrête un an avant le début du retrait de leurs troupes. Le geste, en tout cas, a été jugé tout à fait insuffisant par la Maison Blanche.

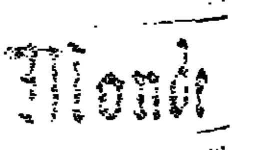
Rien de nouveau n'a été dit à propos des autres conflits régionaux. Même si la situation en Amérique centrale, en Afrique australe et au Cambodge a été rapidement abordée, aucune mention précise n'en a été faite. En ce qui concerne le projet de conférence internationale sur le Proche-Orient, son évocation fut apparemment plus rituelle que sérieuse. A propos de la guerre du Golfe et de l'embargo éventuel sur les livraisons d'armes à l'Iran, M. Gorbatchev a déclaré que la question lui paraissait prématurée. Certes, a-t-il reconnu, l'URSS a bien voté la résolution prévoyant des sanctions à l'égard du pays qui refuserait d'obtempérer à l'ordre de cessez-le-feu, mais *« toutes les possibilités offertes par ce texte n'ont pas été encore épuisées »*.

... et les droits de l'homme

Les droits de l'homme, même si M. Reagan en a beaucoup parlé et s'il a déclaré espérer prochainement certaines mesures ponctuelles, n'ont guère inspiré M. Gorbatchev. Il a reproché, à cette occasion, à la presse de toujours lui poser les mêmes questions et lui a conseillé d'effectuer sa propre « perestroïka » (restructuration). C'est, à l'évidence, ce qui l'irrite de plus en plus et qui l'a conduit, au moins à trois reprises, à s'emporter en public. Il estime sans doute suffisantes les nombreuses libérations qu'il a fait effectuer. Toujours est-il qu'après une nouvelle vraie-fausse colère, il a affirmé, jeudi, qu'il ne restait plus que vingt-deux prisonniers d'opinion dans les camps soviétiques et que seuls deux cent vingt-deux dissidents étaient interdits de sortie d'URSS pour connaissance de secrets militaires. Il avait oublié sans doute qu'une demi-heure plus tôt, il qualifiait de progrès extrêmement favorable au désarmement le fait qu'il n'y ait plus aujourd'hui de secret militaire qui vaille. *« La connaissance est une grande chose »*, avait-il affirmé d'un ton sentencieux, avant de recommander la création d'un comité international de scientifiques qui serait chargé notamment de donner des conseils en matière de vérification des traités de désarmement.

Il n'est décidément pas facile pour M. Gorbatchev de concilier tous ses visages, celui de réformateur, celui de libéral, celui de polémiste et celui de secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique.

JACQUES AMALRIC et JAN KRAUZE.



Pour le président américain, un bilan largement positif

WASHINGTON
de nos envoyés spéciaux

« Le sommet est clairement un succès. » Le contentement affiché par le président Reagan peut sembler un peu forcé, vu la minceur des résultats concrets de sa troisième rencontre avec M. Gorbatchev, mais il est, de toute évidence, sincère et, les premières réactions en font foi, paraît assez largement partagé par la classe politique et le public américains. Dès jeudi soir, la Maison Blanche faisait état de sondages réalisés pendant le sommet selon lesquels 73 % des Américains approuveraient la manière dont le président gère les relations des Etats-Unis avec l'URSS.

Ce sommet, M. Reagan ne l'avait pourtant guère abordé dans de bonnes conditions. Affaibli par toute une série d'épreuves, il devait affronter un homme de vingt ans son cadet, devenu la coqueluche de la presse américaine et qui, laissait-on entendre, ne ferait qu'une bouchée de ce président réduit à l'ombre de lui-même. Circonstance aggravante, M. Reagan devait, la veille de la rencontre, faire face à une révolte des conservateurs, tandis que le traité FNI suscitait de sérieuses réserves dans une bonne partie du camp républicain.

Aujourd'hui, alors que M. Gorbatchev vient de quitter le sol américain, le paysage apparaît sous un jour assez différent.

D'abord M. Reagan, tout au long de ces trois journées, a tenu son rang. Certes les médias ont surtout braqué leurs objectifs sur M. Gorbatchev et trouvé « extraordinaires » toutes ses prestations, y compris les plus médiocres (sa conférence de presse, par exemple), mais M. Reagan a lui aussi fait bonne figure.

La signature solennelle du traité sur l'élimination des missiles intermédiaires a d'autre part créé un choc psychologique dans l'opinion. Les membres du Congrès, qui ont en ce domaine des antennes très sensibles, sont décidés à en tenir compte. Désormais la grande majorité d'entre eux estiment très probable que le traité sera ratifié.

D'autre part, sur l'accord FNI comme sur le reste, M. Reagan a pu faire valoir qu'il n'avait pas modifié ses positions, manière de dire que les Soviétiques ont fait les concessions les plus importantes. En particulier qu'il n'a toujours pas cédé sur l'initiative de défense stratégique, même si la Maison Blanche va vite en besogne quand elle affirme que le président a remporté en la matière un *« grand succès »*.

Les progrès réalisés sur les START (la négociation sur les armements stratégiques) sont trop fragmentaires et trop techniques pour pouvoir être présentés comme une réelle réussite par la Maison Blanche. Mais du moins, là encore, les Etats-Unis n'ont-ils par reculé. Le résultat est beaucoup moins satisfaisant sur les questions régionales, en particulier sur l'Afghanistan, mais les responsables américains avaient depuis longtemps préparé le terrain, expliquant qu'en tout état de cause si M. Gorbatchev devait faire des concessions sur ce sujet très délicat, il ne pourrait les faire qu'après son retour à Moscou, sous peine de perdre la face et de compromettre sa position devant ses pairs.

C'est paradoxalement sur les droits de l'homme jugés particulièrement chers au président Reagan que le bilan peut apparaître le plus maigre. Déjà les commentaires soulignent l'extrême brièveté du passage qui leur est consacré dans le communiqué commun (vingt-deux mots) et remarquent que la question de l'émigration (l'essentiel pour les médias américains) n'est même pas mentionnée. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel M. Gorbatchev a voulu marquer des limites après avoir fait ces mois derniers un certain nombre de concessions.

Au total pourtant, le bilan de ces trois journées apparaît pour M. Reagan largement positif, au point d'avoir complètement balayé, jeudi soir, les nouvelles pourtant fort mauvaises venues du département du commerce et de Wall Street. Le sénateur démocrate Sam Nunn, président de la commission de la défense du Sénat, et homme très écouté, a déclaré que, si M. Gorbatchev avait fait une brillante prestation, on pouvait aussi bien considérer que *« le président Reagan avait gagné »*.

Le lyrisme des meilleurs jours

Cela ne suffira sans doute pas à faire renaître le phénix de ses cendres, mais la perspective d'un quatrième sommet à Moscou constitue pour lui un atout politique précieux, d'autant que le président n'a pas le couteau sous la gorge. Il pourra aller en URSS même si d'ici là un accord sur les START n'est pas conclu, ce qui lui permettra d'éviter de se voir reprocher de faire des concessions pour que ce quatrième sommet puisse avoir lieu.

Ainsi M. Reagan semble désormais assuré de continuer à « exister » politiquement puisqu'il restera en charge d'une affaire de première importance, alors même que la campagne électorale battra son plein. Les candidats devront en tenir compte. Accessoirement, tout cela est une excellente affaire pour le vice-président, M. Bush, qui a de longue date pris clairement position en faveur de l'accord FNI et a eu jeudi un assez long entretien avec M. Gorbatchev, tandis que son principal rival, le sénateur Dole, a trop donné l'impression d'attendre de voir de quel côté le vent soufflerait. Cela dit, le président Reagan reste un personnage très fragile, une porcelaine fêlée provisoirement consolidée à la colle Gorbatchev. Mais c'est assez pour qu'il ait retrouvé son lyrisme des meilleurs jours quand il s'est adressé jeudi soir à la nation américaine. Tout le répertoire reaganien y était : la liberté, le rêve américain, Dieu, l'espoir et l'optimisme. Et comme oublieux de ses déboires passés, M. Reagan a eu l'élégance de remercier le peuple américain pour le soutien qu'il lui a toujours apporté et qui lui a permis d' *« amener les Soviétiques à la table de négociation »*.

« On se demande souvent, a expliqué M. Reagan, *si les dirigeants de pays démocratiques, qui sont redevables devant leur peuple, ne sont pas gravement désavantagés quand ils négocient avec les dirigeants d'Etats totalitaires, qui ne supportent pas un tel fardeau. Croyez-en mon expérience personnelle. A long terme, aucun dirigeant assis à la table de négociation ne peut éprouver de plus grand avantage que de savoir qu'il a derrière lui un peuple fort, libre et dynamique et décidé à rester tel. »* Ce n'est pas forcément vrai, mais c'est au moins réconfortant.

J. A. et J. K.

Moscou : « Une percée qualitative »

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

La *Pravda* a donné, le vendredi 11 décembre, une première appréciation très positive de l'ensemble du sommet de Washington. *« Le dialogue de Washington*, écrit l'organe du parti communiste soviétique, *n'a pas seulement été un autre sommet, mais un élément qualitativement nouveau dans le développement des relations soviéto-américaines. »*

Pour les correspondants de la *Pravda* aux Etats-Unis, les possibilités d'un désarmement réel *« se sont concrétisées pour la première fois. Même si le traité signé à Washington ne concerne que les missiles à portée intermédiaire, cela suffit pour le qualifier dans l'histoire de premier pas concret vers le désarmement nucléaire. (...) Une percée qualitative s'est produite dans les relations soviéto-américaines dont le cœur est constitué par les problèmes de sécurité »*.

La *Pravda* tient ainsi à saluer *« l'Amérique réaliste »* mais rappelle que *« les adversaires du dialogue soviéto-américain »* existent toujours : ce sont MM. Alexander Haig, Caspar Weinburger et Richard Perle, pour n'en citer que quelques-uns, mais aussi *« quelque vingt sénateurs qui menacent de faire échouer la ratification du traité. Il ne faut pas sous-estimer cette situation »*.

Les *Izvestia*, pour leur part, se sont attachées, dès la signature du traité, à convaincre leurs lecteurs que l'URSS n'avait pas fait plus de concessions que les Etats-Unis. Expliquant en détail le système *« courageux »* de vérification, le quotidien soviétique écrivait le 9 décembre : *« Le lecteur se demandera sans doute : n'allons-nous pas trop loin, ne faisons-nous pas trop de concessions ? Mais nous n'allons pas plus loin que la partie adverse. »*

L'agence Tass a quelque peu rompu, jeudi, avec le concert de louanges en évoquant les conflits régionaux : *« Un fossé de taille apparaît lorsque l'on compare les paroles et les actes des Etats-Unis à ce sujet »*, écrit l'agence soviétique, s'interrogeant sur les intentions *« constructives »* de Washington en la matière. Sans citer l'Afghanistan dans ce commentaire, Tass prend plus particulièrement l'exemple du Proche-Orient pour conclure : *« La politique de l'administration américaine ne traduit aucune volonté de règlement au Proche-Orient. »*

S. K.

Diplomatie

La fin du sommet américano-soviétique de Washington

La déclaration conjointe

Vers un traité sur les armements stratégiques

Washington (*AFP*). – Voici les principaux extraits de la déclaration conjointe publiée à l'issue du sommet de Washington :

« Les conversations ont été franches et constructives, reflétant à la fois la continuation des différences entre les deux parties et leur compréhension que ces différences ne sont pas des obstacles insurmontables au progrès dans les domaines d'intérêt commun. »

MM. Reagan et Gorbatchev *« ont réaffirmé leur solide engagement à l'égard d'un dialogue s'étendant à l'ensemble des rapports.*

» Ils continueront d'être guidés par leur conviction solennelle qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Ils sont déterminés à éviter toute guerre entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qu'elle soit nucléaire ou conventionnelle. Ils ne chercheront pas à parvenir à une supériorité militaire ».

● Contrôle des armements :

« Reconnaissant que les zones d'accord et de désaccord sont inscrites en détail dans le texte du projet conjoint de traité [sur les armements stratégiques], *ils sont convenus de donner instruction à leurs négociateurs d'accélérer la solution des problèmes dans le texte du projet conjoint de traité, y compris un accord rapide sur des clauses de vérification efficace. »*

Ils sont convenus d'*« un plafond de quatre mille neuf cents sur le nombre global d'ogives ICBM et SLBM au sein d'un total de six mille.*

» Prenant en compte la préparation du traité sur les armes stratégiques offensives, les leaders des deux pays ont aussi donné instruction à leurs délégations, à Genève, d'élaborer un accord qui obligerait les deux parties à observer le traité ABM, tel que signé en 1972, tout en menant leurs recherches, mises au point et essais comme nécessaire, qui sont permises par le traité ABM, et à ne pas se retirer du traité ABM pour une période de temps spécifiée. Des discussions intensives sur la stabilité stratégique ne commenceraient pas plus tard que trois ans avant la fin de la période spécifiée, après laquelle, au cas où les deux parties n'en seraient pas convenues autrement, chaque partie sera libre de décider de son cours d'action. »

Les deux dirigeants *« ont réaffirmé le besoin de négociations intensifiées vers la conclusion d'une convention véritablement globale et véritable s'étendant à tous les Etats capables de fabriquer des armes chimiques ». « Le président et le secrétaire général ont discuté l'importance de la tâche de réduction du niveau de la confrontation militaire en Europe dans le domaine des forces armées et des armements conventionnels. Les deux dirigeants ont parlé en faveur d'un achèvement rapide du travail effectué à Vienne sur le mandat pour des négociations sur ce problème, de manière que des négociations de substance puissent commencer le plus rapidement possible en vue d'élaborer des mesures concrètes ».*

● Droits de l'homme : [MM. Reagan et Gorbatchev] *« ont mené une discussion franche et complète des droits de l'homme, des questions humanitaires et de leur place dans le dialogue américano-soviétique ».*

● Problèmes régionaux : [Les deux dirigeants] *« ont pris note de sérieux différends mais sont convenus de l'importance de leurs échanges de vues réguliers ».*

« Le but du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur ces problèmes devrait être d'aider les parties aux conflits régionaux à trouver des solutions pacifiques qui fassent progresser leur indépendance, leur liberté et leur sécurité. »

● Le prochain sommet à Moscou : [Le secrétaire général Gorbatchev] *« a renouvelé l'invitation qu'il avait faite au président Reagan lors du sommet de Genève de se rendre en visite en Union soviétique. Le président a accepté avec plaisir. La visite aura lieu au premier semestre 1988 ».*

La réunion du pacte de Varsovie à Berlin-Est se tient en l'absence de M. Ceausescu

BERLIN-EST
de notre envoyée spéciale

C'est à Berlin-Est que M. Gorbatchev a choisi de faire étape au retour, le vendredi 11 décembre, pour rendre compte aux dirigeants des pays membres du pacte de Varsovie des entretiens qu'il vient d'avoir avec le président américain.

M. Honecker, le chef de l'Etat et du Parti communiste est-allemands, a donc passé une bonne partie de l'après-midi de jeudi dans un courant d'air glacial sur une piste de l'aéroport de Schoenefeld, pour accueillir successivement MM. Jivkov, Kadar, Jaruzelski, Husak, ainsi que M. Totu, ministre roumain des affaires étrangères. Si M. Ceausescu n'a pas jugé l'événement assez « historique » pour venir recueillir en personne les réflexions qu'il inspire au numéro un soviétique, c'est sans doute parce que l'accaparent les préparatifs du congrès extraordinaire du Parti communiste roumain prévu pour le 14 décembre à Bucarest, se bornaient à faire remarquer, jeudi, les officiels est-allemands qui, il est vrai, n'excellent pas, d'une façon générale, dans l'art du commentaire.

En vertu de l'usage socialiste selon lequel on ne peut pas parler d'une réunion qui n'a pas encore eu lieu, rien n'a filtré quant à la teneur prévisible du sommet de Berlin-Est, et la rumeur a donc occupé le terrain : M. Gorbatchev, auréolé de sa gloire américaine, ne va-t-il pas vouloir frapper un peu plus fort les opinions publiques par de nouvelles propositions, en annonçant, par exemple, le retrait d'une partie des quatre cent mille soldats soviétiques stationnés en RDA ? Cette rumeur avait déjà circulé à la veille des précédentes réunions du pacte de Varsovie. Elle se fonde cette fois sur le caractère particulièrement propice du moment et du lieu. M. Honecker n'a-t-il pas proposé lui-même, à différentes reprises, un allégement du dispositif militaire dans les zones frontières entre les deux alliances ?

Quoi qu'il en soit, et même si la réunion de vendredi n'est que d'information, selon une pratique inaugurée par M. Gorbatchev au lendemain des sommets de Genève et de Reykjavik, le choix de Berlin-Est est particulièrement apprécié en RDA où il apparaît comme une sorte de *satisfecit* donné à M. Honecker pour son action dans les questions de désarmement pour *sa politique de dialogue avec* l'Ouest.

Le sommet de Washington a évidemment été abondamment couvert par les médias est-allemands : le texte du traité sur l'élimination des FNI occupait jeudi plusieurs pages des journaux ; toutes les interventions de M. Gorbatchev ont été reproduites, et son interview à la télévision américaine intégralement retransmise.

CLAIRE TRÉAN.

Un séminaire indépendant sur les droits de l'homme à Moscou

« Fermé pour cause de désinfection »

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

« Fermé pour cause de désinfection » : l'explication a fait sourire les organisateurs du séminaire indépendant sur les droits de l'homme (*le Monde* du 11 décembre), qui ont trouvé, le jeudi 10 décembre, porte close à la salle de réception qu'ils avaient louée pour la réunion, dans un quartier du nord de Moscou. L'hypothèse avait, bien sûr, été envisagée, et les organisateurs, membres de l'association indépendante Press Club Glasnost, presque tous d'anciens détenus politiques, ont laissé les policiers en civil battre la semelle sur le trottoir enneigé, et refait en sens inverse le trajet d'une vingtaine de kilomètres pour ouvrir leur séminaire dans l'appartement d'un sympathisant.

Cet incident et ceux qui l'ont précédé, a estimé M. Timofeev, l'un des organisateurs du séminaire, *« sont révélateurs de la profonde incapacité des autorités à mener un dialogue constructif avec des organisations sociales indépendantes (...). Voyez-vous, pour le KGB et la milice, il n'y a pas de sommet. Sommet ou pas, ils font leur boulot. L'Occident a parfois tendance à croire ce qu'il a envie de croire ».*

Plusieurs dissidents connus comme Mme Larissa Bogoraz, veuve d'Anatoli Martchenko, mort en prison il y a un an, Sergueiev Grigoriants, Viktor Fulmacht, Serguei Kovalev, le Père Gleb Yakounine, Alexandre Ogorodnikov, le Géorgien Merab Kostava, ainsi que plusieurs juifs soviétiques, étaient là. Mais pas l'académicien Andreï Sakharov : *« Nous lui avons soumis les documents de travail du séminaire et il les a trouvés intéressants,* a indiqué M. Kovalev, *mais il nous a dit que son intuition lui commandait de ne pas participer au séminaire, et nous avons respecté son sentiment. »* Les représentants du ministère des affaires étrangères invités ne sont pas venus non plus. La presse soviétique était toutefois représentée en la personne d'un journaliste du magazine le plus partisan de la *glasnot*, *Ogoniok*, qui a affirmé être venu *« de sa propre initiative ».*

Dehors, les autorités avaient déployé de grands efforts pour célébrer « leur » journée des droits de l'homme selon un rituel désormais familier : la place Pouchkine à 18 heures, avait été prise d'assaut par quelque quatre cents « manifestants » déversés par des autobus de la milice, et hermétiquement fermée aux passants par la police.

SYLVIE KAUFFMANN.

Les visions du prix Nobel de littérature

Le « un pour cent » poétique

STOCKHOLM
de notre correspondante

L'explosion démographique, si elle donne des cauchemars à beaucoup, ouvre, en revanche, des perspectives encourageantes... *pour la poésie.* C'est ce qu'a constaté Joseph Brodsky, lauréat du prix Nobel de littérature, à l'issue du banquet officiel du Nobel, le 9 décembre, à Stockholm.

« Il est rare, a-t-il dit, *que plus de 1 % de la population lise de la poésie. Mais ne serait-ce que le quart de 1 % des individus qui naissent actuellement, cela fait une masse impressionnante de lecteurs. »* Brodsky a ensuite rendu un hommage élégant à l'Académie suédoise puis a évoqué Leningrad – qu'il appelle encore *Pétersbourg* – où il a grandi, pas si loin de la Suède... *« Cela me satisfait* a-t-il dit à ses hôtes suédois, *de penser que nous avons respiré le même air, mangé le même poisson, que nous avons été mouillés par la même pluie – radioactive parfois – que nous avons nagé dans la même mer et que nous avons eu marre de ces sempiternelles forêts de conifères. Selon la direction du vent, vous aviez déjà vu le même nuage que je voyais de ma fenêtre, et vice versa. Cela me réjouit de penser que nous avons eu quelque chose en commun avant de nous retrouver ici dans cette salle. » « Bien sûr,* a ajouté Josef Brodsky, sourire en coin, *il y a un sacré bout de chemin entre Pétersbourg et Stockholm. La ligne droite est peut-être le chemin le plus court d'un point à un autre. Mais pour un homme de mon métier, c'est un fait qui a perdu depuis longtemps son attrait. C'est pour cela que je suis heureux de pouvoir dire que la géographie est, elle aussi, en mesure, à sa façon, de rendre une certaine justice poétique. »*

FRANÇOISE NIETO.

A Oslo

Le président du Costa-Rica a reçu le prix Nobel de la paix

Oslo. – Le président du Costa-Rica, M. Oscar Arias Sanchez, lauréat du prix Nobel de la paix 1987 pour son initiative en faveur de la paix en Amérique centrale, a reçu officiellement sa récompense, le mercredi 10 décembre, à Oslo, au cours d'une cérémonie solennelle dans le grand hall de l'université de la capitale norvégienne. Dans son allocution d'ouverture, le président du comité Nobel, M. Egil Aarvik, a souligné que M. Arias, âgé de quarante-six ans, était *« l'un des plus jeunes lauréats »* et qu'il avait *« l'expérience pour continuer le travail en faveur de la paix »* en Amérique centrale.

S'adressant aux *« membres de la communauté internationale »,* le président costaricien leur a demandé *« avec la plus grande urgence »* de *« laisser les Centro-Américains décider de l'avenir* [de cette région]. *Envoyez à nos peuples des charrues plutôt que des épées ».* A la veille de la cérémonie, M. Arias avait annoncé qu'il consacrerait le montant de son prix (environ 2,2 millions de francs) à la création d'une fondation au Costa-Rica *« pour venir en aide aux plus pauvres et aux plus déshérités ».* – *(AFP.)*

(*Le Monde* a publié le 14 octobre un portrait du nouveau lauréat.)

● **RDA : M. Honecker en janvier à Paris.** – M. Erich Honecker, président du conseil d'Etat est-allemand, se rendra en visite officielle en France du 7 au 9 janvier, premier voyage dans l'une des trois puissances occidentales participant à l'administration de Berlin depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a annoncé, le jeudi 10 décembre, l'agence est-allemande *ADN*. Cette visite, annoncée le mois dernier, mais sans indication de date, répond à une invitation du président François Mitterrand. M. Laurent Fabius, alors premier ministre, avait effectué une visite à Berlin-Est en 1985. – *(Reuter.)*

NATIONS UNIES

Les dossiers disparus de criminels de guerre ont été retrouvés

Les responsables de l'ONU respirent : les quelque quatre cent dossiers mystérieusement disparus des archives des Nations unies sur 35 000 criminels de guerre nazis de la seconde guerre mondiale ont presque tous été retrouvés. Selon une source officielle, les dossiers *manquants, dont certains* pourraient concerner M. Kurt Waldheim d'après le *New York Post*, se trouvaient en fait dans des boîtes dont le contenu n'avait pas *encore été examiné* par les archivistes de l'ONU (*le Monde* du 10 décembre).

Afrique

La quatorzième conférence franco-africaine

La dette et le Tchad au centre des débats

ANTIBES
de notre envoyé spécial

A la veille du discours d'ouverture du quatorzième sommet franco-africain, qu'il devait prononcer vendredi 11 décembre en fin de matinée à Antibes, le président Mitterrand a dénoncé l'*« inconscience des pays riches »* à l'égard du tiers-monde. *« Quand on pense,* a rappelé le chef de l'Etat dans un entretien accordé à Radio-France Internationale, *que la crise boursière a coûté plus cher en une semaine que la totalité de la dette des pays en voie de développement, on s'aperçoit à quel point les pays riches sont inconscients. »*

Suivant une tradition maintenant bien établie, la séance d'ouverture solennelle a été précédée jeudi 10 décembre d'une réunion à huis clos des chefs d'Etat des pays francophones au cours de laquelle ont été évoqués les grands thèmes à retenir pour la conférence. Les questions économiques et le Tchad ont été au centre de cette rencontre d'une heure et demie en présence de M. Chirac.

Les présidents Mobutu (Zaïre), Eyadema (Togo) et Bongo (Gabon) ont évoqué avec une certaine véhémence les exigences du FMI et de la Banque mondiale à l'égard des pays africains engagés dans un programme d'assainissement de leur économie. M. Bongo a exprimé sa préoccupation devant la perspective que l'Europe se donne une monnaie commune après la création du marché intérieur en 1992, et il s'est demandé quelle serait alors la garantie de la France à l'égard de monnaies des pays appartenant à la zone franc.

M. Mobutu a souhaité que l'on ne sépare pas le problème des matières premières de celui de la dette. Cette question lui tient tellement à cœur qu'il avait l'intention de faire un discours lors de la séance inaugurale, ce qui n'était nullement prévu au programme.

M. Mitterrand a fait valoir que l'élargissement du marché intérieur européen ne signifiait pas l'intégration monétaire à court terme. Il a dit que l'actuel directeur français du FMI était capable de comprendre les problèmes des Africains. Tout en exprimant son souci de prendre en compte les doléances africaines en matière économique, il a rappelé que la conjoncture mondiale imposait des efforts.

Répondant à une intervention du président des Comores, M. Ahmed Abdallah, qui s'inquiète de la partition de l'archipel, M. Chirac a dit, pour sa part, qu'il n'avait pas l'intention de figer la situation en faisant de l'île de Mayotte un département français.

M. Bongo a repris la parole pour faire le point sur les travaux du comité *ad hoc* de l'OUA chargé du contentieux tchado-libyen qu'il préside. Il a indiqué que Tripoli avait fait parvenir à ce jour quatre-vingt-huit documents à l'appui de ses revendications sur la bande d'Aozou. Après qu'ils auront été examinés et *« authentifiés »*, une réunion des ministres des affaires étrangères de ce comité *ad hoc* se tiendra à Libreville le 7 janvier.

Pendant vingt minutes, M. Hissène Habré a exposé *« les sujets de préoccupation qui ne lui manquent pas »* : violations de l'espace aérien du Tchad par l'aviation libyenne depuis le cessez-le-feu, *« recrutement de mercenaires par Kadhafi en Algérie, en Syrie, au Yémen du Nord et au Yémen du Sud »*. A la conférence d'Antibes, il a dit son intention de s'expliquer avec le représentant du Soudan qui soutient qu'aucun élément libyen ne menace le Tchad dans la province soudanaise du Darfour.

Les Français doutent diplomatiquement que leur hôte soudanais *« soit bien renseigné »*, et M. Chirac a dit au président tchadien, lors du déjeuner qu'il a eu avec lui jeudi, que la participation des Algériens aux entreprises libyennes n'était pas non plus indiscutablement avérée...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

● **TCHAD : dix-huit « mercenaires » libyens auraient été tués.** — Les forces tchadiennes ont tué dix-huit *« mercenaires »* qui tentaient de forcer la frontière du Tchad venant du Soudan, a annoncé, le jeudi 10 décembre, Radio-N'Djamena captée par la BBC à Londres. La radio a *diffusé un communiqué militaire* mettant en garde le Soudan de ne pas donner asile à des mercenaires appuyés par la Libye. *« En dépit du cessez-le-feu proclamé par chaque partie et en dépit des leçons des récents combats, la légion islamique de Kadhafi est revenue à l'attaque »*, déclare le communiqué. — *(Reuter.)*

● **Rectificatif.** — Des erreurs dues à une mauvaise transmission se sont glissées dans l'article de notre envoyé spécial en Ethiopie, publié le 9 décembre. La famine menace au moins 3 millions de personnes (et non 5). Les ports d'Assab et de Massawa ainsi que le chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba n'ont pu traiter que 800 000 tonnes et non 800 tonnes. Quant à la ration alimentaire par tête d'habitant, elle a diminué en dix ans de 22 % et non de 2 %.

M. Mitterrand réaffirme la responsabilité déterminante des pays industrialisés

M. François Mitterrand a affirmé, vendredi 11 décembre à Antibes, la *« solidarité »* de la France à l'égard de l'Afrique, frappée par une crise économique sans précédent, et a mis les pays industrialisés devant leur *« responsabilité déterminante »* pour venir en aide à un continent qui *« cumule les difficultés »*. *« Le temps presse, le concours de toutes les énergies en Afrique et hors d'Afrique est indispensable »*, a-t-il déclaré dans son long discours d'ouverture du quatorzième sommet franco-africain. Le chef de l'Etat a par ailleurs évoqué le conflit tchadien en assurant que la France *« continuera à apporter son concours dans tous les domaines nécessaires au Tchad »*.

Soulignant que, si *« ce n'est plus la guerre, ce n'est pas encore la paix »* au Tchad, M. Mitterrand a rendu hommage à l'action du comité *adhoc* de l'OUA, animé par le président gabonais Omar Bongo, qui, a-t-il dit, *« a permis de faire les premiers pas sur le chemin indispensable d'un règlement pacifique du différend qui oppose la Libye au Tchad »*. *« Nous ne pouvons pas nous résigner à l'injustice qui est faite au Tchad »*, a ajouté M. Mitterrand, qui a réitéré la *« détermination de la France à aider »* ce pays.

Asie

JAPON

Incident aérien soviéto-nippon

L'Union soviétique a présenté ses excuses, le jeudi 10 décembre, pour la violation par l'un de ses appareils de l'espace aérien japonais la veille.

Mercredi, des chasseurs japonais avaient tiré des coups de semonce contre un bombardier soviétique Badger Tu-16 au-dessus d'Okinawa. Il s'agissait du premier incident de ce type entre les deux pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'île japonaise d'Okinawa, dans le sud du Japon, abrite un certain nombre de bases aériennes américaines. C'est la deuxième fois de l'année que l'intrusion d'un appareil soviétique dans l'espace aérien japonais est signalée. — *(Reuter.)*

BANGLADESH

Libération des deux chefs de l'opposition

Libérés jeudi 10 décembre dans la soirée, les deux chefs de l'opposition ont réaffirmé sur-le-champ leur volonté de contraindre le chef de l'Etat, le général Ershad, à la démission et ont réitéré leur refus de participer à des élections tant que celui-ci sera au pouvoir. Les deux femmes, cheikh Hasina Wajed, présidente de la Ligue Awami (gauche nationaliste), et la bégum Khaleda Zia, chef de file du Parti nationaliste du Bangladesh (PNB, droite), avaient été placées en résidence surveillée le 11 novembre. Le gouvernement a annoncé que dix-sept autres détenus politiques avaient été libérés jeudi après-midi. Officiellement, il y a eu 5 013 arrestations depuis le 25 novembre. — *(AFP.)*

● **CORÉE DU SUD : l'épave de l'avion de la KAL retrouvée.** — L'épave de l'avion de ligne de la compagnie coréenne KAL, disparu le 29 novembre dernier à la suite d'un attentat, aurait été repérée par un appareil de la marine américaine en mer d'Andaman au large de la Birmanie, a-t-on appris, vendredi 11 décembre à Séoul. Les autorités soupçonnent un couple *d'Asiatiques* — qui ont tenté de se suicider à Bahrein après avoir été arrêtés — d'être les auteurs de l'attentat. L'homme est mort, la femme devrait être extradée vers la Corée du Sud, qui les soupçonne d'avoir agi à l'instigation du Nord.

CAMBODGE

Quand le prince Sihanouk remet les pendules à l'heure

La mariée était sans doute trop belle. L'optimisme affiché, au lendemain des entretiens de Fère-en-Tardenois entre le prince Sihanouk et M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh, a volé en éclats. En posant des conditions à une nouvelle rencontre, prévue en janvier en France (*le Monde* du 11 décembre), le prince Sihanouk a choisi de mettre les choses à plat, allant même, dans une note remise à la presse jeudi 10 décembre, jusqu'à qualifier M. Hun Sen de *« valet »* des Vietnamiens. Il lui a également reproché d'être venu à Fère-en-Tardenois *« les mains vides »* pour *« mener sa propagande »*.

Mais Norodom Sihanouk a affirmé qu'il ne s'agissait pas, de sa part, d'une *« rupture »* et, apparemment, son attitude n'a qu'à moitié surpris ceux qui suivent de près la négociation. Quel calcul peut-il y avoir de la part du prince ? A-t-il voulu faire la part moins belle à M. Hun Sen, inconnu hier et projeté sur le devant de la scène aujourd'hui ? Entend-il ainsi rappeler aux Vietnamiens qu'il entend négocier un *véritable compromis et non* l'habillage d'une solution pro-vietnamienne ?

Le prince Sihanouk a de bonnes cartes dans sa manche. Aucun accord sur le Cambodge ne peut recevoir l'approbation internationale sans sa participation. Il le sait. Il en profite pour rappeler à ses amis chinois qu'il est un négociateur difficile. Il invite, par la même occasion, le seul dirigeant khmer rouge acceptable — M. Khieu Samphan — à se joindre aux discussions. Et il rappelle à tous — à sa façon, — la marge de manœuvre dont il dispose. Les Chinois sont donc condamnés à *« soutenir les efforts »* du prince en faveur d'un Cambodge *« véritablement neutre »*. M. Khieu Samphan est mis en demeure de s'associer à ces *« efforts »* ou de devenir le mauvais joueur. Et les Vietnamiens, trop engagés dans cette négociation pour faire marche arrière, vont sans doute poursuivre un dialogue qui s'annonce plus ardu. *Mais qui n'est pas rompu.*

J.-C. POMONTI.

AFGHANISTAN

Un journaliste italien serait détenu à Kaboul

Porté disparu depuis la mi-novembre, un journaliste italien pourrait *être détenu à Kaboul, a-t-on* annoncé, de bonne source, à Peshawar (est du Pakistan), le jeudi 10 décembre. Agé de vingt-six ans, Fausto Biloslavo effectuait son premier reportage en Afghanistan pour le compte de l'agence italienne Albatros.

D'autre part, une *polémique s'est* ouverte sur le sort de Thierry Niquet, journaliste français porté disparu en novembre 1986 alors qu'il circulait en Afghanistan avec un groupe de résistants appartenant au mouvement Hezbi Islami. Ce mouvement a catégoriquement démenti mercredi avoir assassiné Thierry Niquet, ainsi que l'avaient affirmé, lundi, deux mouvements de soutien à la résistance, Amitié *franco-afghane* (Afrane) et la Guilde européenne du raid. Le Hezbi Islami affirme que Thierry Niquet a été victime d'un bombardement. Des informations indépendantes semblent toutefois confirmer la version de l'Afrane et de la Guilde, selon laquelle Thierry Niquet aurait été abattu par un commandant local du Hezbi Islami.

Enfin, M. Diego Cordovez, médiateur de l'ONU dans le conflit, se rend vendredi à Washington avant de gagner Moscou, Kaboul et Islamabad pour tenter de relancer les négociations de Genève entre l'Afghanistan et le Pakistan. — *(AFP.)*





Europe

AUTRICHE

Mme Klarsfeld interpellée à Vienne

Mme Beate Klarsfeld a été interpellée, jeudi 10 décembre, par la police autrichienne parce qu'elle avait collé sur les murs de l'ancien palais impérial de Vienne des affiches demandant la démission du président Kurt Waldheim qui réside dans le bâtiment.

Mme Klarsfeld, qui avec son époux Serge Klarsfeld consacre sa vie à rechercher les anciens criminels de guerre nazis, a été relâchée après vérification d'identité. Ses affiches *proclamaient* : « *1988 : cinquantième anniversaire de l'Anschluss* » (annexion de l'Autriche au Reich hitlérien) — « 1989 : centième anniversaire de la naissance de Hitler — Plus de président fédéral menteur qui figure dans des dossiers des criminels de guerre — Waldheim doit démissionner et l'Autriche *doit réap*paraître sur la scène internationale. » — *(AFP, AP.)*

GRÈCE

Attentat contre la chambre de commerce d'Athènes : cinq blessés

Une bombe a explosé jeudi 10 décembre à la chambre de commerce et d'industrie d'Athènes, faisant un blessé grave et quatre blessés légers.

L'explosion s'est produite à l'heure du déjeuner dans une cafétéria située au sixième étage du bâtiment où se déroulait l'élection semestrielle du bureau de la chambre.

Peu avant l'attentat, un individu avait téléphoné à un quotidien pour prévenir de l'imminence de l'explosion qui s'est produite avant l'arrivée *de la police. L'attentat a été* revendiqué par une organisation anarchisante, Combat anti-pouvoir (AA), qui s'était manifestée pour la première fois en mai 1987 en revendiquant un attentat à la bombe contre un succursale d'une banque grecque dans la banlieue d'Athènes. — *(AFP.)*

BELGIQUE : les élections législatives du 13 décembre

« Wilfried de Evidente » contre « le Spit »

Les Belges vont renouveler, le dimanche 13 décembre, leur Parlement. Il s'agit d'élections anticipées provoquées une nouvelle fois par la querelle qui oppose Flamands et francophones aux Fourons.

Sur fond de difficultés sociales croissantes, le nouveau Parlement aura à adopter une révision de la Constitution permettant un fonctionnement plus harmonieux des relations entre les diverses communautés linguistiques. Alors que les socialistes ont le vent en poupe, la campagne s'est peu à peu transformée en un véritable référendum pour ou contre le populaire premier ministre social-chrétien, M. Wilfried Martens.

BRUXELLES
de notre correspondant

Comme il est touchant, Wilfried Martens, avec son manteau de fourrure, sa chapka — il fait moins 6 degrés — et ses solides souliers, en train de faire du porte à porte dans un village de la banlieue de Gand ! Tellement modeste et tellement gentil qu'on en arrive à se demander si c'est bien le même homme dont les immenses photos s'étalent *sur les* murs de tout le pays ; si c'est le même homme qui, disent ses adversaires, mène son parti, le tout-puissant Parti social-chrétien flamand, d'une main de fer ; si c'est le même homme qui est parvenu — une sorte de record ici — à diriger près de huit *gouvernements successifs* à tel point qu'un hebdomadaire satirique l'a surnommé « Wilfried de Evidente », Wilfried l'Evident.

Nous en sommes, en effet, à Mar*tens* VIII. Pour le moment, c'est Martens XV ou XVI qui semble se préparer en distribuant des ballons aux enfants d'une école primaire, de futurs électeurs. Après tout, Martens n'a que cinquante-deux ans.

Temps fort de cette journée, après l'inévitable visite au marché : le *pèlerinage dans* le village natal à Sleidinge, au cœur de cette *meetjerland* aride et prospère. « *Avant, c'était très pauvre,* raconte M. Martens, *presque la misère. L'école était à 4 kilomètres et, tout petit, je devais y aller à pied. Mais comme nous étions des paysans, nous n'avons jamais manqué de nourriture.* » La voisine, Madeleine, une robuste Flamande, veut absolument que le premier ministre et la cohorte de ses suiveurs viennent boire un *wetteke* » — un petit verre d'alcool de genièvre — chez elle. « *Je l'ai gardé quand il était tout petit* », raconte-t-elle fièrement. Il en rougirait, le Wilfried ! Mais il lui faut vite repartir et aller pêcher les dernières voix qui pourraient lui permettre de continuer à gouverner. Pas facile : la tendance serait plutôt à une baisse de l'audience des sociaux-chrétiens. « *Si nous perdons trop d'électeurs, alors je me mettrai en réserve* », conclut Martens.

Les socialistes vent en poupe

C'est que les socialistes ont le vent en poupe, surtout en Wallonie où ils pourraient atteindre la majorité absolue. Ce soir-là, à Charleroi, bastion du pays noir, le PS a rameuté le ban et l'arrière-ban des militants de Wallonie pour accueillir le numéro un du parti, Guy Spitaels, dit « *le Spit* », bien que ce surnom pétillant colle mal à cet austère professeur d'économie sociale d'une élégance raffinée. Les militants ont bien fait les choses : le palais des Beaux-Arts est plein à craquer. La « *chorale des femmes prévoyantes socialistes* », robes rouges et écharpes blanches, entonne martialement une chanson de Jean Ferrat, on lit un message de Pierre Mauroy, le voisin, et le secrétaire de la section locale s'emmêle un peu les pinceaux en proposant « *la fin de l'état de grâce, de la lune de miel* » de la coalition sortante. José Happart, le maire des Fourons, qui est à l'origine de la crise, ironise : « *On me disait : mais José, fais un effort, dis quelques mots de flamand, eh bien, si j'avais suivi ces conseils je ne serais plus là, et Martens, lui, serait encore en place.* » Happart met aussi en garde les socialistes : la victoire est plus dure à assumer que la défaite car elle rend responsable. Traduire : si demain les socialistes reviennent au pouvoir, ils auront aussi à compter avec moi.

« *Ce n'est pas dans nos manières de laisser tomber ceux qui ont mené le combat avec nous* », lui répond comme en écho Guy Spitaels. « *Ce soir, il est bon le Spit* », commente un vieux militant. Tour à tour caustique et même un brun vulgaire : « *le camembert, quand il est trop mûr, il coule de partout* », dit-il à propos du gouvernement actuel ; littéraire : « *Il y a quelque chose de pourri au royaume de l'argent* » ; pugnace : « *Il y a un jour où David résiste à Goliath* » (allusion au combat des Wallons) ; professoral : « *Quelle ignorance, Antoinette !* », *décrète-t-il* à l'intention de la présidente du Front des francophones, Antoinette Spaak... ; et même un petit peu socialiste, quand il critique la réforme fiscale ; Spiritaels termine son discours par un vibrant appel aux chrétiens de gauche « *car nous devons aller au-devant de tout le monde* ».

La salle applaudit à tout rompre et entonne une vibrante *Internationale. Las, quelques militants n'ont* pas tout à fait compris l'œcuménisme de leur président. La salle a tout juste fini de chanter qu'ils s'empressent de crier tous en chœur : « *A bas les calotins !* »

JOSÉ-ALAIN FRALON.

● Les Belges âgés de plus de dix-huit ans inscrits sur les listes électorales et qui, se trouvant en France le 13 décembre prochain, ne pourront participer au scrutin devront faire connaître au juge de paix du canton de leur domicile en Belgique leur motif d'abstention. La loi ne détermine pas les modes de preuve à fournir. Il s'ensuit que l'absence au vote peut être justifiée par tous les moyens, à l'appréciation du juge de paix. Une simple lettre peut suffire, de même qu'une attestation d'une *mairie, d'une gendarmerie ou d'un* commissariat de police du lieu de résidence en France.

A défaut d'obtenir cette attestation d'une autorité française, les électeurs pourront se présenter dans un poste diplomatique ou consulaire belge, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, *entre le 14 et le 23 décembre,* pour y recevoir un certificat de présence à l'étranger, *moyennant paiement d'une taxe* consulaire de 9 FF. L'ambassade à Paris et les consulats seront fermés le 13 décembre.

ESPAGNE : un attentat meurtrier

Au moins sept morts dont trois enfants dans l'explosion d'une voiture piégée à Saragosse

Au moins sept personnes, dont trois enfants et un garde civil, ont *été tuées dans un attentat* à la voiture piégée commis, vendredi matin 11 décembre, contre une caserne de la garde civile à *Saragosse* (300 km au nord-est de Madrid). Une trentaine d'autres ont été blessées et un nombre non précisé se trouvaient encore sous les décombres provoqués par l'explosion alors que se poursuivaient les travaux de déblaiement.

L'attentat s'est produit à 6 h 15. Un véhicule garé devant la caserne a explosé, provoquant l'effondrement *d'une partie du* bâtiment. *Toutes les* vitres des immeubles ont *été* brisées dans un rayon de 200 mètres.

La zone de l'attentat a *été* isolée par la police tandis que toutes les ambulances de la ville étaient dépêchées sur les lieux. Tous les pompiers disponibles ont été convoqués d'urgence.

L'attentat n'avait pas été revendiqué en début de matinée mais était *attribué par la police à l'organisa*tion indépendantiste basque ETA. La violence politique en Espagne, *notamment liée* à la question basque, a fait quarante-six morts depuis le début de l'année.

Un attentat à la voiture piégée avait déjà fait deux morts et trente-six blessés, le 30 janvier, à Saragosse. Il faut remonter à l'attentat contre un supermarché de Barcelone, *le 19 juin, qui avait fait quinze* morts et trente-cinq blessés, pour trouver un bilan aussi lourd.

Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier depuis les coups sévères portés au mouvement autonomiste basque par les polices française et espagnole, au cours de l'automne. Il marque également une rupture de la trêve tacite observée depuis quarante jours en Espagne, et que l'on pensait liée aux pourparlers secrets qui ont lieu en Algérie entre des représentants du gouvernement espagnol et de des membres de l'organisation séparatiste. — *(AFP, Reuter.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE : à l'appel de la Charte 77

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Prague pour les droits de l'homme

Plus d'un millier de personnes, répondant, jeudi 10 décembre, à l'appel de la Charte 77, ont commémoré sur la place de la vieille ville de Prague la Journée internationale des droits de l'homme de l'ONU. *Cette manifestation publique,* la première organisée par le mouvement tchécoslovaque des droits de l'homme depuis sa création, avait été interdite par les autorités.

Les principaux dirigeants de la Charte 77, qui avait appelé à un « *rassemblement paisible* », *ont été* empêchés eux-mêmes par la police de venir au rendez-vous. Sur place, les forces de l'ordre, omniprésentes, se sont contentées de procéder à de nombreux contrôles d'identité. Elles ont également fait diffuser de la musique à pleine puissance par la sonorisation installée à l'occasion des fêtes de Noël pour empêcher toute prise de parole.

Au cours de l'après-midi, plusieurs opposants au régime avaient manifesté en plein centre ville en faveur de la libération des prisonniers politiques. Quatre d'entre eux s'étaient enchaînés à un échafaudage avant d'être emmenés par la *police. Deux autres jeunes de Wro*claw (sud-ouest de la Tchécoslovaquie) ont escaladé l'échafaudage pour accrocher une immense banderole exprimant la même revendication et lancer des tracts. La foule des passants n'a cessé de leur exprimer sa sympathie, beaucoup d'entre eux reprenant leurs slogans en cœur. Mardi dernier déjà, près de cinq cents jeunes avaient manifesté dans les *rues de la capitale tchécoslova*que pour commémorer la mort de John Lennon, l'ancien chanteur des Beatles. — *(AFP, UPI.)*

Amériques

NICARAGUA

Le dialogue entre le gouvernement et l'opposition légale est rompu

MANAGUA
de notre correspondant
en Amérique centrale

Les négociations politiques entre le gouvernement sandiniste et les quinze partis d'opposition réunis à Managua depuis le 5 octobre, dans le cadre d'un « *dialogue national* », ont été interrompues, le jeudi 10 décembre, à la suite de profonds désaccords sur le processus de modification de la Constitution. Dénonçant les « manœuvres » du gouvernement « *pour retarder ou empêcher la discussion sur les réformes constitutionnelles* », les partis d'opposition — des conservateurs au petit Parti communiste prosoviétique mais à l'exception d'une formation marxiste-léniniste — estiment que « *la poursuite du dialogue national n'a plus de sens* ». Ils reprochent au gouvernement de ne pas respecter l'esprit du plan de paix signé le 7 août à Guatemala par cinq pays d'Amérique centrale.

Dans une lettre adressée au gouvernement, l'opposition écrit que les sandinistes, en signant le plan de paix, *s'étaient* engagés « implicitement » à amender la Constitution en vigueur depuis le début de l'année pour supprimer certaines « *dispositions antidémocratiques* ». Elle demande notamment qu'il soit mis fin à la confusion entre le front sandiniste et l'Etat (comme leur nom officiel l'indique, l'armée et la police sont « sandinistes », alors qu'elles devraient être « nicaraguayennes »). L'opposition exige aussi le rétablissement de l'indépendance de la justice et la suppression des tribunaux spéciaux qui jugent sommairement les détenus accusés d'activité « *contre-révolutionnaire* ».

Le gouvernement ne s'est pas ouvertement opposé à ces revendications mais il a ordonné, par l'intermédiaire du président de l'Assemblée nationale, le commandant Carlos Nunez, la suspension du « dialogue national » pendant quinze jours pour étudier les propositions constitutionnelles. Selon l'opposition, ce report vise tout simplement à empêcher l'adoption d'un projet de réforme et d'une nouvelle loi électorale qui d'après la Constitution doivent avoir été votés en première lecture par l'Assemblée nationale avant le 21 décembre pour entrer en vigueur à temps pour le prochain scrutin (le plan de paix prévoit l'élection d'un Parlement centro-américain au cours du premier semestre de 1988).

Depuis quelques jours, l'opposition mène une intense campagne contre le gouvernement sandiniste, *qu'elle accuse de vouloir « tromper l'opinion publique internationale »* en faisant croire que le Nicaragua a entamé un véritable processus de démocratisation. Dans une série de communiqués et de mises au point, les partis affirment que le gouvernement n'a pas respecté les engagements pris à Guatemala. Il n'a toujours *pas déclaré d'amnistie* générale (les quatre autres pays de la région l'ont fait), ni levé l'état d'urgence en vigueur depuis 1982, ni rétabli la liberté de presse et d'association, entre autres.

D'autre part, les négociations engagées par l'intermédiaire du cardinal Obando entre le gouvernement et la guérilla antisandiniste sont au point mort. Depuis la première prise de contact, les 3 et 4 décembre, dans la capitale de la République dominicaine, les parties n'ont pas même réussi à s'entendre sur le lieu de la prochaine réunion.

BERTRAND DE LA GRANGE.

● **GUATEMALA : une tentative de coup d'Etat a été déjouée.** — Le président du Guatemala, M. Vinicio Cerezo, a annoncé, le jeudi 10 *décembre*, qu'une tentative de coup d'Etat, qui devait avoir lieu vendredi, avait été déjouée grâce aux services de renseignement de « *pays amis* ». Il a indiqué que des personnes « *proches de l'armée, et des milieux très conservateurs du secteur privé* », avaient réuni des dizaines de millions de dollars pour tenter de le renverser, « *voire même de m'assassiner* ». Il a toutefois dégagé l'armée — qui a détenu le pouvoir de 1954 à janvier 1986, date de son élection — de toute responsabilité dans cette tentative. — *(AFP, Reuter.)*

● **SALVADOR : un militant des droits de l'homme assassiné.** — Le chef d'un bureau régional de la commission officielle des droits de l'homme du Salvador, M. Rene Joaquim Cardenas, juge de paix, a été tué par deux inconnus, jeudi 10 décembre, à San-Miguel, à 115 *kilomètres* à l'est de San-Salvador. Le président de la commission — non officielle — des droits de l'homme, *M.* Herbert *Anaya*, avait été tué dans des circonstances semblables, le 26 octobre dernier. — *(AFP, Reuter.)*

Proche-Orient

Après l'expulsion des Iraniens vers le Gabon

Les « doutes » et les « réserves » de M. Malhuret

L'expulsion vers le Gabon de quatorze Iraniens et trois Turcs supposés constituer une menace pour l'ordre public, selon les explications données au Haut Commissariat aux *réfugiés* (HCR) par le gouvernement français, a suscité, jeudi 10 décembre, de nouvelles protestations, en France et à l'étranger, pour la façon expéditive dont elle a été menée. Cette fois, la critique est venue d'un membre du gouvernement, M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, qui a fait part de son désaccord avec M. Charles Pasqua.

Tout en précisant qu'il ne démissionnerait pas, M. Malhuret a exprimé les « doutes » et les « réserves » que lui inspiraient ces expulsions et souligné qu'une discussion, *mercredi*, avec le *ministre* de l'intérieur n'avait pas dissipé ses inquiétudes. Il a rappelé, devant la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), que « *nombre de réfugiés mènent une activité militante parfois encouragée par les pouvoirs publics* », citant le cas des réfugiés des pays de l'Est et d'Amérique latine.

Outre la gêne visible de M. Malhuret devant ce qui apparaît — malgré les démentis officiels — comme un nouvel élément de la « normalisation » engagée avec l'Iran, indissociable de la libération des trois otages français au Liban, l'expulsion des opposants iraniens — ou considérés comme tels par Paris — a attiré à la France la protestation de quarante-six *députés* britanniques et neuf représentants américains.

A Antibes où se déroule le sommet franco-africain, cette affaire, nous signale notre envoyé spécial, a fait l'objet d'un entretien de M. Jacques Foccart, conseiller de M. Chirac pour les affaires africaines, avec le *président Bongo en* présence du général Imbot, directeur de la DGSE. Sans écarter totalement *l'hypothèse que les expulsés* repartent un jour du Gabon pour une autre destination, on assure de source *française qu'ils pourraient* chercher un emploi à Libreville à condition « *de se tenir tranquilles* ».

Les intéressés ne semblent pas *a priori* séduits par une telle perspective et, lors de rares communications téléphoniques avec leurs familles restés en France, certains d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient fait l'objet de brutalités de la part des policiers français au cours de leur transfert en avion de France au Gabon. Battus, attachés aux sièges à l'aide de menottes, selon ces témoignages, ils se sont plaints du séjour qui leur est imposé à Libreville. Si des déclarations officielles font état de leur « *liberté de mouvement* » dans la capitale gabonaise, il n'en reste pas moins pratiquement impossible de les joindre au téléphone dans leur hôtel, Monts de cristal, où l'on affirme régulièrement qu'aucun Iranien ne figure parmi les clients de l'établissement.

Par ailleurs, après la réponse que le Quai d'Orsay a fournie jeudi à sa demande de précisions sur ces expulsions, le HCR a « *signalé* » au ministère des affaires étrangères le cas de deux Iraniens expulsés *manu militari* vers le Gabon, alors qu'ils bénéficiaient du statut de réfugié, l'un en Grande-Bretagne et l'autre en *Suède. Selon le bureau parisien* des Moudjahidines du peuple, ces deux personnes étaient de passage à Paris pour y *rencontrer* leur famille.

Malgré l'assurance donnée par le gouvernement français que les expulsés n'étaient, au Gabon, menacés ni dans leur vie ni dans leur liberté, l'un au moins de ces derniers a exprimé auprès de sa famille la crainte de se voir renvoyer en Iran, où il serait exposé à de très graves dangers. Les Moudjahidines du peuple, dont ils sont supposés être membres ou sympathisants, font, en effet, l'objet d'une répression impitoyable de la part des autorités iraniennes.

A Paris, cent quinze Iraniens ont, d'autre part, demandé jeudi au HCR de leur trouver un pays d'accueil autre que la France si leur sécurité ne peut plus y être garantie. Ils estiment que « *la France est en train de renier ses engagements internationaux (...) lorsqu'elle prend les réfugiés en otage pour les utiliser en monnaie d'échange* ».

ISRAËL : dans les territoires occupés

Cinq morts, quarante blessés au cours d'affrontements entre étudiants et forces de l'ordre

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Deux manifestants tués et une quarantaine d'autres blessés par balles : les territoires occupés ont de nouveau été le théâtre de violents affrontements, ces dernières quarante-huit heures, entre de très jeunes manifestants et les forces de l'*ordre*.

C'est à Gaza, petite enclave à la frontière avec l'Egypte, que les incidents *ont* été les plus graves. Mercredi 9 décembre, un étudiant de dix-sept ans était tué dans un camp de réfugiés de Jabaliya, au nord du territoire, lors d'un affrontement avec l'armée. Une trentaine d'autres étudiants étaient blessés par balles, dont l'un serait dans un état grave.

Ces incidents, qui prirent l'allure d'une véritable petite émeute, ont éclaté lorsqu'une centaine de jeunes gens attaquèrent une patrouille et un poste de l'armée à coups de pierres. Ils entendaient protester, après un accident de la route qui avait eu lieu quelques heures plus tôt ; quatre Palestiniens avaient été tués lors d'une collision entre leur véhicule et un camion militaire.

La virulence de la réaction des jeunes manifestants témoigne de la tension qui règne depuis plusieurs mois à Gaza (où un Israélien avait été poignardé à mort dimanche dernier. Jeudi, les affrontements ont repris : barrages de pneus enflammés sur les routes, étudiants affrontant les patrouilles de l'armée à coups de *pierres et* de cocktails Molotov — onze autres manifestants blessés par balles.

Ces violences se déroulent sur fond de polémique entre le premier ministre et chef de la droite, *M. Shamir*, et son ministre des affaires étrangères, le travailliste Shimon Pérès.

Devant la commission de la défense de l'Assemblée, ce dernier a appelé cette semaine à une « *démilitarisation* » *de Gaza*, dans le cadre d'un accord international, et un « *démantèlement* » des implantations juives qui y sont installées. M. Shamir a répliqué en accusant M. Pérès de « *défaitisme* » et de vouloir « *découper Israël au scalpel, pour abandonner Gaza aujourd'hui, puis, demain, la Judée et la Samarie* » (la Cisjordanie).

Les manifestations de Gaza ont eu jeudi leur corollaire en Cisjordanie. De jeunes manifestants ont *affronté l'armée. Là encore, trois* personnes, dont une jeune fille, ont été tuées, jeudi et vendredi, par des tirs de soldats israéliens, notamment dans le camp de réfugiés de Balata, près de Naplouse. Cependant, un militaire était frappé à coups de barre de fer.

ALAIN FRACHON.

Un militaire israélien tué au large du Liban

Jérusalem *(AFP)*. — Un sous-lieutenant israélien a été tué, jeudi 10 décembre, lors d'un accrochage en mer entre une vedette israélienne et un canot armé au large de l'embouchure du Litani (entre Tyr et Saïda) au Liban du sud, a-t-on appris, vendredi 11 décembre, de source militaire israélienne. Les quatre hommes, qui se trouvaient à bord du canot pneumatique, ont tiré des *rafales* d'armes *automatiques* légères et une roquette RPG sur la vedette israélienne, qui effectuait une « patrouille de routine ». La vedette a riposté et coulé le canot avec son équipage, apprend-on de même source.

M. Chirac a informé l'Irak des pourparlers franco-iraniens

Bagdad *(AFP)*. — Le président irakien, M. Saddam Hussein, a reçu, jeudi 10 décembre, un message du premier ministre *français*, M. Jacques Chirac, portant sur les « *pourparlers en cours entre la France et l'Iran et sur la position française à l'égard du conflit irako-iranien* », a indiqué, vendredi, l'agence irakienne de presse INA. Selon INA, M. Chirac a affirmé que les « *pourparlers en cours entre Paris et Téhéran n'ont pas pour objectif de fournir des armes françaises à l'Iran* » et souligné qu'ils « *n'affecteront pas les relations d'amitié de la France avec l'Irak et les pays arabes* ».

La guerre du Golfe

M. Perez de Cuellar baisse les bras

M. Perez de Cuellar baisse les bras. Après de longues tractations ces dernières semaines avec les dirigeants iraniens et irakiens, le secrétaire général de l'ONU a implicitement dressé, jeudi 10 décembre, un constat d'échec de ses efforts pour tenter de mettre fin à la guerre Iran-Irak en remettant le dossier aux mains du Conseil de sécurité. Sans prononcer le mot de « *sanctions* », M. Perez de Cuellar n'a pas caché qu'il était maintenant impératif de contraindre les deux belligérants à respecter la résolution 598 leur enjoignant de mettre un terme à leur conflit.

Au moment où M. Perez de Cuellar estimait que le Conseil de sécurité devait « *imprimer un nouvel élan résolu* » aux tentatives de l'ONU, les bombardements se sont poursuivis sur le terrain, sur terre et dans le Golfe, où l'Irak maintient sa pression sur les exportations de pétrole iranien. L'aviation irakienne a intensifié au cours des derniers jours ses attaques contre des pétroliers affrétés par l'Iran. Elle en a notamment touché deux, mardi et mercredi, et revendiqué un nouveau raid jeudi.

Des contacts seraient d'autre part en cours entre pays arabes en vue de constituer une force conjointe de dissuasion, affirme le journal *Al Ittihad*, des Emirats arabes unis. Celui-ci écrit que l'Egypte se serait déclarée prête à mettre quinze mille hommes à la disposition de cette force. Cette question aurait notamment été évoquée par le président Moubarak et le roi Hussein de Jordanie lors de leur rencontre, la semaine dernière au Caire.

Le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a pour sa part réaffirmé jeudi que la politique française « *de coopération et d'amitié avec l'Irak* » resterait « *inchangée* ». Interrogé à France-Inter, M. Raimond s'est toutefois abstenu de confirmer ou de démentir les informations sur la prochaine livraison de douze nouveaux avions Mirage-F1 à l'Irak. Il a en revanche rappelé que le gouvernement français avait fait savoir à l'Iran qu'il ne lui vendrait pas d'armes. — *(AFP, Reuter.)*

Politique

La réforme de l'instruction judiciaire devant l'Assemblée nationale

M. Albin Chalandon a des amabilités pour le Front national et rassure la majorité

« Légiférer sous la pression est malsain. » Ce conseil est de **M. Jean-Jacques Hyest** (UDF, Seine-et-Marne), donné au début de la discussion générale du projet visant à réduire les pouvoirs des *juges d'instruction.*

L'actualité la plus immédiate a accru l'acuité de ce sage précepte. Les affaires où s'englue la justice et le dessaisissement du juge Grellier *ne pouvaient que perturber le débat,* le jeudi 10 décembre.

Pourtant, ce dossier « nitroglycérine » – le mot est d'un attaché de cabinet – ne devrait pas exploser. A force de marteler qu'il faisait du vote de son texte une *« affaire personnelle »* conditionnant son maintien au gouvernement, le garde des sceaux a fini par faire peur à tout le monde. Pression amicale, leçons de *solidarité majoritaire, promesses,* quand il le fallait, de magistrats et de crédits supplémentaires pour des tribunaux soigneusement choisis, ont fini par aboutir au résultat escompté : la plupart des députés UDF et RPR décidés à ne pas apporter leur voix à ce projet ont fini par promettre de se montrer disciplinés.

Beaucoup, cependant, partagent l'analyse de M. Hyest : *« Nous voterons ce projet sans particulier enthousiasme, mais sans regrets. »*

Sans regrets ? Même s'ils ne le disent pas publiquement, nombreux *sont ceux qui donnent raison* à **M. Michel Sapin** (PS, Hauts-de-Seine) quand il dit à la majorité : *« Vous acceptez de le voter parce que vous savez qu'il ne sera pas appliqué. »*

Convaincre tous les députés – ou presque – de la majorité est indispensable, *car le ministre de la justice* ne peut être sûr du vote du Front national, malgré les amabilités qu'il a pour lui, notamment quand il dit avoir trouvé *« remarquable, mesurée et objective l'analyse, que je partage »,* de M. Georges-Paul Wagner (FN, Yvelines), alors que celui-ci n'avait pas ménagé ses critiques.

Car, en dehors de M. Jean-Claude Martinez (FN, Hérault), qui explique que le principe de la collégialité *« rachète le reste du projet »,* les amis de M. Jean-Marie Le Pen ont des réactions imprévisibles. Ils ont voté avec la droite contre l'irrecevabilité et la question préalable, mais avec la gauche le renvoi en commission. Leur abstention lors du vote de l'article 2, celui qui confie le placement en détention à une chambre que les députés ont décidé d'appeler *« chambre de garanties des libertés individuelles »,* a *permis* qu'il soit repoussé à main levée, puis pour confirmation par assis-debout, l'opposition étant plus nombreuse que la majorité dans l'hémicycle.

La situation des mineurs

La complexité de toute modification de la procédure d'instruction est apparue, tant lors de la discussion générale que lors de l'analyse des articles. A **M. Jean-Pierre Michel** (PS, Haute-Saône) qui ne cesse de répéter que la participation – possible – des mêmes magistrats à la *chambre des garanties et au tribunal* qui appréciera au fond, est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, *M. Chalandon* répond que M. Robert Badinter lui-même avait expliqué en défendant sa propre réforme que ce n'était pas vrai.

Quand **M. Gérard Welzer** (apparenté PS, Vosges) explique que les petits tribunaux ne pourront fonctionner, le ministre de la justice annonce qu'il nommera des magistrats supplémentaires de façon qu'aucun tribunal n'ait moins de six juges du siège. Et aux socialistes qui critiquent la période de *« non droit »* entre la décision du juge d'instruction et celle de la chambre des garanties, **M. André Fanton** (RPR, Calvados) fait remarquer *« tout ce que vous reprochez à cette réforme existait déjà dans celle de M. Badinter ».*

L'atténuation des pouvoirs des juges d'instruction est la principale critique de la gauche, alors que la *majorité, et particulièrement* **M. Emmanuel Aubert** (RPR, Alpes-Maritime), ne cesse de se plaindre qu'un homme seul prenne des décisions, l'inculpation et la mise en détention étant capitales pour la liberté individuelle et traumatisantes pour les personnes en cause.

C'est pourtant à l'initiative de M. Aubert qu'a été adopté un amendement prévoyant que ce magistrat pourra être entendu par la chambre, si celle-ci le souhaite, alors que M. Chalandon tenait à ce que celui-ci n'influence pas celle-là.

Un risque existait dans le projet initial : si la chambre ne se prononce pas dans un délai de trois jours ouvrables sur la demande d'incarcération du juge d'instruction, l'inculpé est mis en liberté. M. Wagner avait particulièrement regretté ce point. *Le ministre de la* justice a fait adopter un amendement ajoutant *« si des circonstances imprévisibles et insurmontables mettent obstacle à ce que la chambre statue dans ce délai, celui-ci est prolongé d'un jour ouvrable ».*

Autre demande insistante du Front national : que de jeunes magistrats ne puissent être juges d'instruction. M. Chalandon a affirmé que cela relevait du règlement, mais il a pris l'engagement, à la demande aussi de M. Jacques Limouzy (RPR, Tarn), rapporteur de la commission des lois, que tous les magistrats appelés à être *« juge unique »* aient d'abord siéger pendant trois ans dans une juridiction collégiale.

Les mineurs ne devraient-ils pas avoir les mêmes garanties que les adultes ? Or ils relèvent d'une procédure spéciale, prévue par une ordonnance de 1945 qui n'est pas modifiée par ce projet. Tous les élus, et le garde des sceaux, souhaitent que les moins de treize ans, et les moins de seize ans en matière criminelle, ne puissent être mis en détention provisoire. Pour ce faire, les socialistes voulaient modifier le texte de 1945.

M. Chalandon, comme en son *temps M. Badinter, s'y est opposé,* mettant en avant la complexité de cette procédure particulière dont il fait étudier une réforme d'ensemble. Un amendement reprenant le souhait de tous a quand même été adopté à l'unanimité. Mais M. Michel a fait remarquer que l'ordonnance de 1945 restant en l'état *« il y aura contradiction entre deux textes. Nous n'avons pas voté une loi mais fait de la publicité mensongère ».*

Effet d'annonce plus que modification législative destinée à être appliquée, n'est-ce pas la caractéristique *générale de cette réforme ?*

THIERRY BRÉHIER.

Bataille parlementaire en perspective sur le changement de statut de Renault

La bataille parlementaire sur le changement de statut de la régie Renault ne devait finalement commencer que le samedi 12 décembre à l'Assemblée nationale. Compte tenu des milliers d'amendements déposés par les députés communistes et d'un ordre du jour surchargé, on voit mal comment la discussion *du texte du ministre de* l'industrie, M. Alain Madelin pourrait aller normalement à son terme.

Le premier ministre risque fort de se trouver la semaine prochaine face à une alternative ; recourir au 49-3 (engagement de responsabilité) pour faire adopter le texte rapidement et sans vote, ou suspendre purement et simplement son inscription à l'ordre du jour (la session ordinaire s'achève le dimanche 20 décembre).

Cette solution ne manquerait pas de frustrer le ministre de l'industrie d'un débat sur un texte qu'il considère comme *« essentiel ».* M. Madelin, *indique-t-on au ministère de* l'industrie, est prêt pour sa part à siéger nuit et jour pour le faire adopter. Il est vrai qu'en matière de séances de nuit le ministre a acquis sous la précédente législature un redoutable entraînement. Mais, à raison de cinq minutes par amendement défendu, il ne faudrait pas moins de deux cent cinquante heures de débats pour écluser les amendements que le groupe communiste tient en réserve...

L'annonce du report de la discussion de ce projet, prévue à l'origine pour le 10 décembre, a suscité jeudi à l'Assemblée nationale de multiples incidents et rappels au règlement. Le président du groupe socialiste, M. Pierre Joxe, a estimé que le gouvernement *« voulait faire échapper à l'attention de l'opinion publique le débat sur Renault (...). Passez muscade, vous voulez privatiser Renault la nuit. Renault, ce n'est pas rien. Baissez le front, vous vous conduisez mal »,* a-t-il lancé à l'adresse du ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Rossinot.

Le groupe communiste n'est pas resté l'arme au pied. *« Inadmissible »,* a protesté M. Guy Ducoloné, en dénonçant le comportement du gouvernement, qui *« joue avec la représentation nationale »* en modifiant le calendrier parlementaire. Il est vrai que le gouvernement a bouleversé jeudi, à deux reprises, l'ordre du jour de l'Assemblée. *Le secrétaire confédéral de la CGT,* M. Henri Krasucki, qui a tenu une conférence de presse dans une salle de l'Assemblée nationale, a exigé *« le retrait pur et simple du projet de réforme du statut de la régie Renault ».*

JOURNAL D'UN AMATEUR *par Philippe Boucher*

C'EN est assez parce que c'en est trop. Il n'est plus possible de laisser se poursuivre, chaque mercredi que le bon *Dieu fait, lors de la séance de questions au* gouvernement, retransmise en direct par la télévision, le spectacle d'un garde des sceaux *s'empêtrant dans les explications qui lui sont* – sans ménagement – demandées par les socialistes pour que l'on sache à quoi s'en tenir sur l'homme chargé de veiller à la juste application des lois.

Ce spectacle est pitoyable, affligeant et déshonorant : pour l'intéressé, pour le gouvernement dont il est membre, pour la République *au nom de* laquelle il parle et agit. Cela va bien que l'opinion étrangère ne s'intéresse pas de trop près aux petites affaires françaises. *Sinon, quel gâchis pour l'image de la* France, au moment même où les Deux Grands règlent le sort de la planète !

Il n'est plus possible que les exigences d'impartialité et d'équité requises du ministre de la justice conservent les traits d'un homme qui ne peut exercer ses fonctions sans que le moindre de ses mouvements, la plus ordinaire de ses décisions, la plus anodine de ses déclarations, ne suscitent l'accusation chez ses adversaires, le soupçon chez *ses amis et l'embarras des plus indulgents.*

Certes, cet assaut contre un seul homme a de quoi provoquer le malaise. D'autant qu'il ne suffit pas de la crier pour que l'accusation soit fondée. Mais celui qui choisit d'être un homme public sait qu'il s'expose aussi à cela. Il sait aussi que sa seule réplique, c'est d'avouer, ou de produire une réfutation assez claire pour être incontestable. Rien de tel à présent, et les cris venus du Parti socialiste, pour gênants qu'ils soient, ne sont pas contraires à la vie démocratique. L'*opinion ne* peut à la fois se scandaliser du « copinage » des députés et s'offusquer qu'il lui en soit apportée une preuve contraire. D'autant qu'ils savent aussi discuter dans le calme, par exemple à propos du financement des campagnes.

Il n'est plus possible que la magistrature, engluée comme rarement dans les scandales *du moment, sous la pression des politiques* qui ne veulent pas s'y plonger mais savent trier ce qu'il est opportun de remettre à ladite *magistrature, n'ait, pour la défendre, qu'un* homme sur la *défensive.* Or on sait qu'il en est ainsi. Les séances de l'Assemblée nationale le confirment de manière éclatante.

Et quelle défense que celle qui consiste à invoquer les fautes de l'adversaire pour s'exonérer des siennes propres, si l'on peut dire ; à étourdir l'opinion de projets de loi *pour cependant y renoncer bien vite ; à vitupérer* l'un des plus hauts et des plus honorables magistrats de France pour quêter, de surcroît en vain, les faveurs des plus droitiers de ses collègues !

Que le ministre de la justice ne s'y trompe pas, et le premier ministre moins encore. Lorsque viendra le temps où l'histoire, au travers *des hommes* qui la relatent et la pèsent, jugera à peu près sereinement les (médiocres) événements d'aujourd'hui, le haut magistrat *sera mieux traité que l'homme d'affaires,* et ce sera justice.

Celui qui, au risque de se perdre, dit son fait au pouvoir oublieux de ses devoirs l'emporte fatalement sur le ministre cherchant, *avant tout autre souci,* une absolution qui peut d'autant moins être accordée que demeure inconnue la nature du péché commis.

⁂

RIEN n'interdit de nommer un homme d'affaires aux affaires, et l'actuel gouvernement a été de cet avis. Mais pas à la justice s'il y a quelque crainte que son ministre doive bientôt courir du banc de la partie civile au siège du ministère public en faisant étape à la barre des témoins. Fallait-il appeler M. Chalandon après avoir écarté M. Dailly ?

Ainsi fut-il fait pourtant, et personne n'a *lieu de s'en réjouir. Pas même le bénéficiaire* de cette erreur de gouvernement, qui ne subirait pas le dixième des critiques qui l'assaillent s'il était resté *chez lui à gérer,* dans le secret de son hôtel, ses bijoux, ses avions, ses maisons, ses autoroutes et ses derricks. Qu'est-il venu faire dans cette galère, de laquelle il ne peut, c'est vrai, se dépêtrer sans paraître reconnaître ce qui lui est reproché, jusques et y compris ce dont il est peut-être innocent ?

On est dès lors en droit de se demander, rétrospectivement, ce qui a pu justifier une aussi flatteuse nomination pour M. Chalandon en mars 1986.

Passés

Il n'est pas chef ni figure de proue d'un parti, il n'est pas la « valeur montante » d'un autre, il *n'était* pas reconnu auparavant comme une « *autorité morale* », il n'est pas le *porte-parole d'une région où il serait implanté* depuis des lustres ; s'il est technicien, ce n'est pas de la justice, pas même un usager, *puisqu'il se défend de pouvoir y recourir alors* même qu'il est la victime d'une carambouille ; il n'est pas un cacique à qui l'on *remet les sceaux comme un honneur de fin de* carrière ; on ne lui connaissait pas d'attirance, fût-ce à titre de violon d'Ingres, pour ce *secteur,* et s'il fut assurément un *résistant* ardent, on ne saurait le classer dans les gaullistes historiques.

Il est cependant ministre, sans doute pour une autre forme du gaullisme. Certains doivent savoir laquelle, qui aura eu pour paradoxal effet d'assombrir irrémédiablement un parcours qui, bien sûr, sera achevé en avril prochain, quel que soit le vainqueur du scrutin présidentiel, mais qui ne peut s'interrompre avant, pour les raisons que l'on a vues.

⁂

IL n'est donc pas toujours sans risque de *vouloir revenir sur la scène politique, ou* s'y maintenir. Encore qu'il soit toujours divertissant d'observer comment un homme politique peut au contraire s'affranchir de son passé, fût-il récent, fût-il parfaitement connu de ceux qui avaient le droit et le *moyen* de le rappeler.

Voyez M. Juquin, ce talent nouveau, cette *découverte inespérée,* ce regard *neuf* sur la vie publique, ce visage tout de fraîcheur que nul engagement discutable n'a encore marqué : ne dirait-on pas qu'il tâte soudain de la politique, la soixantaine se profilant, pour distraire des loisirs *inattendus, par goût inopiné* de servir son pays, nul parti ne pouvant jusqu'alors lui convenir, si ce n'est le sien, que Candide patronne ?

C'est tout de même un peu risible que ce vieux marcheur de la politique *réussissant* d'un coup à jouer les jeunes premiers sur des planches dont il a arpenté tous les *recoins,* toutes *les coulisses. Comme autrefois sur le* théâtre les rôles de donzelles étaient tenus par des sociétaires proches de l'honorariat, *cependant* que des grands-pères contrefaisaient les jouvenceaux.

C'est tout de même fou ce que ce pays peut aimer les repentis et les convertis, qui, regardés de là où ils viennent, sont appelés renégats. C'est *fou de voir à quel point il suffit* de renier son passé pour en être absous.

Le Petit Père Combes a eu beau séparer l'Eglise et l'Etat en 1905, la première nommée sait encore dire son mot dans l'inconscient des laïcs.

N'est-ce pas à partir de 1964, c'est-à-dire durant plus de vingt ans, que M. Juquin a été membre *du comité central, à partir de 1979* qu'il a siégé au bureau politique ? N'a-t-il pas été depuis la même année chef du bureau de presse et d'information du Parti communiste, après avoir été à ses débuts le secrétaire particulier de M. Georges Marchais ? N'est-ce pas en 1976 qu'il a été désigné comme nº 2 de la section « propagande » du PCF ?

⁂

SECRETAIRE particulier du chef *aujourd'hui honni. Chargé de la propagande.* Chargé de l'information de la presse. A tous ces titres et durant si longtemps, *si* proche du pouvoir et intendant des armes par lesquelles il se maintient, il ne lui serait passé entre les mains que la myrrhe et l'encens ? Jamais il n'aurait soutenu, pour son parti, des vérités qui n'en étaient pas, la main *sur* le cœur ? Jamais présenté comme légitimes et nécessaires des exclusions qui en préfiguraient d'aussi justes que celle qui a été *prononcée* contre lui ?

Se rebella-t-il en ces circonstances ainsi qu'il le fait à présent ? Le normalien ne pouvait donc alors faire connaître les pudeurs dont il se pare aujourd'hui ? Faut-il s'interroger aussi longtemps pour prouver qu'on est un intellectuel et que l'esprit finit toujours par l'emporter sur la matière ?

Ce n'est pas une coïncidence si M. Juquin recueille, apparemment, ses plus grands succès auprès des jeunes (*le Monde* du 4 *décembre). C'est aussi qu'ils n'ont pas de* mémoire personnelle, pour cause d'état civil, *qu'ils ont négligé de s'en forger une et qu'ils n'y sont guère incités.*

Ainsi cette génération qui, héritière de celles qui l'ont précédée, a horreur d'être dupe succombe au plus pervers des arguments politiques : la séduction, une arme dont nul n'imagine qu'elle soit à la disposition de M. Marchais.

C'est aussi le rebelle qui attire en M. Juquin lorsqu'il incarne un « ni Dieu ni maître » qui ne cesse pas de charmer. N'est-ce pas, soit dit en passant, pourquoi le dissident Sakharov *ne fait plus recette dans cet* Occident qui le cajola si fort : parce qu'il consent à l'idée d'un maître tolérable ?

⁂

A celui qui écrit parviennent en général, et logiquement, des correspondances écrites. Par exception, Mme Elizabeth Marie, illustratrice, répond selon l'expression qui est la sienne à l'« Amateur » du 24 octobre, qui s'intitulait « Crapoteux », et « écrit » donc ceci ci-dessous :



CRAPOTEUX

هكذا من الاجل

Politique

La réunion du comité central du RPR

L'« acte de foi » de M. Charles Pasqua

Le comité central du RPR se réunit, le samedi 12 décembre, à Paris à l'initiative de M. Jacques Toubon, secrétaire général du mouvement. M. Jacques Chirac, son président, y prendra la parole dans l'après-midi. La séance du matin sera consacrée à un dialogue entre les délégués et trois membres du gouvernement, MM. Charles Pasqua, qui traitera de politique générale, Philippe Séguin et Edouard Balladur.

M. Toubon devrait présenter dans son discours le bilan de l'action du gouvernement à la fois comme la réalisation d'un programme de la majorité RPR-UDF élue en 1986 et comme une *« bonne base de départ pour ouvrir les voies de l'avenir »*.

Le secrétaire général devrait en conséquence insister sur la nécessité de *« ne pas changer de monture au milieu du gué »*, c'est-à-dire – évidemment – de ne pas empêcher l'actuel premier ministre d'*« engager le pays pour les sept années à venir dans la voie du redressement, du progrès et de la prospérité »*, une voie dont la direction a été esquissée depuis deux ans.

Les instances du RPR ne s'étaient pas réunies depuis le comité central du 9 mai dernier et depuis les Assises nationales de la porte de Versailles, les 23 et 24 mai 1987, au cours desquelles M. Chirac avait réaffirmé son souci exclusif de gouverner sans préoccupations électorales. Le comité central du 12 décembre ne devrait pas donner le signal de l'entrée en campagne électorale. Du moins pas formellement.

Celle-ci ne s'ouvrira officiellement pour le RPR que lors de la réunion d'un congrès extraordinaire qui suivra aussitôt l'annonce par M. Chirac de sa candidature. En même temps que celle-ci, le premier ministre préciserac qu'il cesse d'exercer son mandat de président du RPR qui sera provisoirement remplacé par un triumvirat composé du secrétaire général et des président des deux groupes parlementaires, MM. Mesmer et Romani, comme cela s'était passé en 1981.

La date de la déclaration publique de candidature de M. Chirac n'est toujours pas arrêtée. Elle pourrait se situer à la mi-février, après le sommet européen de Bruxelles où il souhaite apparaître aux côtés de M. Mitterrand exclusivement comme premier ministre et non comme candidat. En effet, si M. Chirac ne veut pas lier sa propre décision à celle que prendront les autres postulants, il veut aussi conserver jusqu'au dernier moment la liberté d'apprécier l'opportunité de cette annonce en fonction des circonstances concernant son action de chef du gouvernement.

Dans son discours aux membres du comité central, M. Chirac insistera sur les indices tout récents – sondages et élections partielles – selon lesquels *« les Français enregistrent de façon plus favorable les résultats de l'action du gouvernement et de sa fermeté face aux difficultés »*, tout en précisant que cela ne doit pas porter au *« triomphalisme »*.

Comme l'a dit, jeudi 10 décembre, son porte-parole, M. Denis Baudouin, *« la majorité doit éviter un seul danger, celui du dérapage et des zizanies qui provoqueraient sa division »*.

Un signe révélateur

M. Chirac rappellera sa détermination de *« tenir fermement la barre jusqu'au bout »* et énumérera ses actions prioritaires : *« la maîtrise des conséquences de la crise boursière, la libération des otages, la transformation du système éducatif, la réforme de la Sécurité sociale, la réduction du chômage, les difficultés de l'Europe »*. Bref, ce que M. Chirac appelle les *« chantiers en cours »*, dont l'achèvement ne sera pas obtenu avant mai 1988.

Les cadres et les militants du RPR attendront-ils que M. Chirac se dévoile pour entrer en campagne ? Ils ne s'y lanceront sûrement pas avant la « trêve des confiseurs » des fêtes de fin d'année. Mais ils attendent avec impatience ce signal : tel est le sentiment recueilli par M. Toubon qui, depuis qu'il a quitté la présidence de la commission des lois de l'Assemblée nationale, se consacre davantage à la visite des fédérations départementales de son mouvement.

De ses contacts divers, des demandes qu'il reçoit, des remarques qu'il enregistre, M. Toubon retire le sentiment que, *« depuis quelque temps, la tendance est porteuse pour M. Jacques Chirac, qui enregistre une montée sensible »*.

M. Toubon a enregistré comme un signe particulièrement révélateur d'un *« dégel »* certain en faveur de M. Chirac la prise de position de M. Olivier Guichard, ancien ministre, député RPR de Loire-Atlantique, au cours d'un récent voyage dans son département.

Le président du conseil régional des Pays de la Loire, qui avait jusqu'alors un comportement particulièrement discret, voire réservé, n'a en effet pas hésité à juger positive l'action de M. Chirac au gouvernement, en allant jusqu'à reconnaître : *« Si la mayonnaise n'a pas tourné, c'est parce que le chef avait un bon tour de main. »* Mais surtout les militants RPR sont maintenant tout près de partager la conviction répétée par M. Charles Pasqua, selon lequel *« quel que soit le candidat de la gauche – je dis bien quel qu'il soit, – il sera battu par M. Chirac ou par M. Barre »*.

Ils attendent que cet acte de foi du ministre de l'intérieur, dont la popularité au sein du mouvement n'a jamais été aussi grande, soit transformé en un ardent appel à voter ouvertement pour M. Chirac. Nul ne doute, d'ailleurs du rôle moteur que l'ancien président du groupe sénatorial RPR jouera dans la campagne électorale... *et ensuite*.

ANDRÉ PASSERON.

M. Raymond Barre : l'éloge des « vrais » politiques

« Je ne crois ni à la séparation de la politique et de la morale ni à la justification des moyens par la fin » : c'est par cette profession de foi politique que commence le long entretien accordé par M. Raymond Barre au quotidien *la Croix* daté du 11 décembre.

« L'individu comme personne libre et responsable, poursuit l'ancien premier ministre, *la démocratie comme système politique, la solidarité comme principe social me paraissent des valeurs communes à l'ensemble des Français et des Européens »*, se réjouissant de voir réconciliés *« la devise républicaine – liberté, égalité, fraternité, – et le message chrétien »*, mais souhaitant *« ne pas voir se confondre les domaines d'actions et les responsabilités des autorités spirituelles et politiques »*. M. Barre estime qu'à l'exception du communisme, *« il n'existe plus dans l'opinion française d'aujourd'hui des systèmes de valeurs radicalement étrangers les uns aux autres »*. *« La fin des idéologies,* constate-t-il, *c'est le début de la sagesse si l'on comprend bien que la sagesse ne se réduit pas à la prudence politique mais qu'elle implique de fortes convictions. »*

Interrogé sur le rôle et la place des partis politiques, M. Barre considère que *« leur mission est vitale pour une démocratie »*, mais qu'il convient d' *« éviter que ces partis ne s'approprient le débat et le pouvoir »*. *« Quand j'ironise sur la politique politicienne,* se défend l'ancien premier ministre, *je fais l'éloge des vrais politiques ; quand je critique les combinaisons souterraines, je défends les confrontations et les accords sincères et publics. »*

« Plus que mon ironie, la lecture des comptes rendus et analyses de congrès de partis ou des réunions de comités directeurs contribue à déprécier non la vie politique mais certains rites et certains jeux... Lorsqu'il m'arrive de parler du « microcosme », ce n'est ni les familles politiques ni les hommes politiques que je vise. (...) C'est l'esprit de chapelle, l'esprit de clan, l'égoïsme des ambitions et des vanités, toujours menaçants, qui conduisent à ne considérer, dans les grandes questions concernant l'avenir national, que tel ou tel intérêt tactique ou de carrière. Pour lutter contre ces travers, l'humour me paraît une arme plus efficace que l'indignation. »

Interrogé enfin *« sur l'idée libérale de la concurrence et les victimes de cette concurrence »*, M. Barre émet cette mise en garde : *« Nous devons faire comprendre à nos compatriotes que l'obligation de solidarité à l'égard de ceux qui ont le plus à souffrir de la compétition et de la crise n'est pas du domaine de la charité. Elle est aussi un impératif d'efficacité. Si nous ne prenons pas garde, en effet, à leurs difficultés, la cohésion de notre société se trouverait très vite mise en cause, des déchirures et des mouvements graves apparaîtraient, paralysant l'ensemble de notre économie.*

» Ceci, dit à l'usage des moins altruistes, n'est pas exclusif de la considération due aux plus fragiles ou à moins chanceux. Cet impératif de solidarité impose un souci parallèle de rigueur dans la gestion sans quoi les moyens ne tarderaient pas à manquer. »

Politique

M. Pierre Mauroy : le refus d'une « dérive » centriste

« Moi, j'aurais voté contre. Je le dis à titre personnel. » M. Pierre Mauroy, ancien premier ministre et président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), se refuse à commenter directement et, surtout, à juger le comportement des cinquante-six conseillers régionaux socialistes et MRG qui, en ne prenant pas part au scrutin, ont permis l'adoption du budget de l'Ile-de-France (*le Monde* du 1er décembre).

Mais il est patent que ce comportement, contredit par le vote négatif de neuf conseillers régionaux appartenant au courant Socialisme et République (ex-CERES), n'a pas l'approbation de M. Mauroy, ni de la FNESR. La dernière livraison de *la Lettre de communes de France*, dont le maire de Lille est directeur de publication, en porte d'ailleurs la trace. Imprimée au moment même où avait lieu ce vote, cette publication comportait un article qui commentait le risque d'*« une crise dans la collectivité régionale la plus importante du pays »* qu'aurait seul pu entraîner le rejet du budget.

« On ne veut pas que ça se renouvelle » a toutefois indiqué, le jeudi 10 décembre au cours d'une conférence de presse, M. Mauroy qui a annoncé une prochaine réunion des responsables des groupes socialistes des différentes régions pour leur rappeler que *« le contexte politique est le vote contre »*. M. Mauroy ne veut pas que les *« difficultés »* connues en Ile-de-France puissent réapparaître.

Tirant de cet incident une leçon politique plus large, l'ancien premier ministre a d'autre part déclaré : *« On ne veut pas donner l'image qu'on dérive vers le centrisme ou la troisième force »*, en favorisant indirectement la droite classique.

M. Pierre Juquin : l'appel au « peuple communiste »

C'est sur un appel particulièrement insistant au *« peuple communiste »* que M. Pierre Juquin a inauguré, le jeudi matin 10 décembre, sa visite en Limousin.

C'est, a-t-il précisé, son *« nouvel appel de Limoges »* (en référence à ses déclarations du 21 juin 1984, à Limoges également – *« Il faut tout discuter sans tabou »*, – qui avaient marqué les débuts publics de son conflit avec ses pairs du bureau politique du PC).

Cette fois, il s'agissait pour lui de se démarquer de l'étiquette de *« deuxième candidat du PS »*. *« Je ne suis*, a-t-il dit, *ni le Poulidor socialiste ni le Poulidor communiste »*. Le 26e congrès a montré que *« la direction du PC reste sourde, qu'elle est impuissante à prendre en compte ce qui bouge »* tandis que le PS *« est un parti qui se refuse à transformer les rapports sociaux »*.

De cette déclaration de principe, M. Juquin est passé au détail de son plan de campagne. Il affirme s'appuyer sur 300 comités de soutien à sa candidature et avoir la promesse de 450 signatures de maires. Coût prévisionnel de sa campagne : 10 millions de francs *« dont nous n'avons pas le premier sou »* ; il prévoit un prochain passage à la télé – *« L'Heure de vérité »* – et il propose un face-à-face avec... Raymond Barre sur la crise économique.

Quant à son argumentation : *« Je n'arrive pas avec un programme bouclé*, dit-il ; *je serai le candidat de tous ces mouvements qui veulent se faire entendre et ont tant de choses à dire »*, surtout *« les inorganisés qui cherchent d'autres vertus dans l'action »*. Seule proposition précisément affirmée : *« Que la France renonce à la dissuasion nucléaire. »*

Et pour le second tour ? *« J'appellerai tous les électeurs et électrices à se mobiliser pour battre la droite. »*

M. Pierre Juquin a terminé sa visite – ambiance limousine oblige – par un appel à M. Marcel Rigout – *« un homme que j'admire énormément »* – à *« ne pas rester sourd à notre appel »*. – *(Corresp.)*

M. Mitterrand invite les indépendantistes de Nouvelle-Calédonie à « ne pas désespérer »

M. Jean-Marie Tjibaou, président du FLNKS (indépendantiste), reçu par M. François Mitterrand le jeudi 10 décembre, a déclaré après cet entretien que le président de la République *« souhaite que la justice française s'applique en Nouvelle-Calédonie comme ici »*.

M. Mitterrand *« m'a dit que sa porte est toujours ouverte à toutes les minorités »*, a indiqué M. Tjibaou, ajoutant que le chef de l'Etat avait exprimé le souhait *« que nous ne désespérions pas de la situation »* et que *« son désir pour notre peuple, c'est qu'il vive pleinement »*. Le président du FLNKS a déclaré encore : *« Nous avons redit que nous essayions de lancer une sorte de SOS à l'opinion, pour que la pression coloniale que le gouvernement actuel exerce sur le terrain puisse un peu se relâcher, pour qu'il y ait plus de liberté pour notre peuple. »*

A la suite de cette audience, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR, a fait part de son *« étonnement »* puisque M. Tjibaou ayant *« lancé un appel au meurtre »* après avoir invité ses partisans à *« acheter des fusils »* se met *« délibérement hors la loi »*, ajoutant : *« La caution que semble lui donner le président de la République, gardien des lois, est d'une extrême gravité »* (1).

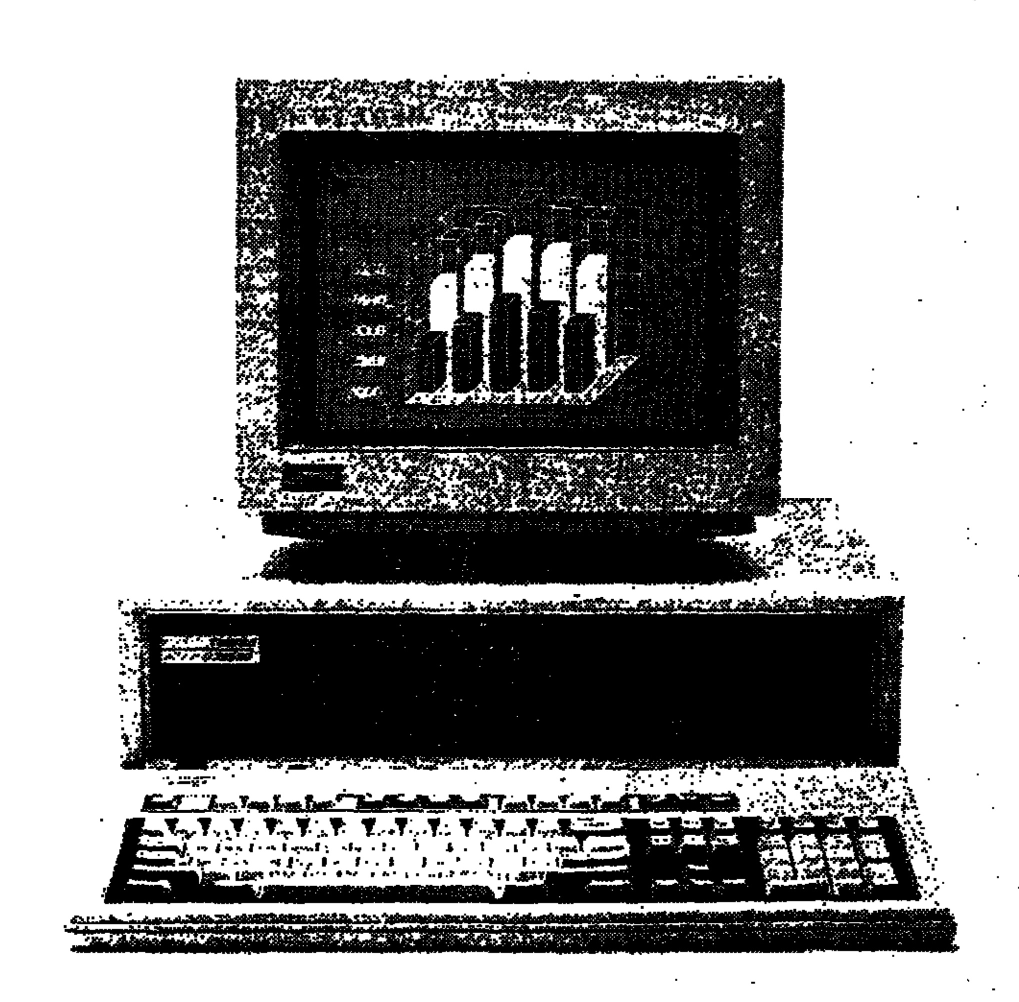
Cette rencontre, poursuit l'ancien premier ministre, *« ne correspond en rien à une recherche d'apaisement. Elle ne peut que compromettre les rapprochements souhaités. Elle est une des manifestations de dédain à l'égard des Calédoniens qui sont restés attachés à la France pendant les cinq ans du pouvoir socialiste, ou qui s'y sont ralliés au moment du référendum. C'est un acte contraire aux intérêts de la France. »*

M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, s'est déclaré à Nouméa *« surpris »* dans les mêmes termes que M. Messmer. Enfin M. Lafleur, député (RPR) du territoire, a demandé *« l'arrestation »* de M. Tjibaou.

(1) M. Tjibaou avait déclaré le 7 décembre : *« Nous avons vu les limites de la non-violence. Nous pouvons continuer, mais ce serait envoyer les gens à l'abattoir. Si nous commençons à dire à nos gens : il faut acheter des fusils, comprenez bien que c'est pour moi contre nature, car c'est pour les vivants et non pour les morts que nous revendiquons la liberté. »*

● **Adoption du budget du Val-de-Marne.** – Le budget du Val-de-Marne pour 1988 a été adopté, le lundi 7 décembre, par la majorité (PC et PS) du conseil général en l'absence des élus de l'opposition (RPR, UDF, CNI et non-inscrits). Ces derniers se sont retirés devant le refus de MM. Pierre-Yves Cosnier et Marcel Trigon, conseillers généraux communistes, de faire des excuses aux élus de droite, après les insultes lors de la séance du 30 novembre (*le Monde* du 2 décembre). Aucun élu socialiste n'étant absent de la séance, le quorum a été atteint et le budget d'un montant de 6,51 milliards de francs adopté. – *(Corresp.)*

COMPAQ.
LES 2 MICRO ORDINATEURS LES PLUS PUISSANTS SUR LA TERRE



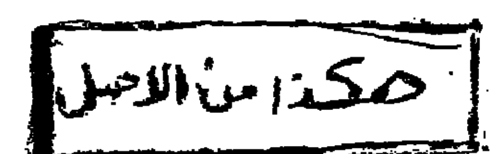
LE NOUVEAU COMPAQ DESKPRO 386/20™

Depuis sa création au début des années 80, la société COMPAQ® a accumulé les succès. Le secret de cette réussite ? Une gamme d'ordinateurs toujours plus performants qui ont systématiquement reçu un accueil triomphal des utilisateurs.

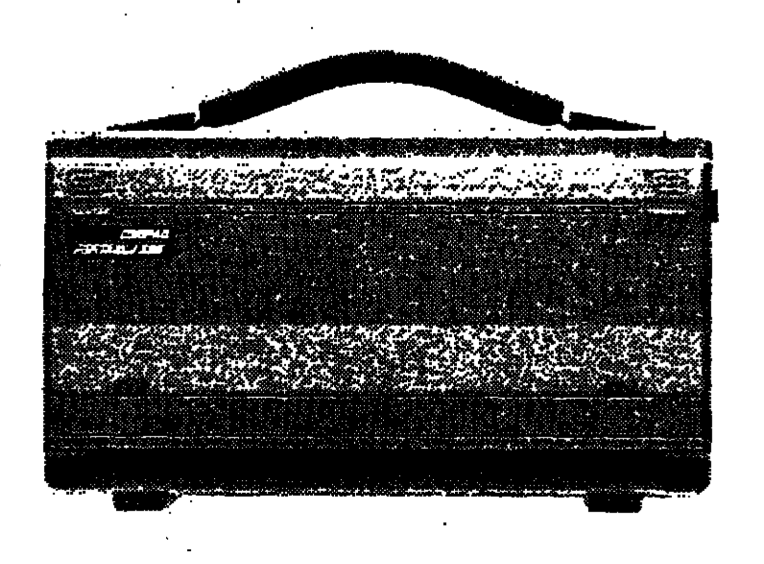
Une maîtrise parfaite de la technologie 80386. 1986 : COMPAQ® innovait en lançant le premier ordinateur à base de 80386. C'était le COMPAQ DESKPRO 386 et aussi... le micro-ordinateur le plus performant du monde. Aujourd'hui, COMPAQ® va encore plus loin en présentant la deuxième génération de micro-ordinateurs 80386 avec le COMPAQ DESKPRO 386/20 et le COMPAQ PORTABLE 386, créant de fait le nouveau standard de référence.

Des performances exceptionnelles. Ces deux nouveaux micro-ordinateurs fonctionnent à la vitesse inouïe de 20 MHz (3 à 4 fois plus rapides que les ordinateurs de type AT à 8 MHz).

Nous *ne nous sommes pas contentés* d'augmenter la vitesse du microprocesseur : en fait, nous avons créé une nouvelle architecture en bus parallèles qui assure la meilleure performance globale sans sacrifier la compatibilité avec les périphériques au standard établi. Tous deux possèdent la fonction cache-disque pour diminuer les temps d'accès au disque dur. Ils détiennent aussi, chacun dans leur catégorie, le record absolu de capacités de mémoire et de stockage. Et en plus, grâce au nouveau DOS 3.3 de COMPAQ®, un seul fichier peut contenir jusqu'à 300 Mo de données.



ET AILLEURS.



LE NOUVEAU COMPAQ PORTABLE 386™ 20 MHz

Une facilité d'utilisation surprenante. Souris, fenêtres, icônes, menus déroulants, fonctions multi-tâches, graphiques VGA : Windows/386 (déjà disponible) et OS/2® (pour bientôt) vont révolutionner l'utilisation des ordinateurs dans l'entreprise. En anticipant le standard du futur, les nouveaux micro-ordinateurs COMPAQ® exploiteront totalement ces nouvelles fonctionnalités, tout en préservant les investissements en matériel, en logiciels et en formation déjà effectués par les utilisateurs.

Quand puissance équivaut à flexibilité. Ces performances, couplées à un grand choix d'options et une architecture ouverte, permettent une intégration parfaite de ces micro-ordinateurs dans des environnements aussi variés que sophistiqués : grands systèmes, réseaux locaux, réseaux télécom, pour n'en citer que quelques-uns. Tout ceci n'est qu'un aperçu des deux nouveaux micro-ordinateurs venant compléter une gamme de produits qui, COMPAQ® oblige, sont les plus rapides et les plus perfectionnés dans leur catégorie.

Pour obtenir plus de détails sur ces deux nouveaux micro-ordinateurs et toute la gamme COMPAQ®, le réseau des Revendeurs Agréés COMPAQ® est à votre disposition. Ce sont plus de 200 professionnels spécialement formés sur ces produits. Ils sont vraiment les mieux placés pour vous les faire découvrir. Contactez-nous pour les connaître. Ils vous aideront à identifier la meilleure solution. Appelez-nous au 16 (1) 64.46.36.25 ou écrivez à : COMPAQ, 5 avenue de Norvège, 91953 Les Ulis Cedex.



Politique

Le renvoi de M. Christian Nucci devant la Haute Cour de justice

Le malaise du Sénat

Un sentiment de malaise a plané au palais du Luxembourg tout au long du débat, le jeudi 10 décembre, sur la proposition de résolution portant mise en accusation de M. Christian Nucci devant la Haute Cour de *justice*.

Le premier à le reconnaître est aussi le premier à intervenir : **M. Charles Jolibois**, rattaché administratif (RI, Maine-et-Loire), qui n'avait manifesté nul enthousiasme pour être le rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution adoptée le 8 octobre dernier par l'Assemblée *nationale*. M. *Jolibois n'est guère* sorti de l'épure esquissée par la grande majorité de la majorité : la procédure suivie est applicable, irréprochable. Pour lui, le vote de la proposition implique non pas la culpabilité de l'ancien ministre socialiste, mais simplement la poursuite de l'instruction, *indispensable* à la manifestation de la vérité.

Mal à l'aise, un certain nombre de sénateurs avaient décidé... d'être discrets, c'est-à-dire absents. Si d'éventuels états d'âme ne se sont concrétisés ni au RPR ni chez les *républicains* et *indépendants*, ils étaient manifestes chez les centristes et à la Gauche démocratique dont les bancs se sont dégarnis tout au long de la séance. Cette « désertion » s'explique d'autant mieux qu'à la différence de l'Assemblée nationale, le règlement du Sénat ne *prévoit pour ce type de procédure* qu'un simple scrutin public.

Les socialistes ont usé de la procédure pour tenter de rallier à leur cause le plus grand nombre possible de sénateurs. Ils ont ainsi défendu, sans succès, une exception d'irrecevabilité, une question *préalable*, une motion préjudicielle et une autre de renvoi en commission, ainsi qu'une quinzaine d'amendements. Chaque initiative étant sanctionnée par un scrutin public demandé indifféremment par leurs auteurs ou par la commission, voire par le groupe RPR ou celui des républicains et indépendants.

L'argumentation socialiste présentait deux faces. L'une *juridique*, abondamment développée par **M. Michel Dreyfus-Schmidt**, l'autre plus « sentimentale », affichée par **M. André Méric**.

« Défendre un homme »

Le premier, sénateur du Territoire de Belfort a expliqué que la procédure de la Haute Cour n'est pas conforme à la convention européenne des droits de l'homme, que cette Haute Cour est *« incompétente »* ; que la demande de mise en accusation a *été provoquée* par le gouvernement aux motifs non seulement que la Haute Cour serait compétente, mais qu'elle le serait exclusivement, ce qui n'est pas selon lui soutenable ; que la demande de mise en accusation s'appuie sur des documents que nul ne devrait connaître *et en ignore d'autres qui les contredisent* ; que le Sénat ne peut prendre de décision sans avoir accès au dossier dont l'instruction se poursuit en droit commun ; qu'un député en exercice et en session ne peut être poursuivi sans que soit préalablement levé son immunité parlementaire ; et *enfin que si la Haute Cour* doit être considérée comme exclusivement compétente, les réquisitions et l'ordonnance d'incompétence, bases uniques de la demande de mise en accusation, sont frappées de nullité comme ayant été rendues par des magistrats, eux, radicalement incompétents.

L'orateur reconnaît que le Sénat *« peut tout faire »* y compris *« bafouer les règles les plus élémentaires du droit »*. C'est une raison de plus à ses yeux pour que le Sénat *« s'honore aux yeux de l'histoire en respectant un Etat de droit qui se confond avec notre démocratie et avec la République »*.

Le président du groupe socialiste, lui, avait choisi un autre registre en intervenant *« non pour défendre un élu socialiste mais un homme »*, et en adjurant ses collègues d'échapper à des *« considérations politiques »*.

Le treizième et ultime scrutin de la journée sur l'ensemble de la proposition de résolution a confirmé le trouble de la majorité : sur les trois cent dix-neuf sénateurs, deux cent soixante-trois seulement ont participé au vote. Il est vrai que dix-huit membres *titulaires et suppléants* de la Haute Cour ne pouvaient y participer.

Quant aux trente-huit autres, ils appartiennent aux rangs de la gauche démocratique, à commencer par leur président, M. Jacques Pelletier (radicaux de gauche comme MM. Maurice Faure et François Giaccobbi ou radicaux valoisiens comme M. Michel *Durafour*) ou à ceux de l'Union centriste. Dix-neuf d'entre eux, dont M. Alain Poher qui présidait la séance, n'ont pas participé au scrutin : parmi eux *figure M. Jean Lecanuet*, président de l'UDF. En outre, six Union centriste se sont abstenus volontairement.

Six sénateurs ont rejoint les socialistes : MM. François Abadie et Jean-Michel Baylet, Edgar Faure et Abel Sempé, tous quatre de la Gauche démocratique, ainsi que MM. Louis Virapoulé et Daniel Millaud, tous deux de l'Union centriste. Les communistes, à l'exception de M. Henri Bangou (Guadeloupe), comme à l'Assemblée nationale, ont voté avec le RPR et les RI en faveur de la proposition de résolution.

A. Ch.

L'affaire est désormais du ressort de la commission d'instruction de la Cour de cassation

L'adoption par le Sénat de la proposition de résolution portant mise en accusation de M. Christian Nucci, ancien ministre délégué chargé de la coopération et du développement, devant la Haute Cour de justice met un terme à la procédure engagée à l'Assemblée le 27 mai dernier.

A cette date, M. Pierre Messmer et deux cent cinquante-cinq de ses collègues avaient *déposé une proposition* de résolution que le bureau de l'Assemblée avait déclaré recevable *le 3 juin. Par la suite*, ce même bureau avait déclaré irrecevables plusieurs propositions de résolution émanant du groupe socialiste et visant notamment à traduire M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, devant la *Haute Cour* de justice pour le « vrai-faux » passeport délivré par la DST à M. Yves Challier, ancien chef de cabinet de M. Nucci.

Constituée le 9 juin, la commission chargée d'examiner la proposition de résolution du RPR, de l'UDF et du Front national l'avait le 30 juin approuvée, après l'avoir modifiée. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, 340 députés contre 211 la votaient.

Le 8 octobre, la conférence des présidents du Sénat fixait au 14 l'élection de la commission chargée d'examiner cette proposition de résolution. Après avoir entendu M. Nucci (lequel avait également été reçu par la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale le 23 juin), la commission sénatoriale concluait le 1er décembre ses travaux par deux votes.

Sur proposition de son rapporteur, M. Charles Jolibois (RI), dix-neuf sénateurs estimaient avoir *« des éléments suffisants pour renvoyer l'instruction des faits susceptibles d'être imputés à M. Christian Nucci à la commission d'instruction de la Haute Cour de justice »*. Sept (les six PS et M. François Giacobbi, G. dém.) étaient d'un avis contraire. La représentante du PCF, Mme Marie-Claude Beaudeau, n'avait pas pris part au vote, pas plus qu'au scrutin suivant, qui portait sur la proposition d'adoption de la résolution dans le texte transmis par l'Assemblée nationale.

Dans ce second vote avaient été dénombrées 16 voix pour, 6 voix (les socialistes) contre et 3 abstentions (M. Jacques Habert (non insc.) et MM. Georges Lombard et Marcel Rudloff (Un. cent.).

La conférence des présidents du Sénat inscrivait le 3 décembre l'examen *de la proposition de résolution* en séance publique pour le jeudi 10 décembre.

Dérogations possibles

Après le vote positif du Sénat, la voie parlementaire est désormais close. Lui succède la voie judiciaire. Le président du Sénat a communiqué la *résolution au procureur général* près la cour de cassation, qui doit en accuser réception sans délai.

La commission d'instruction, désormais saisie, est un organe exclusivement judiciaire qui comprend cinq membres titulaires et deux membres suppléants désignés parmi les magistrats du siège de la Cour de cassation. Son président est choisi dans les mêmes formes parmi les *membres titulaires (le Monde* du 8 octobre).

Dès réception de la mise en accusation, la commission d'instruction est convoquée sans délai sur l'ordre de son *président*. Toutefois, dans l'intervalle, ce dernier peut accomplir tous les actes d'information utiles à la manifestation de la vérité.

Il peut également décerner des mandats, que ce soit de comparution, d'amener, de dépôt ou d'arrêt, contre le ou les accusés.

Dès sa première réunion, la commission est appelée à confirmer ou à infirmer les mandats décernés par son président. Cette commission est habilitée à procéder à tous les actes d'information qu'elle juge utiles à la manifestation de la vérité. Elle *exerce collégialement* les *pouvoirs* d'un juge d'instruction si son fonctionnement répond aux règles prévues par le code de procédure pénale ; toutefois, elle y déroge sur un point. Cette dérogation consiste dans l'absence de toute voie de recours contre les actes de la commission d'instruction. Autrement dit, une décision de renvoi en Haute Cour prise par cette commission purge la procédure qu'elle aurait suivie de tous ses vices.

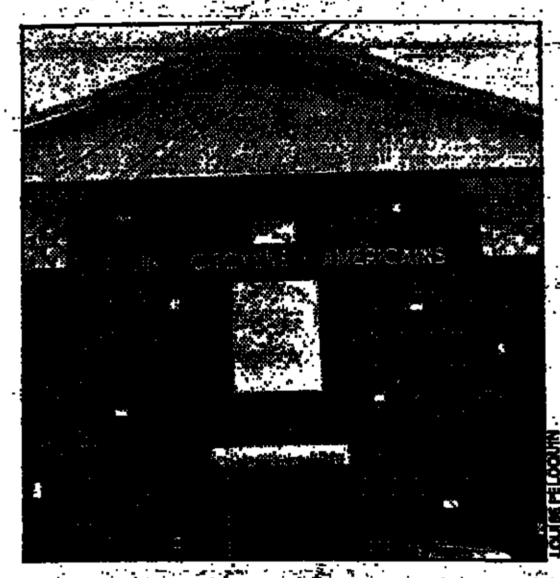
Une autre dérogation existe par *rapport au droit commun : la loi* organique interdit la constitution de partie civile. Les intérêts civils ressortissent donc de la compétence de la juridiction de l'ordre judiciaire.

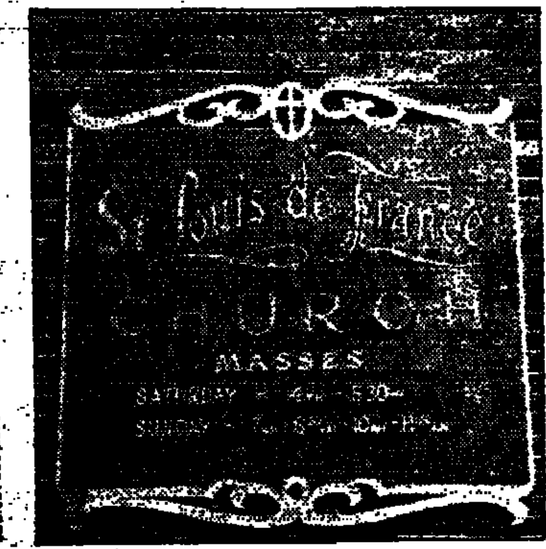
Quand la procédure lui paraît complète, la commission d'instruction ordonne, s'il y a lieu, le renvoi devant la Haute Cour. Elle *n'est* donc pas juridiquement tenue de prendre une ordonnance de renvoi : elle peut estimer que les faits ne constituent ni un crime ni un délit, parce qu'il n'existe pas de charges *suffisantes contre l'accusé ; elle peut* encore déclarer qu'il n'y a pas lieu à suivre, ce qui met un terme définitif à la procédure puisque les décisions de la commission sont insusceptibles de recours ; elle peut enfin estimer que les faits constituent un crime ou un délit, ce qui la conduit à ordonner le *renvoi devant la Haute Cour*.

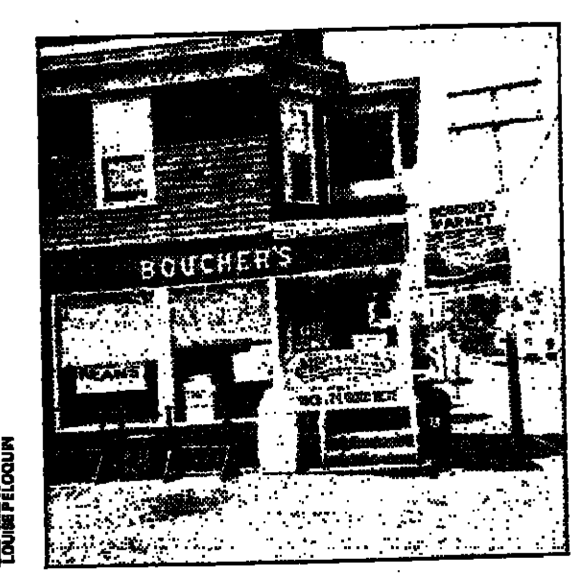
Ce n'est seulement alors que, à la requête du procureur général, le président de la Haute Cour, en l'occurrence M. Jacques Larché (RI), serait amené à fixer la date d'ouverture des débats.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● **M. Megret : le virage Hannoun.** — *M. Bruno Megret, directeur* de la campagne de M. Le Pen a estimé, le jeudi 10 décembre, que le rapport sur le *racisme* de M. Michel Hannoun, député RPR de l'Isère marque *« un virage à cent quatre vingt degrés des orientations idéologiques »* du RPR et de l'UDF. M. *Megret a annoncé qu'il avait* adressé une lettre à tous les *députés* de la majorité, dont M. Barre, afin de leur demander de se situer vis-à-vis de ce rapport. Ces *réponses* a-t-il *précisé* seront *« un élément d'appréciation important »* pour l'attitude du FN et de M. Le Pen dans les *échéances électorales prochaines*.







De la frontière canadienne aux environs de New-York, ils sont cinq cent mille à se souvenir, avec leurs églises, leurs journaux, leurs traditions, de la France et du français.

Sous la Nouvelle-Angleterre la vieille France

Le Monde
SANS VISA

par Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

« RÉÉLISEZ *Gus Coutu au conseil municipal! Il est opposé à la construction d'une usine de transformation des déchets.* » « *Ordures, vandalisme et drogue, logement illégal, manque de police et protection. Je connais les problèmes et j'ai les solutions. Elisez-moi! Signé : Tarsy Poulios.* » Y a-t-il des élections à la mairie de Marseille ou de La Garenne-Colombes? Non, à Lowell, Massachusetts, cent mille habitants. Et ces placards publicitaires paraissent dans *le Journal de Lowell*, publié en français depuis douze ans, en pleine Nouvelle-Angleterre, vieille terre anglo-saxonne d'Amérique s'il en est.

Dans la même feuille, le révérend Armand Morisette vante « La Grange, *restaurant bien français au cœur de Maynard, bourg colonial charmant. Le potage aux légumes y est très nourrissant, la soupe à l'oignon au gratin parfaite et la vichyssoise un rêve. Les ragoûts sont suprêmes et les escargots à l'ail insurpassables. Comme entremets, vous avez des crêpes Suzette, des fraises parisiennes, de la crème caramel ou de la mousse au chocolat.* »

Bœuf bourguignon et crêpes canadiennes

Il y en a comme cela sur deux bonnes colonnes qui ne se concluent pas par une absolution pour péché de gourmandise, mais par la nouvelle du récent passage approbateur à *La Grange* de Mme Paulette Garnier, qui, étant de Bordeaux, « *s'y connaît à fond* ». Même les meilleurs vins de son terroir étaient au reste présents à l'appel. Les Américains de la côte Est n'ont plus besoin de franchir l'Océan pour savoir ce qu'est le plaisir du bien manger.

Quelques pages plus loin, entre l'érection d'un monument aux vétérans de Centralville, toujours dans le Massachusetts, et la photo moustachue de Ray Le Blanc, style quadragénaire avantageux de Marmande ou Castelnaudary, quoique candidat au conseil municipal de Lowell, le poète local, Jean-Claude Boisnier, ne craint pas de célébrer « *la femme bretonne* » qui cuisine « *des crêpes pour le marin de Cancale* ».

Dans bien des boîtes aux lettres, le même jour, atterrit une missive aux armes du Cercle Jeanne-Mance, fondé en 1931 pour perpétuer le souvenir de cette Langroise qui fut l'un des fondateurs de Montréal.

Marthe Peloquin-Biron, Marielle Pétrin, Madeleine Soucy, Jeanne Brouillard, Monique Blanchette, et quelques autres dames aux noms et prénoms qui fleurent délicieusement bon leur *Manon Lescaut* ou leur *Maria Chapdelaine*, vous convient à leur loterie de Noël avec « *rafle et tirage de petits billets* », mais aussi à tester le résultat concret de leurs meilleures recettes : tourtière avec cornichons, bœuf bourguignon avec riz persillé et pain français, fèves au lard avec jambon, crêpes canadiennes, etc.

Oui, frottez-vous encore les yeux, ces soutanes et ces plumes épicuriennes, ces maîtresses de maison qui iraient en enfer pour vous régaler, ces lecteurs friands de tout cela sont bien citoyens du plus vaste désert gastronomique de la planète : les Etats-Unis d'Amérique. Mais ils appartiennent aussi à une étrange galaxie baptisée par eux « *Franco-Américanie* » et habitée par les « *Francos* ».

Le territoire de cette peuplade inconnue s'éparpille en villages ou quartiers, des confins québécois aux portes de New-York. En 1987, parmi les douze millions d'anglophones de la Nouvelle-Angleterre, plus marqués par la *wasperie* — White Anglo-Saxon Protestant — que par la latinité, vivent quelque cinq cent mille personnes de langue maternelle française, regroupées en cinq cents associations, entretenant des dizaines de paroisses où l'Evangile est lu avec l'accent montréalais et députant à chaque sommet francophone une escouade sourcilleuse et timide de religieux, hommes d'affaires et universitaires aux patronymes berrichons ou poitevins.

Citoyens des Etats-Unis aujourd'hui à part entière, ils n'en cultivent pas moins leur différence, allant jusqu'à arborer depuis 1983, un drapeau « officiel » où la fleur de lys franco-québécoise forme le cœur d'une étoile américaine... Depuis deux ans, cet emblème flotte aussi, avec neuf autres fanions américains (louisianais, acadien, québécois, fransaskois du Saskatchewan, franco-manitobain, etc.) dans le parc de l'Amérique française à Québec (1).


OVO

La famille du photographe Ulric Bourgeois vers 1908.



Lowell, malgré son nom emprunté à l'un des premiers rois de l'industrie nord-américaine a toujours fait un peu figure, naturellement contestée et jalousée, de capitale de cette petite nation « française » discrètement incrustée sur le corps de la grande nation « étatsunienne ». A cause des eaux ruisselantes du fleuve Merrimack, qui porte toujours un nom de leur langue, les pauvres Amérindiens de la région, jadis, furent vite chassés ou exterminés par les conquérants européens ; on les remplaça par d'autres victimes, transportées par bateaux entiers de la catholique et misérable Irlande. De ces conjonctions de sang et de sueur naquit l'industrie textile du Nouveau Monde, dès les toutes premières décennies du dix-neuvième siècle.

Avant même la mi-siècle, les tisserands irlandais furent épaulés, puis presque complètement remplacés par d'autres immigrés, tout aussi pauvres et tout aussi papistes : des Canadiens-Français fuyant la rude férule des « habits rouges » de la reine Victoria.

Ce sont ces Québécois et Acadiens déracinés qui, à Lowell et dans maintes autres cités industrielles de Nouvelle-Angleterre, semèrent un peu partout des « petits Canadas », conglomérats rêches et sombres de maisons de bois collectives, arborant au front la bonne tache blanc et bleu d'une vierge ; sous sa protection, les femmes en sarrau gris et chignon sans chichis préparaient la tourtière au porc, (venue, dit-on, de Vendée) en attendant que l'homme rentre du turbin.

Ces quartiers de valeureuse misère ont, depuis vingt-cinq ans, été presque tous bêtement démolis. A Manchester (New-Hampshire), à Lowell, on a réussi à temps à sauver au moins d'anciennes manufactures de brique rouge à l'architecture conventuelle ; elles regardent maintenant les cours d'eau rendus à leur clarté d'avant Christophe Colomb par la décadence industrielle, au reste suivie par une renaissance heureusement fondée sur des productions propres d'ordinateurs et autres machines de pointe. Lowell, transformée en premier parc national urbain des Etats-Unis, est enfin devenue fière de ses origines ouvrières — et françaises. Elle a pieusement recueilli jusqu'aux anciennes bobines à tisser qu'elle revend, muées en stylographes, à ses visiteurs.

Deux cents écoles, trois cents églises et autant de publications — notamment le revendicatif *Travailleur* de Linwood, Massachusetts, publié pour la première fois, en 1875, et disparu sans doute définitivement en 1976, — ainsi que quatre cents sociétés d'entraide furent les remparts de paroles et de papier derrière lesquels les Francos, durant plus d'un siècle (1850-1960), protégèrent ce que l'on appelle aujourd'hui leur « identité » (on parlait naguère de « personnalité ») et se protégèrent de la dure condescendance des « Wasp », prompts à lancer : « *Speak white !* » à ces demeurés qui s'obstinaient à jacter français ; et encore avec l'intonation « impossible » qui avait dû être celle des paysans français de l'Ouest au Grand Siècle !

Informatisées, devenues parfois de puissantes banques, la Caisse populaire Sainte-Marie de Manchester ou Sainte-Jeanne-d'Arc de Lowell, la Société de secours mutuel l'Assomption, « *créée en 1903 à Waltham, Massachusetts, pour hâler ensemble* », l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique du Rhode-Island et bien d'autres compagnies socio-financières aux intitulés de litanies ou de croisades attestent toujours de l'imprégnation canado-française de la côte Est.

(Lire la suite page 16.)

(1) Le Secrétariat permanent des peuples francophones d'Amérique du Nord, créé en 1981, est à l'origine de cette initiative. SPPF, 129, Côte de la Montagne, G1K4E6, Québec, Canada.

Sous la nouvelle Angleterre, la vieille France

(Suite de la page 15.)

Comme la buraliste du principal centre commercial de Boston ou la gardienne en habit dix-septième siècle de la maison des Sorcières de Salem (Massachusetts) qui, au son du français, excipent vite du leur ; tout en s'excusant pour cet accent qui vient pourtant du fond de leur histoire.

« Nous regrettons l'intolérance envers le parler franco-américain, observée chez certains enseignants dans les écoles publiques et privées, qui, en Nouvelle-Angleterre, ont pris le relais des anciennes écoles paroissiales », nous confie Louise Peloquin-Faré, jeune universitaire franco ; elle déplore aussi qu'aucune des nombreuses universités anglo-saxonnes de la région Est n'ait jusqu'ici consenti à créer un véritable département de littérature franco-américaine, alors que toutes les diciplines de la Terre y ont droit d'épanouissement.

On pourrait y étudier, entre autres plumes originales du cru, Rémi Tremblay, *« génial nomade de la francophonie, écrivain, journaliste, soldat, poète, fondateur, militant, créateur non conformiste et observateur attentif du changement social »*, dit un des rares analystes contemporains de ce mélange de Rimbaud, Kerouac et Rosa Luxembourg, né vers 1845.

Peut-être a-t-il aujourd'hui une chance de ressusciter – à l'heure où la crise boursière américaine précipite du haut de leur contentement de soi les *« garçons dorés »* de New-York, Boston ou Hyannis-Port – ce Tremblay, venu du sang de France, *via* Québec, et qui, dans son *Chant de l'ouvrier*, énumérait il y a cent ans :

Notre santé, nos muscles, [notre adresse
Constituant tout notre capital
Nous prodiguons ces biens avec [largesse
Et le patron fournit le vil [métal ».

Sur le littoral herbu et sableux qui, tout au nord, a attiré en la vaste île du Mont-Désert notre seule académicienne, Marguerite Yourcenar ; dans les mignonnes villes de l'intérieur, dont les maisons *coquille d'œuf*, rose passé ou vert très pâle font rêver, là-bas de l'autre côté de l'Atlantique, les lectrices américanisées de *Elle* ; sur les autoroutes à l'infini où aucune bretelle ne mène jamais à l'identique forêt qu'on peut suivre sur cinq cents kilomètres ; dans les bureaux automatisés jusqu'au bout des ongles des ordinateurs Wang (Lowell) ou Digital (Mayhard), il n'est pas sûr que les Francos, aujourd'hui tous bilingues, parviennent, même à l'heure où s'organise la francophonie internationale, à maintenir leur langue à égalité avec l'anglo-américain. D'autant que le président Reagan a coupé les crédits des écoles franco-américaines et que la télévision québécoise ne se fraie qu'à grand mal une petite place parmi l'armada qui tire nuit et jour à partir des chaînes anglophones du Canada et des Etats-Unis.

Mais à qui sait humer l'air à l'heure des repas, apprécier une démarche ou une façon de se présenter, un geste de politesse, une pointe d'accent, l'humour provincial, la peine des hommes dite jadis par un poète français d'Amérique qui, jamais, sans doute, ne vit la mère-patrie, alors à celui-là, il sera toujours donné de trouver sous la Nouvelle-Angleterre un air de Vieille France, et même tout bonnement de France.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Carnet de route

Quand ?

Sans conteste la meilleure saison est l'été ; chaud et ensoleillé, il permet souvent les bains de mer ou les promenades en des forêts trop humides le reste de l'année. L'automne, malgré des pluies possibles, est aussi agréable – *l'« été indien »* – en ses débuts rougeoyants. L'hiver est glacial et le printemps est souvent long à démarrer.

Comment ?

S'il y a naturellement cent façons aériennes de se rendre d'Europe en Nouvelle-Angleterre, que ce soit *via* Boston, Montréal ou New-York, la meilleure approche, sur place, est en voiture particulière, à condition de réussir à échapper de temps en temps à l'impitoyable écheveau autoroutier, et de s'arrêter au gré des auberges « rustiques » ou provinciales, hélas ! souvent excessivement luxueuses et chères, et dont les cuisines sont très minoritairement gérées par des Francos.

Que lire ?

Les guides habituels sont généralement peu bavards sur l'aspect « français » de la Nouvelle-Angleterre. Un bon ouvrage de 1984 ne mentionne *même pas Lowell, premier parc* national industriel urbain d'Amérique, remarquablement mis en valeur ! Outre la littérature, dont *l'Anthologie des Francos de Nouvelle-Angleterre* (coédition LARC et LCC, Le Creusot, diffusion Les Belles-Lettres, 220 p., 1981) donne un résumé significatif, la Franco-Américanie en général peut être abordée à travers *l'essai de bonne facture universitaire* de Louise Peloquin-Faré, *l'Identité culturelle : les Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre* (coédition Didier et Crédif, 160 p., 1983). Certains romans de Jack Kerouac, né à Lowell, notamment *Docteur Sax*, contiennent aussi des évocations franco-américaines. C'est un *numéro spécial du magazine* photographique *Ovo*, « Du Québec à la Nouvelle-Angleterre », qui, à l'aide de remarquables clichés inédits anciens ou récents, résume peut-être le mieux l'aventure des Francos (*Ovo*, nº 46, 1982, 307, rue Sainte-Catherine Ouest, Local 300, Montréal, H2X 2A3, Québec).

Un certain Kerouac, de Lowell

JACK Kerouac a eu droit à sa *première grand-messe dans* le monde francophone : les rencontres internationales organisées *récemment* à Québec *par* le Secrétariat des peuples francophones autour du souvenir du *chef de file* de la « beat generation » ont permis de réunir bon nombre de ses proches, comme les poètes américains Allen Ginsberg et Lawrence Ferlinghetti, ainsi que ses biographes, des *universitaires spécialistes de ses* œuvres, et aussi des chanteurs de blues. La kyrielle de conférences, *débats (sur la « franco-américanité » de Kerouac* notamment), *expositions*, projections *de films et soirées-lectures ont* attiré beaucoup de monde, notamment des « néo-*beatniks » nostalgiques, arbo*rant cheveux longs et grosses chaussures de marche. Un pèlerinage *avait* même *été organisé*, dans la région de Rivière-du-Loup (Québec) où vécurent les grands-parents de Kerouac avant que la famille n'émigre en Nouvelle-Angleterre.

ELLIOTT ERWITT

Mais ces manifestations ont été éclipsées par la publication de *Pic*, dernier roman écrit par l'auteur de *Sur la route* et resté inédit en français. Il est un des livres les plus lus actuellement parmi l'intelligentsia franco-américaine.

Les éditions Québec-Amérique avaient confié à l'écrivain et traducteur Daniel Peloquin le soin d'adapter en québécois *Pic*, œuvre posthume parue en 1971 à New-York. Kerouac, le fils de Lowell, s'est mis dans la peau d'un jeune orphelin noir pour écrire un monologue dans le plus pur style négro-américain parlé. Pour le rendre au mieux, la langue populaire franco-québécoise valait bien l'argot parisien. Le résultat est en tout cas cohérent et convaincant.

Ce dernier roman de Kerouac se distingue des précédents à plus d'un titre. Le thème de l'errance est certes toujours présent. De la Caroline du Nord à la Californie, en passant par New-York, le petit *Pic* (diminutif de *Pictorial Review Jackson*) voyage avec son grand-frère paumé et désargenté, jetant sur la société noire et pauvre des regards à la fois candides, drôles et satiriques. Le jazz, qui procure au frère aîné son seul moyen de s'exprimer, garde aussi sa place.

Mais *Pic* innove en se présentant comme un récit logique, fluide et sans égarements, presque sur le mode « classique ». Contrairement à la plupart des écrits kérouaciens, la fin n'est ni tragique ni mélancolique. Il faudrait y voir, disent ses amis, l'influence de « mémère », la mère très possessive jusqu'au *bout adorée, qui aurait censuré* l'épilogue initialement prévu.

MARTINE JACOT.

★ Jack Kerouac, *Pic*, 80 F, 152 p., éd. Québec-Amérique, 425, rue Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Montréal, Québec H2Y 2Z7.

ESCALES

Voyage en Bourse

Etant donnée la conjoncture, Jean Seraqui, directeur de *la Lettre hebdomadaire de gestion boursière*, et le groupe hôtelier Royal Monceau ont eu une... riche idée : organiser, à partir de janvier 1988, des « week-ends boursiers », à l'intention des particuliers.

Tout savoir, en deux jours, sur les marchés boursiers, les modes de cotation, les ordres, les produits boursiers, les courtages, etc. Tout connaître de l'analyse boursière et des stratégies qui en découlent, en faisant, de surcroît, le tour des places financières, de Wall Street à Tokyo.

Pas plus de trente-cinq personnes par séminaire. Trois cadres raffinés, en alternance : l'hôtel Royal Monceau à Paris (tél. : 45-61-98-00), l'hôtel Miramar à Biarritz (tél. : 59-24-85-20) et l'hostellerie du Moulin de la Roque, près d'Avignon (tél. : 90-62-14-62). Le prix du séjour varie, selon les établissements, de 1 750 F à 2 680 F par personne en chambre double et de 2 120 F à 3 420 F en chambre individuelle. Il comprend deux nuits, deux petits déjeuners, deux déjeuners, les pauses-café, les cours de Jean Seraqui, l'expertise confidentielle du portefeuille du participant et... le champagne à l'arrivée, le vendredi soir. Se renseigner directement, notamment sur les dates, auprès de la direction de chaque hôtel.



PASCAL ALIX/SIPA PRESS

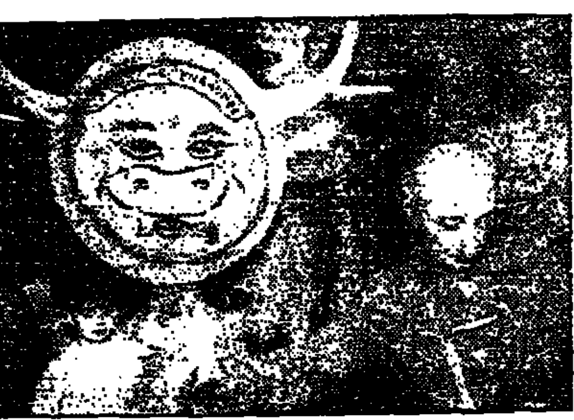
Neige canadienne

A 80 kilomètres au nord de Montréal, le domaine du Mont-Castor : un complexe de sports d'hiver, près de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la région des Laurentides, au Québec. On loge dans des chalets de bois, confortables et bien équipés (cuisine et télé), au milieu des sapins. Un paradis pour le ski de fond (plus de 100 kilomètres de chemins balisés). Avec aussi la possibilité de pratiquer le ski alpin (y compris en nocturne !), les promenades en raquettes, en traîneau ou en motoneige (skidoo), et le patinage. Forfaits proposés pour les équipements et les remonte-pentes. Excursions à Montréal ou Laval.

Pour sept nuits, il en coûte 3 385 F par personne pour un chalet occupé par quatre personnes, prix comprenant le transport aérien aller-retour, les transferts, le linge de maison. Les repas, non inclus, peuvent être pris dans le restaurant du complexe, pour un prix très modéré (autour de 50 F). Un produit proposé par Air Canada (24, boulevard des Capucines, 75009 Paris. Tél. : 47-42-21-21), mais également par Canadien National (1, rue Scribe, 75009 Paris. Tél. : 47-42-76-50), dont le forfait de huit jours (le vol charter, le chalet, la demi-pension et l'équipement) coûte 3 700 F par personne, jusqu'en mars 88.

La Côte a cent ans

Un écrivain méconnu, Stephen Liégeard, a, le premier, en 1888, rebaptisé la Riviera « Côte d'Azur ». Les organisateurs du carnaval de Nice 1988, qui a lieu du 11 au 24 février, ont donc choisi pour thème de leur manifestation : « La Côte d'Azur a cent ans ». Des chars évoquant le Festival de Cannes, le Rallye de Monte-Carlo, la baie des Anges, l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer, etc., côtoient celui de Sa Majesté Carnaval, qui prendra pour l'occasion le titre de « roi de la Côte d'Azur ».



MARTINE FRANCK/MAGNUM

Le carnaval 1988 durera deux semaines au lieu de trois, afin d'offrir un programme plus dense : le nombre des festivités ne sera pas réduit. Il a été fixé pendant les vacances scolaires pour permettre aux élèves des trois académies régionales concernées de participer notamment, au carnaval des enfants, prévu le lundi 15 février. Le prix des places varie de 20 F à 60 F pour les corsi et de 30 F à 65 F pour les batailles de fleurs. Le vendredi 12 février aura lieu, au Palais des congrès de Nice, un spectacle télévisé pour élire la « reine des reines de carnavals ». Prix des places : 120 F, 150 F et 200 F.

Renseignements : Comité des fêtes, des arts et des sports, 5, promenade des Anglais, 06000 Nice ; tél. : 93-87-16-28.

Réveillon à l'abbaye

Fondée en 1101 par Robert d'Arbrissel au carrefour de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, l'abbaye de Fontevraud abrita un ordre mixte dirigé par une abbesse qui commandait religieuses et moines. Elles furent ainsi trente-six, dont la moitié de sang royal, à gouverner ce lieu déserté à la Révolution et transformé en prison par Napoléon. Ce qu'elle resta jusqu'en 1963.

Superbement restaurée, l'abbaye propose à l'occasion du réveillon de fin d'année, pour un prix très abordable, un séjour du 31 décembre au 3 janvier. On loge dans les anciennes cellules des moniales du prieuré Saint-Lazare, on petit-déjeune dans l'ancien réfectoire à voûtes et on réveillonnera avec un menu gastronomique régional concocté par Michel Raffault.

Figurent également au programme : une messe chantée, une visite des lieux et de la région, notamment de caves de dégustation des vins du Saumurois, de villages troglodytiques et du château de Saumur. Un week-end qui s'achève par un dîner médiéval. Il en coûte 1 850 F par personne en chambre double, tout compris. Informations auprès de l'agence Multitour, à Paris. (42-60-82-09), ou à Fontevraud (Laurent Poggi au 41-51-73-16).

JEUX

échecs

N° 1258

DEUX STYLES

(Seizième partie du match de championnat du monde, Séville, 23 novembre 1987)

Blancs : G. KASPAROV

Noirs : A. KARPOV

Partie anglaise.

1. ç4	é5	22. Txd8 (m)	Txd8
2. Cç3	Cf6	23. Cd4	Dç8! (n)
3. Cf3	Cç6	24. f5 (o)	ç5!
4. g3	Fb4	25. Dé4	çxd4
5. Fg2	0-0	26. Dxg4	Cxé5
6. 0-0	Té8 (a)	27. Dé2 (p)	Cé-ç6 (q)
7. d3 (b)	Fxç3 (ç)	28. çxd4	Cxd4
8. bxç3	é4	29. Fxd4	Txd4
9. Cd4 (d)	h6	30. f6 (r)	Dé6! (s)
10. dxé4 (é)	Cxé4	31. Db2	Dé3+
11. Dç2	d5 (f)	32. Rh1	b6
12. çxd5 (g)	Dxd5	33. fxg7	Cç4!
13. é3 (h)	Ca5! (i)	34. Dç2	Rxg7
14. f3	Cd6	35. Fd5 (t)	Cd6! (u)
15. é4	Dç5	36. Db2	Dé5!
16. Fé3	Cd-ç4	37. Fb3	a5
17. Ff2	Dé7	38. Df2	f5
18. Ta-d1	Fd7 (j)	39. Dh2	b5
19. f4	Ta-d8	40. a3	Rg6
20. é5 (k)	Fg4!	41. Df2 abandon. (v)	
21. Cf5 (l)	Dé6!		

NOTES

a) Dans cette « variante des quatre C », les Noirs disposent également de deux autres continuations, 6..., Fxç3 et 6..., é4.

b) 7. Cd5 est plus connu et donne lieu à une position équilibrée ; par exemple, 7..., Cxd5 (meilleur que 7..., é4 ; 8. Cé1, d6 ; 9. d3, Fxé1 ; 10. Txé1, éxd3 ; 11. Fg5!, *dxé2 ; 12. Txé2, Txé2 : 13. Dxé2, Fé6 ;* 14. Cxf6+, gxf6 ; 15. Fh4 et les Blancs exercent une forte pression sur l'aile – R comme dans la partie Smyslov-Mestel, Hastings 1973 et plus actif que 7..., Ff8 ; 8. d3, h6 ; 9. Fd2, d6 ; 10. Fç3, Cxd5 ; 11. çxd5, Cé7 ; 12. é4, ç6 ; 13. dxç6, *Cxç6 ; 14. d4 – Stein-Barcza, 1972 – ;* 8. çxd5, Cd4 ; 9. Cé1, ç6 ; 10. é3, Cb5 ; 11. d3, Cç7 ; 12. Cç2, Ff8 ; 13. dxç6 (Petrossian-Kuzmine, Moscou, 1974). On peut aussi entrer dans la variante 7. Cé1, Fxç3 ; 8. dxç3, é4.

ç) Simple et efficace. Le coup préventif h6 peut encore attendre. *Sur 7..., h6 on se* souviendra de la belle démonstration de Petrossian contre Gheorghiu à Moscou en *1966 :* 8. Cd5, Ff8 ; 9. Cxf6+, Dxf6 ; 10. Cd2, d6 ; 11. Cé4, Dd8 ; 12. Cç3!, Fd7 ; 13. b4!, Dç8 ; 14. Tb1, Fh3 ; 15. é4!, Fxg2 ; 16. Rxg2, g6 ; 17. h4!, Fg7 ; 18. h5, g5 ; 19. Cd5, Cd4 ; 20. Cé3, f5 ; 21. Fb2!, fxé4 ; 22. dxé4, Dé6 ; 23. Fç3, b5 ; 24. çxb5, Dxa2 ; 25. Dd3, Dé2 ; 26. Dxé2, Cxé2 ; *27. Cd5, Ta-ç8 ; 28. Tf-é1 et les Blancs* gagnèrent facilement.

d) Ou 9. Cg5, éxd3 ; 10. éxd3, h6 ou d6 ainsi que 9. Cé1, d5.

é) 10. Cxç6 est à examiner : 10..., dxç6 ; 11. dxé4, Dxd1 ; 12. Txd1, Cxé4 ; 13. Fxé4, Txé4 ; 14. Td8+, Rh7 ; *15.* Fé3 avec un bon jeu pour *les Blancs ;* cependant, 10..., bxç6 est sans doute meilleur pour les Noirs (ou aussi 10..., dxç6 ; *11. dxé4, Dé7). 10. ç5 est douteux :* 10..., éxd3 ; 11. Dxd3, Cé5 ; 12. Dç2, Dé7 ; 13. Fa3, Cç4 (Stean-Harston, 1972). Une partie Miles-Plaskett de 1983 se poursuivit ainsi : 10. Dç2, Dé7 ; 11. Cf5, Dé5 ; 12. Cé3, d6 ; 13. Cd5!, éxd3 ; 14. éxd3, Cxd5 ; 15. çxd5, Cb4! ; 16. çxb4!, Dxa1 ; 17. Fb2, *Dxa2? (17..., Dé1!) ; 18. Dç3!,* f6 ; 19. Ta1, abandon.

f) Les Noirs semblent tout à fait à leur aise dans cette ouverture qui ne leur a demandé jusqu'ici que huit minutes de réflexion.

g) Quel est le bon plan pour les Blancs ? Le champion du monde réfléchit ici trente-six minutes.

h) Le plus solide selon Tal qui jonglait *dans la salle de presse avec la variante* 13. Td1; Ff5 ; 14. f3, Cf2 ; 15. é4, Cxd1!

i) Pour la première fois dans cette partie, Karpov se plonge dans une longue méditation ; il lui faut, en effet, prévoir la future expansion des pions ennemis é et f soutenus par les F blancs, parer la première menace 14. ç4 (si 14..., Cxd4 ; 15. éxd4, Dxd4 ; 16. Fb2) et forger un plan défensif sérieux. Le contrôle de la case ç4 est le premier élément d'une très jolie construction.

j) Et non 18..., ç5 ; 19. Cb3!

k) Les Blancs occupent le terrain et avancent leurs pions, activant ainsi leurs F ; les Noirs ont une structure de pions intacte ; chaque adversaire a probablement la position qu'il espérait.

l) Si 21. Td-é1, Dd7! (menaçant 22..., b5) ; 22. f5, ç5 avec des complications favorables aux Noirs.

m) Si 22. Cd4?, Fxd1 ; 23. Cxé6, Fxç2 et les Noirs gagnent une pièce.

n) La D noire se déplace avec grâce. L'échange des T était plutôt favorable aux Noirs.

o) Kasparov a toujours besoin d'initiative et d'attaque ; la défense rampante n'est pas *dans son style ; devant la menace 24...,* ç5 (25. Cb3, Ff5!), il n'hésite pas et se lance dans une entreprise audacieuse, sacrifiant au passage un pion. A-t-il un autre choix ?

p) Si 27. Df4, Cd3.

q) Menaçant les pions f5 et ç3.

r) La position imaginée par Kasparov. Le pion f6 est dangereux, le Ca5 est hors jeu, le Fg2 et la Tf1 sont actifs, bref, une position qui comporte suffisamment de pos*sibilités pour compenser le pion perdu.*

s) Mais voici que Karpov trouve immédiatement la défense la plus précise, malgré le zeitnot.

t) Si 35. Df5, D66.

u) Dans cette partie, les C ont dominé les F.

v) Les deux joueurs ne disposaient plus que d'une minute avant l'ajournement. Les Blancs sont perdus et ne reprirent pas la partie. Les Noirs, admirablement centralisés, n'ont aucun mal à gagner, outre leur pion de plus. Par exemple, 41..., Td3 ; si 42. Fç2, Dd5+ ; 43. Rg1, Td2. Une belle victoire du challenger.

Solution de l'étude n° 1257.
V.A. Korolkov (1937)

(Blancs : Ra2, Cd5 et é8, Pç7, d7, g7. Noirs : Rh5, Fg6 et ç5, Cd2, Pa3, ç2, g4.)

Après 1. Cd-f6+?, Rh4! ; 2. d8=D les Blancs menacent d'un échec à la découverte mais les Noirs font mat par 2..., ç8=C+! ; 3. Ra1, Cd-b3+.

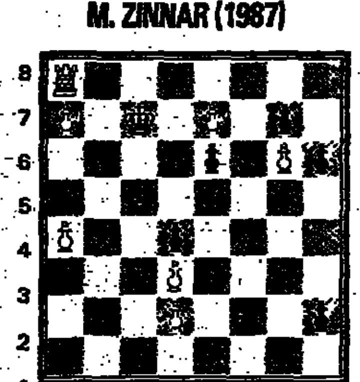
1. Cf4+!, Rh6! ; 2. g8=C+!, Rh7 ; 3. Cg-f6+, Rh6 (si 3..., Rh8 ; 4. Cxg6 mat) ; 4. Cxg4+, Rh7 ; 5. Cé-f6+, Rg7 (si 5..., Rh8 ; 6. d8=D+) ; 6. Cé6+, Rf7 ; 7. d8=C+! un quatrième C blanc, Ré7 ; 8. ç8=C+! mat par un cinquième C!

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

N° 1258

M. ZINNAR (1987)



BLANCS (7) : Ra8, Pa4, a7, d2, d3, é7, g6.

NOIRS (6) : Rç7, Pd4, é6, g7, h6, h2.

Les Blancs jouent et font nulle.

bridge

N° 1256

MAITRE ET ÉCRIVAIN

Victor Mollo, le plus prolifique des écrivains de bridge, était un fin psychologue, et son plus grand plaisir était souvent de raconter des coups où la ruse arrivait à « rouler *dans la farine* » *l'adversaire.* Voici une des défenses qui l'avait le plus amusé et qui illustrait le talent ds *joueurs d'autrefois :*

♠ A 10
♥ R 5 3
♦ R V 8 3
♣ R 6 5 4

♠ 9 5 4 3 2
♥ D V 8 2
♦ 7 6
♣ A 7

(N / O E / S)

♠ V
♥ A 9 4
♦ A D 10 9 2
♣ D 10 9 8

♠ R D 8 7 6
♥ 10 7 6
♦ 5 4
♣ V 3 2

Ann. : N. don. E-O vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
–	1 SA	2 ♣	2 ♠
contre	passe	passe	passe

Quelle a été l'entame et *comment le coup s'est-il déroulé* pour que la défense arrive à tromper suffisamment le déclarant afin qu'il ne fasse que trois levées et chute de... 1400 ?

RÉPONSE

Albarran en Ouest attaqua *le 7 de Trèfle,* une entame bien inspirée, mais qui n'avait rien d'anormal étant donné l'ouverture de 1 SA...

Bien entendu le déclarant a fourni un petit Trèfle du mort pris par la Dame de Trèfle de Blaizot (Est) qui a soigneusement renvoyé son plus gros Trèfle, le 10 (un appel de préférence dans la plus chère des couleurs autre que l'atout).

Après la levée de l'As de Trèfle, Albarran *contre-attaqua* le... *Valet de Cœur* pour faire croire au déclarant qu'Est avait As Dame et qu'il fallait couvrir immédiatement s'il voulait pouvoir faire le 10. Blaizot prit le Roi de Cœur avec l'As, puis il *rejoua son plus petit Trèfle,* le 8 (invitation à jouer Carreau). Albarran coupa avec le 2 de Pique et il contre-attaqua *le 7 de Carreau.* Blaizot prit le Valet du mort avec l'As et joua Cœur. Le déclarant mit le 10 (en croyant la Dame en Est) ; Albarran prit avec la Dame et *continua Carreau* pour le Roi du mort. *Blaizot fit l'As et il rejoua le... 9 de* Carreau (pour faire croire que Ouest avait le 10). Le déclarant coupa avec le 6 et fut un peu surpris d'être *surcoupé.* Ayant ainsi pris la main avec le 9 de Pique, Albarran *rejoua le 2 de Cœur* pour faire croire qu'il n'avait plus d'autre Cœur et qu'il lui restait seulement des atouts. En main avec le 9 de Cœur, Blaizot continua Carreau coupé cette fois par la Dame du déclarant qui n'avait plus que des atouts.

Et maintenant voici le bouquet, le dernier stratagème, le plus brillant de tous : *sur la Dame de Pique,* au lieu de défausser son dernier Cœur, *Albarran souscoupa avec le 3 de Pique* comme s'il n'avait plus que des atouts ! Alors quand il rejoua ensuite le 7 de Pique, le déclarant s'empressa de fournir le 10 de Pique du mort pour faire l'impasse « évidente » sur le Valet (« puisque Ouest n'avait plus que des atouts et Est chicane ») et *Blaizot fit son Valet de Pique sec,* la dixième levée (le déclarant n'ayant réalisé que la Dame de Pique, puis à la fin l'As et le Roi de Pique) !

Le podium de Ross

Parmi les champions du monde américains, un des plus brillants et pourtant un des moins connus est Hugh Ross. Agé de cinquante ans, cet informaticien a un superbe palmarès avec notamment trois titres de champion du monde. Le premier titre a été obtenu à Monte-Carlo en 1976, et la réussite de ce chelem au cours d'un match contre l'Australie dans les éliminatoires montrait déjà sa grande classe.

♠ A 4
♥ R 9 6 4 2
♦ A V
♣ D 7 6 3

♠ D 8
♥ 8
♦ D 9 7 6 4 3
♣ V 5 4 2

(N / O E / S)

♠ R 10 9 5 2
♥ V 10 7 5 3
♦ 10 8 2
♣ – – –

♠ V 7 6 3
♥ A D
♦ R 5
♣ A R 10 9 8

Ann : S don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Ross	Seres	Paulsen	Howard
1 ♣	passe	1 ♠	passe
2 ♣	passe	2 ♥	passe
2 ♠	passe	3 ♣	passe
3 ♥	passe	4 SA	passe
5 ♥	passe	6 ♣	passe...

Ouest a entamé le 6 de Carreau. Le déclarant a pris avec le Valet du mort et a joué le 3 de trèfle sur lequel Est a défaussé un Pique. *Comment Ross, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A TRÈFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères.

L'ouverture artificielle de « 1 Trèfle » garantissait au moins 17 points et la réponse conventionnelle de « 1 Pique » montrait au moins *9* points ; ensuite les enchères étaient naturelles.

A l'autre table les Australiens Smilde et Cummings étaient arrivés au même chelem à Trèfle et le déclarant chuta sur la même entame.

Dans un autre match les Italiens Pitala et Vivaldi déclarèrent le grand chelem à Trèfle qui était trop « poussé »...

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®

N° 282

UNE DÉFINITION BIZARROIDE

Un de nos fidèles lecteurs, le docteur Jacques Barraux, s'étonne que notre chronique *n°* 278 du 17 octobre donne une définition fantaisiste de CRICOIDE. Cet adjectif, nous dit-il, qualifie un cartilage du larynx « en forme d'anneau ». Tout à fait !, comme on dit maintenant dans le jargon des médias ; c'est le CRINOIDE qui est un animal marin « ayant l'aspect du *lis* »... Revenons au larynx et à l'anatomie. Au-dessus du CRICOIDE se trouve le cartilage THYROIDE (« en forme de bouclier »), et, au sommet, l'os HYOIDE « qui ressemble à un U ». L'ETHMOIDE, os du nez traversé par les nerfs olfactifs, est, très logiquement, « en forme de crible ». Les apophyses, éminences à la surface d'un os, reçoivent elles aussi un qua*lificatif correspondant à leur forme :* la MASTOIDE et la STYLOIDE (os temporal) sont respectivement en forme de mamelle et de colonne ; la XIPHOIDE (partie du sternum de certains vertébrés tétrapodes) est en forme d'épée, le XIPHO étant lui-même un poisson « porte-épée ». Le DELTOIDE est un muscle de l'épaule élévateur du bras, triangulaire bien entendu (comme un delta). *La cavité GLENOIDE est* en forme de « glène » (mot interdit aux scrabbleurs), c'est-à-dire... de cavité. Une cavité SIGMOIDE ressemble à un sigma. MYELOIDE qualifie la moelle osseuse ou les cellules qui en proviennent. Enfin une SARCOIDE est une lésion cutanée, heureusement moins grave que le SARCOME.

MICHEL CHARLEMAGNE.

Club de la Boucle de Saint-Maur, 16 octobre 1987
(Tournois les 1er et 3e vendredis à 20 h 30 à la mairie)

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AZTEILN			
2	N-TKOHAB	ALITEZ	H 7	50
3	OHB-VUAR	TANK	G 4	44
4	HBR-ECER	VOUA	H 1	27
5	EEMSTW?	EBRECHER	11 E	110
6	EEM-NESA	WH(I)ST	J 10	38
7	UXF-YLNO	AMENEES	15 D	94
8	UFL-IGML	ONYX	10 L	44
9	LIGM-CEU	FLUX	O 7	48
10	LG-MEURT	ECUMAI	5 C	26
11	-INEELAS	TUEZ	12 E	21
12	LEERRMT	VASELINE (a)	1 H	86
13	LR-IIVFA	FLUXMETRE	O 7	69
14	LRIV-PUG	NAIF	M 10	30
15	LIG-PRAJ	PREVU	C 3	22
16	J-SIONDU	GLAPIR	C 10	27
17	INOD-?AS	JUS	14 F	55
18	QAHISCL	DAL(L)IONS	8 F	73
19	QAHL-OEN	GIS	8 A	23
20	QAL-DDIO	HERON	4 A	34
21	QDDI-REB	LAO	N 12	19
22	QDD+OTE	BROIE	2 F	21
		OTE	I 4	16
				977

(a) Sans, on pouvait jouer les anagrammes, AVELINES, ALEVINES, ENLEVAIS ; ou ALIENEES, C2, 70 ; ou encore LINACEES, SELACIEN, D1, 74.

1. Dupuy, 967 ; 2. Chevallon, 964 ; 3. Coltat, 949.

● Ski et Scrabble : Festival de Vars-les-Claux, du 24 au 31 janvier 1988. Individuel et Paires. Prix Paris-Paris à partir de 2 770 F. Le voyage en Grèce, tél. : 42-60-30-20.

mots croisés

N° 487

Horizontalement

I. S'il plaît à Bouygues il plaira à Hersant. – II. Supprime, mais n'efface pas tout. Naîtra si tout va bien. – III. ... de la chair ou de l'esprit. – IV. Ne sort pas de la famille. Berceau d'une grande famille. A Berne. – V. Possède. On ne l'a pas sur le bout de la langue. A ses fans. – VI. A son ou ses fans. Pour tenir la route. – VII. Autrefois, il y a bien longtemps. Bande à Léo ? Dans les rognons. – VIII. Pour de vraies baguettes de tambour. Moulins à vent. – IX. Traverse. Monnaie. – X. Pense aux prix. Pour une accélération. – XI. Sortirent leurs atouts.

Verticalement

1. Plutôt pour Giscard et Rocard que pour de Gaulle ou Pompidou. – 2. Se sent de nouvelles forces. – 3. Il en fait toujours trop, ou pas assez. Le premier du V, à nouveau. Traverse, en un sens. – 4. En donna trop, ce qui est parfois le nécessaire. – 5. Dans le temps. Note. Bien défait, pour un poisson. – 6. Hercule s'y distingua. Routine. – 7. Luttes intestines. – 8. Dans tous les systèmes de parentés. Fut en un sens, et en un temps, une arme redoutable. – 9. Se fête, pour certains. Nous connaissons son nom parce que nous connaissons son fils. Note inversée. – 10. Mesures désordonnées. On ne le voit pas. – 11. Bougé, en un sens. N'assure pas sa reproduction. – 12. Le font sur d'anciens jupons.

SOLUTION DU N° 486

Horizontalement

I. Solliciteurs. – II. Uvéites. Bray. – III. Partis. Frets. – IV. Pli. Narre. Et. – V. Lingerie. Ase. – VI. Essor. Viet. – VII. Me. Mare. Cria. – VIII. Emigrèrent. – IX. Notariale. Ni. – X. Truie. Iambes. – XI. Soissonnaise.

Verticalement

1. Suppléments. – 2. Ovalise. Oro. – 3. Lérins. Etui. – 4. Lit. Gommais. – 5. Itinéraires. – 6. César. Rgi. – 7. Is. Riverain. – 8. Frei. Elan. – 9. Ebre. Ecréma. – 10. Ure. Atre. Bi. – 11. Ratés. Innés. – 12. Systématisé.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 487

Horizontalement

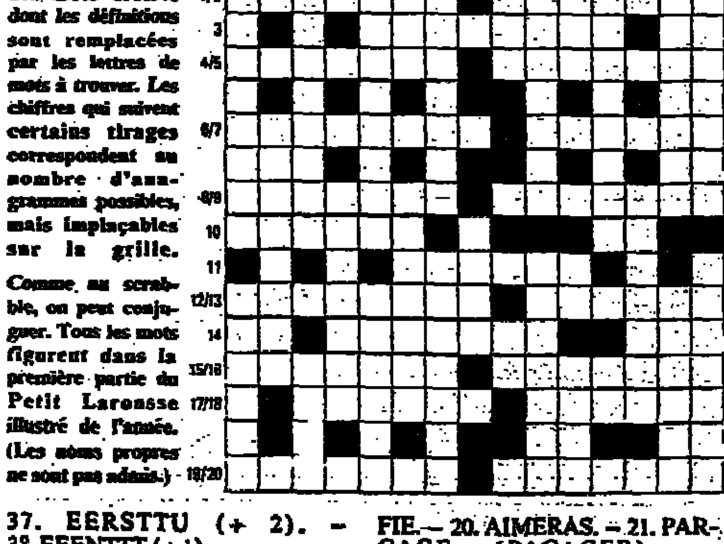
1. EEIOPTT. – 2. AANNOTT (+ 1). – 3. ACELORRU (+ 1). – 4. ACEMPRU. – 5. DEEFINS. – 6. AELMOOPT. – 7. EIMMNU. – 8. AEILNOS. – 9. AEGNORR (+ 2). – 10. ALNOST (+ 1). – 11. AEINOS. – 12. ABDELOSU (+ 1). – 13. ACENOP. – 14. AEIINRT (+ 3). – 15. CEEIRRR (+ 1). – 16. AILNOTU. – 17. AENRST (+ 4). – 18. EEEPRT (+ 1). – 19. ADEILOX. – 20. EEEILRS (+ 2).

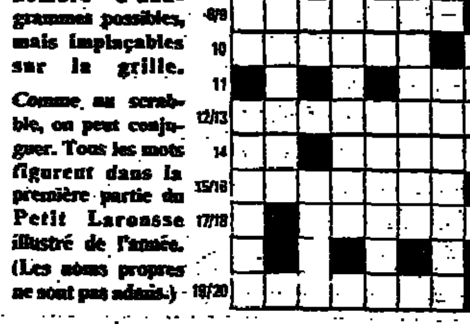
Verticalement

21. ACELOPTT. – 22. GHOORS. – 23. AEEMLNOS. – 24. EELMOPRT. – 25. ADINORR (+ 2). – 26. EILLNOOR. – 27. AAIIRS. – 28. ABEIORS (+ 4). – 29. CEEIRST (+ 4). – 30. AEEEILN. – 31. EEFILNR (+ 3). – 32. CEEIOPT (+ 1). – 33. EEMNNORT (+ 1). – 34. AAGLOPT. – 35. AEEINNR (+ 1). – 36. AEENPS (+ 2). – 37. EERSTTU (+ 2). – 38. EEENTTT (+ 1).

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)





SOLUTION DU N° 486

1. CANTATE. – 2. BIOTITE, mica noir. – 3. LIAISON (INSOLAI, NOLISAI). – 4. ONDINES (DENIONS, INONDES). – 5. AMINCI. – 6. CUVELE. – 7. RENTES (ENTRES, STERNE, TERNES). – 8. TEMPETE. – 9. DESUETES. – 10. INERTIE. – 11. SAFARI (FRAISA, FRASAI). – 12. DESPOTES. – 13. BARBECUE. – 14. ECOLIER. – 15. HESITES. – 16. AVERTIRA. – 17. GISANTS. – 18. DELASSEE (DESSALEE). – 19. CLARIFIE. – 20. AIMERAS. – 21. PARCAGE (PACAGER). – 22. DANSABLE (SALBANDE). – 23. ASCETES (SETACES). – 24. ARAIRES (ARISERA, RAIERAS, RASERAI). – 25. TOISES (SOTIES). – 26. TIRETTE. – 27. PENAUDE (EPANDUE). – 28. BOULETE. – 29. SECHAGE (GACHEES). – 30. INVITER (INVERTI, VITRINE). – 31. ESTAMPES (EMPESTAS, PESTAMES). – 32. INERTIEL. – 33. TITANS (TINTAS). – 34. OMELETTE. – 35. ESPACES.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

LA TABLE

SEMAINE GOURMANDE

La Cagouille

La Cagouille s'est transportée de la rue Daguerre à la place Brancusi. Ne la demandez point aux chauffeurs de taxi, ils *l'ignorent. De l'avenue du* Maine, il faut prendre la rue de l'Ouest. Demandant celle-ci à *l'agent qui verbalisait un auto*mobiliste en deuxième file, il m'a répondu : *« Vous y êtes. » En fait j'étais dans la rue* Jean-Zay, voisine.

Eh bien ! malgré toutes ces *complications, La Cagouille* était pleine de clients ! On s'en réjouit car la cuisine de Gérard *Allemandou, Charentais bon* teint, est superbe ici comme elle l'était rue Daguerre. Meilleure *encore peut-être car il dispose* en cuisine de beaucoup plus de place. En salle aussi, aux tables de *marbre, à l'ambiance fami*lière. Et quelle carte ! Quelque huit entrées (persillade d'anguilles, moules de bouchot « brûle doigts », filets de maquereaux aux herbes, anchois et persil frits, coques à la vapeur, céteaux frits, autant de poissons, des fromages du pays (et de lait de chèvre) et de bons desserts. Une carte des vins intelligente et quelque chose comme une cinquantaine de cognacs. *La Cagouille* éternelle mais nouvelle d'adresse est l'événement de la saison gourmande. Comptez 250/300 F.

● *LA CAGOUILLE,*
10/12, place Brancusi (14e).
Tél. : 43-22-09-01.
Fermé dimanche et lundi, service jusqu'à 24 heures.
Parking gratuit,
10, rue Vercingétorix.
Salon quatorze couverts.

Duquesnoy

Depuis des lustres, on s'était *habitué au cadre charmant,* douillet, de *La Bourgogne,* créé par un grand cuisinier, Robert *Monassier, avec sa cuisine* robuste et sage, la grande table-exposition des frais pro*duits de la saison, le personnel* familier et sûr (les amis Julien, derniers propriétaires en date, *n'avaient-ils pas célébré au* début de l'année les vingt ans de présence d'une serveuse *amie de tous ?).*

J'ai trop écrit que, pour moi, le plaisir d'un restaurant tient peu au cadre pour m'offusquer de ce que la vieille *Bourgogne* (devenue, du nom du nouveau propriétaire, Duquesnoy) nous propose un cadre anonymement moderne et compassé. Passons.

Nous nous trouvons ici devant un chef de talent. Certes, la petite gelée de lapin et ris de veau au vinaigre de xérès, marmelade d'oignons et oranges confites (ouf !) est excellente (100 F), de même que l'andouillette en croûte légère sauce Choron, pommes Darphin aux oignons (90 F). Voire le mille-feuille léger de saumon fumé au caviar (très peu de caviar, pas assez pour le goût mais suffisamment pour le coût : 140 F). Comptez donc 400/500 F. Mais on aimerait que, pour ce prix-là, l'ambiance et l'accueil fussent plus chauds. Même si les fondants de pied de porc et foie gras (110 F) sont, selon un confrère qui ne saurait être mon frère en gueule, un plat « bodybuildé » (Si vous savez ce que cela veut dire, écrivez-moi !)

● *DUQUESNOY,*
6, avenue Bosquet (7e).
Tél. : 40-26-47-49.
Fermé samedi midi et dimanche.
C.B. – A.E.

Le Monde des chimères

Là encore, changement de direction (la dernière en date, mieux vaut n'en pas parler !). Mais cette vieille enseigne, encore tout imprégnée du charme de Janine Coureau, son ange-gardien, vient d'être reprise par une vraie cuisinière de famille, notre consœur de radio et de télévision Cécile Ibane. Alors, à lire sur la carte la soupe « à trompe chat » (soupe à l'oignon au lait !), œufs en meurette, pissenlits aux rillettes d'oie, bourride, brandade du Tricastin en feuilleté, aile de raie aux câpres, filet de porc canelle à l'embeurrée de chou, navarin, poulet aux quarante gousses d'ail, côtelettes Champvallon, on se prend à rêver : la vraie cuisine serait-elle de retour ?

Et encore, au bar, des assiettes gourmandes – de terrines : 115 F, de la mer : 120 F ; des confits : 125 F. Terrines, confits « maison » bien entendu. Bons petits vins en cave, service féminin charmant et, ce qui devrait figurer sur toutes les cartes des étoilés et toqués : *« Ni congelé ni surgelé, bien sûr ! ».* Compter *250/300 F, mais avec un* menu : entrée, palette aux lentilles, fromage et tarte aux pommes à 145 F.

● *LE MONDE DES CHIMÈRES,*
69, rue Saint-Louis-en-L'île (4e).
Tél. : 43-54-45-25.
Parking : Pont-Marie.

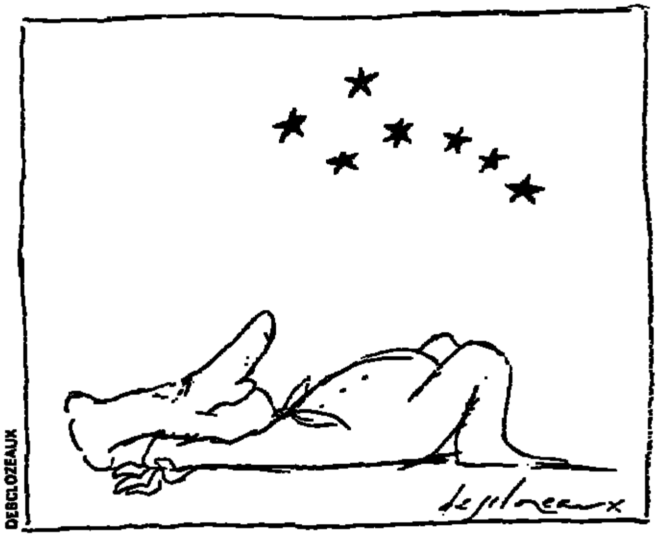
L.R.

Les élus du Bottin

COMME chaque année, le *Bottin gourmand* se veut le premier des guides gastronomiques... Du moins par sa date de parution. Ce millésime 88 donc, en vente cette semaine, ouvrage de 1 464 pages, relié sous couverture rigide lavable, imprimé sur papier simili-bible et en 4 couleurs, coûtera 160 francs. Il répertorie 7 720 hôtels et restaurants, soit 1 670 changements, dont 622 nouveaux et 582 supprimés, pour 3 242 localités (avec une centaine de cartes routières touristiques). Avec 2 100 maisons où l'on peut, convenablement, faire un repas, vin et service compris, pour 120 francs et moins.

Mais, naturellement, c'est pour les promotions, les étoiles nouvelles ou supprimées que la gent restauratrice et les lecteurs des guides se passionnent.

Alors, en avant-première, croyez-en mon petit doigt et notez que *les 4 étoiles sont à présent 14 :* 3 sur Paris et 11 en province, une de plus couronnant le restaurant *Louis XV* de *l'Hôtel de Paris* (Monte-Carlo), tandis que les 3 étoiles s'enrichissent de 7 promus, dont *Issautier* à Saint-Laurent-du-Var, *le Chapon fin* à Bordeaux et *Greuze* à Tournus (promotions *qui m'enchantent*).


DESCLOZEAUX

En vérité, il en est du *Bottin gourmand* comme de ses concurrents : il se laisse quelquefois manœuvrer par l'engouement *médiatique* du bluff à la mode. Ainsi, on peut se réjouir de voir donner 2 étoiles à *Patrick Lenôtre mais pourquoi en laisser une aux Jardins Lenôtre* d'où Patrick est parti ? Pourquoi donner une étoile *de plus à Duquesnoy qui a déménagé* sans s'améliorer le moins du monde ? Et pourquoi en retirer une sur deux au *Céladon* (dont le nouveau chef vaut largement l'ancien, kidnappé par le Véfour) ou à *Pierre Vedel ?* En quoi *Laurent* et son nouveau chef ne valent-ils point les 3 étoiles données à d'autres ?

Etoiles nouvelles sur Paris, entre autres, pour *Abélard, le Bellecour* (qui la méritait depuis longtemps), *le Bacchus gourmand, Pfister, Chez Fernand* et *Alain Morel*, dont mes lecteurs savent le bien que j'en pense.

Nouveaux venus au guide, *le Saint-Amour* (2e arrondissement), *l'Epicurien* et *le Fleuron du Quercy* (6e), *le Maupertu* et *le Balisier* (7e), *le Bacchus gourmand, Jean-Charles et ses amis, la Fontana, Savy* et *le Vigneron fromager* (8e), *la Bouche briche* et *les Bacchantes* (9e), *le Moulin de beurre* et *le Château Briquet* (14e), *l'Aubergade, Filoche* et *le Moulin* (15e), *le Bistrot du 20e* enfin. Toutes maisons dont j'ai pu dire, au fil des derniers mois, le bon que j'en pensais.

En province, enfin, notons entre autres l'étoile des *Trois Marmites* à Royan, celle de *Pain, Adour et Fantaisie* à Grenade-sur-Adour, du *Rivage* à Gien, du *Foch* à Reims, de *la Flamiche* à Roye ainsi que la deuxième étoile bien méritée de *la Boule d'or* à Versailles.

Il y a bien d'autres promotions, changements et disgrâces. Vous les découvrirez en « gastronomadisant » à travers ces 1 464 pages.

LA REYNIERE.

Un seul Lipp

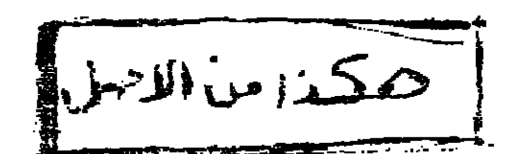
Lipp est bien protégé. Roger Cazes a remporté une victoire posthume en faisant condamner en première instance par le tribunal de Paris pour contrefaçon une « Brasserie de la Poste » qui, dans un quartier chic de Paris mais bien éloigné du célèbre 151, boulevard Saint-Germain, avait eu l'outrecuidance de reproduire sur son enseigne le célèbre « grand boc de bière moussue » et surtout l'illustre « carte » recto-verso de format allongé. Le tribunal a même estimé que certains clients du « père Cazes » pourraient *« être amenés à penser qu'il avait ouvert un établissement secondaire sur la rive droite ».*

Les voilà mis en garde : la concurrence était déloyale et les habitués seront rassurés : il n'y a qu'un seul Lipp. Qu'on se le dise ! D'ailleurs qui s'y tromperait ? La brasserie littéraire et politique du boulevard Saint-Germain a survécu à la mort au printemps dernier du fils de son fondateur auvergnat.

Sa nièce, Mme Annie Perrochon, en devenant le PDG, n'y a pas apporté la révolution. Les cousins Michel et Jean y accueillent toujours les fidèles avec une complicité à la Roger Cazes. La carte évolue en douceur sans jamais prétendre au modernisme gastronomique et la clientèle ne boude pas le décor délicieusement rétro. Au contraire ! Seuls quelques rares esprits chagrins croyant céder à un parisianisme de circonstance ont cru de bon ton de faire la moue. Ils sont désormais *prévenus* : même sans eux Lipp sera toujours chez Lipp.

ANDRÉ PASSERON.

صكتر من الاهل



L'affaire de Radio-Courtoisie

Le dessaisissement du juge Grellier par la Cour de cassation

La chambre criminelle de la Cour de cassation, après deux heures d'audience et quatre heures de délibéré, a décidé, le 10 décembre, de dessaisir M. Claude Grellier du dossier Radio-Courtoisie, *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*. Le 27 octobre, le juge d'instruction avait inculpé M. Michel Droit de l'Académie française, membre de la CNCL (Commission nationale de la communication et des libertés) de forfaiture. Le lendemain, par l'intermédiaire de son avocat, Mᵉ Jean-Marc Varaut, il déposait une plainte en *« violation du secret de l'instruction »* et *« forfaiture s'il s'avère que l'auteur de cette divulgation est un magistrat »*.

Dans le même temps, il déposait une requête en suspicion légitime contre le juge d'instruction, *basée exclusivement sur cette plainte*. Le 6 novembre, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait décidé de suspendre l'instruction et fixé au 10 décembre la décision sur le fond. Elle a donc rendu, jeudi, deux arrêts. Par l'un, elle rejette la requête en *suspicion légitime* et condamne M. Michel Droit aux dépens, mais retire néanmoins à M. Grellier le dossier *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*, pour le confier à un juge d'instruction du tribunal de Rennes.

Par l'autre, statuant sur la requête en *désignation de juridiction présentée* par le parquet de Paris, après le dépôt de la plainte de M. Droit pour violation du secret de l'instruction, elle désigne la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes. La Cour de cassation estime, en effet, que cette plainte contre X... — *sans en apprécier* le bien fondé — met en cause M. Grellier pour des faits qui *« à les supposer établis »* auraient été commis dans l'exercice de ses fonctions.

Le dossier renvoyé au tribunal de Rennes

Le goût amer d'une « bonne administration de la justice »

Ainsi donc, le juge Claude Grellier n'instruira plus la plainte avec constitution de partie civile pour corruption, forfaiture ou trafic d'influence, déposée le 29 juillet par Mᵉ Jean-Louis Bessis au nom de la radio Larsen-FM visant l'attribution d'une fréquence à Radio-Courtoisie et qui avait entraîné, le 27 octobre, l'inculpation de M. Michel Droit.

Après bien des péripéties, bien des *éclats*, *ce dossier sera instruit* par un juge d'instruction de Rennes, et c'est la chambre d'accusation du même tribunal qui se chargera de la plainte pour violation de l'instruction et forfaiture visant le juge d'instruction. C'est la conception qu'a eue la chambre criminelle de la Cour de cassation, *présidée par* M. Jean Ledoux, d'une *« bonne administration de la justice »*.

Le 6 novembre, lorsque cette même chambre avait décidé de suspendre l'instruction pour un délai de cinq semaines, le procureur général, M. Pierre Arpaillange, de façon à la *fois solennelle et spectaculaire*, s'était engagé à fond contre le dessaisissement du juge d'instruction quel que soit le moyen juridique utilisé pour y parvenir. Déjà, il avait expliqué qu'*« il ne pourrait y avoir de pire solution »* que cette retenue aujourd'hui.

« Ce serait, avait-il, *introduire un automatisme inacceptable dans une mécanique pervertie. La contre-attaque de l'inculpé disqualifierait*, ipso facto, *le juge et le tribunal : elle disqualifierait aussi la justice. Les règles d'ordre public sur la compétence des juridictions, les principes les plus établis de l'organisation judiciaire, seraient mis à bas ; un précédent serait créé, qui pourrait avoir des conséquences désastreuses (...) Qu'adviendrait-il si, après avoir obtenu le dessaisissement du juge, l'inculpé ne donnait pas suite à sa plainte, s'en désistait ou, simplement, négligeait de se constituer en partie civile devant la chambre d'accusation ? La cause pour laquelle vous auriez dessaisi le juge disparaîtrait. L'inculpé aurait réussi, aux dépens de la justice, au mépris de la justice, un magnifique tour de passe-passe, dont je garantis qu'il laisserait à tous un goût amer. »*

M. Pierre Arpaillange n'a pas dit autre chose jeudi, que tout le monde judiciaire vécut comme une journée d'exception. Comme prévu, il s'est *une nouvelle fois rendu* en personne à l'audience. Comme prévu, il a argumenté, pied à pied : ne pas rejeter la requête en désignation présentée par le parquet de Paris, à la suite de la plainte pour violation de l'instruction et éventuellement forfaiture, dans laquelle le juge d'instruc*tion n'est pas clairement désigné*, reviendrait à admettre que le juge d'instruction est forcément l'auteur des fuites. Quant à la requête en suspicion légitime, il fallait, a estimé le procureur général, clairement la rejeter, car elle ne se nourrit que de la plainte pour violation du secret de l'*instruction. Or, si un climat de suspicion* a été créé, il est le seul fait de M. Michel Droit. Dessaisir le juge d'instruction permettait la multiplication de procédés de ce genre. Il suffirait désormais, en se fondant sur ce précédent, à tout inculpé de poursuivre son juge pour obtenir *automatiquement son dessaisissement*. A quoi servirait désormais de désigner des juges si ce sont les inculpés qui les choisissent ?

La chambre criminelle n'a pas *suivi son procureur général. Certes*, elle n'est pas allée — ce qui aurait été, de mémoire de magistrat, sans précédent — jusqu'à accepter la requête en suspicion légitime. Elle a donc adopté la position que tout le monde attendait et qu'elle prend, neuf fois sur dix, dans les affaires les *moins retentissantes de suspicion* légitime. Ce fut le cas, le 27 mars 1985 lorsque le dossier Saint-Jean (du nom de ce directeur adjoint de la direction des enquêtes douanières) avait été retiré, il est vrai, après plusieurs années d'instruction — et non comme ici juste après une *inculpation*, — *au juge Germain* Sengelin de Mulhouse. C'est le dernier alinéa de l'article 662 du code de procédure pénale qui prévoit, en cas de rejet de la requête, le renvoi du dossier devant une autre juridiction *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice... (1) »*.

Après avoir entendu le procureur général puis les parties, Mᵉ Louis Garaud pour M. Michel Droit et Mᵉ Philippe Waquet pour les parties civiles Radio-Larsen et Radio-Contact (qui a en vain demandé à la *Cour de cassation de se déclarer* incompétente, car il estimait qu'il s'agissait en fait d'une procédure de récusation qui aurait dû être présentée au premier président de la cour d'appel), la chambre criminelle a longuement débattu et sa décision fut sans surprise. Elle ne sera pas *sans conséquences. L'émoi qu'elle* provoque déjà est à cet égard éloquent. Pour ne pas se voir accusés de porter le discrédit sur une décision de justice, de nombreux magistrats en sont pour le moment réduits à ronger leur frein.

Recours au président de la République ?

Mais, c'est clair, de cette décision, ils attendent le pire. Sans doute pouvait-ils comprendre que la requête en désignation de juridiction présentée par le parquet ne soit pas *rejetée. La chambre criminelle — et* c'est bien le sens de l'arrêt qu'elle a rendu — s'interdit en l'espèce d'examiner les fondements de la plainte. Elle doit seulement vérifier si elle vise bien un magistrat et si les faits sont susceptibles de recevoir une qualification pénale. Seule exception à cette règle : depuis 1984, la chambre criminelle se refuse à désigner une juridiction lorsque la base *de la plainte contre un magistrat* ou une juridiction est le refus d'accepter une décision de justice. Dans ce cas, elle considère que le justiciable doit faire jouer les voies de recours normales prévues par la loi. En l'espèce, M. Michel Droit, estimant son inculpation infâmante, n'avait *pas voulu laisser l'information suivre* son cours, et éventuellement aller jusqu'au non-lieu. Mais le dessaisissement du *juge Grellier* est bien autre chose : après la décision — sans appel — prise par la plus haute des juridictions, nombreux sont ceux qui ne souhaitaient pas en rester là.

Déjà, les parties civiles qui ont fait des démarches en ce sens pour saisir la Cour européenne de justice de Strasbourg en plaidant que la procédure de requête en suspicion légitime — au pénal — n'offre pas au juge les moyens de s'expliquer, ce qui n'est pas le cas au civil. De même, certains magistrats n'excluent pas d'en appeler au président de la République. Celui-ci avait annoncé sur RTL, le 17 novembre, qu'il consulterait *« s'il le faut »* le Conseil supérieur de la magistrature *« pour qu'il donne son avis sur telle ou telle action qui viserait à enrayer la liberté, l'indépendance des juges d'instruction : voilà une déclaration de principe qui peut devenir une déclaration pratique »*.

L'affaire Grellier porte-t-elle atteinte à l'indépendance des magistrats ? Ceux-si sont nombreux à le *penser ;* et en particulier les juges d'instruction qui se sentent curieusement à la merci de ceux qu'ils entendent inculper.

Si la « méthode Michel Droit » venait à se répéter — et la voie est, semble-t-il, bien ouverte, — ils s'opérerait un véritable dérèglement de la vie judiciaire. Garant de l'indépendance des magistrats, M. François Mitterrand sera, à l'évidence, sollicité, pour y mettre bon ordre.

AGATHE LOGEART.

(1) La fréquence de ces décisions est difficile à évaluer. Aucune statistique particulière concernant les requêtes en suspicion légitime n'est établie. En *revanche, on sait que, du 1ᵉʳ janvier* 1986 au 15 septembre 1986, trente-neuf magistrats de l'ordre judiciaire avaient *fait l'objet d'une requête en désignation* de juridiction : dix-huit avaient fait l'objet d'un non-lieu. Du 1ᵉʳ janvier 1987 au 15 septembre 1987, trente magistrats étaient concernés, dix-huit décisions de non-lieu ont été prises.

La réaction du magistrat : « un camouflet »

La décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation, a provoqué de nombreuses réactions.

Premier concerné M. Claude Grellier a réagi, jeudi soir, déclarant à FR3 : *« Ce n'est pas parce que l'inculpé a une certaine notoriété qu'il est justiciable à part des autres »*. Le magistrat estimant que la décision de la Cour de cassation est *« très importante parce que sans précédent »* a également souligné qu'il n'était pas surpris par cet arrêt *« en germe dans celui du 6 novembre »*. *« Le procureur général, M. Arpaillange l'avait clairement laissé entendre »*, a ajouté M. Grellier selon qui *« personne ne pouvait être vraiment surpris par l'incrimination — qui certes a une connotation un peu forte — puisque le mot forfaiture est prévu par l'article 183 du code pénal et que cet article était inclus dans la plainte initiale de la partie civile »*. Enfin, refusant d'exposer ses sentiments personnels, M. Claude Grellier a cependant reconnu qu'il s'agissait pour lui *« d'un camouflet »*.

L'Association française des magistrats instructeurs (AFMI) a décidé quant à elle *« d'en appeler au président de la République et au garde des sceaux »* pour que *« cessent les attaques inadmissibles contre les magistrats instructeurs qui souhaitent seulement (...) pouvoir travailler avec sérénité. »* L'AFMI *« tenue légalement par l'article 226 du code pénal de ne pas critiquer les décisions de justice, se déclare navrée et consternée que ce même souci n'ait pas habité tous ceux qui ont largement commenté les actes d'instruction avec la volonté manifeste de porter atteinte à l'autorité et à l'indépendance des juges d'instruction. Elle prend donc acte de la décision rendue par la Cour de cassation dans l'affaire Michel Droit »*.

Le Syndicat de la magistrature, pour sa part, a fait connaître dans un communiqué sa volonté *« d'en appeler au Conseil supérieur de la magistrature, garant constitutionnel de l'indépendance des juges »*. En effet, pour ce syndicat, cette décision de la Cour de cassation *« conforte nos inquiétudes. La pression artificiellement créée par un inculpé, par le dépôt d'une plainte contre son juge, a abouti. Désormais, la possibilité est offerte à une certaine catégorie d'inculpés d'entraver le cours normal de la justice. Des affaires en cours comme celle de Lyon et de Nanterre démontrent que le processus est enclenché. Par ailleurs, la procédure en suspicion légitime en matière pénale, non contradictoire et non publique, est contraire à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit, à toute personne, le droit à un procès équitable. De tels procédés portent gravement atteinte à l'indépendance du juge. »*

La décision de la Cour de cassation a également été commentée par les avocats des parties. Mᵉ Jean-Marc Varaut, avocat de M. Michel Droit, a déclaré qu'il s'agissait *« d'une grande décision. Il n'y a pas de vainqueur, pas de vaincu, la justice l'emporte : on désigne le tribunal de Rennes. Il ne faut pas oublier dans cette affaire — qui n'est pas l'affaire Grellier, qui n'est pas l'affaire Michel Droit, qui est peut-être l'affaire de notre droit d'instruction — qu'on a pu inculper un homme sans charges »*, a conclu l'avocat.

Pour sa part, Mᵉ Jean-Louis Bessis, avocat de FM-Larsen, radio à l'origine de la plainte contre M. Droit, a déclaré : *« Je constate qu'on a déclenché pour M. Michel Droit l'artillerie lourde. Je crois que c'est une décision sans précédent mais, qui, hélas, crée un effroyable précédent. Le message, désormais, à tous les juges d'instruction de France est très clair : « Osez inculper un grand de ce monde, osez inculper un haut dignitaire et nous saurons vous dessaisir dans l'instant (...) »*.

Enfin, première réaction politique, celle de M. Gilbert Bonnemaison, délégué national du parti socialiste chargé de la sécurité. Il estime qu'il s'agit là *« d'un régime d'exception qui consacre une justice à deux vitesses. L'immortalité confère sans doute le droit de se débarrasser d'un juge. L'argent, les titres, les déclarations offusquées, le tohu-bohu médiatique et une plainte en justice suffisent à obtenir gain de cause et aboutissent pour « une bonne administration de la justice » au dessaisissement d'un dossier (...)*.

La solidarité des juges

« La justice s'est couchée. » Cette phrase, un magistrat instructeur habituellement pondéré l'a lancée en aparté dans un souffle, comme si elle lui échap*pait à l'instant où* M. Jean Ledoux, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, venait de terminer, *le jeudi* 10 décembre, la lecture des deux arrêts. Pour les juges d'instruction venus soutenir M. Claude Grellier, ces décisions ne sont pas autre chose qu'une condamnation de leur collègue. Les plus réservés parlent de *« déception »*. Certains avouent leur *« amertume »*, alors que les autres affichent publiquement leur *« écœurement »*.

Ils étaient plus d'une vingtaine à attendre devant les grilles de la Cour de cassation que la haute juridiction se prononce. Si quelques-uns prétendaient n'être là qu'en curieux, la plupart ne cachaient pas qu'il s'agissait d'une *« démonstration de solidarité »* avec M. Grellier, après avoir rectifié un lapsus où il était question de *« manifestation »*. L'un des premiers arrivés, M. Alain Sauret, doyen des juges d'instruction, a montré sa carte au service d'ordre, renforcé pour la circonstance, mais on l'a poli*ment prié* d'attendre dans les couloirs avec les journalistes. Beaucoup étaient là depuis 18 *heures, dont M. Guy Floch*, vice-président du tribunal chargé de l'instruction, qui se refusait à tout pronostic *en devisant avec* d'anciens juges d'instruction nommés présidents de chambre. Plus loin, M. Michel Legrand, chargé de dossiers antiterroristes, saluait M. Robert Diet, président du tribunal de Paris venu voir cet étrange rassemble*ment. Un magistrat* de la cour d'appel ne resta que le temps de se rendre compte, aussitôt suivi de *M. Alain Marsaud, ancien juge* d'instruction devenu chef de la section antiterroriste du parquet de Paris, qui ne fit que passer.

Dans les groupes qui se formaient, malgré le froid qui régnait dans la galerie, on parlait à bâtons rompus avec des journalistes un peu interloqués devant le comportement de ces juges habituellement plus silencieux. Il est vrai que l'on n'étalait *pas le contenu des dossiers* d'instruction. C'étaient en somme des justiciables parlant d'un magistrat qui les juge, en évoquant pêle-mêle l'affaire du juge Grellier, celle du doyen M. Alain Sauret, dont une ordonnance vient d'être annulée par la chambre d'accusation, et celle du commissaire Jobic, où un magistrat instructeur, M. Jean-Michel Hayat, est gravement mis en cause.

Quelques minutes avant que les journaux télévisés ne soient terminés, la chambre criminelle de la Cour de cassation ouvrait ses portes. L'audience, commencée vers 14 heures devant les caméras de télévision, s'était poursuivie ensuite à huis clos jusqu'à 16 h 15 et, depuis, les *hauts magistrats* délibéraient. Jamais sans doute des arrêts de la Cour de cassation n'auront été *rendus dans de semblables* conditions : un public uniquement composé de magistrats, et, sous la lumière crue des projecteurs de télévision, le président lisant les arrêts devant les caméras et les micros, alors que cette pratique est habituellement interdite. Manifestement, les magistrats suprêmes ont voulu donner une importance particulière à leurs décisions, mais les juges d'instruction, pourtant attachés au respect des déci*sions de justice, ne peuvent* s'empêcher de traduire leur effondrement et parfois une certaine colère, car l'un d'eux adopte un ton railleur pour lancer : *« Si l'on voulait vraiment « une bonne administration de la justice », ça se saurait. »*

MAURICE PEYROT.

Tumulte à l'Assemblée nationale

La décision de la Cour de cassation dessaisissant le juge Grellier du dossier concernant M. Michel Droit a fourni au groupe socialiste de l'Assemblée nationale un motif supplémentaire de poursuivre son offensive contre le garde des sceaux.

La séance de nuit de jeudi, consacrée *à la suite de l'examen du projet* de réforme de l'instruction, a été émaillée de nombreux incidents. *« Le scandale continue »*, s'exclame l'un de chevau-légers du groupe socialiste, M. François Loncle. *« On choisit donc maintenant son juge »*, enchaîna M. Michel Sapin (PS) en demandant au ministre de la justice de fournir à la représentation nationale des explications : *« La situation ainsi créée est susceptible de porter atteinte à la bonne administration de la justice*, a poursuivi le député socialiste. *En clair, il suffirait donc de reprocher quelque chose à un juge d'instruction pour que — compte tenu de l'importance du plaignant — la justice s'arrête, que la Cour de cassation se saisisse de l'affaire et redistribue autrement les cartes de la justice. »*

« S'il y a scandale, c'est bien dans vos propos, devait répliquer M. Chalandon. *Vous parlez depuis mercredi de pressions sur la justice. Mais qui les exerce sinon vous ? Vos propos (...) ne sont-ils pas la plus forte des pressions que l'on puisse exercer »*. *« Vous êtes aux ordres de M. Droit »*, lança M. Loncle. *« Taisez-vous*, rétorqua M. Fanton (RPR). *« Le parquet n'a reçu aucune instruction écrite et a précisément demandé à la chambre criminelle de la Cour de cassation de rejeter la demande de dessaisissement du juge Grellier. Alors, je vous en prie, faites comme moi, respectez l'indépendance de la justice »*, a demandé encore le ministre. *« Votre façon de traiter du droit s'apparente à une manipulation, à une déstabilisation de la justice »*, riposte encore M. Loncle. *« Vous insultez la justice »*, s'exclama M. Chalandon, avant d'expliquer, un peu plus tard, qu' *« il y avait en effet quelques troubles dans la juridiction parisienne ; des troubles alimentés par l'effervescence d'un certain nombre de juges (...) ; il y a une agitation déraisonnable, à la limite du convenable, à laquelle se livrent un certain nombre de juges en violation de l'obligation de réserve.*

« Et si un juge d'instruction a un jour l'idée de poser des questions sur le bijoux confiés aux frères Chaumet, considérera-t-on cela comme de l'effervescence », s'interroge M. Gérard Welzer (apparenté PS). *« Nous serions descendus bien bas si demain toutes les décisions de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat, pouvaient être critiquées par vous »*, affirma M. Pascal Arrighi (FN), se portant au secours de M. Chalandon.

P. S.

Deux précédents

Parmi les dessaisissements de juges d'instruction en charge d'un dossier, demandés pour des raisons de *« suspiscion légitime »* et obtenus *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*, on peut citer à titre de précédents « illustres » celui de M. Henri Pascal, juge d'instruction à Béthune, inter*venu* en 1972, *et plus récemment* en 1985 celui de M. Germain Sengelin, juge d'instruction à Mulhouse.

M. Henri Pascal instruisait alors *le dossier ouvert* après le meurtre d'une fillette de Bruay-en-Artois, Brigitte Dewaeure survenu le 5 avril 1972. Son enquête l'avait amené à inculper le notaire de la localité, et ce sont les avocats de celui-ci qui, au nom de leur client et en se fondant sur certaines déclarations publiques de M. Pascal, avaient saisi la chambre criminelle de la Cour de cassation d'une requête en suspicion légi*time contre le magistrat*. Cette requête devait être rejetée le 20 juillet 1972, mais l'arrêt de la chambre criminelle dessaisissait néanmoins M. Pascal du dossier *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »* et ordonnait la transmission du dossier au tribunal de Paris.

Pour sa part, M. Germain Sengelin, juge d'instruction à Mulhouse, avait fait l'objet d'une requête en suspicion légitime de la part de M. Roger Saint-Jean, directeur adjoint de la direction nationale des enquêtes douanières, que le magistrat avait inculpé le 3 décembre 1981 de complicité de fraude dans une affaire de *trafic international de cigarettes*. M. Saint-Jean et son défenseur, Mᵉ Georges Kiejman, invoquaient contre le magistrat certaines méthodes d'enquête *qui leur apparaissaient être* le signe d'un parti pris. La chambre criminelle rejeta la requête le 27 mars 1985 mais, là encore, *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »* retira le dossier à M. Sengelin au bénéfice du tribunal de Paris.

Société

REPÈRES

Espace

Accord entre la NASA et le Canada

Le ministre canadien des sciences, M. Frank Oberle, et l'administrateur de la NASA, M. James Fletcher, ont signé, jeudi 10 décembre, à Washington, un accord sur les conditions d'utilisation de la future station spatiale américaine. Le Canada doit fournir pour cette station un système de service robotique d'une valeur de 3,5 *milliards de francs*. Cet accord intervient alors que les Européens et les Américains traversent une nouvelle période de tension. Une réunion à propos de la station spatiale est prévue, en principe, à Paris la semaine prochaine.

Etudiants

Manifestations à Paris et en province

De nouvelles manifestations étudiantes et lycéennes ont eu lieu le jeudi 10 décembre à Paris et en province : 6 000 à 7 000 jeunes dans la *capitale, 3 000 à 4 000 à Toulouse,* 2 000 à Lyon et à Besançon, et des cortèges moins importants à Rennes, Nantes, Rouen, Tours ou Nancy. Regroupant principalement des lycéens, ces manifestations ont une nouvelle fois dénoncé la *« pénurie »* dans l'éducation nationale et l'*« insuffisance » du budget de* l'enseignement supérieur.

M. Jacques Valade, ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur a reçu l'un après l'autre, le *10 décembre, les syndicats étudiants* : proches de la majorité comme l'UNI (anti-marxiste) le CELF (libéraux) et la CNEF (corpos), ou proches de l'opposition comme l'UNEF-ID (animée par des socialistes) et l'UNEF-SE (animée par des communistes).

Information

Un journaliste britannique menacé d'emprisonnement

Cinq juges de la Chambre des Lords, la plus haute instance judiciaire au Royaume-Uni, ont décidé jeudi 10 décembre qu'un journaliste financier devait révéler aux inspecteurs du ministère du commerce et de l'industrie les sources de deux de ses articles. Un juge de la Haute Cour doit maintenant décider quelle condamnation - prison ou amende - va être infligée à M. Jeremy Warner, chroniqueur du journal l'*Independent*, qui avait révélé des scandales concernant l'utilisation illégale d'informations privilégiées dans le domaine financier.

C'est la première fois que ce type d'affaire était examiné par la Chambre des Lords, devant laquelle le journaliste, condamné en première instance, avait fait appel en indiquant *qu'il ne donnerait pas le nom de ses* contacts, quelle que soit la condamnation prononcée contre lui. Les *Lords ont estimé que, si le Parlement* avait reconnu aux journalistes le droit de taire leurs sources, il avait précisé toutefois que ce droit cessait de s'appliquer lorsque leur divulgation *« était nécessaire à la prévention de la criminalité »*. Les deux enquêteurs du ministère ont apporté la preuve que les informations que M. Warner se refuse à communiquer *« étaient réellement nécessaires »*, ont précisé les Lords. – *(AFP.)*

SIDA

Le dépistage systématique vivement critiqué

Les mesures de dépistage systématique et obligatoire du SIDA de même que les contrôles aux frontières réclamés le 9 décembre par M. Jacques Crozemarie, président de l'ARC (Association pour la recherche sur le cancer) (*le Monde* du 11 décembre) sont vivement critiqués. M. *Daniel* Defert, président de l'association Aides, a qualifié ces déclarations d'*« irresponsables »* et d'*« inutilement alarmistes »*. Pour le professeur Jean Bernard, président du Comité *national d'éthique, « il faut s'en tenir aux mesures très raisonnables prises par Mme Michèle Barzach »*, tandis que le docteur Louis René, président du conseil de l'ordre des médecins, a affirmé : *« Ceux qui demandent ces mesures inutilement vexatoires le font pour des raisons de réclame personnelle et répandent ainsi une théorie dangereuse, car la répression engendre la fuite et la clandestinité. »*

Des textes en discussion à l'Assemblée nationale

Le suicide et la loi

(Suite de la première page.)

Cet acte n'étant pas punissable, il n'est pas possible — en vertu du principe juridique de la *« complicité criminalité d'emprunt »* — de sanctionner les tiers qui l'auraient favorisé ou provoqué.

La prévention du suicide n'est combattue que par la bande. C'est ainsi que la loi restreint les ventes d'armes ou de stupéfiants, qu'elle *interdit* toute *publicité* donnée aux suicides de mineurs et punit la non-assistance à personne à danger... Jusqu'à présent, dans l'affaire *Suicide, mode d'emploi*, seul Yves Le Bonniec a été condamné (à six mois de prison avec sursis et 10000 francs d'amende). Mais pas en tant que coauteur du livre : c'est un échange de correspondance avec un candidat au suicide, lui demandant des précisions techniques, qui lui a valu une condamnation pour non-assistance à personne en danger, le 28 novembre 1986, à Paris.

Légiférer sur le suicide n'est pas facile. Les sénateurs et les députés s'en sont vite aperçus en discutant de ces propositions de loi.

D'abord, comment démontrer le lien de cause à effet entre une incitation présumée et l'acte de se donner la mort ? Les raisons d'un *suicide sont souvent* complexes. Ce n'est pas forcément parce qu'elle trouve un médicament efficace à portée de la main qu'une personne désespérée met fin à ses jours.

Où commence l'incitation au suicide ? Avec une loi, on pourrait, à la limite, se retourner contre l'enseignant qui aurait sanctionné trop sévèrement un élève, ou le directeur d'un supermarché qui aurait humilié en public un *jeune pris* en *flagrant* délit de chapardage. Et devant le suicide d'un enfant dans une famille déchirée, l'un des parents divorcés pourrait engager des poursuites contre l'autre, ne serait-ce que pour libérer sa conscience...

Question d'un autre ordre : peut-on empêcher des écrivains, des cinéastes ou d'autres artistes de traiter du suicide ? Cela reviendrait à censurer plus d'une *œuvre célèbre. D'autre part,* le simple fait de rendre compte de manière détaillée d'un suicide, dans un journal ou à la télévision, pourrait être passible de poursuites.

Une dernière difficulté n'a pas échappé aux parlementaires : en légiférant sur le suicide, ne risque-t-on pas de réprimer de manière *indirecte* l'euthanasie ? Or celle-ci relève d'un autre débat : c'est une aide à la mort et non une incitation au suicide.

Une efficacité à démontrer

La commission des lois de l'Assemblée nationale a donc jugé nécessaire de réécrire les deux propositions. Il n'est plus question de réprimer l'*« incitation »* mais la *« provocation »* au suicide, que celui-ci soit *« tenté ou consommé »*. Toute référence à l' *« aide au suicide »* est supprimée. Les peines encourues iraient de 6 000 F à 200 000 F d'amende et de deux mois à trois ans d'emprisonnement (cinq ans si le délit a été commis à l'égard d'un mineur de quinze ans). Les mêmes peines seraient applicables à *« ceux qui auront fait de la propagande ou de la publicité, quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés comme moyens de se donner la mort »*. Dans tous les cas, les *« documents écrits, visuels ou sonores ayant servi à réaliser l'infraction »* pourraient être saisis, confisqués et même détruits.

L'efficacité d'une telle loi reste à démontrer. Paradoxalement, le livre qui l'aura provoquée, *Suicide, mode d'emploi*, échapperait aux sanctions — à moins que ne paraissent de nouvelles éditions modifiées — puisqu'il n'y a pas d'effet rétroactif. Mais les partisans d'une loi font valoir que celle-ci pourrait, au moins, empêcher les imitations de ce best-seller et une banalisation de ce genre de recettes. Il ne s'agit pas seulement, selon eux, de limiter le nombre de suicides mais d'empêcher que ne réussissent de simples tentatives qui ne sont qu'un appel désespéré à vivre. Yves le Bonniec et Claude Guillon répliquent : *« Cet acharnement législatif aura pour effet de contraindre désormais les suicidants à ne recourir qu'à des méthodes violentes... »*

Il ne faudrait pas perdre de vue que le suicide a de nombreuses causes, sociales ou psychopathologiques. Sa *prévention* n'est pas facile. Les spécialistes distinguent généralement entre la prévention primaire (qui concerne toute la population), la prévention secondaire (groupes à risque) et la prévention tertiaire (récidivistes). Une loi visant la *provocation au suicide ne saurait* être qu'un élément de prévention parmi beaucoup d'autres, et certainement pas le plus important.

ROBERT SOLÉ.

POINT DE VUE

La bonne conscience

par Alain Moreau
éditeur

LE législateur aspire à réprimer *« la provocation au suicide tenté ou consommé »* défini comme propagande ou publicité, quel *qu'en soit le mode, en faveur de produits*, d'objets, de méthodes préconisées comme moyen de se donner la mort. Coïncidence ? Les rédacteurs de ce texte se sont directement inspirés de la loi du 28 juillet 1894 réprimant « les menées anarchistes », ce qui n'est pas tout à fait sans pertinence étant donné l'engagement libertaire des auteurs de *Suicide, mode d'emploi.*

Ils se réfèrent également à la loi de 1920 contre l'avortement, et cela *non plus n'est pas sans signification*. C'est, en quelque sorte, l'affirmation qu'elle bouge encore, la parentèle sanglante qui combattit autrefois la législation sur la contraception et l'avortement, lui préférant les aiguilles à tricoter dans le ventre des femmes.

Qui ne se souvient que, parmi d'autres certes, ces deux lois ont parfois d'innombrables atteintes à la liberté et des procès grand-guignolesques ? Qu'on se le dise, il en ira de même avec le présent texte. N'oublions pas que l'on peut très bien, au regard du droit pénal, « provoquer » par la parole.

Aujourd'hui, provoquer des militaires à la désobéissance ; demain, *au suicide ! Ainsi, au gré d'une* conversation, il suffira d'un témoin pour engager des poursuites si par malheur l'un des interlocuteurs met fin à ses jours. La « prévention », *dont se gargarisent les censeurs*, a encore de beaux jours devant elle.

Quant au suicide, nos législateurs feignent d'ignorer que les trois quarts des décès suicidaires sont dus à des méthodes violentes, par nature irréversibles, alors que l'intoxication médicamenteuse permet le mieux, en raison du délai de plusieurs heures entre le geste suicidaire et la mort, les revirements du suicidant et les réanimations autoritaires. Autrement dit, la censure par la loi de *Suicide, mode d'emploi*, où seul était traité le *suicide par ingestion de médicaments*, fait perdre à nombre de suicidants une chance de survivre. Ayez bonne conscience, bonnes âmes !

Au surplus, faire croire que puisse *être dissuasif le fait de restreindre le* choix du suicidaire à l'alternative rail de métro, rasoir, défénestration, décharge de chevrotine ou mort-aux-rats est indigne. Et cela contredit les *faits. Mais, au fond, qui s'en soucie ?* Il s'agit de morale, et l'ordre moral ne s'embarrasse pas des faits qu'il prétend contraindre.

SCIENCES

Le colloque de Palaiseau

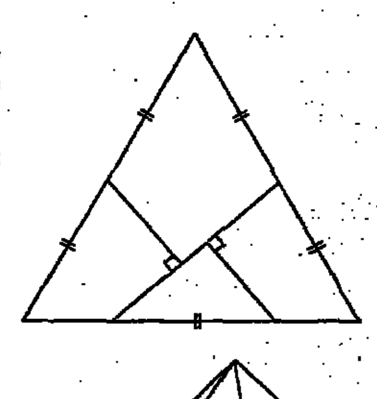
Les mathématiciens ne cessent d'élargir leurs théories

Le colloque sur les mathématiques qui s'est tenu les mercredi 9 et jeudi 10 décembre à l'Ecole polytechnique, à Palaiseau, a montré que les mathématiques n'évoluent que par l'élargissement de leurs théories. Ce colloque se poursuivra par la publication d'un livre blanc et la création d'un groupe de réflexion sur l'enseignement scientifique. Des débats sur cette discipline, associant parents d'élèves et enseignants, seront organisés dans cinquante lycées.

L'objet du colloque n'était pas la diffusion de résultats mathématiques nouveaux. *Une* semaine n'y suffirait pas puisqu'il se publie environ 200 000 théorèmes par an ! La réunion de Palaiseau, à laquelle ont participé environ mille personnes qui n'étaient pas toutes, loin s'en faut, des mathématiciens, était plutôt comme une réflexion collective des mathématiciens *sur ce qu'ils sont, sur leur rôle* social et sur leur devenir. La communauté mathématique se sait, à la fois, indispensable et menacée (*le Monde* du 10 décembre). Elle souhaitait y réfléchir et y faire réfléchir les autres.

Si beaucoup de « tables rondes » ont porté sur l'environnement des mathématiques — leur rôle dans l'enseignement, leurs applications industrielles, la *place qu'y tiennent les femmes...* — il a aussi été question des mathématiques les plus actuelles à travers la présentation de quelques grands problèmes. On appelle ainsi une question généralement ancienne qui n'a *été* résolue que récemment ou n'a pas encore trouvé de solution, mais qui a engendré, à travers la débauche d'efforts faits pour la résoudre, des théories mathématiques vastes et puissantes.

Exemple : quand on a dessiné un polygone sur une feuille de papier, on peut le découper en quelques morceaux *qui s'assemblent pour* former un carré et calculer ainsi sa surface. Si on pose le problème dans l'espace et non dans le plan, la situation change du tout au tout. Pour calculer le volume d'une pyramide, Archimède *n'avait* trouvé qu'une solution : la découper en une infinité de tranches infiniment minces, puis assembler ces tranches pour constituer un cube. Et personne n'a fait mieux depuis.



On peut découper un triangle en quatre morceaux qui s'assemblent en un carré. En revanche, la seule manière de transformer une pyramide irrégulière en cube est de la couper en une infinité de tranches infiniment minces, comme le suggère la figure.

En 1900, au congrès international des mathématiciens qui se tenait à Paris, l'allemand David Hilbert présenta une liste de 26 problèmes. Près *d'un* siècle plus tard, dix d'entre eux sont toujours l'objet d'actives recherches. Le troisième problème de Hilbert était justement celui qu'on vient d'exposer. Etant donné un polyèdre *quelconque, est-il possible de le découper* en un nombre fini de morceaux qui s'assemblent en un cube ? La confirmation de l'impossibilité d'un tel découpage ne vint que dans les *années 60. Le principe* en est le suivant. Quand on découpe un polyèdre en morceaux et qu'on agence ceux-ci différemment, le volume ne varie évidemment pas. Mais il existe un autre *invariant qui* est une combinaison des nombres de faces, d'arêtes et de sommets. Trente ans ont été *nécessaires* pour démontrer qu'il était le seul qu'on puisse concevoir, ce qui était nécessaire à la démonstration.

Un problème géométrique de *découpage avait été ainsi ramené à un* problème beaucoup plus général, celui de la recherche des invariants dans un ensemble fini de transformations. Cela a conduit à des développements dans des domaines comme l'algèbre homologique et la K-théorie qui constituent l'extrême pointe des mathématiques. Et l'*on découvre maintenant que ces* développements sont utiles pour classer les particules fondamentales de la physique. Ironie de l'histoire : il y a quatre siècles, Képler découvrit les lois correctes du mouvement des planètes, mais bâtit autour de celles-ci une théorie complètement fausse, autour, justement, des polyèdres réguliers.

La Lune, la Terre et le Soleil

D'autres questions célèbres ont été évoquées au colloque. Par exemple, le problème mécanique des trois corps. On sait, depuis Képler et Newton, analyser complètement le mouvement de la Terre autour du Soleil si l'on suppose *que ces deux objets existent seuls* dans l'espace. Si l'on rajoute un troisième corps — la Lune par exemple — le problème devient tellement ardu qu'on ne sait le résoudre que par approximations successives. Une bonne part de la géométrie actuelle est issue des travaux d'Henri Poincaré sur *le problème des trois corps. Mais* celui-ci résiste toujours.

Comme l'a indiqué M. Alain Connes, professeur au Collège de France et lauréat de la médaille Fields, l'arithmétique et la physique sont d'incessants pourvoyeurs de problèmes intéressants. Mais les mathématiciens ne les peuvent attaquer avec succès que lorsqu'ils ont construit une théorie dans *laquelle le problème s'insère* de façon naturelle. M. Connes a montré comment un chercheur marseillais, Jean Bellisard, vient d'utiliser dans ses propres travaux, la très difficile théorie des algèbres non commutatives, pour expliquer l'effet Hall quantique, un phénomène physique surprenant qui valut il y a quelques années le prix Nobel à ses inventeurs. Et au passage, Alain Connes a donné une information intéressante : on peut montrer que l'espace a bien trois dimensions — ou *quatre si l'on inclut le temps. C'est* presque une information nouvelle, car plusieurs théories à la mode supposent un espace à dix ou à vingt-six dimensions.

MAURICE ARVONNY.

Le Monde

SPORTS

FUNBOARD : Coupe du monde

Finies les vacances !

Après une semaine de compétitions, le quadruple champion du monde de planche à voile, l'Américain Robby Naish, est dominé dans la finale de la Coupe du monde de funboard en Guadeloupe par le jeune Hispano-Hollandais de dix-huit ans, Bjorn Dunkerbeck. Mais plus encore que ce résultat qui n'empêchera pas l'Hawaïen de conserver son titre au terme de cette sixième épreuve, le dimanche 13 décembre, c'est l'avenir de la Coupe du monde de funboard qui est au centre de toutes les conversations dans la baie de Saint-François.

SAINT-FRANÇOIS (Guadeloupe)
de notre envoyé spécial

QUEL paradoxe ! Alors que la finale de la cinquième Coupe du monde de funboard a lieu dans des conditions de rêve, ce sport tout jeune traverse une crise si profonde que son existence même est menacée.

Entre les épreuves, disputées dans les alizés, c'est autour d'un tapis vert que les représentants des coureurs planchent de longues heures pour tenter de mettre au point la compétition des années prochaines. Les coureurs ont appris en octobre dernier que le pool des fabricants de planches à voile, qui, depuis cinq ans, assurait l'organisation et le financement de la Coupe du monde, a décidé de se contenter désormais d'apporter sa caution officielle aux épreuves de funboard.

La rupture au sein du pool est curieusement venue des marques qui ont sans doute le plus profité des retombées de cette compétition. Par exemple, Robby Naish, le quintuple champion du monde, *« légende vivante »* de la planche et seul représentant de ce sport à être un peu connu du grand public, a assuré le succès de Mistral.

Mais la plupart des fabricants ont connu cette année de graves difficultés financières. Leurs actionnaires acceptent difficilement qu'en période de crise des jeunes gens passent à longueur d'année des « vacances » de rêve dans les plus beaux endroits du monde.

Un calcul à courte vue selon les marques Bic et Tiga. Patrick Dussossay, PDG de Tiga, regrette la Coupe du monde : *« Notre équipe a permis de positionner notre image et, surtout, la compétition a été un formidable laboratoire de recherche et de mise au point pour nos modèles. »*

Bref, les coureurs devront financer eux-mêmes leur saison : un budget d'environ 300 000 à 500 000 francs. Quelques-uns seulement resteront, pour des sommes relativement modestes, salariés des marques. Tous devront trouver des sponsors autres que les fabricants pour assurer leurs déplacements et leur inscription aux épreuves.

D'abord décontenancés — ils n'ont guère plus d'une vingtaine d'années et ont presque tous toujours bénéficié de l'assistance de véritables coachs, — les quarante-huit garçons et les seize filles du circuit mondial ont décidé de créer en Guadeloupe une association : la PWA (Professionnal Wind-surfer Association, association des coureurs professionnels sur planche à voile).

La majorité des délégués sont américains et hawaïens. Les six coureurs français sont représentés par la jeune Hyéroise Nathalie Le Lièvre, triple championne du monde. Elle participe à toutes les réunions qui tentent de mettre au point une épreuve de remplacement : *« L'idée qui ressort actuellement serait de créer un circuit mondial de douze à quinze épreuves sur tous les continents. Des sponsors extérieurs au milieu de la planche à voile assureraient le financement et l'organisation de ces compétitions dotées de primes pouvant atteindre 50 000 dollars. Reste à trouver la méthode qui permettrait de décerner un titre mondial. »*

Des exploits inaperçus

Faudra-t-il que les champions participent à toutes les courses ? *« Si nous limitons la Coupe du monde à cinq ou six épreuves comme aujourd'hui, nous risquons de nous mettre à la merci d'un sponsor unique et tout-puissant »* estime Nathalie Le Lièvre.

Hans Wiesman, directeur pour l'Europe de Peter Stuyvesant Travel, ne cache pas qu'il est prêt à mettre sur pied un tel circuit. Mais en imposant, comme à la Guadeloupe, des épreuves qui sont en fait des destinations proposées par son agence de voyages et non pas des « spots » de surf.

Une orientation qui ne convient pas à Robby Naish : il ne cache pas aujourd'hui qu'il veut toucher les dividendes de ses résultats. Ses deux ou trois challengers devraient également profiter d'un circuit comportant un maximum d'épreuves. Les perspectives sont moins alléchantes pour les autres coureurs : chasseurs de primes ou bien metteurs au point.

Le Français Patrice Belbéoc'h, qu'une victoire sur Robby Naish à La Torche, en 1986, avait propulsé au premier plan, n'est pas inquiet : *« Je vais confier à un agent le soin de me trouver des sponsors en dehors du milieu de la planche à voile. »* Insouciance d'un garçon de dix-huit ans ?

Quels sponsors accepteront de financer des sportifs dont les exploits passent inaperçus ? Avec cinq épreuves par an, la Coupe du monde de funboard n'a jamais obtenu l'impact médiatique qu'aurait justifié la qualité du spectacle. Il est à craindre que, délayée dans une dizaine d'épreuves, elle ne voit son intérêt s'amoindrir à cause d'un règlement compliqué et d'impératifs commerciaux.

CHRISTOPHE DE CHENAY.

SPORTS EQUESTRES : le retour de Marcel Rozier

Professionnel pour le plaisir

A cinquante et un ans, Marcel Rozier, ancien champion olympique par équipes de saut d'obstacles, ancien entraîneur de l'équipe de France et actuel entraîneur de l'équipe d'Italie, renoue avec la compétition internationale le vendredi 11 décembre à Toulouse, après six ans d'interruption. Comme un fumeur repenti qui rechute à la première cigarette, Marcel Rozier est remonté en selle. Sur un coup de tête mais non sans ambition.

« Pourquoi cette brusque décision ?

— Il y a quinze jours, j'avais un week-end libre ; je me suis inscrit dans un concours national à Amiens. Pour me faire plaisir. Comme cela n'a pas trop mal marché, je me suis dit : Pourquoi ne pas continuer ?

» Tout en restant responsable de l'équipe italienne jusqu'aux Jeux olympiques de Séoul, je dispose désormais d'un peu de temps. J'ai réussi à monter mon écurie privée à Bois-le-Roi. J'ai mis le pied à l'étrier à mes fils Philippe et Thierry, qui figurent dans les dix premiers au classement FEF-Audi. De plus, j'ai de bons chevaux. Alors, j'ai décidé de me faire plaisir en remontant pendant deux ou trois ans encore, au lieu de continuer à m'ennuyer le week-end dans les tribunes.

— S'il ne s'agissait que de se faire plaisir, pourquoi avoir repris le statut de professionnel dans l'écurie Malesan, qui emploie déjà votre fils Philippe, alors que plusieurs cavaliers cherchent en vain des sponsors ?

— Au départ, je ne le souhaitais pas. J'avais seulement demandé à Patrick Caron, l'entraîneur national, de m'inscrire dans les concours de Toulouse et de Grenoble. Lorsqu'il l'a appris, Bernard Magrez, le PDG des vins Malesan, m'est tombé dessus. Je lui ai dit : Ne vous emballez pas, je ne suis pas à la recherche d'un sponsor. Mais il a eu des arguments auxquels je n'ai pas pu résister. Il paraît que je suis porteur... Cela m'a surpris.

— Au-delà du coup publicitaire que représente votre retour, quels sont vos objectifs sportifs ?

— Sur les deux cent quatre-vingts cavaliers français classés en première catégorie, je compte bien me glisser dans les trente premiers de l'année afin de participer aux prochains championnats de France. J'ai un très bon cheval : Oscar Minodière Malesan. Il appartient au piquet de mon fils Philippe, qui a déjà trois chevaux de Grand Prix. Il n'a que sept ans, c'est un bon moyen de le préparer en le faisant travailler dans de grandes épreuves. Si l'entente est bonne entre lui et moi, si je trouve le bon bouton, il n'est pas impossible que je puisse viser plus loin que le niveau national. Les concours de Toulouse, cette semaine, et de Grenoble, la suivante, me serviront de tests.

— Personne n'a repris la compétition de haut niveau après une si longue interruption. Etes-vous prêt physiquement ?

— Après le concours d'Amiens, j'ai été très courbatu. Depuis, je n'ai guère eu le temps de m'entraîner. Tout juste trois ou quatre séances avant d'aller à Toulouse. C'est vrai que je pars un peu dans l'inconnu. Ma dernière compétition internationale date de 1981, à Bordeaux, et ma dernière Coupe des nations à Toronto, la même année. Sur le circuit, il y a bien des cavaliers de premier plan qui ont mon âge ou plus, mais eux ne se sont pas arrêtés. Toutefois, je ne me fais pas de souci. Je me sens en pleine forme, j'ai retrouvé mes sensations et puis, quand on a l'enthousiasme...

— Ne craignez-vous pas pour votre image de faire le concours de trop ?

— Non, je crois avoir réussi ma carrière. J'ai beaucoup travaillé pour cela. Je souhaite seulement passer quelques week-ends agréables et bien figurer. Si je sens que cela ne va pas, ne comptez pas sur moi pour sombrer dans le ridicule.

Propos recueillis par
JEAN-JACQUES BOZONNET.



PRESSE-SPORT

Pour Alain Fabiani, l'Italie c'est fini. En route pour les Jeux de Séoul, le capitaine de l'équipe fait une escale à Fréjus, en championnat de France.

VOLLEY-BALL

Le championnat retrouve ses prodiges

Les fils prodiges de volley-ball français sont de retour dans leurs clubs pour le championnat national, qui a débuté le mercredi 9 décembre.

Trente-trois mois passés au service de l'équipe de France leur avaient permis de devenir vice-champions d'Europe derrière les Soviétiques et d'obtenir ainsi leur qualification pour les Jeux olympiques. La préparation du tournoi de Séoul, où ils seront les seuls représentants français dans les sports collectifs, reprendra dès la mi-avril 1988. D'ici là, les internationaux vont s'efforcer de redonner un peu d'éclat et d'audience au championnat national, relégué dans la clandestinité depuis leur départ en février 1985.

Alain Fabiani et Laurent Tillie, exilés en Italie, ont dû revenir en France pour mieux préparer Séoul. Avec le retour de Fabiani et de ses deux autres internationaux, Hervé Mazzon et Eric N'Gapeth, aux côtés des Canadiens Glenn Hoag et Paul Gratton, Fréjus, le champion sortant, sera encore le grand favori pour le titre.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Cross des Mureaux et Cross du « Provençal », dimanche 13 décembre.

Basket-ball

Championnat de France. — Première division (16e tour aller). Samedi 12 décembre à 20 h 30, sauf Cholet-Limoges à 15 h 15. (A 2, direct). **Coupe d'Europe.** — Limoges-IMT Belgrade en Coupe des Coupes. Real Madrid-Monaco, Racing CF-Manchester, Villeurbanne-Salonique en coupe Korac. Den Bosch-Orthez en Coupe des champions (mercredi 16 décembre).

Curling

Championnats d'Europe. — Jusqu'au 18 décembre à Oberstdorf (RFA).

Football

Coupe du monde. — Tirage au sort des groupes éliminatoires samedi 12 décembre à Zurich (A 2, à partir de 17 h 30, direct). **Championnat de France**, 1re division (23e journée), samedi 12 décembre, à 20 h 30.

Handball

Challenge Michel-Parent. — Samedi 12 et dimanche 13 décembre entre Santander (Espagne), Crvenka (Yougoslavie), Dunkerque et Gagny (FR 3 le 20 décembre, différé).

Jeu de paume

Open Cos d'Estournel. — Jusqu'à dimanche 13 décembre à Bordeaux.

Natation

Coupe d'Europe. — Jusqu'à dimanche 13 décembre à Monaco.

Patinage

Championnats d'Europe de sauts de barils. — Samedi 12 décembre à Paray-Vieille-Poste (Essonne).

Rugby

Championnat de France. — (2e phase, 3e journée) dimanche 13 décembre.

Ski acrobatique

Coupe du monde. — Jusqu'à dimanche 13 décembre à Tignes.

Ski alpin

Coupe du monde. — Slalom descente, super G dames jusqu'au 13 décembre à Leukerbad (Suisse). Descente hommes, samedi 12 décembre à Val-Gardena (Italie). Géant hommes, dimanche 13 décembre à Alta-Badia (Italie).

Ski nordique

Coupe du monde. — 15 km masculin et 5 km féminin. Samedi 12 décembre à La Clusaz.

Judo

Coupe d'Europe des clubs champions. — Finale aller VFL Wolfsburg (RFA) ; US - Orléans (Fra.) le 12 décembre.

Trampoline

Coupe du monde. — A Antibes, les 11 et 12 décembre.

VOILE : préparation olympique

L'étoile de Marc Pajot

L'équipe de France de voile se prépare d'arrache-pied pour les Jeux olympiques 1988. Les résultats obtenus en 1987 laissent espérer deux médailles à Séoul. Mais la course au large monopolise les médias. La venue de Marc Pajot et la création d'une association pourraient braquer le projecteur sur les régatiers.

ENTRE les Jeux, la voile olympique reste habituellement dans l'ombre portée des aventures transatlantiques et de la Coupe de l'America.

Paradoxe : Marc Pajot, skipper de multicoques et barreur de 12 mètres JI, parie sur le regain d'intérêt pour ces régates entre trois bouées sur des dériveurs ou de petits quillards strictement monotypes. Soucieux de garder la main, de confirmer ses talents de barreur et de ne pas disparaître du devant de la scène, Marc Pajot risque gros en revenant à ses premières amours. En 1972, aux Jeux de Kiel, il avait remporté une médaille d'argent comme équipier de son frère Yves sur un Flying-Dutchman (FD).

Pajot a toujours reconnu sa dette envers la voile olympique, une voile-étalon qui donne la parole aux hommes plus qu'au matériel. Cette fois, il embarque sur un Star. Les lenteurs de réaction de ce quillard à deux équipiers, long de 6,81 mètres et conçu pendant la première guerre mondiale, rappellent l'indolence pachydermique des 12 mètres JI, sur lesquels se disputait l'America jusqu'au récent coup de tonnerre néo-zélandais.

Mais les régatiers olympiques français n'ont pas attendu Marc Pajot pour collectionner les bons points. *« En 1987, dans les huit disciplines concernées (Finn, Tornado, 470 masculin, 470 féminin, Star, Soling, FD, planche à voile), nous sommes montés quatre fois sur un podium aux championnats du monde et deux fois aux championnats d'Europe »*, se réjouit M. Jean-Pierre Ducloy, le directeur technique national.

Discret et tenace, J.-P. Ducloy s'est empressé de faire remarquer à son ministre de tutelle, M. Christian Bergelin, que la voile était l'une des sept fédérations sportives à avoir atteint ses objectifs. Avec 6 millions de francs, son budget 1988 est en progression de 15 %. *« Pourtant, ce ne sera pas le Pérou »*, note le directeur technique adjoint, M. Jean-Emile Mazer. Les voiliers olympiques sont de petits bijoux très sophistiqués. Une coque de FD revient à 100 000 F et prend la direction du cimetière marin au bout d'un an. L'industrie nautique française dédaigne ces miniatures complexes, dont le marché se réduit comme peau de chagrin. Perfectionniste et intransigeante, l'élite des régatiers s'est résignée à trouver son bonheur à l'étranger.

Entre deux cyclones

Avec ses brises régulières, le plan d'eau de Los Angeles réclamait vitesse, régularité et agressivité au moment du départ. Le site de Pusan en Corée, lui, est imprévisible. Entre deux typhons, le vent varie et le courant impressionne. Il peut atteindre 10 kilomètres/heure quand les voiliers dépassent rarement 20 kilomètres/heure. Les chercheurs s'arrachent les cheveux pour établir une cartographie crédible. Ils envisagent une campagne de mesures avec une vedette munie d'un positionneur par satellite ultra précis. Pusan couronnera des régatiers complets, aux nerfs d'acier, capables de digérer les mauvaises fortunes et de saisir l'occasion par les cheveux.

Les entraîneurs, les trente-deux membres de l'équipe de France et les douze espoirs se sont concertés pour définir le mode de sélection. L'unique représentant de chaque série sera désigné mathématiquement après deux ou trois épreuves du printemps prochain. En renonçant au choix arbitraire un moment envisagé, la direction technique s'épargne la grogne des coureurs qui avait secoué la FFV lors de la précédente olympiade.

Seule pomme de discorde, la communication. Envieux de la notoriété qui inonde les skippers du large et qu'ils estiment mériter tout autant, les régatiers viennent de créer l'Association des coureurs de voile olympique (ACVO).

Le président en est Luc Pillot. Sûr de lui, ce grand gaillard possède, avec son barreur Thierry Peponnet, un palmarès énorme. Sur 470, ils ont imposé leur loi en France, en Europe et dans le monde. Malgré quelques éclipses, ils règnent depuis quatre ans. La voile-spectacle leur a cligné de l'œil. Ils persévèrent. Ils veulent troquer le bronze de la médaille de Los Angeles pour de l'or à Séoul. C'est encore le meilleur moyen pour que la voile olympique soit reconnue !

LUC LE VAILLANT.

Culture

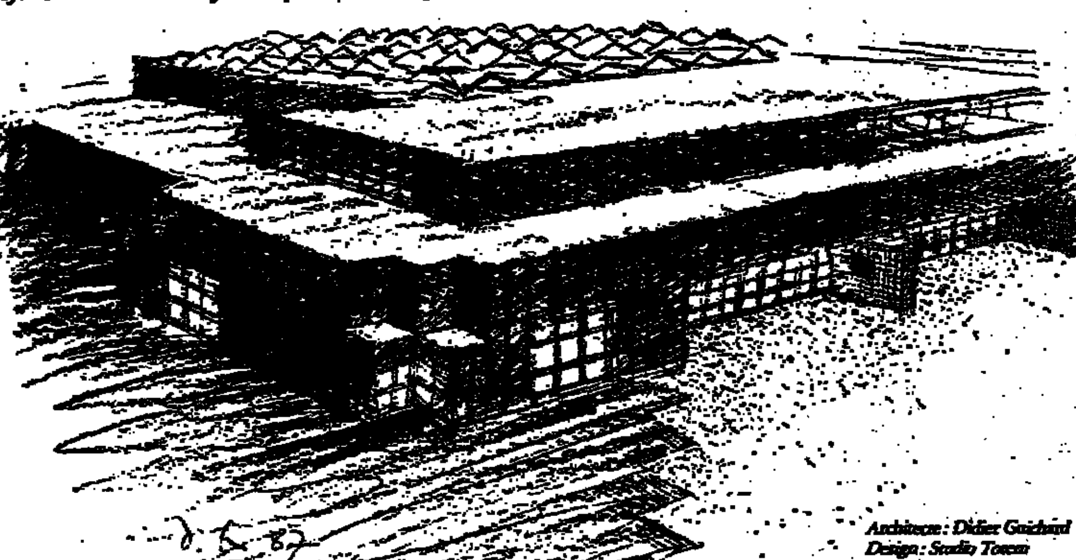
Inauguration du Musée d'art moderne de Saint-Etienne

Une nouvelle étape pour la création

M. François Léotard a inauguré, jeudi 10 décembre, le nouveau Musée d'art moderne de Saint-Etienne.

Le ministre de la culture a annoncé que le traitement de faveur dont bénéficie le musée pour ses acquisitions serait renouvelé en 1988 : 1,2 million de francs de l'Etat, somme qui, en 1987, s'est ajoutée celles de 1,2 million de francs de la Ville et de 600 000 francs prise sur des fonds du mécénat. De quoi enrichir une collection qui compte parmi les plus conséquentes pour l'art de ces trente dernières années et qui se trouvait beaucoup trop à l'étroit dans l'ancien Musée d'art et d'industrie.

On le découvre légèrement en contrebas de la route, en quittant Saint-Etienne par le nord, direction La Terrasse. C'est loin du centre-ville, mais, en contrepartie, le nouveau musée dispose d'un terrain de 54 000 mètres carrés au croisement de grands axes routiers et autoroutiers, et pas très loin de l'aéroport. C'est un parallélépipède de béton recouvert d'une armure de carreaux de métal noir, qui n'en impose pas. On l'a voulu sobre, *simple, fonctionnel*, le moins coûteux possible. Et il est sobre, simple, apparemment fonctionnel et n'a pas coûté très cher : 76 millions de francs (soit environ 10 000 francs le mètre carré équipé) assumés à 40 % par la Ville, 40 % par l'Etat, 10 % par la région et 10 % par le département.



Architecte : Didier Guichard
Design : Studio Totem

Son aspect extérieur, à vrai dire, n'appelle pas de grands commentaires esthétiques. Bien que fermé sur lui-même, le musée ne fait pas penser à un bunker. *Il n'a pas assez* de hauteur pour évoquer un temple ou une cathédrale, il ne ressemble donc pas aux musées d'art contemporain qui ont vu le jour depuis dix ou vingt ans. Il ne ressemble pas non plus à une maison de la culture, et n'a pas tant que cela l'allure d'un supermarché, comme on pourrait *avoir envie de le* dire pour jouer les gâte-sauce, en rappelant que son architecte, Didier Guichard, appartient à la famille des fondateurs gérants des établissements Casino, qui d'ailleurs s'avèrent de fameux mécènes dans cette affaire culturelle en accordant sans le moindre contrôle 4 millions de francs au musée par an, pendant quatre ans (renouvelables), pour lui permettre de se développer.

Didier Guichard n'affiche aucune prétention. Collectionneur, amateur d'art contemporain – au point de *recouvrir* deux *murs* de *l'entrée* de carrelages blancs, comme Raynaud tapisse le fond du hall avec son Espace O. – il présente son projet en termes « minimalistes », selon les besoins élémentaires d'un musée d'art contemprain. A commencer par la manutention des œuvres : pas d'ascenseurs, pas de monte-charge, pas d'escaliers, mais des réserves qui collent aux salles d'exposition, toutes sur le même niveau (sauf pour le cabinet d'arts graphiques). Son autre souci majeur était d'obtenir un bon éclairage des salles, qui ne fasse pas de reflets. La solution : *des tubes accrochés à des cadres* suspendus, pour la lumière artificielle, celle-ci pouvant être doublée d'un éclairage zénithal dans la partie centrale du musée. Où les cimaises hautes de 8 mètres ou de 4 mètres redécoupent l'espace en salles carrées de 10 mètres sur 10, et peuvent en principe être déplacées. *On n'est pas très loin de retrouver là* l'esprit de Beaubourg. Est-ce bien, est-ce mal ? A vrai dire il faudra attendre l'accrochage de la collection pour en juger, comme d'ailleurs pour renifler l'esprit du lieu. Car enfin c'est elle qui a déterminé ce *musée, c'est cette collection, forte* d'œuvres d'avant-garde (notamment américaines) des années 60 à 80, dont les formats sont beaucoup plus amples que ceux des peintures et sculptures de l'exposition temporaire consacrée aux années 1945-1953 en Europe qui inaugure les cimaises.

Collaboration avec l'université

Bernard Ceysson a, en effet, voulu une grande exposition historique pour l'ouverture du musée, plutôt *que de déployer la collection qui*, elle, est présentée à Lyon et à Villeurbanne. Malgré le grand intérêt de cette exposition, qui cherche à établir une sorte de jeu dialectique entre la chronique du temps et ce que nous considérons aujourd'hui comme *la subtantifique moelle* de cette période mal connue et complexe (en présentant, par exemple, Buffet et Dubuffet, Fougeron et Masson), on peut regretter ce choix inaugural. Mais aussi le comprendre comme l'affirmation d'une détermi*nation du musée à se tenir désormais* au premier rang des musées d'art moderne et contemporain d'Europe, par ses activités futures, combinées à sa politique d'acquisitions – ce qui ne pouvait être fait, bien évidemment, dans le cadre ancien du Musée d'art et d'industrie, faute de place, faute de crédits suffisants.

Un manque de place et de crédits qui n'a cependant pas empêché un formidable travail de se faire, depuis quarante ans, à Saint-Etienne, pour *la présence de l'art du vingtième siècle*. Avec Maurice Allemand, conservateur du musée de 1947 à 1967, qui a été le premier à acheter des œuvres contemporaines ; puis avec Bernard Ceysson, qui, même le temps de son bref passage à la tête du Musée national d'art moderne, n'a cessé d'être de cœur avec son musée et sa ville. *On peut le comprendre* quand on sait que son incartade parisienne a eu lieu au moment où son vieux rêve de nouveau musée prenait tournure, grâce à des apports substantiels de la Ville et du mécénat, notamment pour des publications scientifiques auxquelles à Saint-Etienne on tient beaucoup. *C'est une des lignes de force du* musée que d'avoir depuis longtemps noué des liens étroits avec l'université, et de nourrir la présentation des collections ou des expositions temporaires de haut niveau (on peut citer « Les réalismes en Allemagne », « *L'art en France dans les années 30* », « 1960 », et, plus récemment, « Après le classicisme » ou « Mythe, drame et tragédie ») par des colloques dont Jean Laude a été longtemps l'organisateur (autour du cubisme, thème du retour à l'ordre) et qui font l'objet de publications au CIEREC (Centre inter*disciplinaire d'études et de recherches* pour l'expression contemporaine, qu'anime l'universitaire Louis Roux).

Cette collaboration du musée avec l'université, qui est d'ailleurs unique en France, n'est certainement pas étrangère au contenu actuel de la collection, à sa cohérence, à cette voloné de l'organiser de façon à pouvoir présenter presque sans faille les grands courants d'avant-garde depuis les années 50. Ce n'est pas une *collection de collectionneur capricieux*, comme il arrive souvent, y compris dans les musées, mais une collection qui est à la fois pensée pour la jouissance esthétique et l'étude. Cela aussi est à peu près unique en France, hors de Paris. Aussi ne peut-on que se réjouir de voir l'ouverture du musée qui va per*mettre à l'équipe des conservateurs* de poursuivre dans cette voie. Avec les 7 190 mètres carrés de surface utile dont ils disposent désormais, qui englobent une excellente bibliothèque (dédiée à Jean Laude), un auditorium, des salles pour les activités pédagogiques, une cafétéria dont l'aménagement a été confié au *groupe Totem*, comme d'ailleurs l'aménagement du parc et l'ensemble du mobilier de bureau, et qui amène la note colorée un peu folle dans ce bel outil de travail. Qui n'exclut évidemment pas le plaisir de la contemplataion. Il faudra y revenir prochainement.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ *L'art en Europe : les années décisives 1945-1953*, livre-catalogue publié aux Editions Skira. 420 F. Etudes de Bernard Ceysson, Gérard Monnier, Jacques Beauffet, Maurice Frechuret, Jean-Luc Daval, Jean-François Chevrier, Catherine Bompuis.

La mort de Robert Filliou

Robert Filliou est décédé d'un cancer le 2 décembre, là où il avait décidé de se retirer depuis quelque temps, aux Eyzies-de-Tayac, en Dordogne. Artiste singulier, mais artiste à sa façon, ni peintre, ni sculpteur, ni photographe, et capable d'user de toutes *les disciplines à la fois*, Filliou était l'hyper-dadaïste par excellence.

Né en 1926 dans le Gard, résistant, élève en économie politique à Los Angeles au début des années 50, économiste ensuite, au Japon et en Corée, professeur un peu plus tard, Filliou n'était entré « en art » que vers 1960, mais pour pratiquer *l'anti-art*, la *dérision universelle* et le happening outrancier. Membre du groupe Fluxus dès le premier festival de cette phalange de mal-pensants – en septembre 1962 – en compagnie de Nam June Paik, l'ex-« homme sérieux » converti au duchampisme a multiplié par la suite les actions et démonstrations par l'absurde.

Il fut de la sorte l'inventeur de la boutique de La cédille qui sourit, qui avait la particularité de ne jamais ouvrir, puis le fondateur d'une « République géniale », dont il fut le *plus éminent citoyen*. Très logiquement – car ce démolisseur avait l'esprit rigoureux, – Filliou glissa de ce dadaïsme ironique à une position très proche de celle des conceptuels américains. Son *Principe d'équivalence bien fait, mal fait, pas fait*, postulait – en 1968 – que l'exécution de l'œuvre importe peu et qu'en somme le mot vaut pour la chose, qui ne vaut pas grand-chose elle-même.

Devenu figure célèbre et presque historique, objet de rétrospectives et d'expositions à partir des années 70, Filliou s'était détaché quelque peu de cette période héroïque pour s'intéresser de plus en plus au bouddhisme.

Plus que ses « œuvres », *qui sont* toutes marquées par son esprit de dérision, pauvres de forme et simples d'exécution, la vie de Robert Filliou peut demeurer exemplaire, car il a été *celui qui osait pousser à* l'extrême le nihilisme esthétique que nombre de ses contemporains avaient, comme lui, emprunté à Marcel Duchamp.

PHILIPPE DAGEN.

MUSIQUE

Le « Requiem » de Berlioz à Saint-Roch

Le grand souffle du romantisme

Pour le 150e anniversaire de sa création, Jean-Pierre Loré et l'association Musica Opera Sacra ont programmé à l'église Saint-Roch le « Requiem » de Berlioz.

Depuis leur fondation en 1980, par Jean-Pierre Loré et l'association Musica Opera Sacra, les Grands concerts de Saint-Roch font entendre les chefs-d'œuvre de la *musique* religieuse tout en s'attachant à sortir de l'ombre des ouvrages injustement délaissés de Saint-Saëns, Cherubini, Salier, etc. A raison de deux à trois concerts par mois, en moyenne, la programmation est extrêmement variée et plutôt attrayante ; mais comme tout se passe bien, à l'écart des modes et du vedettariat, la presse *oublie* un peu ces *manifestations* discrètes au profit de tant d'autres qui font surtout plus de bruit.

En programmant cinq exécutions « monstres » du *Requiem* de Berlioz pour le 150e anniversaire, jour pour jour, de sa création aux Invalides, les Grands concerts de Saint-Roch ont tenté ce qu'on appelle un peu brutalement une opération médiatique. Cela se conçoit, étant donné l'importance des effectifs requis et le coût de la réalisation. D'ailleurs, l'ouvrage est assez rarement donné à Paris pour qu'on puisse parler d'événement.

Cependant, Jean-Pierre Loré a voulu davantage en annonçant que le *Requiem* serait joué tel que Berlioz l'avait souhaité. Pour cela, paradoxalement, il a placé les quatre orchestres de cuivres aux quatre coins de l'église et non *« aux quatre angles de la masse chorale et instrumentale »*, comme le précise nettement Berlioz – et il a fait chanter le *Sanctus* non par un mais par dix ténors, solution que le compositeur proposait au cas où l'on ne disposerait pas d'un bon soliste et qu'il n'a jamais *« souvent demandée sans pouvoir l'obtenir »* comme on le lit dans le programme...

Sans doute la disposition « éclatée » des fanfares produit-elle un effet plus saisissant dans le *Tuba mirum*, mais c'est au détriment de la *précision rythmique* et de la justesse, comme on a pu le constater malgré l'excellence du Grand Ensemble de cuivres de Guy Touvron ; *en outre c'est*, peut-être, mettre trop exagérément l'accent sur un effet relativement isolé dans un ouvrage où les nuances *piano* et *pianissimo* sont majoritaires, et décevoir une partie du public mis en appétit par un si beau commencement qui n'aura pas de suite.

Quant au *Sanctus*, on ne saurait *prétendre que dix bons ténors valent* mieux qu'un, et l'effet de ce morceau (directement inspiré de la prière de Hon dans *Oberon*) perd cette magie immatérielle qui tient à l'émergence inopinée d'une voix de soliste au milieu d'une œuvre chorale. Comment ne pas regretter par ailleurs que les dix ténors se soient abstenu de chanter partout ailleurs où leur solidité n'aurait pas été superflue pour maintenir une intonation *souvent défaillante dans cette* partie si exposée du grand chœur ?

Là encore, le problème des effectifs gigantesques – six cents choristes a-t-on annoncé – se pose de façon aiguë : Berlioz n'exige, tout en en souhaitant davantage, que deux cents choristes, car l'expérience lui a appris que la puissance de l'effet dépend moins du nombre que de la qualité des voix. Sans nier la performance accomplie par les quatorze chœurs réunis pour la circonstance, la justesse laissait beaucoup à désirer le soir de la première. Comme il y avait également quelques flotte*ments dans* l'orchestre, le souci manifeste de respecter les notions indicatives de Berlioz semblait parfois superflu en regard de l'essentiel. Ces défauts devraient s'atténuer lors des prochaines exécutions.

Ces critiques sont naturellement relatives aux ambitions d'une telle entreprise ; il serait inutile de les formuler si elle n'en valait pas la peine. Sans doute Jean-Pierre Loré a-t-il vu un peu trop grand, mais il a réussi à faire passer dans l'auditoire et sur les huit cents musiciens et choristes qu'il devait littéralement tenir à bout de bras, le grand souffle de *cette partition : au-delà des effets spectaculaires*, il faut savoir préserver cette intériorité paradoxale et surtout l'alimenter sans cesse.

GÉRARD CONDÉ.

★ Vendredi 11 et samedi 12 décembre à 20 h 30 et dimanche 13 à 15 h 30. Tél. : 42-61-93-26. On pourra se procu*rer un enregistrement* du *Requiem* hors commerce (sur disques compacts, 300 F, ou sur cassettes, 170 F) complété par celui du *Resurrexit* inédit de 1825.

VARIÉTÉS

Les Communards en concert

Tintin contre le SIDA

Jimmy Sommerville et Richard Coles forment à eux deux les Communards. Apparemment, tout les oppose. Sommerville est un Ecossais au physique de Tintin, qui s'est d'abord fait connaître comme le chanteur à la voix haut perchée de soprano du groupe Bronski Beat. Coles, pianiste anglais de formation classique, a la mine soignée d'un étudiant en sciences physiques.

En réalité, tous deux ont le même engagement gay et participent activement en Grande-Bretagne à la lutte contre le SIDA. Ensemble aussi, ils ont de solides convictions travaillistes et font activement partie d'une *association de chanteurs* britanniques (le Red Wedge opposés à la politique de Margaret Thatcher.

Le premier album des Communards mettait en valeur un travail harmonique superbe dans les voix et dans les instruments, utilisés avec l'art de la nuance. Le deuxième album (Red) reste fidèle à la même veine, et les concerts, joués à guichets fermés à l'Olympia, s'ils ont les couleurs flamboyantes de la voix de Jimmy Sommerville, ne créent donc pas à vrai dire de surprise.

Tels quels, cependant, ces concerts, outre l'étrange voix de cristal de Sommerville et la richesse mélodique réelle du groupe, paraissent différents dans un temps de vaches maigres. Jimmy Sommerville et Richard Cole associent astucieusement thèmes sociaux et musiques du « TOP 50 ».

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia à 20 h 30, jusqu'au 13 décembre. Albums dist. Barclay.



Culture

CINÉMA

« Promis... juré », de Jacques Monnet

Le petit Cyrano

Si le nez de Jacques Monnet avait été plus court, la face du cinéma n'en eût certes pas été changée, mais nous n'aurions pas fait la connaissance du héros de *Promis... juré*, petit Cyrano *franchouillard* qui lui ressemble sans doute beaucoup.

C'est la guerre, et Pierre-Marie Tézet a douze ans. Il a un sobriquet, *Fend-la-bise*, devinez pourquoi. Son meilleur copain est un bibendum trouillard surnommé Gros Lard. Pour les beaux yeux d'une Roxane de son âge, Pierre-Marie va accumuler les petits mensonges et collectionner les grosses bêtises. Ce qui, en période de conflit mondial, n'est pas sans conséquences. Ainsi tente-t-il notamment de faire sauter un pont (qui finit par sauter vraiment), vole des bas de soie pour les troquer contre du chocolat, etc.

En récompense de ses exploits, Pierre-Marie se fait talocher en permanence par son père (Roland Giraud) qui barytonne frileusement en attendant des jours meilleurs et le troisième *enfant que sa femme* (Christine Pascal) lui tricote. Deux grands-mères sentencieuses et plutôt rigolotes complètent cette belle famille française à l'heure allemande. Les petits garçons, pas géniaux mais mignons (Michel Morin et Stéphane Legros), s'écorchent les genoux et s'insultent beaucoup : « pétochard », « couille molle »...

Tout ça ne casse pas trois pattes à un officier de la Luftwaffe. Il y en a un, justement, qui meurt d'envie de déserter et qui supplie Pierre-Marie de le faire prisonnier. L'occupant finira la guerre dans la cave des Tézet, se livrera avec Pierre-Marie à un primesautier concours de pets, ça crée des liens. Nous sommes plus près de *la Guerre des boutons* que d'*Au revoir, les enfants*, les collabos sont braves, les résistants sont bêtes, bon, quoi, c'est une comédie...

Filmé avec soin, bien photographié, un peu lourd, souffrant d'un manque flagrant d'innocence, parvenant péniblement à retrouver une certaine grâce d'enfance, le film de Jacques Monnet se laisse néanmoins voir sans ennui. Juré. Promis.

DANIÈLE HEYMANN.

Le Prix Louis-Delluc décerné à Jean-Luc Godard et Louis Malle

Fait unique dans ses annales, le Prix Louis-Delluc destiné à découvrir le meilleur film français de l'année et qui récompense d'habitude un jeune réalisateur a été attribué à deux metteurs en scène chevronnés : Jean-Luc Godard pour *Soigne ta droite* et Louis Malle pour *Au revoir les enfants*. Ce dernier l'avait d'ailleurs déjà obtenu, il y a exactement trente ans avec *Ascenseur pour l'échafaud*.

« *Ce palmarès traduit l'insatisfaction totale du jury quant aux films de l'année*, a déclaré le président du jury, Maurice Bessy. *Nous n'avons pas trouvé cette fois de nouveau metteur en scène digne du Prix Delluc.* » De passage à Paris, Louis Malle a noté qu'« *il était drôle qu'on donne en 1987 le Prix Delluc à deux cinéastes de la Nouvelle Vague* ».

Et Jean-Luc Godard, de Suisse, a estimé que l'attribution de ce prix *ex-æquo* avec Louis Malle scellait la réconciliation des anciens et des modernes. « *Le jury*, a-t-il ajouté, *a trouvé deux jeunes films à défaut de jeunes réalisateurs.* »

Sous le soleil de Satan, de Maurice Pialat, et *les Innocents*, d'André Téchiné, étaient en course pour cette récompense, qui a été attribuée l'an passé à *Mauvais sang*, de Léos Carax.

« Roxanne » de Fred Schepisi

« La tirade des nez » version outre-Atlantique

Il paraît que Steve Martin est un comique irrésistible aux Etats-Unis, qu'on en rit de la côte Ouest à la côte Est et jusqu'au fond du Texas.

On a pu le voir, entre autres, dans l'*Homme aux deux cerveaux* et *3 Amigos*. Un enfant de bonne humeur et de moins de treize ans peut s'en amuser, sans doute. *Roxanne*, dont il est le principal interprète et le scénariste, s'inspire librement du *Cyrano* d'Edmond Rostand en le transposant à notre époque et dans l'Etat de Washington. C. D. Bales (Steve Martin) est chef des sapeurs-pompiers d'une station de ski, aimé de tous et pourvu d'un nez kilométrique sur lequel il n'aime pas que l'on plaisante. Il tombe amoureux d'une jolie physicienne passionnée d'astronomie, laquelle est toquée d'un grand idiot sans vocabulaire.

Le reste, on en connaît le fil déjà, depuis le lycée. On ne peut pas dire que l'on gagne beaucoup à la transcription de la fameuse « tirade des nez » en américain du Nord-Ouest, avec allusion à la coco et à certain dicton sur les proportions coordonnées du nez et de tel autre appendice masculin que l'on ne mouche pas. *Ce n'est ni très drôle ni franchement déplaisant.*

On se demande pourquoi les Etats-Unis aiment tant Steve Martin et si peu Jerry Lewis, alors que nous, c'est l'inverse. Il est vrai que l'Océan nous sépare et que seuls des bambins peuvent le *survoler sans effort*. Les autres se reporteront avec avantage au texte du grand Edmond.

MICHEL BRAUDEAU.

INSTITUT

A la séance publique annuelle de l'Académie française

Défense de la francophonie et éloge de la vertu

M. Bertrand Poirot-Delpech présidait jeudi la séance publique annuelle de l'Académie française. Il lui revenait donc de prononcer l'éloge traditionnel de la vertu, complément indispensable de la proclamation des prix Montyon. Auparavant, M. Maurice Druon, secrétaire perpétuel, devait commenter et louer les principaux prix littéraires décernés par la compagnie au cours de l'année, et, surtout, sujet qui lui tient à cœur, faire le point de l'état de la langue française, à la défense et à l'illustration de laquelle est vouée l'Académie.

C'est en virtuose que Bertrand Poirot-Delpech s'est montré vertueux dans l'accomplissement de sa tâche sur un thème qui a déjà fait l'objet, avant le sien, de cent soixante-cinq discours académiques.

Une fois de plus a donc été prononcé en prime le panégyrique de M. de Montyon, ce philanthrope qui, en Suisse pendant son exil, avait trouvé le moyen de décupler sa fortune et prouvé ainsi que « *la charité paie* ». Et l'orateur d'ajouter : « *On pourrait dire des bienfaiteurs de l'humanité ce qui se murmure sur les producteurs de cinéma : on en connaît de ruinés, on n'en connaît pas de pauvres.* »

Après l'histoire du testateur, après l'exégèse de pas mal de lieux communs, voici l'histoire et l'exégèse des prix Montyon : « *Le choix du premier primé vaut jurisprudence. A un passant qui avait tiré deux enfants de la Seine, le jury a préféré une garde-malade bénévole : à l'impulsion qui sauve, l'abnégation qui prolonge ! La vertu serait-elle affaire de durée, de vieille fille en somme ? De renoncement, en tout cas, face à la détresse, entendue d'une manière que les palmarès du dix-neuvième siècle ne cesseront d'affiner. C'est le temps de l'affairisme triomphant et de son alibi moral : les dames d'œuvres...* » Et plus d'un siècle plus tard : « *On s'extasiait encore en 1936 de ce qu'un enfant réclamât l'honneur de descendre à la mine à... douze ans, avec seulement quelques mois d'avance sur l'âge légal, pour prendre la place de son père mort d'un coup de grisou ! Si c'est cela l'honneur, malheur aux pays qui l'exaltent ! Si c'est cela, la vertu, malheur aux institutions qui lui tressent couronne !* »

Mais le vice ? Qu'on ne compte pas sur l'orateur « *pour jouer les pères-la-pudeur* (...) *Je fais partie d'une génération jetée dans la guerre en culottes courtes, que les adultes de tous bords, en se surpassant dans la barbarie ou la lâcheté au nom des grands principes, ont rendue à jamais méfiante envers les paroles non gagées en actes* (...). *Est-ce à dire que l'éloge du vice irait mieux de soi ?* (...) *De Baudelaire et Artaud à Bataille et Genet, d'immenses poètes ont admis qu'une certaine volupté postulait le plaisir de faire le mal. Au fond, la vertu est un vice comme un autre, avec seulement un peu moins de charme* ». « *Les femmes honnêtes respirent la vertu, disait Feydeau, mais elles s'essoufflent vite !* »

Citant Sade qui soutenait que la vertu n'est que convention datée et régionale, notre collaborateur constate que « *le Bien change plus vite de nos jours que le Beau, pourtant fugace. Il suit le rythme trépidant des modes vestimentaires, des ourlets de jupes* ». Il en multiplie les exemples.

Et le discours s'achève sur un ton plus grave. Cherchant ce qui pourrait répondre à la définition de Kierkegaard, « *le contraire du vice, ce n'est pas la vertu, c'est la foi* », M. Bertrand Poirot-Delpech a « *retenu le geste fou et sublime de Léa Feldblum, rapporté au procès Barbie. Léa Feldblum est cette juive polonaise, monitrice à Izieu, que la gestapo de Drancy était sur le point de libérer, sur la foi de ses faux papiers, et qui, voyant les enfants partir pour Auschwitz, les bras tendus vers elle, a décliné sa véritable identité pour partager leur supplice, comme ça, sans idée d'héroïsme, tout naturellement, ignorant que l'humanité, par elle, ressuscitait* ».

J.-M. D.

Communication

La majorité parlementaire divisée sur le télé-achat

Le gouvernement veut renvoyer le débat devant la CNCL

L'Assemblée nationale n'a pas eu le temps d'examiner dans la nuit du 10 au 11 décembre la proposition de loi visant à interdire le télé-achat sur les chaînes hertziennes. *Un répit* que le gouvernement va mettre à profit pour tenter de surmonter les divisions de la majorité en renvoyant la balle dans le camp de la Commission *nationale de la communication* et des libertés. Ce feuilleton politique cache l'affrontement de groupes de pression autour d'un enjeu non négligeable : la vente directe d'objets aux téléspectateurs pourrait représenter d'ici à 1990 un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs.

Premier acte : malgré quatre avertissements de la CNCL, TF 1 décide de programmer le « Magazine de l'objet » présenté par Pierre Bellemare. Canal Plus emboîte le pas avec « La boutique ». La Commission estime ne pas avoir assez de garanties juridiques pour interdire les émissions. Les treize « sages » se retournent vers le Parlement pour obtenir une nouvelle loi.

Deuxième acte : M. Michel Pelchat (PR) et un groupe de députés de la majorité proposent un texte interdisant le télé-achat sur les chaînes nationales à l'exception de Canal Plus, des réseaux câblés et de certaines expériences sur les télévisions locales. Mais TF 1 qui fait aujourd'hui 500 000 francs de chiffre d'affaires à *chaque* « Magazine de l'objet », ne reste pas inactif. Son directeur général M. Patrick Lelay, écrit aux députés pour défendre sa cause. Il trouve un allié inattendu en la personne de M. Ladislas Poniatowski, député UDF-PR de l'Eure, qui n'hésite pas à contrer la proposition de loi de M. Pelchat. Pour M. Poniatowski, l'interdiction du télé-achat est « *un combat d'arrière-garde* » et la proposition de loi frôle l'« *inconstitutionnalité* » en avantageant Canal Plus au détriment des autres chaînes.

Troisième acte : la confusion est à son comble dans les rangs de la majorité quand le gouvernement, *qui avait pourtant accepté la proposition de loi*, décide à son tour de l'amender. L'interdiction du télé-achat serait étendue à toutes les chaînes... mais pour un mois seulement. *La CNCL devrait mettre ce* délai à profit pour réglementer ces nouvelles émissions. La consommateur, lui, serait protégé par les dispositions classiques sur la vente à distance.

Le gouvernement souhaite, à l'évidence, renvoyer aux treize « sages » le délicat arbitrage entre les groupes de pression : d'un côté les hypermarchés et les sociétés de distribution veulent obtenir la libéralisation du télé-achat ; de l'autre, la presse écrite, qui craint un détournement publicitaire, s'y oppose fermement. Un conflit d'intérêt trop sensible à quelques mois de l'élection présidentielle. « *La CNCL a été instituée par la loi pour réglementer l'arrivée des nouveaux médias dans l'intérêt général*, commente un député de la majorité. *Il n'y a aucune raison pour que le Parlement remplisse cette mission à sa place.* »

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Après FMI, RMC audiovisuel et VDM

La SOFIRAD cherche à vendre Radio-Caraïbes internationale

Fidèle à la stratégie définie après mars 1986, la holding d'Etat SOFIRAD continue à vendre toutes ses participations dans l'audiovisuel national. Certes, la privatisation de Radio-Monte-Carlo et Télé-Monte-Carlo est reportée après l'élection présidentielle, mais les dernières semaines ont vu la cession de nombreux actifs. Le *Journal officiel* du 10 décembre a officialisé la vente de France-Media international, société de commercialisation de programmes de télévision vers l'étranger. L'affaire avait été conclue en juin avec la Compagnie de navigation mixte.

La SOFIRAD s'est désengagée du secteur du dessin animé en vendant RMC audiovisuel et sa filiale France-Animation. Crées lors de la politique de relance de l'animation française, décidée par M. Jack Lang, ces deux sociétés ont produit et fabriqué deux séries : *les Mondes engloutis* avec Antenne 2 et *Rahan* avec Canal Plus et TF 1. Elles ont été reprises par Initial Groupe, un producteur privé déjà actif en télévision et en cinéma.

Dans le domaine des industries techniques, la SOFIRAD vient de céder les 25 % qu'elle détenait dans le capital du laboratoire Vidéo. Duplication Maintenance. Cette société spécialisée dans la vidéo mais qui contrôle aussi les laboratoires cinématographiques LTC, est désormais détenue à 80 % par ses dirigeants.

Enfin, la holding publique procède à l'évaluation de Radio-*Caraïbes internationale. Cette radio* a trois antennes, en Martinique, en Guadeloupe et à Sainte-Lucie. Seules les deux premières seraient vendues à des intérêts locaux.

Pour payer les salaires de novembre

« Le Matin de Paris » a besoin de 1,5 million de francs

Le Matin de Paris traverse à nouveau une passe difficile. Le lancement de sa nouvelle formule accompagnée d'une relance rédactionnelle, à la *mi-novembre, n'ont pas dissipé* les difficultés du journal. La diffusion à Paris, au cours de la première semaine de relance, a d'abord augmenté de 12 500 à 14 500 exemplaires, mais se stabilise actuellement entre 13 000 et 13 500 exemplaires. De plus, les 10 millions de francs de capital réunis par les « dix », ces salariés du *Matin* devenus propriétaires du titre en août, sont épuisés.

La centaine de salariés du quotidien de gauche n'ont toujours pas reçu leur salaire de novembre (soit 1,5 million de francs). Le jeudi 10 décembre, deux assemblées générales du personnel ont eu lieu à l'appel de l'intersyndicale (CGT, Syndicat national des journalistes, FO, CFDT). Les salariés ont cependant refusé de suivre le mot d'ordre de grève de deux heures préconisé par les syndicats. En effet, selon les « dix », le journal est victime des hésitations d'actionnaires potentiels (comme le Crédit agricole) et de problèmes de *trésorerie, la banque du journal* refusant le moindre crédit. Mais selon eux, « le Matin *est sauvé, il faut maintenant assurer sa relance et permettre des investissements* ».

Dans la soirée, les actionnaires du journal se sont réunis afin d'examiner la situation et de rassembler les 10 millions de francs nécessaires pour passer le cap de la fin d'année (salaires de novembre et décembre, fournitures, papier, etc.) et renforcer le développement du journal. Quelques actionnaires (APRES, Fox Trot Productions, Editions En Direct) ont accepté à nouveau de dépanner le journal. Des discussions continueraient avec de nouveaux actionnaires potentiels et une société des lecteurs devrait être lancée très prochainement.

Y.-M. L.

Après l'échec des négociations avec M. Goldsmith

M. Tesson cherche de nouveaux partenaires pour « le Quotidien de Paris »

Au terme de quatre mois de négociations, Sir James Goldsmith, l'ancien patron de la Générale occidentale et de *l'Express*, a donc préféré renoncer au rachat du *Quotidien de Paris* (*le Monde* du 9 novembre). M. Goldsmith et M. Philippe Tesson, directeur du journal, ont échangé des courriers en ce sens, ces deux derniers jours. La pomme de discorde entre les deux hommes est notamment due au nombre de licenciements exigés — M. Goldsmith en réclamait une trentaine sur un total de cent vingt salariés, M. Tesson refusait de dépasser la moitié de ce chiffre — mais aussi sur une conception journalistique divergente à propos de certaines rubriques du quotidien. M. Tesson, pour faire face aux difficultés de son journal qui présentera en fin d'année un déficit de 19 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 80 millions et une diffusion de l'ordre de 30 000 exemplaires, va, dès janvier, se mettre en quête de nouvaux partenaires.

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

SCARAMOUCHE. Malakoff, Th. 71 (46-55-43-45), 20 h 30.

COCHON QUI S'EN DÉDIT. Théâtre de la main d'or (48-05-67-89), 22 h.

LES MUSICOMÉDIENS. Th. des Arts Hébertot (43-87-23-23), 20 h 30.

LE LAVOIR. Nouveau Th. Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 45.

PARTITION INACHEVÉE POUR UN PIANO MÉCANIQUE. Théâtre de Bobigny (48-31-11-45), 21 h.

Les opéras

OPÉRA DE PARIS, PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Norma : 19 h 30. (dernière). Tragédie lyrique en deux actes de V. Bellini, livret de F. Romani, dir. mus. de M. Valdes, mise en scène de P.-L. Pizzi, de 40 F à 550 F.

OPÉRA-COMIQUE, Salle Favart (42-96-06-11). Cendrillon : 15 h, 20 h (dernière). Opéra (jeune public) en deux actes, *livret de P.-M. Davies,* avec l'orchestre du conservatoire du Xe arrondissement de Paris, dir. par J. Burdekin-A. *Guilbert, mise en scène et chor.* de R. Caceres (coproduction : JMF, Fischer-Price et Quick France). 50 F. 42-78-19-54 (JMF).

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Porgy and Bess : 20 h Opéra en deux actes, mus. de G. Gershwin, livret de D. Heyward, chor. de M. Robinso, mise en scène de J. O'Brien, chef d'orchestre : C. Nance. 357 F, 281 F, 205 F, 160 F et 71 F.

THÉÂTRE DE PARIS (43-59-39-39). le Pont des Soupirs : 20 h 30. Opéra-bouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Crémieux et L. Halévy, mise en scène *de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert,* avec l'ensemble orchestral d'Antenne 2, dir. par J. Burdekin ou A. du Closel, chef des chœurs P. Marco. 225 F, 175 F, 100 F, 165 F (mer., jeu., mar.), 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).

THÉÂTRE DU RANELAGH (42-88-64-44). Bastien et Bastienne + le Directeur de théâtre : 20 h 30, Opéra de Mozart, mise en scène de F. Cohen-Tanuji, dir. mus. de D. Riffaud (vingt-quatre musiciens et six chanteurs), avec C. Estourelle et G. Ragon. De 80 F à 250 F.

Les concerts

AUDITORIUM DES HALLES (43-59-28-38). Quatuor Bernède, 20 h 30, et les jeunes solistes français : Philippe Cuper (clar.). Œuvres de Brahms (mer.). Yves Henry (pia.), œuvres de Brahms (ven.).

EGLISE DES BILLETTES (40-24-25-88). 20 h 30 : Ensemble de hautbois Ph. Pélissier (Frescobaldi, Bach, Mozart...) (au profit d'Amnesty International).

ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-TRAVAIL-DE-PLAISANCE (43-96-48-48). *Anne Queffelec et Dominique de* Williencourt, 20 h 30 (piano et violoncelle). Œuvres de Fauré à Messiaen. *100 F, 70 F, 55 F, FNAC.*

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (43-96-48-48). Ensemble instrumental Marie-Claude Chevalier, 21 h. Et l'ensemble vocal Res Facta, avec I. Eschenbrenner et T. Grégoire. Œuvres de Pergolèse et Haendel. 90 F, 60 F.

ÉGLISE SAINT-ROCH (chauffée et illuminée) (42-61-93-26). *Orchestre français* d'oratorio, 20 h 30. Avec S. Kyriazopoulos (vl), huit cents participants. Direction J.-P. Loré, le Grand Ensemble de cuivres Guy Touvron, le Chœur français d'oratorio, avec (entre autres) C. Arnaud, E. Billet, J.-L. Boullat, F. Coubès, B. Dubois, B. Gaucheron-Perol, H. Lamy, M. Modou, F. Nosny, J.-M. Puissant et Jacques Martin (dans le rôle du compositeur). Le Requiem de Berlioz (à l'occasion du 150e anniversaire de sa création à Paris). De 100 F à 150 F.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42). USA No Name Gospel, 20 h 30. Le chant profond de cinq religieux noirs de Brooklyn, des harmonies fabuleuses et planantes. La grande et rare tradition du gospel. 80 F, 60 F, FNAC, CROUS.

MJC LES HAUTS DE BELLEVILLE (43, rue du Borrégo, 75020), 20 h 30 : Flamenco.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20). Les Plaisirs du palais. 21 h. Ou Oh ! ils chantent la bouche pleine, opéra de bouche qui tente d'associer le plaisir de chanter au plaisir de la bouche. Chansons du XVIe *siècle. Mise en scène* de M. Larroche, avec l'ensemble Janequin, D. Visse (haute-contre), B. Boterf (ténor), *Ph. Cantor (baryton),* A. Sicot (basse) et C. Deboves (luth) ; B. Massin (danseuse) et F. Zipperlin (jongleur). 120 F, 100 F, FNAC.

SALLE GAVEAU (45-63-20-30). Rodrigue Milosi, Jean-Marc Bouché, Michèle Lepinte, 18 h 15 (violon, piano et violoncelle). Œuvres de Ravel. 85 F, 55 F. Corre-Exerjean et A.-M. Blanzat. 20 h 30 sam. Œuvres non déterminées. De 80 F à 135 F.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Ali Akbar Khan, 18 h 30 (sarod) avec Swapan Chowdury (tabla). Musique de l'Inde du nord. 48 F, 52 F (18 h 30), de 52 F à 150 F (20 h 30).

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Le Dernier des Mohicans (1920), de Maurice Tourneur, 16 h ; Taureau (1972), de Clément Perron, 19 h ; Têtes brûlées (1929), de Raoul Walsh, 21 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-35-57)

Aimez-vous les femmes ? (1964), de Jean Léon, 15 h ; le Sel (1986, v.o.), de Pavithran, 17 h ; Karma (1986, v.o.s.t.f.), *de Ho Quang Minh, 19 h.*

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

Hommage à Pierre Braunberger : En attendant l'auto (1970), de Gisèle Braunberger, 14 h 30 ; Mam'zelle Nitouche (1931), de Marc Allégret, 14 h 30 ; Jean-Luc Godard (1965), de Jacques Doniol-Valcroze, 17 h 30 ; l'Eau à la bouche (1959), de Jacques Doniol-Valcroze, 17 h 30 ; 24 Heures de la vie d'un clown (1946), de Jean-Pierre Melville, 20 h 30 ; Jeunes Filles en uniforme (1931), de Léontine Sagan, 20 h 30.

Vendredi 11 décembre

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Bretagne, 6e* (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La *Bastille, 11e (43-54-07-76).*

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

APOLOGY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; *v.f. : Rex,* 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE BAYOU (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA BONNE (**) (It.) : *Maxevilles,* 9e (47-70-72-86).

COLÈRE EN LOUISIANE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE CRI DU HIBOU *(Fr.-It.) : Sept* Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; *Gaumont Opéra,* 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83)* ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; *Pathé* Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *Miramar, 14e (43-20-89-52).*

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOLLYWOOD SHUFFLE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois *Luxembourg,* 6e (46-33-97-77) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e *(43-59-19-08) ; 14 Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; *UGC Danton, 6e (42-25-10-30)* ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'IRLANDAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, *6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e* (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOHANN STRAUSS, LE ROI SANS COURONNE (Fr.-Autr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

MAXIMUM OVERDRIVE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, *6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins,* 13e (43-36-23-44).

NADINE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., *v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).*

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; *Sept Parnassiens, 14e* (43-20-32-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES NOUVEAUX TRICHEURS (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

NOYADE INTERDITE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *George V, 8e (45-62-41-46)* ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; *Pathé Français,* 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Forum Arc-en-Ciel, *1er (42-97-53-74)* ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e *(43-54-07-76)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

4 AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RENT A COP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03).

SI TU VAS A RIO... TU MEURS (Fr.-Brés.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LE SICILIEN (A., v.f.) : *Lumière, 9e* (42-46-49-07).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN *(Fr.) :* Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SUPERMAN IV (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA VEILLÉE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; *Utopia Champollion, 5e* (43-26-84-65).

VENT DE PANIQUE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA VIE PLATINÉE (Fr.-ivoirien) : Saint-Germain Studio, *5e (46-33-63-20)* ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WHO'S THAT GIRL ? (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *Cinoches, 6e* (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé *Français, 9e* (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

YEELEN (malien, v.o.) : Forum Horizon, *1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e* (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-40-78-38) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, *6e (45-74-94-94)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36)* ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FILMS NOUVEAUX

AVRIL BRISÉ. *Film français de Liria* Begeja, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA CONFÉRENCE DE WANNSEE. Film allemand de Heinz Schirk, v.o. : Les Trois Luxembourg, *6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac,* 8e (45-61-10-60).

ENNEMIS INTIMES. (*) Film français de Denis Amar : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31) ; Les Nation, 12e* (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e *(43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e* (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES MAITRES DE L'UNIVERS. *Film américain de Gary Goddard,* v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *Pathé Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Conven*tion Saint-Charles, 15e (45-79-*33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e *(45-22-46-01)* ; Trois Secrétan, *19e* (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAURICE. Film britannique de James Ivory, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Publicis Saint-Germain, 6e* (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81)* ; *Escurial,* 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OU QUE TU SOIS. Film français d'Alain Bergala : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, *6e* (43-26-58-00).

PROMIS... JURÉ Film français de Jacques Monnet : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont* Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, *13e (43-31-60-74)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

QUOTIDIEN A LA UNE. Film fran*çais de Bernard Laboureau : Studio* 43, 9e (47-70-63-40).

ROXANNE. Film américain de Fred Schepisi, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; *UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-*47-94).*

TOI ET MOI AUSSI. Film allemand de Anja Franke, Dani Levy, Helmut Berger, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 12 DÉCEMBRE

« Cinq siècles d'art espagnol », 10 heures, Petit Palais, dans le hall *(Jeanne Angot).*

« La Cour des comptes et son fonctionnement », 10 heures, 13, rue Cambon (E. Romann).

« Le musée d'Orsay », 10 h 15, 1, rue de Bellechasse, près du rhinocéros (Paris livre d'histoire).

« Exposition « Regalia », les objets *du sacre, au Louvre », 11 heures,* sortie métro Louvre (Didier Bouchard).

« L'art portugais au XIXe siècle », *11 h 30, Petit Palais,* avenue Winston-Churchill, dans le hall (Approche de l'art).

« Les impressionnistes dans le musée de la gare d'Orsay », 13 heures, devant l'entrée du musée de la Légion d'honneur, rue de Bellechasse (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Versailles : la paroisse royale et ses personnages illustres », 14 h 30, façade de l'église Notre-Dame (Monuments historiques).

« De l'église Saint-Eustache à la rue Montorgueil », 14 h 30, métro Etienne-Marcel *(Paris pittoresque et insolite).*

« La peinture italienne au Louvre, de Giotto à Léonard de Vinci », 14 h 30, 36, quai du Louvre (Michèle Pohyer).

« Hôtels et passages du faubourg Saint-Honoré », 14 h 30, métro Madeleine, sortie Trois-Quartiers (Les Flâneries).

« *Les vitraux de la Sainte-Chapelle* », 14 h 30, à la caisse (Hauts lieux et découvertes).

« *Picasso* et l'hôtel Salé », 14 h 30, dans la cour (Christine Merle).

« Atelier Jean Bernard », *14 h 50,* 24, avenue Robert-Schumann à Boulogne-Billancourt (L'Art pour *tous).*

« La société du XIXe au musée d'Orsay », 10 heures, 1, rue de Bellechasse, porte de gauche (Arcus).

« L'Assemblée nationale », 15 heures, 33, *quai d'Orsay* (Arcus).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Le vieux village de Saint-Merry-Quincampoix », *15* heures, parvis de l'Hôtel de ville, devant la poste (Gilles Botteau).

« La Conciergerie et la Sainte-Chapelle », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Arts et curiosités).

« *L'hôtel* Lamoignon-Angoulême. Henri III au tribunal de l'Histoire », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Isabelle *Hauler*).

« Trésors d'horlogerie », 15 heures, Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal, à l'accueil (Approche de l'art).

« La place de la Victoire et son vieux quartier », 15 heures, sortie métro Louvre (Résurrection du passé).

« Le vieux faubourg Saint-Antoine au dix-septième siècle », 15 heures, métro Faidherbe-Chaligny, sortie escalator (Gilles Botteau).

« Hôtel de Camondo et ses merveilles *du dix-huitième siècle », 15 heures,* 63, rue de Monceau (Anne Ferrand).

« Passages-galeries pittoresques autour de Notre-Dame des Victoires », 15 h 15, 5, place des Petits-Pères (Simone Barbier).

« Les catacombes. L'histoire des carrières de Paris », 15 heures, 1, place Denfert-Rochereau *(Paris passion).*

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

« L'Opéra », 11 heures, *hall d'entrée* (Michèle Pohyer).

« Rodin et Camille Claudel », 11 heures, musée Rodin, 77, rue de Varenne (Christine Merle).

« Le siècle de Picasso au palais de Tokyo », 11, avenue du Président-Wilson (Didier Bouchard).

« *Cités d'artistes et jardins secrets de* Montmartre », 11 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

CONFÉRENCES

SAMEDI 12 DÉCEMBRE

Maison des Mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 heures : « La Diaspora : Israël en exil », par Christian Marquant ; 16 heures : « Authenticité des tribus berbères du Haut-Atlas », par Aude Congnard (Clio-les Amis de l'Histoire).

21 bis, rue Notre-Dame des Victoires, 15 h 30 : « Alchimie et spagyrie » (projections), par Patrick Rivière (Atlantis).

Hôtel Concorde - Saint-Lazare, *108, rue Saint-Lazare, 17 heures :* « Au-delà du bien et du mal » (AGEASAC).

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

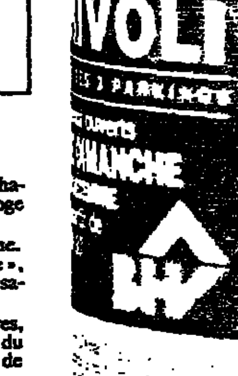
Maison des Mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 h 30 : « Le Sahara, peintures et gravures rupestres du Tassili » (Clio-les Amis de l'Histoire).

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « Venise et son carnaval » ; 16 h 30 : « Les Capétiens, de Louis XIV à 1987 » ; 18 h 30 : « Le bouddhisme et la Thaïlande » (Rencontre des peuples).

1, *rue des Prouvaires, 15 heures :* « Les plus anciennes prophéties pour le monde de demain », par Michel Jodin ; « Sainte-Marguerite, Marie et le culte du Sacré-Cœur », par Natya.

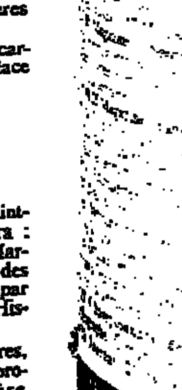
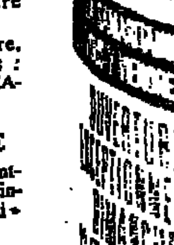
198, avenue du Maine, 15 heures : « Le scandale Diderot », par G. Fillioux. Entrée libre (La Libre pensée).

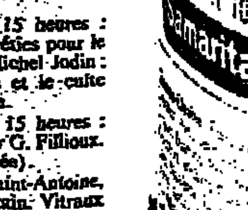
Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « Le bon samaritain. Vitraux magistraux de Chartres, Bourges, Sens », par Simone Saint-Girons.










Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 11 décembre

TF 1

20.30 Variétés : Sardou fait la Une. Avec Michel Sardou, Bernard Blier, Alain Delon, Véronique Sanson, Raymond Devos, Charles Aznavour, Catherine Lara, Jackie Sardou, Gold, Guy Bedos, Bernard Blier. 22.30 Feuilleton : Le joyau de la Couronne. De Christopher Morahan et Jim O'Brien, d'après *Le quatuor indien*, de Paul Scott (8e épisode). 23.25 Journal et Bourse. 23.40 Magazine : Rapido. Emission d'Antoine de Caunes. Invité : le groupe 3 Mustaphas 3. Interviews de Mongo Jerry, Garry Glitter, Orange Juice, Joe Dante, David Gilmour.

A 2

20.30 Feuilleton : Bonjour maître. De Denys de La Patellière (6e épisode). 21.25 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Qualité France », sont invités : Yvan Audouard (*Cinquante ans d'impertinence*), André Brunelin (*Gabin*), Bernard Chapuis et Hermine Herscher (*Qualités-objets d'en France*), Dominique Lebrun (*Paris-Hollywood*), Peynet (*De tout cœur*), Michel Platini (en collaboration avec Patrick Mahé : *Ma vie comme un match*). 22.45 Journal. 22.55 Ciné-club : M. Verdoux ■■■ *Film américain de Charlie Chaplin* (1946). Avec Charlie Chaplin, Mady Correl, Allison Roddan, Robert Lewis. 0.55 Entrez sans frapper.

FR 3

20.35 Feuilleton : Guillaume Tell (21e épisode). 20.57 Le jeu de la pomme. 21.00 Feuilleton : Guillaume Tell (22e épisode). 21.30 Magazine : Thalassa. De Georges Pernoud. 22.15 Journal. 22.35 Documentaire : Cent ans de jazz. De Claude Fléouter et Denys Limon. 3. La révolution du bop. Avec Dexter Gordon, Don Cherry, Miles Davis, Leonard Feather, Nat Hentoff, George Wein, Max Gordon. 23.30 Musiques, musique.

CANAL PLUS

20.30 Série : Le retour de Mike Hammer. ▶ 21.15 Cinéma : l'Atalante ■■■ Film français de Jean Vigo (*1934*), avec Michel Simon, Dita Parlo, Jean Dasté, Louis *Lefèvre*. 22.30 Flash d'informations. 22.35 Les superstars du catch. 23.30 Documentaire : L'oiseau impossible. 23.55 Cinéma : les Insectes de feu ■ Film américain de Jeannot Swarc (*1972*). Avec Bradford Dillman, Joanna Miles, Richard Gillicand. 1.30 Cinéma : Tendres passions ■ *Film* américain de James L. Brooks (1983). Avec Shirley McLaine, Debra Winger, Jack Nicholson (v.o.). 3.35 Cinéma : Maud (classé X). Film français de *Michel* Baudricourt (*1981*).

LA 5

20.30 Téléfilm : Pas mon enfant. De Michael Turner. Avec George Segal, Stockard Channing. 22.10 Loto sportif : Foot vos jeux. *Présenté par Michel* Hidalgo. 22.25 Série : L'inspecteur Derrick. Une triste fin. 23.30 Magazine : Bains de minuit. Présenté par Thierry Ardisson. 1.00 Série : Max la menace (rediff.). 1.25 Feuilleton : Le temps des copains. 1.50 Les cinq dernières minutes. *Paris 15 août* (*rediff.*).

M 6

20.30 Série : Le Saint. Un vieil ami. 21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire (*15e* épisode). *22.10* Journal. 22.20 Météo. 22.25 Soirée policière : Les privés ne meurent jamais. Présentée par Guy Marchand. Séries : Peter Gunn ; Mr. Lucky. 23.45 Magazine : Charmes (rediff.). 0.15 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Bon voyage Raymond Rouleau. 21.30 Musique : Black and blue. Jimmy Giuffre, clarinettiste, saxophoniste américain. 22.40 Nuits magnétiques. Les pieds-noirs (dernière partie). 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Stuttgart) : Symphonie concertante pour violon, violoncelle, hautbois, basson et orchestre en si bémol majeur, de Haydn ; A Child of our time, oratorio de Tippett, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart et le Chœur du Südrundfunk, dir. Neville Marriner. 22.20 Premières loges. Hommage à Joseph Benvenuti, piano. Guitare de Bizet ; Marquise, vous souvenez-vous, de Saint-Saëns ; Le jardin clos, op. 106, de Fauré ; Noël des enfants qui n'ont plus de maison, de Debussy ; Deux duos, de Fauré ; extraits de Mozart, Brummel, Ciboulette, de Hahn. 23.07 Club de la musique ancienne. Work in progress, avec le Concert français. 0.30 Archives. Cycle Joseph Krips et l'Orchestre national : Obéron, de Weber ; Suite du Bourgeois *gentilhomme*, de R. Strauss.

Samedi 12 décembre

TF 1

13.45 La Une est à vous. Les téléspectateurs choisissent un téléfilm à la carte. 13.50 Série : Matt Houston. Requiem pour une blonde. 14.50 La Une est à vous (suite). 15.45 Tiercé à Enghien. 16.00 La Une est à vous (suite). 18.05 Trente millions d'amis. Emission de Jean-Pierre Hutin. Christian Combaz : J'ai quitté Paris pour Priam ; Cannes blanches à quatre pattes. 18.35 Série : Agence tous risques. *Rock'n roll.* 19.25 Série : Marc et Sophie. Fauve qui peut. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.28 Tapis vert et tirage du Loto. ▶ 20.30 Questions à domicile



Emission d'Anne Sinclair et Jean-Marie Colombani. Yves Montand, en direct de sa propriété d'Autheuil, en Normandie. 22.10 Série : Commissaire Moulin. Le patron, de Claude Boissol, avec Yves Rénier. 23.40 Journal. 23.55 Série : Les incorruptibles. Nicky.

A 2

▶ 13.15 Championnats de France d'orthographe. Dictée. 14.00 Série : Galactica. 15.00 Sports. Basket : Cholet-Limoges. 16.30 Les nouveaux carnets de l'aventure. *Corsicayak*, de Laurent Chevallier : les torrents de la Corse en kayak. 17.15 Jeu sportif. ▶ 17.30 Magazine : Sport passion. Invités : Francis Perrin, Thierry Rey et Fred Beauchêne. *Foot* ; Le club des dirigeants ; La semaine de Cazalou ; Funboard. 18.25 Magazine : Entre chien et loup. D'Allain Bougrain-Dubourg. L'animal star : chiens-guides d'aveugles ; Sur le terrain : la ménagerie de l'Opéra. Animalement vôtre : Pierre *Perret dans sa retraite* de Seine-et-Marne ; Mémoire de chien : la SPA ; Du coq à l'âne : Zaza, la chienne de Michel Drucker et Dany Saval ; Bestiaire sans frontière : le Japon ; Le toutou *de la semaine*. 19.05 INC. 19.10 Championnats de France d'orthographe. Corrigé de la dictée. 20.00 Journal. 20.30 Variétés :



Champs-Elysées. Emission de Michel Drucker. Avec Jean-Jacques Goldman, Jacques Dutronc, Pet Shop Boys, Alain *Chamfort*, Richard Clayderman, Dorothée, Nicoletta, La Compagnie créole, Pierre Arditi, Nathalie Baye, Christophe Malavoy, Les inconnus. 22.15 Les enfants du rock. Interview de Serge Gainsbourg par Etienne Daho ; Rita Mitsouko, Les Temptations, Annie Lennox. 23.50 Série : Deux flics à Miami. 0.40 Journal.

FR 3

14.00 Espace 3 : Des cadres et des entreprises. 14.15 Espace 3 : Portraits de la réussite. 14.30 Espace 3 : Performances. 15.15 Espace 3 : Investissement cœur. 15.30 Espace 3 : Grand écran de l'industrie. 15.45 Espace 3 : *Connexions-ONISEP. 16.00 Espace 3 :* Objectif santé. 16.15 Espace 3 : Entreprise Kipper. 16.30 Espace 3 : Top

moteurs. 16.45 Espace 3 : V.V.F. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Musicales. Les vingt ans de l'Orchestre de Paris (2e partie) La Symphonie fantastique, d'Hector Berlioz, dir. *Daniel* Barenboïm. *18.00 Portrait.* Les pilotes de l'an 2000, de Robert Buchard. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.07 à 19.30, actualités régionales. 19.50 Dessin animé : Il était une fois la vie. La bouche et les dents. 20.05 Jeux : La classe. Présentés par Fabrice. *20.35 Disney Channel. Dessins* animés ; à 21.00, un épisode de Texas John, et la suite du grand concours. 22.00 Journal. 22.30 Magazine : Le divan. Emission d'Henry Chapier. Invitée : Françoise Mallet-Joris. 22.45 Magazine : Sports 3. *23.45 Magazine : Montagne* (*rediff.*). 0.15 Musiques, musique. Concerto pour piano en ré majeur de de Falla, par l'atelier de musique de Ville-d'Avray.

CANAL PLUS

14.00 Magazine : Le monde du sport. 14.50 Série : Superman. 15.15 Série : Les épées de feu. 15.45 Série : Batman. 16.10 Documentaire : Les coyotes de Yellowstone. 16.35 Cabou cadin. *Rambo, Le cheval de feu*, SOS fantômes, Rahan. 18.15 Flash d'informations. 18.18 Top 50. 19.19 Flash d'informations. 19.20 Tirage au sort de la Coupe du monde de football. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Notre zénith à nous. Présenté par *Michel Denisot. Invité : Le groupe Indochine.* 20.30 Téléfilm : Sir Anthony Blunt, espion. De John Glenister, avec Ian Richardson, Anthony Hopkins, Rosie Kerslake. 21.55 Flash d'informations. 22.00 Au royaume des requins. Documentaire réalisé par Dick Dennison. 22.45 Série : Rawhide. 23.30 Cinéma : Vendredi 13 □ Film américain de Sean S. Cunningham (1980). Avec Betsy Palmer, Adrienne King, Harry Crosby, Laurie Bartram, *Mark* Nelson. 1.00 Cinéma : la Marche triomphale ■■ Film italo-franco-allemand de Marco Bellochio (1975). Avec Franco Nero, Miou-Miou, Patrick Dewaere, Michele Placido, Eckehardt Belle. 2.55 Cinéma : les Bas-Fonds ■■■ Film français de Jean Renoir (1936). Avec Jean Gabin, Louis Jouvet, Suzy Prim, Vladimir Sokoloff, Gabriello, Junie Astor. 4.25 Téléfilm : Contrat à Cherry Street. De Williams A. Graham, avec Frank Sinatra, Martin Balsam, Jay Black.

LA 5

13.30 Série : Superminds. Flash back. 14.25 Série : Shérif, fais-moi peur. 15.15 Série : Au cœur du temps. 16.05 Série : Cosmos 1999. Le testament de l'Arcadie. 16.55 Dessin animé : Le magicien d'Oz. 17.20 Dessin animé : *Charlotte. Visite imprévue. 17.45* Dessin animé : Emi magique. Un choix difficile. 18.10 Série : Wonder woman. Un diamant pour Wonder Woman. 19.00 Jeu : La porte magique. Présenté par Michel *Robbe*. 19.30 *Boulevard* Bouvard spécial. Les meilleurs moments *de la semaine*. 20.00 Journal. 20.30 Variétés : Farandole. De Patrick Sébastien. Avec Gérard Lenorman, Guesh Patti, Mac Roney, les *Rubbets*, Terry Brossard, professeur Choron, Los *Carayos*. 22.15 Magazine : Télématches. Présenté par Pierre Cangioni. Résultats de la semaine, reportages à chaud et rediffusion du magazine Circuit. 0.30 Série : Au cœur du temps (rediff.). 1.30 *Les cinq dernières* minutes. Une si jolie petite ville (rediff.).

M 6

13.15 Série : Le frelon vert. L'abominable docteur Maboul (1re partie). 13.45 25 images seconde. Savoir dénombrer les idées visuelles contenues dans un clip. 14.30 Hit, hit, hit, hourra ! 14.40 Série : Le Saint. Un vieil *ami (rediff.)*. 15.30 Série : Aventures dans les îles. 16.20 Magazine : Danarama. Invitée : Carole Bouquet. 17.10 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire. 15e épisode (rediff.). *18.00 Journal. 18.15 Météo.* 18.20 Série : La petite maison dans la prairie. Sylvia (1re partie). 19.05 Série : Cher oncle Bill. Monsieur notre grand-père. 19.30 Série : Hawaii police d'Etat. Naïf comme un savant. 20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Série : Dynastie. La confession. 21.20 Série : Cagney et Lacey. 22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Magazine : Ondes de choc. La guerre des marques : Pepsi contre Coca ; *Ondes longues, ondes courtes : nouveaux* films de pub ; Le jeu communication et business. 22.55 Série : Clair de lune. 23.45 Sexy clip. 0.15 Magazine : Danarama (rediff.). 1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips. Jean-Jacques Goldman.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. José Alvarez, éditeur d'art. 20.45 Dramatique : L'aigle et le serpent, de Pierre Bourgeade. 22.35 Musique : Opus. Et si toute entière maintenant, de Luc Ferrari, et Une expédition dans *les glaces*, de David Jisse. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra. *Don Carlos, opéra en cinq* actes de Verdi, par l'Ambrosian Chorus et l'Orchestre de l'Opéra royal de Covent Garden, dir. Carlo-Maria Giulini ; sol. : Placido Domingo, Montserrat Caballe, Ruggero Raimondi. 23.05 Transcriptions et paraphrases. 0.00 Musique de chambre. Brahms, Korngold, Bruch.

Dimanche 13 décembre

TF 1

7.00 Bonjour la France, bonjour l'Europe. Journal présenté par Jean Offrédo. 9.00 Dorothée dimanche. Dessins animés : Woody Woodpecker ; *Candy ; sketches. 10.00 Série : Tarzan.* La malédiction de Muguma. 10.50 Dorothée dimanche (suite). Pas de pitié pour les croissants. 11.00 Les animaux du monde. Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. Un voyage au pays de l'invisible. *Voyage dans l'univers microscopique...* 11.30 Magazine : Auto-moto. Spécial Nelson Piquet. 12.00 Magazine : Téléfoot. Les matches du jour ; l'homme du match ; le plus beau but ; les sujets « magazine ». 13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch. Les *créatures de rêve* (*2e partie*). 14.20 Jeu : Juste prix. Présenté par Max Meynier. 15.25 Tiercé à Auteuil. 15.40 Variétés : A la folie. Emission de Patrick Poivre d'Arvor, en direct de Cayenne, à l'occasion de la sortie du film *Cayenne Palace*. Avec Jean Yanne, Denis Le Her-Seznec, Xavier Delux, Olivia Brunaux, San Sao, Lucette Michaux-Chevry, Alain Chamfort, Les *Mécennes, le groupe V80, Zouc* machine. 17.30 Série : Pour l'amour du risque. Un sacré nez. 18.30 Série : La calanque. De Jean Canolle. Avec Marthe Villalonga, Jean-Pierre Darras, Franck Fernandel. (14e épisode.) 19.00 Magazine : Sept sur sept. Emission d'Anne Sinclair. Invité : Alain Minc, directeur général de Cerus (Compagnies européennes réunies) et auteur de *la Machine égalitaire. 19.55* : Loto sportif. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.28 Tapis vert. 20.30 Cinéma : Ouragan sur le *Caine* ■ Film américain d'Edward Dmytryk (1954). Avec Humphrey Bogart, José Ferrer, Van Johnson, Fred McMurray. *En 1943, le commandant d'un dragueur de mines dans le Pacifique met son équipage en danger par son comportement aberrant. Son second le destitue. Il s'ensuit un procès pour mutinerie.* 22.50 Sport dimanche soir. 23.40 Journal. 23.55 Documentaire : Constant Permeke. De Henri Storck et Patrick Conrad. *La vie et l'œuvre du peintre flamand, à travers le regard d'une photographe.*

A 2

8.55 Flash d'informations. 9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. A Bible *ouverte*. 9.30 Orthodoxie. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe, à la cité communautaire de Montreuil-Le-Henri dans la Sarthe. 11.55 Méditations de l'Avent. 12.05 Dimanche Martin. Comme sur un plateau. Emission présentée par Jacques Martin et Claude Sarraute. 13.00 Journal. 13.20 Le monde est à vous. De Jacques Martin. Avec Sylvie Vartan, Vanessa Paradis, Claude Barzotti, Axel *Bauer*, *Résidence nocturne*, Rina Ketty, Jean-Pierre Rampal et les concerts Colonne. 15.00 Série : L'homme qui tombe à pic. Colt contre-espionne. 15.50 L'école des fans. Invitée : Nana *Mouskouri*. 16.35 Thé tango. L'orchestre de Robert Quibel, Gérard Meissonnier, Rosita. 17.15 Série : Hôtel de police. Hôtesse d'accueil. 18.20 Stade 2. Ski alpin : Coupe du monde à Loeche-les-Bains ; Basket : Cholet-Limoges ; Rugby : championnat de France ; *Ski acrobatique* à Tignes ; Football : championnat de France : Natation à Monaco ; Ski nordique à La Clusaz ; Trampoline à Antibes. 19.30 Série : Maguy. Le magicien d'hypnose. 20.00 Journal. ▶ 20.30 Série : Les cinq dernières minutes. Mort d'homme, de Joannick Desclercs. Avec Jacques Debary, Marc Eyraud, Jean-Pierre Sentier. 22.05 Magazine : L'œil en coulisses. A la Comédie-Française, le nouveau spectacle de Pierre Mondy : *la Poudre aux yeux*, de Labiche et *M. de Pourceaugnac*, de Molière. 23.05 Magazine : Apos. De Bernard Pivot. 23.20 Informations : 24 h sur la 2. 23.50 Série : L'homme qui tombe à pic (rediff.).

FR 3

8.15 Espace 3 : Keos. 8.30 Amuse 3. Winnie l'ourson ; Zorro ; *Croqu'soleil* ; Inspecteur Gadget ; La famille Duloch. 10.00 Magazine : Ensemble. Emission de l'ADRI. Le code de la nationalité. 11.30 RFO : Latitudes. 12.00 Dialectales et sports. 12.57 Flash d'informations. 13.00 D'un soleil à l'autre. Magazine agricole de Jean-Claude Widemann. 13.30 Forum RMC-FR 3. Invité : Pierre Bérégovoy. 14.30 Magazine : Sports-loisirs. Portrait de Fabien Canu, champion du monde de judo ; Portrait de Cathy Arnaud, *championne* du monde de judo ; Cyclisme : Coupe d'Europe sur piste ; Lutte gréco-romaine et lutte libre : championnat de France par équipe ; Cyclocross professionnel ; Natation : Coupe européenne ; Sabre : Coupe du monde Saint-Hubert. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Pare-chocs. 17.30 Amuse 3. Boumbo ; Il était une fois la vie ; Les petits malins ; Signé Cat's eyes. 19.00 Feuilleton : Mr. Pye. *De Michael Darlow*. Avec Derek Jacobi, Judy Parfitt, Betty Marsden (2e épisode). 19.57 Flash d'informations. 20.35 Série : Benny Hill. 20.35 Variété : Grand gala de l'espoir. *Emission présentée par Line Renaud et* Michael York, organisée par l'Association des artistes contre le SIDA (AACA) et son homologue britannique : l'Association of Artists Against AIDS (AAAA). Avec le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Gianluigi Gelmetti, Elise Ross (soprano), Peter Jeffes (ténor), Bernadette *Greevy* et Jeanne Piland (*mezzos*) et les jeunes solistes de Radio-France. Récital Shirley Bassey : Les chœurs de l'armée française. 22.00 Journal. 22.25 Dessin animé : Tex Avery. 22.30 Cinéma de minuit : A lady without a passport ■ Film américain de Joseph H. Lewis (1950). Avec *Hedy Lamarr. John Hodiak*, James Craig, George Macready (v.o.). *Un agent du département américain de l'immigration est envoyé à La Havane pour démanteler un réseau d'escrocs faisant entrer illégalement des étrangers aux Etats-Unis. Il tombe amoureux d'une Européenne sans passeport. Film noir et marais sauvages de Floride. Fascination d'Hedy Lamarr. Inédit en France.* 23.40 Musiques, musique. Etude n° 5 pour piano de Rachmaninov, par Stanislas Bounine.

CANAL PLUS

6.55 Top 50. Présenté par Marc Toesca. 7.55 Cabou cadin. Rahan ; Rambo. 8.45 Cinéma : le Sixième Jour ■ Film franco-égyptien de Youssef Chahine (1986). Avec Dalida, Mohsen Mohieddine, Maher Ibrahim, Chewikar, Hamdy Ahmed. 10.30 Cinéma : Honkytonk Man ■■ Film américain de Clint Eastwood (1983). Avec Clint Eastwood, Kyle Eastwood, John McIntyre, Alexa Kenin, Verna Bloom. 12.30 Série : SOS fantômes. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Max Headroom. 13.30 Sportquizz. Présenté par Marc Toesca. 14.00 Football américain. 14.55 Téléfilm : Sur les traces du passé. De Rod Holcomb, avec Lynda *Carter, Angie Dickinson, Don Murray*. 16.40 Documentaire : Les allumés du sport. Le rugby dans le cuir (1re partie). 17.10 Série : Le retour de Mike Hammer. 18.00 Cinéma : le Piège à cons ■■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1979). Avec Jean-Pierre Mocky, Catherine Leprince, Bruno Netter, Jacques Legras, Lise Roy. *Pendant quarante-huit heures, une jeune fille qui veut venger le garçon qu'elle aimait et un ancien professeur de lettres révoqué après Mai 68 entreprennent une lutte contre des politiciens véreux et des hommes d'affaires corrompus. Mocky mène son pamphlet à la cravache, à l'aide de gags dévastateurs, de sarcasmes sans dogmatisme ni démagogie. Il y a aussi un certain ton picaresque et son personnage est un romantique attardé.* 19.30 Flash d'informations. 19.35 Ça cartoon. Dessins animés présentés par Philippe Dana. 20.30 Cinéma : 37° 2 le matin □ Film français de Jean-Jacques Beineix (1986). Avec Jean-Hugues Anglade, Béatrice Dalle, Gérard Darmon, Consuelo de Haviland, Clémentine Célarié. *Passion physique entre une jeune serveuse affriolante et une sorte de paumé, Zorg, dont elle veut révéler le talent d'écrivain. Leurs rapports se faussent et l'héroïne sombre dans la paranoïa. Adaptation du romancier « mode » Philippe Djian, dialogues réduits à une semi-intelligibilité, cadrages vidéo-clips, décors à l'avenant. Beineix que certains portent aux nues — et nous le laissons volontiers à ceux-là — a trouvé un ton fait de faux-semblants et s'est imposé en maître incontesté d'un nouveau genre : le cinéma circonstantiel, propre à l'esbroufe.* 22.25 Flash d'informations. 22.30 Coupe du monde de billard. En différé de Walkenburg aux Pays-Bas. 1.00 Cinéma : Maud (classé X). Film français de Michel Baudricourt (1981). Avec Chris Berg, Richard Allan, Shirley Khris. 1.45 Documentaire : Le triathlon historique, la caravane sur les traces du western. 2.40 Série : Les monstres.

LA 5

7.15 Dessin animé : Robotech. Le tournant spatial. 7.40 Dessins animés : Cathy la petite fermière. Le père et la fille ; La grande décision ; Ficelle et le vagabond. 8.50 Dessin animé : Princesse Sarah. 10.05 Dessin animé : Le magicien d'Oz. Dorothée et ses amis défendent le palais (rediff.). 10.30 Série : Shérif, fais-moi peur. 11.20 Série : Wonder woman. Un diamant pour Wonder Woman (rediff.). 12.10 Série : *Superminds. Flash back* (rediff.). 13.00 Journal. 13.25 Série : K 2000. Kitt séquestrée. 14.15 Variétés : Childéric. Avec Gipsy King, A caus' des garçons, Caroline Loeb, Animo, Stéphan Eicher, Marrs, Frédéric Desbois. 15.15 Face à France. *Emission animée par Guillaume* Durand. Invités : Michel Sardou, Nadine de Rothschild. Avec Sheila, Jean-Louis Aubert, Hugues Aufray. 17.00 Mondo Dingo. De Stéphane Collaro. 17.45 Au cœur de l'affaire. Emission animée par Guillaume Durand. 18.35 Série : La cinquième dimension. 19.05 Série : Kojak. Plus près de toi ma sœur. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Quarante-huit heures ■ Film américain de Walter Hill (1985). Avec Nick Nolte, Eddie Murphy, Annette O'Toole, Frank McRae. *Un tueur dangereux s'est évadé du bagne. Un flic le traque, en compagnie d'un truand noir qui peut le retrouver. Histoire policière banale. Mise en scène très physique, d'action, de gestes. La révélation d'Eddie Murphy.* 22.15 Variétés : Bruce Springsteen. Les jours de gloire : extraits de ses concerts aux Etats-Unis, en Europe, et de ses interviews. 23.25 Série : Kojak. Plus près de toi ma sœur (rediff.). 0.20 Série : Maigret. Le pendu de Saint-Pholien.

M 6

9.00 Clip des clips. Jean-Jacques Goldman. 9.05 Magazine : Album d'images. 9.30 Série : Hawaï police d'Etat. Les voix de l'amour. *10.20 Hit, hit, hit,* hourra ! 10.30 Revenez quand vous voulez. Invité : Philippe Tesson. 11.40 Magazine : Multiplex. Présenté par Henri Marque. Un invité politique répond à trois journalistes de la presse étrangère. 12.25 Infoconsommation. 12.30 *Journal*. 12.40 Météo. 12.45 Magazine : Le glaive et la balance. Présenté par Charles Villeneuve. Le juge Michel. 13.15 Série : Le frelon vert. L'abominable docteur Maboul (*2e partie*). *13.45* Jeu : Fan de... 14.50 Hit, hit, hit, hourra ! 15.00 Série : Clair de lune (rediff.). 15.50 Série : Aventures dans les îles. 16.40 Les privés ne meurent jamais (rediff.). 18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie. Sylvia (*2e partie*). 19.05 Série : Cher oncle Bill. 19.30 Série : Hawaï police d'Etat. Alerte à Hawaï (1re partie). 20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Cinéma : le Bateau de la mort ■ Film anglo-canadien de Alvin Rakoff (1979). Avec George Kennedy, Richard Crenna, Nick Mancuso. *Dans la mer des Caraïbes, les rescapés d'un naufrage sont recueillis par un navire étrange, encore soumis aux forces du mal que les nazis y déchaînèrent jadis. Curieuse variation sur le thème du* Vaisseau fantôme. *Un climat de terreur efficace.* 22.00 Série : Drôles de dames. 22.50 Journal. 23.00 Météo. 23.05 Magazine : Le glaive et la balance. Le juge Michel (rediff.). 23.35 Carrefour des musiques. Michel Berger au Zénith (2). 0.35 Magazine : Starter (rediff.). 1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Le garde du temps. 22.35 Musique : Concert. Jazz Caraïbe. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 16 février à la Philharmonie de Berlin) : Concerto *pour violoncelle et orchestre en ut* majeur, de Haydn ; Concerto pour violoncelle et orchestre, de Ligeti ; Symphonie n° 1 en ut mineur, de Bruckner. 23.05 Climats. Musiques traditionnelles. 1.00 Poissons d'or.

Le Monde CADRES

Le groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

YORK INTERNATIONAL

Biens d'équipements industriels
. FUTUR RESPONSABLE DES VENTES FRANCE ET EXPORT — Réf. VM 17/1017 I



Société chimique internationale
. INGENIEUR DE PRODUCTION — Réf. VM 30/1202 E

Informatique cartes bancaires
. CHEFS DE PROJETS H/F — Réf. VM 23/1034 AR
Paris ou province

DSM France

Matières plastiques techniques
. INGENIEUR DEVELOPPEMENT — Réf. VM 6/142 K
Nouvelles applications

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous proposons de nous adresser un dossier de candidature en précisant la référence choisie à :

GROUPE EGOR
8, rue de Berri - 75008 PARIS



Recherche
SECRÉTAIRE DIRECTION
BTS-DUT bilingue anglais, env. 35 ans, exp., mobilité. Tél. : 45-44-62-03.

DEMANDES D'EMPLOIS

J. H. 22 ans, libéré O.M. possédant
DUT TRANSPORT-LOGISTIQUE
+ BAC G2
cherche emploi
Jean-Claude DECLERCQ
37, rue Gabrielle-Josserand, 93500 PANTIN.
Tél. : 48-45-14-82.

RESPONSABLE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE (effectif 350 pers.)
DUT gestion d'entreprise
Chargée :
— De la réorganisation du travail sur le terrain ;
— De l'animation d'une équipe d'encadrement ;
— Du recrutement et de la formation ;
— Du suivi de carrière...
SOUHAITE RÉINTÉGRER après cette expérience réussie de 3 ans, le SECTEUR PRIVÉ dans une entreprise offrant de réelles possibilités de carrière.
Ecrire sous le n° 7 070
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

Ing. horticole 35 ans exp. protect. plantes : expérimentation et appui technique vente puis *responsable homologation,* recherche sit. région Paris.
Ecrire sous le n° 1 832
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

VENDS 505 turbo injection, avril 86, 66 000 km, glaces teintées. A saisir, 66 000 F. Tél. 64-29-25-56 8 h le matin ou après 20 h 30.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE/ST-HONORÉ imm. XVIIe 75 m², gd ch., calme 4e ét., 1 500 000, 43-26-73-14.

6e arrdt

APPARTEMENT DE PRESTIGE luxueusement aménagé
N.-D.-DES-CHAMPS
bel. imm. pierre de taille, bon standing, tt *cft, 160 m²,* liv. 52 m², 3 ch., bur., 2 bains, 7, RUE PÉGUY. Vendredi, samedi 13 h 30/16 h 30.

8e arrdt

CHAMPS-ÉLYSÉES
Part. vend 2 p. très calme sur cour, asc., bel imm. excellente situation, 1 450 000 F, 41, rue du Colisée, 1er étage. Visite sur place samedi et lundi 12/18 h ou tél. 42-25-26-62 (rép.).

9e arrdt

Mo ANVERS
bel imm. p. de taille, salon, s. à manger, 3 chbres, entrée, cuisine, bains, 127 m² + service, ascenseur, chauffage central. 2, RUE THIMONNIER samedi/dimanche 14 h/17 h.

10e arrdt

PRIX INTÉRESSANT
Mo GARE DE L'EST imm. réc. bon stdg, calme, parking, salon, 2 ch., entrée, cuisine équip., bains, 65 m² + balcon. 11, RUE DES RECOLLETS. Samedi, dimanche *14 h/17 h.*

15e arrdt

Mo LOURMEL
Imm. réc. tt cft, 10e ét., living double, 4 chambres, entrée, cuisine, 2 bains, 2 w.-c., parking, soleil, 130 m² + balcon, 114, AVENUE FÉLIX-FAURE Samedi, dimanche 14 h/17 h.

Dans imm. 1930, 5/6 p. tt cft, chbre service, cave, étage élevé, asc., poss. prof. libérale. Tél. part. 45-67-19-92.

16e arrdt

Mo RANELAGH
8, RUE DES BAUCHES
imm. récent, tout cft, 5e étage, studio, entrée, cuisine, bains, à rénover. Samedi, dimanche, lundi 13 h 30/16 h 30.

Province

VAL-D'ISÈRE
Ctre station, 3 p., standing, 7 pers., gd séj., 2 chbres, bain, 2 gd balcons ouest.
Prix 760 000 F. Tél. 48-28-49-71.

MONTE-CARLO
Part. vds plein ctre, prox. casino, appt. standing, entrée, living, 3 chbres, 2 sdb, cuis., office.
Profession libérale possible.
Tél. : (16) 93-50-51-21 ou 45-49-26-06.

SAINT-RAPHAEL (83)
Part. v. 300 m gare, 400 m plage, stud. dans imm. réc., 32 m², ent., wc, salle d'eau, cuis., gr. sel, le tout meublé, cave, vidéophone, 3e ét., ascens. 320 000 F. Tél. : (16) 94-95-09-65, heures repas.

appartements achats

Recherche URGENT 110 à 140 m² Paris préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e, PAIE COMPTANT — 48-73-57-80.

IMMO MARCADET
rech. URGENT ttes surf. même à rénover, Paris ou portes. Tél. : 42-52-01-82.

locations non meublées offres

Région parisienne

A LOUER BOULOGNE
2 pièces 50 *m²,* tout confort, état neuf, balcons terrasses, vastes rangements de style, porte blindée, box.
Appt 3 200 F + charges, box 500 F. Tél. :45-20-83-63.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche pour BANQUES, SOCIÉTÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES, studios, 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

propriétés

LUBÉRON-MÉNERBES
maison de village à restaurer avec terrasse et jardin, prix 550 000 F. GARCIN, place de la Mairie, 84560 MÉNERBES. Tél. 90-72-32-93. TÉLEX 432 482 F.

150 KM SUD PARIS
PPTÉ en U comp. séj., 4 ch., cuis., bains, w.-c., gde dépend. de chaque côté *s/3 800 m²,* 460 000 F. (16) 86-74-08-12 ou (16) 38-31-48-74 ap. 20 h.

APT-EN-LUBÉRON
BELLE MAISON bourgeoise début du siècle, 240 m², 800 m² jardin ombragé, bassin, source, 785 000 F. Exclusivité Gérard BACON IMMOBILIER. T. (16) 90-75-86-77.

pavillons

60110 MÉRU, s/1 000 m² au calme, 150 m² hab., séj., chem., belle cuis. amén. en contiguë, 5 ch., s. de bns, s. d'eau, w.-c., dble vitrage, ch. cent. fuel, b. affaire, px justifié 860 000 (16) 30-45-29-09.

HERBLAY (95)
VEND PAVILLON 7 PIÈCES cave, garage, 890 000 F. Tél. : (16) 21-98-69-19.

RIS-ORANGIS
Quartier calme, près centre et gare
PAV. 83 - Tradition de France
Cuis. équip. séparée par aquarium sur séjour double de 45 m² avec cheminée récup. chaleur
4 ch. - Mezz. - 2 sdb - 2 WC
s/sol tot. buanderie/s. de sport
Dbl. vitr. compl. - Garage 2 voit.
Terrasse 36 m² - 684 m² terr. cl.
PRIX : 1 320 000 F
(frais de notaire réduit 30 000 F)
Tél. domicile : 69-43-27-93
Heures de repas et après 19 h

maisons individuelles

Mo BOURG-LA-REINE sur 430 m² maison caractère, *réception bureau, 4/5 chbres,* 2 050 000 F. T. 46-61-32-11.

immeubles

EMPLACEMENT N° 1 RIVOLI-HALLES
IMMEUBLE 900 m² environ. LIBRE OU OCCUPÉ. Ecr. sous n° 3709 à DECQ Pté, 10, square du Var, 75020 PARIS, qui transm.

fonds de commerce

Ventes

SÉLECTIONS DOLÉAC
Mo LES HALLES emplac. n° 1, gros passage. Cess. de bail, 2 niveaux 190 m² + appt 90 m², possib. tous commerces sauf RESTAURANT, loy. 65 000 F/trimestre. 2 200 000, 42-33-12-29.

Mo HALLES, emplact n° 1, gros passage, cess. de bail, 2 niv. 190 m², appt 190 m², poss. ts commerces, sauf RESTAURANT. Loyer 65 000 F/trim. 2.150 000. 42-33-12-29.

boutiques

Ventes

SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE quartier bureaux, cède belle bout. bien située, climatisée, 750 000, loyer annuel 36 000. SOCOF INORD 42-72-76-81.

locaux commerciaux

Ventes

17 bis, QUAI VOLTAIRE (7e)
LOCAL CCIAL ts usages 70 m² EN DUPLEX, CARACTÈRE. EXCEPTIONNEL. 2 500 000 SEICAP 42-66-07-69. S/PL. 47-03-97-77.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de sociétés et tous services. Tél. : 43-55-17-60.

DOMICILIATION 8e bureaux, télex/secrét., tél.
AGECO 42-94-95-28.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIAT. DEPUIS 80 F/MS PARIS 1er, 8e, 9e, 12e ou 15e CONSTITUT. SARL 1 500 F HT INTER DOM — 43-40-31-45.

L'AGENDA

Bijoux

TOUS LES BIJOUX ANCIENS
et rares - Bagues romantiques — 20 % ESCOMPTE ACHAT OR
GILLET, 19, r. d'Arcole, 75004 Paris. Tél. : 43-54-00-83. Cité Guide GAULT & MILLAU.

Documentation

Œuvres de jeunesse de CUNO AMIET jusqu'en 1914

L'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA) prépare actuellement le catalogue de l'œuvre de jeunesse de Cuno Amiet. Les personnes en possession de travaux de cette période qui ne seraient pas encore répertoriés sont priées de contacter l'ISEA, Waldmannstrasse 6/8, CH-8001 Zurich (Paul Müller).

Jeune fille au pair

Familles en Suisse cherchent DES JEUNES FILLES AU PAIR. Possibilité d'apprendre l'allemand. Envoyez une lettre avec photo à : TRANSWORLD Vermittlungen, Fischmarkt 2, CH-6300 Zug. Tél. 42-21-86-43.

Livres

Vds ŒUVRE POÉTIQUE ARAGON 15 vol. Ed. Club DIDEROT. Ecrire sous n° 8 246 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

Vacances Tourisme Loisirs

SKI DE FOND
(HAUT-JURA)
Yves et Liliane, la quarantaine, vous accueillent (12 personnes maxi.) dans une ancienne ferme du XVIIIe siècle confortablement rénovée. Chambres avec salle de bains, table d'hôtes, cuisine et pain maison, ambiance sympa. Tarif tout compris : pension complète + vin + thé à 17 heures + moniteur et matériel de ski, de : 2 080 F à 2 480 F personne/semaine, selon période. Tél. : 16 (81) 38-12-51.

Ds parc régional du Queyras part. loue appt neuf 6/8 personnes, plein sud, pied des pistes. Tél. : 91-48-90-67 H.R.

Recherchons 6 personnes pour compléter voyage (patronné par Jet Tours) pour TÉNÉRIFE (CANARIES). Prix en 1/2 pension 3 700 F par personne du 23-1-88 au 6-2-88. S'inscrire rapidement. Tél. : 39-89-01-47.

Sur les collines de Vallauris VUE SUR MER
A louer vacances au mois. Au r.-d.-c., grand 2 pièces, cuisine. Parking voitures. Confort et calme. Pouvant loger 4 personnes et 2 enfants. Libre à partir du 1er décembre. Prix abordable. Renseignements : Tél. : (16) 93-64-10-29. M. CARON.

Le Carnet

Décès

— La rédaction,
Le comité de rédaction de *Vingtième siècle. Revue d'histoire*
Et son éditeur,
Les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean BOUVIER,
membre du comité de rédaction de la revue.

(Lire page 2.)

— Mme René Breton,
Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René BRETON,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier du Mérite agricole,
chevalier de l'ordre de Léopold,
conseiller du commerce extérieur de la France.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale à Cannes, le 8 décembre 1987.

Une messe sera dite à son intention en la chapelle de la Sainte-Vierge, à l'église Saint-Augustin, place Saint-Augustin, Paris-8e, le jeudi 17 décembre à 17 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Domaine de la Peyrière,
06250 Mougins.

— Le conseil d'administration du Syndicat national des entreprises de drainage
a la tristesse de faire part du décès de

M. Robert CALLU,
président du SNED,

survenu le 10 décembre 1987.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 14 décembre 1987, à 10 h 30, en l'église du Poislay (Loir-et-Cher).

— Avignon. Gordes. Versailles. Villeneuve-lès-Avignon. Carpentras.

M. et Mme Paul de Guilhermier
et leurs enfants,
M. et Mme Edouard Fleury,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Fabre
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean FABRE,
née Henriette Estelle Imbert,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 8 décembre 1987, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 10 décembre, à 10 heures, en l'église des Carmes, en Avignon.

Une messe *in memoriam* sera célébrée ultérieurement à Gordes (Vaucluse).

Ni fleurs ni couronnes.

La famille ne reçoit pas.

Ils rappellent à vos prières

M. Jean FABRE,

décédé le 27 septembre 1983.

Cet avis tient lieu de faire-part.

30, rue Buffon,
84000 Avignon.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Mohamed HAMEDI,
clerc de notaire,

survenu à Tlemcen (Algérie), le jeudi 3 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-sixième année.

— Rive-de-Gier. Londres. Paris. Lyon.

M. et Mme Christian Hemain
et leur fils,
Christopher, Hugues, Laure, Carole, Béatrice, Jérôme,
ses petits-enfants,
M. et Mme Eugène Hemain,
M. et Mme Paul Montaldo,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Hemain,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emile HEMAIN,
industriel,
ancien député de la Loire,
ancien maire de Rive-de-Gier (Loire),

survenu le 9 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église Notre-Dame de Rive-de-Gier, le samedi 12 décembre, à 10 h 30.

Condoléances sur registre ou cartes de visite.

Seule la famille assistera à l'inhumation au cimetière de la commune.

14, rue Jean-Jaurès,
42800 Rive-de-Gier.

[Né le 15 janvier 1902 à Rive-de-Gier (Loire), M. Emile Hemain (PR), industriel, est élu maire de sa ville natale en 1953. Il est constamment réélu jusqu'en 1977 où la liste de l'opposition qu'il conduisait est battue par celle d'union de la gauche emmenée *par M. André Géry (PCF).* Il entre à l'Assemblée nationale en janvier 1959, lorsque M. Antoine Pinay, député de la circonscription de la Loire, dont il est le suppléant, est appelé au ministère des finances dans le cabinet de M. Michel Debré. *Lors des élections législatives de 1962, M. Emile Hemain* est battu dès le premier tour du scrutin, étant devancé par les candidats du MRP et de l'UNR, la victoire revenant à M. André Chazalon, sénateur MRP.]

— Sa mère,
Ses fils,
Sa sœur
Et tous ses proches
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 10 décembre 1987, de

M. Bertrand JAVAL,
producteur de films,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

L'inhumation aura lieu le lundi 14 décembre, à 10 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

— Mme Guy Le Merrer,
son épouse,
François,
son fils,
Mme Bernard Bengnos,
Ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy LE MERRER,
docteur ingénieur
à la Thomson-CSF, Orsay.

La levée de corps aura lieu à l'hôpital Henri-Poincaré de Garches, le samedi 12 décembre 1987, à 8 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons à l'Association des familles de traumatisés crâniens.

8, rue Garros.
92290 Châtenay-Malabry.

— Cargese. Vico (Corse-du-Sud).

Jean et Michèle Medurio,
Marianne et Emile Paganon,
ses enfants,
Fabienne, Jean-Pascal, Philippe, Laurent et Isabelle,
ses petits-enfants,
Les familles Medurio, Bianchini, Paganon, Scarbonchi, Patoux,
font part du décès de

M. Charles MEDURIO,

à Montpellier, le 9 décembre 1987.

Les obsèques ont lieu en la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, suivies de l'inhumation au cimetière d'Aix-en-Provence-les-Mines, le 11 décembre, à 15 h 30.

5, place des Tilleuls,
26200 Montélimar.
24 *ter,* rue Lakanal,
34000 Montpellier.

— Le docteur et Mme Denis Morin,
M. et Mme Bruno Morin,
M. et Mme Jérôme Morin,
M. Alain Morineau et Mme,
née Corinne Morin,
ses enfants,
Frédéric, Caroline, Camille, Christophe, Pauline, Julie, Marianne, Jean-Charles, Guillaume, Renaud et Chloé,
ses *petits-enfants,*
Le professeur et Mme Jacques Léauté,
Jean-Baptiste, Laurence, Blandine, François
et leur famille,
ses *sœur, beau-frère, neveux et nièces,*
Gilou Gailleton,
Rachel, Jean-Luc, Claude, Véronique Godard
et leur famille,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Charles MORIN,
née Jacqueline Lormand,
docteur en médecine,
officier de la *Légion d'honneur,*
chevalier de l'ordre de la Santé publique,

survenu à Paris, le 9 décembre 1987.

Une cérémonie aura lieu pendant l'incinération au cimetière du Père-Lachaise, le mercredi 16 décembre, à 8 h 45, suivie de l'inhumation et d'une bénédiction à Mézières-sur-Seine (Yvelines).

« Jésus lui dit : Viens. »
Mathieu, XIV, 29.

Selon sa volonté, ni fleurs ni couronnes.

Des dons à la recherche médicale.

82, rue de Sèvres,
75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean-Baptiste PARIS,
agrégé des facultés de droit,
ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Perpignan,

dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 10 décembre 1987, à la Maison des avocats de Castelnau-Magnoac.

De la part de
ses filles
— Marie-Françoise, Nicole, Danièle et Martine,
Ses gendres,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Sa sœur,
Ses parents, alliés et amis.

Les obsèques religieuses seront célébrées dans l'intimité le samedi 12 décembre 1987, à Void (Meuse).

Famille Paris-Gilbert,
55190 Void-Vacon.
66530 Claira.

VENTE A VERSAILLES

IMPORTANTS TABLEAUX MODERNES

Notamment par : BALANDE, BERTHOMMÉ SAINT-ANDRÉ, BERTRAM, BRAYER, BRIANCHON, CARZOU, CAVAILLÈS, CHARCHOUNE, CHARRETON, COMMÈRE, COSSON, CROSS, J. DUFY, DURENNE, d'ESPAGNAT, FRANK-BOGGS, FRANK-WILL, FRIESZ, GALL, GEN PAUL, GERMEZ, HALICKA, HAMBOURG, HÉLION, KRÉMÈGNE, KVAPIL, LA PATELLIÈRE, LAPICQUE, LA SERNA, LAUGÉ, LAUVRAY, LEBOURG, LEPRIN, LIMOUSE, LJUBA, LUCE, MACLET, MADELINE, MANGUIN, MARCHAND, MENGUY, MONTÉZIN, NEILLOT, NEUQUELMAN, OSTERLIND, OUDOT, PERSON, H. PETITJEAN, PLANSON, POLIAKOFF, PRAX, RAFFAELLI, RENÉ, ROHNER, SAVIN, SÉRUSIER, SIMON-AUGUSTE, SURVAGE, TRUCHET, VALTAT, WILDER, ZELLER, ZINGG.

Tapisseries par : APPEL, LURÇAT, PICART-LE DOUX et SAINT-SAËNS

Bronzes par : POMPON et TARABELLA

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE à 14 heures.

Me Georges BLACHE, commissaire-priseur, 78000 VERSAILLES, 5, rue Rameau — Tél. (1) 39-50-55-06 +
(Expo. : vend. 11, sam. 12 déc. — 9/12 h — 14/18 h.)

VENTE AUX ENCHÈRES

NOUVEAU DROUOT
Samedi 12 décembre — salle 7
(expo. même jour de 11 à 15 h.)

TAPIS ANCIENS

Me ROGEON,
commissaire-priseur
16, r. Milton, 9e — 48-78-81-06
MM. Chevallier, experts

DÉCLARATION D'ABSENCE

Cabinet de Me Luc BOURGUIGNAT, avocat à PARIS (8e), avenue de Wagram, n° 38.

Madame PARISSE Marie-Hélène, Madame DORÉ Josée et Monsieur DORÉ Yvon ont déposé devant le tribunal de grande instance de Bobigny une requête afin de faire déclarer l'absence de Monsieur Paul-Eugène PARISSE, né à Saxey-les-Bois (Meurthe-et-Moselle), le 8 mai 1875, disparu durant l'exode en 1940 de son domicile à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), villa Gambetta, n° 8.

هكذا من الأصل

Le Carnet du Monde

Informations « services »

— M. Jacques Friedmann,
président du conseil d'administration d'Air France,
Le conseil d'administration,
La direction générale,
Le personnel d'Air France,
ont le regret de faire part du décès de

M. Joseph ROOS,
président d'honneur d'Air France,
président de la Compagnie nationale
de 1961 à 1967.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 décembre 1987, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

— Le président,
Le conseil d'administration,
Les anciens collaborateurs,
Et l'ensemble du personnel de la société Chausson,
ont la tristesse de faire part du décès, le 8 décembre 1987, de

M. Joseph ROOS,
président d'honneur,

et présentent leurs condoléances à sa famille *et à ses proches.*

11, avenue Dubonnet,
92407 Courbevoie.

— Mme Roger Salvat,
née Yvonne Candes,
M. et Mme Danoy
et leurs enfants,
M. Robert Salvat,
M. Etienne Giband,
M. et Mme Yves Giband
et leurs enfants,
M. et Mme Gérald Giband
et leur fille,
Le docteur et Mme Patrice Giband
et leur fils,
M. et Mme Robert Giband
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Roger SALVAT,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 décembre 1987, dans sa *soixante-seizième année.*

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Rouen dans l'intimité, le lundi 7 décembre.

— La direction des Musées de France,
La Réunion des musées nationaux,
Le Musée du Louvre,
Le département des objets d'art,
ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre VERLET,
conservateur en chef honoraire
des musées nationaux,

survenu à Paris le 9 décembre 1987.

[Archiviste-paléographe, conservateur en *chef du département des objets d'art du Musée* du Louvre de 1945 à 1965, et de 1968 à 1972, *Pierre Verlet s'était plus particulièrement* consacré à l'étude des objets précieux des XVIIe *et XVIIIe siècles (mobilier,* porcelaine, orfèvrerie, tapisserie...) et à l'histoire des demeures et des *collections royales. Ses brillantes recherches* fondées sur de nouvelles méthodes d'investigation et d'identification des pièces ont totalement renouvelé les connaissances dans ces domaines.

Il avait su rendre ses travaux accessibles aux chercheurs et aux étudiants français et étrangers par son enseignement à Paris, à l'Ecole du Louvre et aux Etats-Unis, ainsi que par de nombreuses publications, depuis le célèbre *Mobilier royal* paru en 1945, jusqu'à ses tout récents ouvrages sur les bronzes d'ameublement et les tapis de savonnerie.

Pierre Verlet avait renouvelé la présentation du département des objets d'art du Musée du Louvre, des Musées de Cluny, de Sèvres et de Limoges, et, par sa prodigieuse activité, considérablement enrichi leurs collections au moyen de donations et d'acquisitions.]

— M. et Mme Jean-Daniel Wendel,
M. et Mme Dominique Wendel,
M. et Mme Pierre-Louis Wendel,
M. le docteur et Mme Jean-Luc Wendel,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Edmond Brunel,
Mlle Ariane Wendel,
Mme Pierre Belin,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Françoise WENDEL,
née Evelyne Belin,

survenu le 8 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu à Strasbourg, le 10 décembre 1987.

17, avenue du Général-de-Gaulle,
67000 Strasbourg.

Remerciements

— Les familles Smadja, Zeitoun, Coacas, Saiagh,
remercient les parents et amis de leur présence et de leur soutien pour le décès de

Mlle Jacqueline SMADJA.

Les prières d'usage seront faites le samedi 12 décembre 1987, à 12 heures, à la synagogue de la Victoire, Paris-9e.

Anniversaires

— Le 12 décembre 1983,

Louise DESMAS,
née Ridelier,

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

— L'Association Charles-Dullin,
demande à ses adhérents, aux amis et admirateurs de

Charles DULLIN,

de s'unir dans une fidèle et pieuse pensée pour le trente-huitième anniversaire de sa disparition.

« Il était l'âme de notre profession. »

Jean-Louis Barrault.

— Aix-en-Provence. Blida.

Il y a huit ans disparaissait

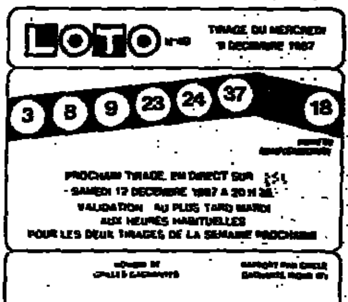
Mme Monique LENGRAND-QUEFFELEC.

Une pensée est demandée à tous ceux *qui l'ont aimée.*

De la part de
Jacques-Maurice, Bénédicte et Sophie Lengrand.

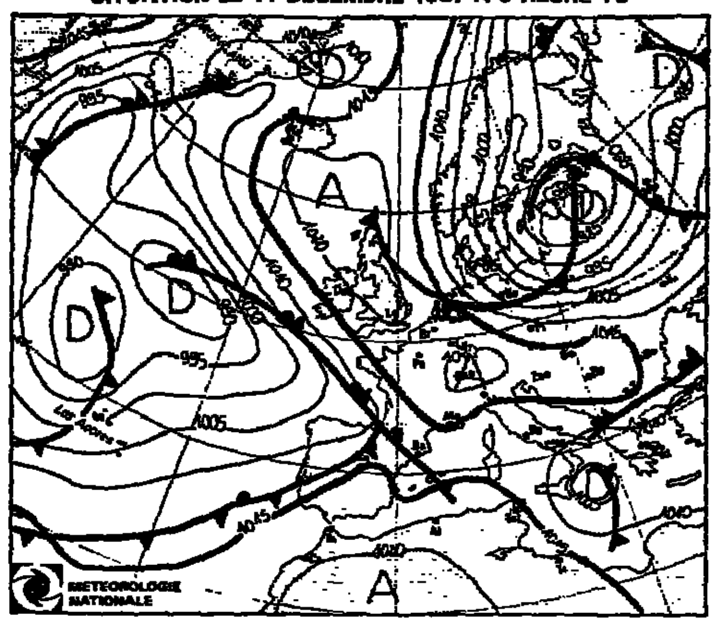
Communications diverses

— M. Enrique Castillo Barrantes, ambassadeur de la République de *Costa-Rica, fera le mardi 15 décembre* 1987, à 18 heures, à l'Académie diplomatique internationale, 4 *bis*, avenue Hoche, Paris-8e, une communication sur le thème : « Les efforts de Costa-Rica *pour la recherche de la paix* ».

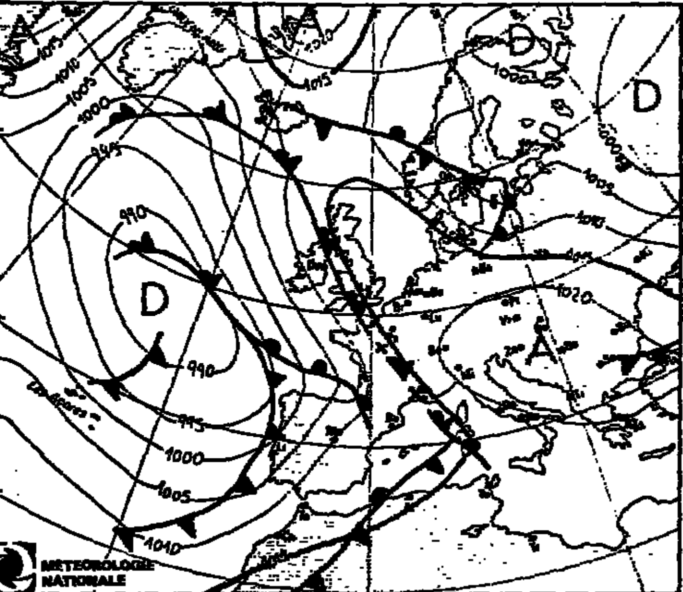


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 DÉCEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 13 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 11 décembre à 6 h TU et le samedi 12 décembre à 24 h TU.

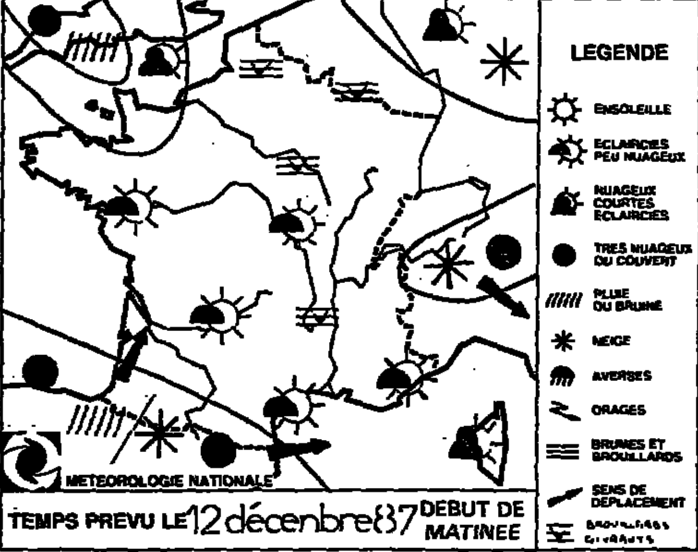
Les perturbations de l'Atlantique abordent l'Europe par l'Espagne et profitent du recul des hautes pressions continentales pour pénétrer sur la France. De l'air plus doux envahira progressivement la majeure partie du pays.

Samedi : radoucissement par le Sud-Ouest.

Sur la moitié nord-est le temps froid persistera. La matinée sera brumeuse, des nappes de brouillard givrant se formeront localement. Dans l'après-midi le soleil brillera à nouveau malgré quelques petits nuages passagers.

Sur la moitié sud-ouest la matinée sera moins froide. Il y aura encore des éclaircies mais assez rapidement les pluies et les nuages, qui seront en début de journée au sud de la Garonne, vont progressivement s'étendre à toute la moitié sud-ouest. De la Bretagne au Centre et aux Alpes, seul un voile de nuages élevés arrivera l'après-midi.

Le matin encore, localement, –5 à –10 degrés sur l'Est, entre 0 et –5 degrés sur une grande partie du pays et 2 à 7 degrés sur les régions méridionales. L'après-midi il fera de 0 à 5 degrés sur le quart Nord-Est, 3 à 7 degrés sur l'Ouest et le Centre, 6 à 12 degrés sur le Sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-12 à 6 heures TU et le 11-12-1987 à 6 heures TU — le 11-12-1987

FRANCE			
AJACCIO	11	3	D
BIARRITZ	7	7	N
BORDEAUX	3	2	D
BOURGES	–1	–5	B
BREST	2	–2	P
CAEN	0	–6	D
CHERBOURG	3	1	D
CLERMONT-FERR.	–1	–3	N
DIJON	–2	–8	C
GRENOBLE St-M-H	3	1	C
LILLE	–1	–2	D
LIMOGES	3	–3	D
LYON	–1	–2	C
MARSEILLE-MAR.	7	–2	D
NANCY	–1	–9	C
NANTES	0	–2	C
NICE	13	6	D
PARIS-MONTS.	0	–4	D
PAU	7	4	N
PERPIGNAN	11	7	C
RENNES	1	–4	N
ST-ÉTIENNE	0	–2	C
STRASBOURG	–3	–9	C
TOURS	–1	–5	N
TOULOUSE	4	3	N
POINTE-A-PITRE	31	24	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	11	D
AMSTERDAM	7	3	P
ATHÈNES	19	13	P
BANGKOK	29	19	D
BARCELONE	12	8	C
BELGRADE	–3	–10	B
BERLIN	3	1	P
BRUXELLES	2	1	C
LE CAIRE	25	24	C
COPENHAGUE	7	3	D
DAKAR	26	20	D
DELHI	26	14	B
DJERBA	19	14	N
GENÈVE	–1	–1	C
HONGKONG	20	15	D
ISTANBUL	10	7	C
JÉRUSALEM	21	11	D
LISBONNE	16	14	P
LONDRES	5	–3	N
LOS ANGELES	24	11	D
LUXEMBOURG	2	–2	C
MADRID	11	11	P
MARRAKECH	18	11	N
MEXICO	22	10	B
MILAN	6	–3	D
MONTRÉAL	6	4	C
MOSCOU	–10	–10	*
NAIROBI	27	15	N
NEW-YORK	14	7	C
OSLO	10	1	D
PALMA-DE-MAJ.	16	12	D
PÉKIN	1	–8	D
RIO-DE-JANEIRO			
ROME	8	–1	D
SINGAPOUR	30	25	A
STOCKHOLM	5	–3	*
SYDNEY	26	23	C
TOKYO	15	10	C
TUNIS	16	11	P
VARSOVIE	0	0	*
VENISE	5	–4	D
VIENNE	–2	–5	A

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

Dessinateurs et graveurs de timbres

Pierre Forget une expérience de vingt-cinq ans...

Depuis bientôt vingt-cinq ans, Pierre Forget dessine et grave des timbres-poste : le premier qu'il grave (dessiné par Claude Durrens) est émis au Dahomey en avril 1963. Pour cette première expérience, il



remarque qu'il « *n'y a guère de différence entre graver une carte de visite et un timbre. La technique est la même. C'est un exercie de pratique. Cela n'a rien à voir avec un timbre que l'on crée soi-même, de la conception jusqu'à la gravure* ».

Pour la France, il signe en 1968 le *Cinquantenaire des chèques postaux.* Au total, plusieurs centaines de timbres dont ses derniers célèbrent le château d'Azay-le-Rideau et le général Pershing pour l'entrée en guerre des forces américaines en 1917. Au rang des réussites, ses timbres sur le TGV postal en 1984, l'*Année internationale de l'enfant* (Polynésie, 1979), sa série monégasque en 1978 consacrée à l'œuvre de Jules Verne.

Mais cet artiste, qui « *exerce ses méfaits à Deuil-la-Barre sur les côteaux de Montmorency* », précise-t-il, professeur de gravure à l'Ecole Estienne (dont il a suivi les cours), est loin de n'avoir qu'une corde à son arc.

Durant une quinzaine d'années, Pierre Forget a travaillé dans la bande dessinée. *Les Aventures de Thierry de Royaumont* chez Bayard sont d'ailleurs en cours de réédition (*l'Ombre de Saïno* et *Pour sauver Leïla*). Longtemps, il créa des illustrations et des couvertures de livres pour enfants dans la collection « Signe de piste ». Avec un minimum d'attention, vous reconnaîtrez le style de Pierre Forget à sa maîtrise des volumes, des courbes, son

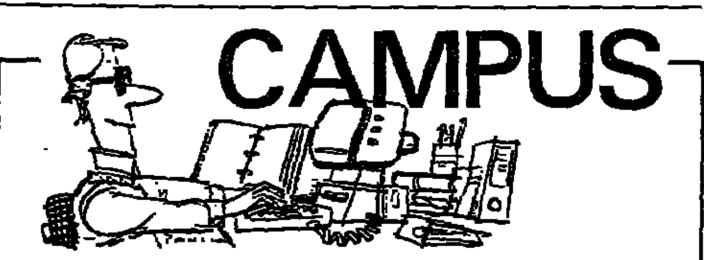


plaisir du trait, des formes qu'il sait donner aux corps, d'enfants qu'il aime, aux ciels, à la mer, par exemple.

Aquarelle, huile, gravure, BD... Pierre Forget, discret entre les discrets, est un artiste trop modeste auquel peu de techniques mises au service de la création échappent à sa maîtrise.

P. J.

Pour tout renseignement concernant cette rubrique, *s'adresser au Monde des philatélistes,* 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.



Priorité au premier cycle

UN effort prioritaire doit être fait pour améliorer le rendement du *premier cycle des études supérieures. Telle est la recommandation* du haut comité éducation-économie, qui vient de publier son deuxième rapport, et qui estime qu'il faut viser davantage l'aug*mentation du nombre des diplômés que celui des étudiants.*

Le haut comité estime nécessaire une meilleure articulation entre les formations secondaires et supérieures, en particulier pour les sections D, qui devraient être orientées davantage vers les *sciences physiques expérimentales* et *avoir* accès au DEUG A, et moins vers les sciences de la nature et de la vie, aux débouchés incertains.

Des filières cohérentes devraient être organisées entre les *baccalauréats* de technicien et les formations techniques supérieures, courtes et longues. Les IUT devraient accueillir davantage de bacheliers du technique et des formations nouvelles devraient être créées à leur intention, dans le cadre universitaire ou régional. Les formations courtes existantes devraient être revues avec soin, pour développer celles qui sont porteuses et réduire ou supprimer systématiquement celles qui ne sont plus adaptées. Le haut comité estime qu'il faudrait développer les possibilités, pour les titulaires d'un DUT ou d'un BTS, de reprendre des études par la formation continue, ce qui est une meilleure formule que de porter la formation des IUT à trois ans.

Il *souhaite qu'un effort soit fait pour favoriser l'accès des* jeunes filles dans les filières scientifiques et techniques et pour réduire les inégalités régionales. Ce dernier objectif suppose en par*ticulier un engagement plus déterminé des régions et une meilleure* coordination entre les différentes institutions (universités, IUT, lycées) pour implanter des formations post-baccalauréats dans les *villes non universitaires.*

F.-G.

(« Une autre approche de l'avenir ». Rapport no 2, octobre 1987, haut *comité éducation-économie, 107 rue de Grenelle, 75357 Paris.* Tél. : 45-50-12-60.)

Une école pour jeunes commerçants

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon vient de créer l'IFJC (Insititut de formation des jeunes commerçants). Pour les bacheliers désirant succéder à un membre de leur famille, à la tête d'un commerce, ou souhaitant s'orienter vers une activité commerciale indépendante.

(Chambre de commerce de Lyon, palais du commerce, 69289 Lyon Cedex.)

Vidéo à Rennes

Le service de formation continue de l'université de Rennes organise du 15 au 19 février un stage d'initiation à *la réalisation d'un journal vidéo* interne. Il s'adresse notamment à tous les professionnels de l'*information et de la communi*cation dans les entreprises, associations, services publics, *institutions et à ceux qui dési*rent s'initier à cette technique.

(Université de Haute-Bretagne, 6, avenue Gaston-Berger, Rennes 35043 Cedex.)

Questions-réponses

La Documentation française a créé une banque de données sur l'information politique, économique, sociale et administrative. Cette banque informe aussi *ses usagers sur les publications* de l'administration.

(*Documentation française*, 8, avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. : (1) 42-96-14-22.)

Economie

SOMMAIRE

Le déficit record du commerce extérieur américain

Les marchés groggy

(Suite de la première page.)

Les polémiques qui se poursuivent sur la façon de concrétiser l'accord de principe visant à réduire de 76 milliards de dollars en deux ans le déficit budgétaire n'inquiètent pas uniquement les marchés. Lors d'une réunion du « groupe de travail numéro trois » de l'OCDE, les 9 et 10 décembre à Paris, la délégation allemande n'a pas masqué son scepticisme en ironisant sur le *« cadeau de Noël »* américain qu'il conviendra de déballer avant d'en apprécier le contenu.

Mais au-delà des marchandages qui se poursuivront jusqu'à la réunion d'un « G 7 » pour déterminer à quel niveau il conviendra de stabiliser le dollar, en échange d'*efforts* de relance monétaire mais surtout budgétaire au Japon et en RFA, les contradictions de la situation actuelle paraissent chaque jour plus évidentes. Les décisions arrachées ces derniers mois aux principaux acteurs de la scène économique internationale vont dans le bon sens : un peu plus de rigueur à Washington, un peu moins à Tokyo et à Bonn ; des taux d'intérêt dont l'écart s'est creusé entre les deux côtés de l'Atlantique ; une évolution en volume des *échanges* plus *favora*bles aux Américains qu'aux Allemands et aux Japonais, réduisant lentement – trop lentement – les énormes déséquilibres existant entre les déficits des Etats-Unis et les excédents du Japon et de la RFA.

Autant de petits pas cohérents avec la politique à long terme sur laquelle les Sept sont d'accord pour stabiliser l'économie mondiale. Les choses se gâtent lorsqu'il s'agit de définir les mesures immédiates à prendre. Chacun, gardant précieusement par devers soi les quelques cartes maîtresses dont il dispose, renvoie la responsabilité d'une situation explosive sur le voisin.

Les Américains peuvent ainsi reprocher un long immobilisme aux Allemands. Ces derniers stigmatisent l'incohérence de la politique de Washington, qui reconnaît devoir réduire les déficits du budget et de la balance des comptes courants, autrement dit limiter le train de vie de l'Etat et des consommateurs, tout en prônant une croissance indispensable au bon déroulement de la campagne présidentielle.

Le dollar en baisse

Dollar exprimé en DM — Dollar exprimé en francs — Dollar exprimé en yens

Dollar en yens — Dollar en DM — Dollar en francs

219,14 yens — 1,8329 DM — 4,254 F — 1,629 DM — 5,54 F — 128,50 yens

● Au plus haut : *26 février 1985* 1 dollar = 260,85 yens = 3,47 DM = 10,614 F

● Accords du Plaza *(22 sept. 1985)* 1 dollar = 241,70 yens = 2,8862 DM = 8,799 F

● Accords du Louvre *(22 février 1987)* 1 dollar = 153 yens = 1,8313 DM = 6,102 F

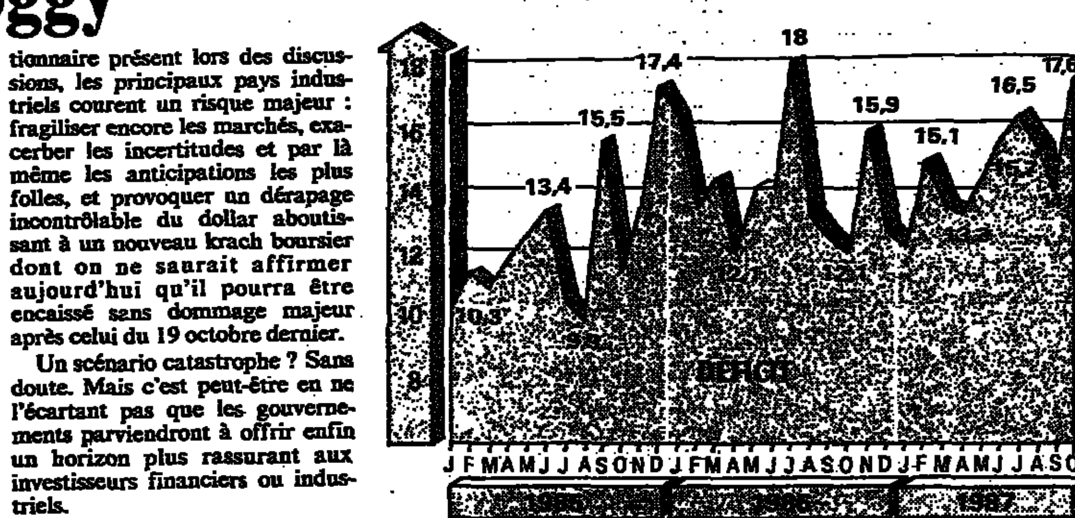
1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987

Le Japon, fort d'une vive croissance – sans doute près de 4 % durant l'année budgétaire 1987-1988 se terminant le 31 mars prochain – et décidé à la sauvegarder par les mesures budgétaires ou monétaires qui s'imposeront, peut se permettre une certaine réserve. Tel n'est pas le cas des Européens. L'évaluation des parités de pouvoir d'achat entre monnaies est un calcul délicat et toujours controversé. Mais l'impression prévaut, sur le Vieux Continent, que la baisse persistante du dollar constitue un défi majeur à sa compétitivité. Selon les experts, le dollar serait d'ores et déjà sous-évalué de 15 % à 25 % vis-à-vis de l'ECU. Un danger pour les exportateurs de la CEE mais aussi pour l'équilibre du système monétaire européen, régulièrement secoué lorsque le mark s'apprécie trop vivement vis-à-vis de la devise américaine.

Ces impératifs immédiats ou à plus longue échéance ont été discutés au château de la Muette. Chacun est conscient du danger de la situation. En rendant «peu lisible» la stratégie internationale, *comme le reconnaissait dans un* doux euphémisme un haut fonctionnaire présent lors des discussions, les principaux pays industriels courent un risque majeur : fragiliser encore les marchés, exacerber les incertitudes et par là même les anticipations les plus folles, et provoquer un dérapage incontrôlable du dollar aboutissant à un nouveau krach boursier dont on ne saurait affirmer aujourd'hui qu'il pourra être encaissé sans dommage majeur après celui du 19 octobre dernier.

Un scénario catastrophe ? Sans doute. Mais c'est peut-être en ne l'écartant pas que les gouvernements parviendront à offrir enfin un horizon plus rassurant aux investisseurs financiers ou industriels.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.



Source : département du commerce américain.

Aux États-Unis

Wall Street mortifié

NEW-YORK
de notre correspondant

« Les chiffres du mois d'octobre ne sont pas mauvais, ils sont effrayants. » Pour Jerry Jasinowski, analyste auprès de la *National Association of Manufacturers*, le plus grand syndicat patronal américain, l'augmentation de 25 % du déficit commercial est un *« défi au bon sens »*. Après avoir prévu, grâce à la baisse du dollar, un tassement naturel des importations, la communauté financière new-yorkaise se dit unanimement *« mortifiée »* par le chiffre du mois d'octobre : 17,63 milliards de dollars de différence entre les exportations et les importations.

« Tout ce que je peux dire, c'est que ce chiffre est contraire à toute logique, c'est un choc incompréhensible », ajoute Robert Brusca, analyste chez Nikko Securities. Le gouvernement, tout en admettant *« l'inconsistance »* de la situation, accuse les industriels américains : *« L'augmentation du déficit est due à l'incapacité des firmes américaines à affronter la concurrence étrangère »*, conclut le secrétaire au commerce, M. William Verity.

Certains analystes cherchent tout de même des explications raisonnées à un phénomène qui, sans aucun doute, ne relève pas du surnaturel. Plusieurs voix affirment que les importateurs, effrayés par la chute de la Bourse, ont probablement accéléré leur activité, afin de se prémunir contre les effets néfastes d'une telle détérioration. La plupart des hommes d'affaires ayant, dès le 19 octobre, conclu à une possible baisse du *dollar à court terme*, les *transferts* de marchandises et d'écritures ont été bouclés à la hâte – d'autant plus que le krach laissait prévoir une réaction brutale de la part du *Congrès, toujours enclin* à restreindre les importations. Cette logique ne pourra être vérifiée que dans un mois, lorsqu'on disposera du bilan de novembre. Une observation aide à accréditer cette thèse : le fret aérien a connu, en octobre, une augmentation très remarquée, allant jusqu'à 100 %, à l'aéroport de New-York. L'utilisation de l'avion au détriment des navires marchands indique, selon certains, que les importateurs sont pressés de remplir les entrepôts à la veille des fêtes de fin d'année...

Bien sûr, la nouvelle a secoué les marchés. Le dollar a, une fois de plus, percé un plancher historique face au yen : 129,85 à la clôture de Tokyo. En Europe, les banques centrales allemande, française et italienne, sont intervenues le jeudi 10 décembre, afin de freiner la chute du billet vert. A Chicago, l'or livrable en février a de nouveau approché la barre fatidique des 500 dollars l'once, terminant à 497,20. Et, à New-York, l'indice Dow Jones, après un départ en flèche au milieu de la matinée, a terminé la journée par une perte de 47 points, à 1855, réduisant ainsi tristement le gain de 135 points réalisé entre lundi et mercredi.

CHARLES LESCAUT.

A Paris

L'art de maquiller la Bourse

Le chaud et le froid ? Depuis le grand « krach » d'octobre, la Bourse de Paris connaît ce genre de phénomène climatique. Mais les écarts de températures qu'elle a eu à subir au cours de la séance du jeudi 10 décembre pourront *figurer dans le grand livre des* records. Tout avait été pourtant minutieusement préparé pour faire de ce 10 décembre une journée de fête. En début de matinée, M. Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, avait, au cours de son point presse, annoncé deux bonnes nouvelles pour le marché. Elles concernaient le CEA (compte d'épargne actions) et le PER (plan d'épargne retraite) (*le Monde* du 11 décembre). Le ministre de l'économie avait choisi son moment. Wall Street avait fini de boucler en fanfare sa troisième journée de hausse. A Paris, après neuf séances de baisse entrecoupées d'une toute petite pause, tout le monde attendait les *premiers rachats* des vendeurs à découvert : 13% de baisse en deux semaines ne se laissent pas passer. C'est le fameux « facteur technique ». Pour mettre toutes les chances de son côté, le ministre avait demandé aux investisseurs institutionnels, les « zinzins », de prêter main-forte.

Tout s'est passé comme prévu. En fin de matinée, l'indicateur instantané de tendance enregistrait une avance de 1,5%. A 12 h 30, au début de la séance principale, des agents des renseignements généraux (RG) patrouillaient sous les lambris pour s'assurer que le dispositif était bien en place. Jusqu'à la clôture à 14 h 30, le thermomètre du marché ne cessa de monter pour s'élever de 3,4%.

C'est à ce moment précis que tout bascula : grâce à l'informatique, la vie de la Bourse ne s'arrête pas à 14 h 30, elle se poursuit jusqu'à 17 heures avec le marché en continu. Or à 14 h 30, heure attendue de la publication à Washington des chiffres du commerce extérieur américain pour octobre, *la* nouvelle d'un déficit record tomba comme un couperet. Sous le choc, le dollar recula sur toutes les places et d'entrée de jeu Wall Street abandonnait 33 points. Rue Vivienne, l'indicateur instantané, lui, reperdait en vingt minutes tout le terrain gagné, pour virer à la baisse (– 1,5 %).

Mais, comme d'habitude, une demi-heure avant la fermeture, c'est-à-dire le gros des ventes passé, les «zinzins» ont commencé à racheter par lignes entières les cinquante valeurs composant l'indicateur. Ce manège dure depuis un mois. Il est commandé du haut de la Rue de Rivoli. Chaque «zinzin» a son lot de valeurs à tirer, la Caisse des dépôts prenant les plus importantes. Objectif : maquiller la Bourse pour qu'elle ne prenne pas une teinte trop cadavérique. Une consigne qu'il faudra suivre coûte que coûte jusqu'à la fin de l'année. Jeudi soir, les «zinzins» avaient une fois de plus rempli leur mission. Mais cela a encore été une *mauvaise* journée pour M. Balladur.

A. D.

Le poids des produits industriels

Le déficit record de 17,63 milliards de dollars enregistré en octobre par les Etats-Unis est décevant à plus d'un titre. Renchéries du fait de l'affaiblissement du dollar, les importations ont atteint le niveau record de 39,4 milliards de dollars, une hausse de 12,3 % sur un mois et de 14,9 % par rapport à octobre 1986. Les retombées – difficiles *à évaluer – du krach* boursier du 19 octobre n'avaient pu encore se faire sentir. Mais ces chiffres confirment un dynamisme de la consommation américaine qui préoccupe les tenants de plus de rigueur. Les exportations, pour leur part, ont été deux fois moins élevées que les achats de produits étrangers. De 21,8 milliards de dollars, elles enregistrent une *hausse insuffisante* pour empêcher les déficits de se creuser : 3,7 % en un mois et 11,2 % sur un an.

Ce décalage persistant est, pour une bonne part, dû à la baisse du dollar, qui alourdit les coûts des importations libellées en devise américaine et limite les recettes à l'exportation. Mais si *les économistes soulignent* à juste titre qu'en volume – c'est-à-dire sans tenir compte des prix et des taux de change – les ventes de produits manufacturés américains progressent au rythme annuel de 19 %, la structure des importations, en octobre, constitue un revers pour les Etats-Unis : de 29,3 milliards de dollars, ces achats de produits *manufacturés étrangers* sont supérieurs de près de 5 milliards à la moyenne mensuelle enregistrée depuis le début de l'année. Ils recouvrent en *outre* une très forte poussée – + 37 % – des importations d'automobiles ainsi qu'un haut niveau d'entrées d'habillement, de chaussures, de pièces détachées. Apparemment, les biens d'équipement, qui per*mettraient d'envisager un effort* d'investissement, n'ont pas joué un rôle majeur. Alors même que les Américains sont conscients, dans de nombreux secteurs, d'être à la limite de leur capacité de production et de risquer ainsi de manquer des commandes à l'exportation. Le pétrole et l'agriculture par contre sont stables.

Le cas est-il désespéré ?

Le Japon, dont l'excédent s'était amenuisé en septembre, au grand soulagement de Washington comme de Tokyo, accentue son avantage et enregistre un solde positif de 5,9 milliards de dollars. Le déficit américain double pratiquement avec la Communauté européenne, passant de 1,4 à 2,3 milliards de dollars en octobre. *Sur dix mois*, les pays qui concentrent près de 40 % du solde négatif des Etats-Unis – Canada, Brésil, Mexique, Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Hongkong – améliorent sensiblement leur position. Le cas américain est-il désespéré ? Tout le monde ne le pense pas. Habitués à jouer un coup d'avance, les investisseurs japonais, las d'investir dans des bons du Trésor américain, cherchent à diversifier leur portefeuille et commencent à acheter à Wall Street des actions... de compagnies exportatrices américaines.

F. Cr.

AUTOMOBILE

Le dynamisme du marché français se poursuit

Le marché automobile français est bien parti pour battre le record de 1982 (2,056 millions de voitures immatriculées) après l'annonce des résultats de novembre publiés par la Chambre syndicale des constructeurs automobiles. Avec 197 785 voitures immatriculées en novembre (+ 18,2 % sur novembre 1986), le total sur onze mois atteint 1 896 946 unités, soit une progression de 10,4 % par rapport aux onze premiers mois de 1986.

La part des étrangers s'est redressée en novembre à 36,6 % du marché grâce à une croissance plus forte que celle du marché (+ 24,9 %). Sur onze mois, leur part est cependant en recul par rapport à la même période de 1986, avec 36,1 % *contre* 36,9 %.

Automobiles Peugeot et automobiles Citroën sont les grands gagnants du mois de novembre, avec des progressions respectives de 45,8 % et 22 %, et des parts de marché de 22,9 % et 12,5 %. PSA progresse ainsi de 36,4 %, bénéficiant à plein de l'apport de la nouvelle Peugeot 405, du maintien des 205 et 309 Peugeot, et de la consolidation de la Citroën AX. Sur onze mois, le groupe privé atteint 33,4 % du marché.

En revanche, Renault enregistre, en novembre, une contre-performance avec un recul de 4,6 % et 27,9 % des immatriculations. Une évolution que le groupe nationalisé explique par la baisse sensible de R 9 et R 11, dans l'attente des nouvelles versions commercialisées le 1er décembre. Sur onze mois, Renault occupe 30,5 % du marché.

FAITS ET CHIFFRES

● **Accord de fusion Braniff-Pan Am.** – Les présidents des compagnies aériennes Pan Am et Braniff ont signé, le 9 décembre, un accord de *principe prevoyant la fusion* de leurs entreprises, à condition que le syndicat des employés de Pan Am consente des économies salariales de 200 millions de dollars par an. Le *capital* de la nouvelle compagnie serait réparti ainsi : 55 % pour les actionnaires de Pan Am, de 25 % à 32 % pour les actionnaires de Braniff, de 13 % à 20 % pour les employés de Pan Am.

● **British Airways fait de nouvelles propositions à British Caledonian.** – *Comme on pouvait s'y attendre*, British Airways a amélioré, le 10 décembre, le prix qu'elle propose pour racheter son challenger British Caledonian. En juillet dernier, elle en offrait 2,3 milliards de francs. Après l'effondrement boursier, elle ramenait le prix à 1,4 milliard de francs. Du coup, British Caledonian ouvrait à nouveau des discussions avec le scandinave SAS, au grand dam du gouvernement britannique.

La manœuvre a réussi : British Airways propose désormais 2 milliards de francs, prix minimum fixé par Sir Adam, le PDG de British Caledonian.

● **Une ligne Air France sur Paris-Philadelphie.** – Air France a rouvert, le 5 décembre, sa ligne *Paris-Philadelphie avec escale* à New-York, qui avait été fermée en novembre 1973. La capitale de la Pennsylvanie est la dixième escale aux Etats-Unis desservie par la compagnie aérienne à partir de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Air France, très attentive aux ambitions américaines d'UTA, cherche à consolider sa présence aux Etats-Unis en utilisant au maximum ses droits de trafic et en renforçant ses points d'ancrage. C'est ainsi qu'elle avait créé, fin 1986, les lignes San-Francisco et Miami et, début 1987, la ligne de Boston.

● **Le PDG d'Air France refuse les revendications des pilotes en grève.** – M. Jacques Friedman, président d'Air France, a adressé, le 10 décembre, un message à son personnel pour expliquer son refus de satisfaire les demandes de ses pilotes, en grève pour quatre jours, afin d'obtenir de 1 000 F à 2 000 F d'augmentation salariale pour les équipages de l'Airbus A-320 qui entrera en service en juin 1988. *«Chacun doit comprendre*, écrit-il, *que, compte tenu des niveaux de rémunération dont bénéficient les pilotes français, Air France ne peut envisager d'accepter de nouvelles augmentations (...) alors que la préparation de 1992 exige au contraire une réduction de l'ensemble de nos coûts de production, pour les adapter à ceux de nos concurrents européens les plus performants.»*

هكذا من الاصل

Économie

AFFAIRES

Doublant sa taille dans le textile

Chargeurs SA rachète Roudière

Le rachat par Chargeurs SA de 57,7 % de l'entreprise textile Roudière confirme la volonté de M. Jérôme Seydoux d'investir dans le textile, après sa tentative de rachat de Prouvost cet été.

LAVELANET (Ariège)
Correspondance

L'accord qu'il vient de réaliser avec la compagnie financière Matignon, en lui permettant de prendre le contrôle pour 73 millions de francs de 57,7 % du groupe Roudière, leader européen de tissus, draperies et lainages pour vêtements masculins et féminins, vient conforter la position de Chargeurs SA dans ce secteur. La transaction s'est faite sur la base de 205 F par action, soit environ une prime de 25 % sur sa cotation du 9 décembre. Chargeurs SA est disposé également à acquérir, jusqu'au 6 janvier, les actions Roudière qui lui seront présentées.

Une dizaine de filiales

La société réalisera en 1987 un chiffre d'affaires hors taxes d'environ 1,5 milliard de francs, dont plus de 50 % à l'exportation. Ses principales usines sont installées à Lavelanet, en Ariège, avec un effectif de trois mille personnes. Le groupe contrôle également une dizaine de filiales, à l'étranger et en France, dont la filature Soubrié et Lassalle, installée également à Lavelanet, et Masurel et Cie, filature de coton en Seine-Maritime.

Chargeurs SA, de son côté, réalise en 1987 dans le secteur textile un chiffre d'affaires hors taxes de 1,7 milliard de francs environ. Ses principaux intérêts dans ce secteur comprennent : La Lainière de Picardie, leader européen de l'entoilage, Delser, premier fabricant français de tissu sportswear pour l'habillement, ainsi que des usines de teinture et apprêts textiles à façon. En outre, Chargeurs SA a un intérêt d'environ 47 % dans Prouvost, leader mondial dans le négoce et le peignage de laine. S'il apparaît que ce regroupement permettra d'assurer des synergies, ses conséquences sur l'emploi ne sont pas connues. Pourtant, on reste optimiste en Ariège, car les investissements, grâce au plan textile ont été très importants.

P. P.

Nouvelle crise dans l'acier européen

200 000 sidérurgistes manifestent dans la Ruhr

BONN
de notre correspondant

La tension monte dans la Ruhr, après l'annonce par la direction de Krupp de la fermeture prochaine de l'aciérie de Duisbourg-Rheinhausen. Jeudi 10 décembre, plus de deux cent mille sidérurgistes de la région ont manifesté dans les principales villes du coeur sidérurgiste et minier de la RFA : Duisbourg, Essen, Bochum. Les manifestants ont bloqué pendant plusieurs heures les autoroutes, créant d'immenses embouteillages. Au début de la semaine, les sidérurgistes en colère avaient déjà envahi le siège social de la firme Krupp à Bochum, et mercredi ils avaient fait irruption dans la célèbre villa Hugel à Essen, ancienne demeure de la famille des fabricants de canons, où se réunissait le conseil d'administration de la société Krupp. Seuls les appels au calme du président de la confédération des syndicats ouest-allemands, M. Ernst Breit, parvenaient à calmer la fureur des ouvriers.

L'usine de Rheinhausen, qui produit des aciers profilés, emploie plus de cinq mille travailleurs. En juillet dernier, le comité d'entreprise de l'usine avait accepté un plan de réductions d'effectifs de deux mille personnes, seul moyen d'assurer la survie des trois aciéries Krupp de la région. La décision de fermeture de Rheinhausen a été ressentie comme une tromperie de la direction, qui, selon les syndicats, s'était engagée à maintenir l'activité de ce centre de production. Le déficit d'exploitation de Rheinhausen, est selon le conseil d'administration de la firme, trop important pour que l'on puisse encore envisager un sauvetage du site.

On estime, dans les milieux économiques et politiques ouest-allemands, que trente mille postes de travail devront être supprimés dans ce secteur d'ici à 1990, dans le cadre des réductions des capacités de production décidées au niveau de la Communauté européenne. Pour la Ruhr, déjà touchée par la crise du charbon, et pour la Sarre, cela signifie la mort de villes entières, vouées depuis le dix-neuvième siècle à la monoproduction de l'acier.

La situation dans ce secteur fait l'objet d'un âpre débat politique. L'opposition socialdémocrate reproche au gouvernement du chancelier Kohl d'avoir deux poids deux mesures : d'un coté on soutient l'agriculture à coups de subventions de la CEE, et de l'autre on fait valoir aux sidérurgistes que les «lois du marché» doivent jouer dans leur secteur. Le ministre du travail, M. Norbert Blüm (chrétien-démocrate) s'efforce d'inciter les autres industriels de la région à embaucher en priorité les ouvriers qui vont faire l'objet de mesures de licenciement collectif. Ainsi, l'usine Bayer de Leverkusen, près de Cologne s'est déclarée prête à engager cinq cents travailleurs de chez Krupp qui accepteraient de se reconvertir.

Cette crise de la sidérurgie ouest-allemande nourrit les critiques portées par les milieux d'affaires de RFA contre la Communauté européenne. Selon le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, les gouvernements successifs ont, par leur inaction, contribué à ce que des entreprises saines soient désavantagées par rapport à leurs concurrentes subventionnées en France, en Belgique et en Italie.

LUC ROSENZWEIG.

L'irresponsabilité

EN RFA, deux cent mille sidérurgistes descendent massivement dans la rue pour protester contre la fermeture d'une usine dans la Ruhr. En Italie, le groupe public Finsider affiche des pertes records pour les neuf premiers mois, qui le contraindront à réduire son capital. La crise de l'acier européen est loin d'être finie.

On comprend alors d'autant plus mal l'absence de courage politique des ministres européens, mardi 8 décembre, et leur peu d'empressement à prendre le problème des indispensables fermetures d'installations à bras-le-corps. Coincés entre des maîtres de forges souhaitant maintenir le contingentement de la production et une Commission européenne militant pour un retour au libre jeu du marché, ils ont tergiversé. Et la vraie question – quels outils arrêter dans les produits plats (plaques et tôles) – ne sera étudiée à fond que dans six mois.

On croit rêver quand on entend certains professionnels français contester l'ampleur des surcapacités actuelles. Tout ça parce que le mauvais fonctionnement de certains outils dans le monde ou des situations particulières ont fait repartir le marché et remonter les prix ces derniers mois.

Il est tout aussi surprenant de voir le très libéral ministre français de l'industrie, M. Madelin, plaider pour une sortie en douceur du régime actuel des quotas, pourtant fort dirigiste. On n'ose imaginer que cette attitude est dictée par le calendrier électoral en France : toute fermeture d'outil s'accompagne en effet de suppressions d'emplois. Les ministres de l'industrie n'auraient-ils pu, pour une fois, décider des restructurations à froid au lieu de prolonger un régime artificiel dont la sortie, le passé l'a démontré à maintes reprises, ne sera que plus douloureuse.

F. V.

● **RECTIFICATIF.** – La suppression des quotas pour l'acier européen de catégorie 1 devrait avoir lieu le 1er juillet 1988, et non le 1er janvier comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article intitulé «Les ministres se retrouveront le 22 décembre» (*le Monde* du 10 décembre). Pour les catégories 2 et 3, la Commission de la CEE envisagerait de les prolonger au-delà.

(Publicité)

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Déclarant d'utilité publique la réalisation du pont reliant le continent à l'ILE DE RÉ, des voies d'accès et du contournement Sud de la commune de RIVEDOUX-PLACE, et modifiant le plan d'occupation des sols de la commune de LA ROCHELLE

Le préfet, commissaire de la République du département de la Charente-Maritime, officier de la Légion d'honneur,

VU la délibération du Conseil Général du département de la Charente-Maritime, en date du 26 avril 1974, décidant le principe de la construction d'un pont reliant le CONTINENT à L'ILE DE RÉ.

VU la délibération du Conseil Général du département de la Charente-Maritime, en date du 10 juillet 1987, adoptant le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et demandant le lancement de cette enquête publique.

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment son article R. 11.1.

VU la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

VU le code de l'urbanisme, notamment son article L.123.8.

VU l'arrêté préfectoral nº 87.305 du 22 juillet 1987 prescrivant, du 17 août au 16 septembre 1987 inclus, l'enquête préalable, en vue de :

– la déclaration d'utilité publique du pont reliant le continent à l'ILE DE RÉ, de la réalisation des voies
– la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de LA ROCHELLE ;

VU les pièces attestant que l'avis d'enquête a été régulièrement inséré dans la presse, publié et affiché dans les communes intéressées.

VU le dossier soumis à l'enquête et les registres y afférents.

VU le rapport de la Commission d'Enquête déposé le 16 octobre 1987 et ses conclusions favorables.

VU le schéma directeur de LA ROCHELLE approuvé le 5 juillet 1979 par M. le Préfet de région.

VU le procès-verbal de clôture de la conférence mixte en date du 27 janvier 1986.

VU le plan d'occupation des sols de la commune de RIVEDOUX-PLAGE.

VU le plan d'occupation des sols de la commune de LA ROCHELLE.

VU le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 11 octobre 1987 rendant compte des travaux de l'ensemble des personnes publiques associées à la modification du plan d'occupation des sols de LA ROCHELLE.

VU l'avis du comité syndical de la région de LA ROCHELLE, en date du 9 novembre 1987.

VU le procès-verbal de la réunion de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages de la Charente-Maritime en date du 14 octobre 1987.

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un pont facilitera, en assurant une liaison permanente, les relations entre l'ILE DE RÉ et le CONTINENT.

CONSIDÉRANT que le coût de l'opération et les atteintes à la propriété ne sont pas excessifs eu égard à l'importance des intérêts en cause.

CONSIDÉRANT les mesures prises et les procédures engagées pour la protection de l'environnement dans l'Ile de Ré.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime :

ARRÊTE

Article 1er : Est déclarée d'utilité publique la réalisation du pont reliant le continent à l'ILE DE RÉ, des voies d'accès et du contournement Sud de la commune de RIVEDOUX-PLAGE suivant le plan général ci-annexé.

Article 2 : Le département de la Charente-Maritime ou son mandataire sont autorisés à acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les immeubles et droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération.

Article 3 : Les expropriations éventuellement nécessaires devront être effectuées dans un délai de cinq ans, à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté emporte approbation des nouvelles dispositions du plan d'occupation des sols de la commune de LA ROCHELLE, conformément aux documents d'Urbanisme annexés au présent arrêté.

Il sera procédé, conformément à l'article R. 123.36 du Code de l'Urbanisme, à la mise à jour du plan d'occupation des sols de LA ROCHELLE.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à la préfecture de la Charente-Maritime, au siège du conseil général – 2, rue de la Monnaie à LA ROCHELLE, – au siège du SIVOM de la région de LA ROCHELLE, dans les mairies de LA ROCHELLE et d'ARS-EN-RÉ, LE BOIS-PLAGE-EN RÉ, LA COUARDE, LA FLOTTE-EN-RÉ, LOIX-EN-RÉ, LES PORTES-EN-RÉ, RIVEDOUX-PLAGE, SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES, SAINTE-MARIE-DE-RÉ, SAINT-MARTIN-DE-RÉ, à la diligence de leur président ou maire.

Il sera, en outre, inséré au recueil des actes administratifs de la Charente-Maritime, et publié dans les journaux ci-après désignés : *Sud-Ouest, Le Phare-de-Ré, le Monde, le Figaro.*

Article 6 : Le plan général des opérations envisagées et le document d'urbanisme modifié pourront être consultés à la Préfecture de la Charente-Maritime – Direction de la réglementation – 4e bureau – à la Direction Départementale de l'Equipement – 5, rue de la Cloche à LA ROCHELLE – dans les bureaux du Conseil Général 2, rue de la Monnaie à LA ROCHELLE, dans les mairies de LA ROCHELLE et de RIVEDOUX-PLAGE et au siège du SIVOM de la région de LA ROCHELLE, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Article 7 ; Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime, le Président du SIVOM de la région de LA ROCHELLE, les Maires de RIVEDOUX-PLAGE et de LA ROCHELLE, l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Directeur Départemental de l'Equipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LA ROCHELLE, le 23 novembre 1987

Le préfet, commissaire de la République

Michel GILLARD

Social

Après les élections prud'homales

La fin des bastions

Existe-t-il encore des bastions syndicaux, des zones où une organisation est manifestement dominante? C'est la question qui se pose après les élections prud'homales comme après celles de 1983 pour le régime général de la Sécurité sociale.

La CGT domine encore dans *quelques zones, mais cette domination* est mise en question. En 1982, elle détenait la majorité absolue dans six départements. Il en reste cinq aujourd'hui. Mais alors qu'ils étaient concentrés sur le Limousin, le Roussillon et la Corse, ils sont aujourd'hui dispersés : Ariège, où la CGT atteint son maximum avec *63,65% des voix; Corrèze,* Haute-Vienne, Haute-Corse et Val-de-Marne (où la CGT a monté, passant cette année la barre des 50%).

Dans 47 départements (contre 51 en 1982), la CGT recueille entre 40% et 50% des voix : le pourcentage se situe souvent autour de 45-46%, ce qui montre la solidité de l'implantation cégétiste sur de grandes zones : le Nord, la région rhodanienne, le Sud-Ouest, le littoral méditerranéen, la petite *couronne parisienne, notamment.* Mais la couverture se craquèle un peu : le Nord, le Gers, l'Ain, la Corse du Sud font défection et globalement la CGT enregistre des pertes chez les ouvriers et les employés en Corse (12 points!) et en Languedoc-Roussillon (3,7 points). En revanche, elle monte dans des zones et des départements où elle était traditionnellement moins forte : Haute-Normandie, Auvergne (et notamment le Puy-de-Dôme), Alsace (et le Territoire-de-Belfort).

Les «bastions» de la CFDT étaient plus circonscrits, précisément à des régions où la CGT était plus faible : l'Ouest (en particulier en Bretagne), l'Est, en particulier l'Alsace et de Doubs), l'est du Massif central. Ces zones sont aujourd'hui un peu grignotées : à l'Ouest, la CFDT dépasse encore 40 % des voix en Vendée, et dans le Maine-et-Loire, mais elle a reculé dans le Morbihan (37,37 %), la Sarthe et la Mayenne (où elle glisse au-dessous de 30 % des voix). A l'Est, les deux départements alsaciens et le Doubs sont passés juste au-dessous de 30 %.

Parallèlement, les zones «creuses» où la CFDT restait au-*dessous de 20 % des voix s'élargissent*, de 30 à 34 départements. A l'Aquitaine, au Languedoc (sauf l'Aude), la Côte d'Azur, le Limousin et une bande au centre de la France, du Poitou à la Champagne, s'ajoutent notamment aujourd'hui la Somme, l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Marne, ainsi que le Tarn-et-Garonne.

En revanche, la «carte» de FO devient de plus en plus homogène *avec le renforcement de la centrale.* Les départements où elle recueille 20 % à 30 % des voix sont passés de 38 à 62. A une large bande allant de la Normandie au Sud-Ouest, à la Champagne-Ardenne et à la Provence-Côte d'Azur, se sont ajoutés des départements du Limousin (Creuse, Corrèze), du Languedoc-Roussillon (Pyrénées-Orientales, Hérault), de Bretagne (Ille-et-Vilaine, Morbihan), des Pays de Loire (Vendée, Maine-et-Loire), de l'Est (Haute-Marne, Meuse, Aube), du Sud-Ouest (Lot, Gers, Aveyron, Tarn), comme du Nord-Pas-de-Calais. Ainsi FO *devient-elle la centrale dont* l'audience est la plus équitablement répartie sur l'ensemble de la France.

GUY HERZLICH.

Le taux d'abstention a été supérieur à 50 % *dans quarante-huit départements*

plus de 60%
de 50 à 60%
de 40 à 50%
de 30 à 40%

La carte ci-dessus illustre le taux d'abstention par département dans le collège salariés, aux élections prud'homales du 9 décembre, pour l'ensemble des sections.

● **La grève continue à la Banque de France.** — Après l'échec de l'entretien qui a eu lieu le 10 décembre entre des représentants du ministre des finances et les grévistes de la Banque de France, le mouvement de grève avec occupation a été reconduit pour le onzième jour. Une manifestation de trois mille personnes environ à laquelle participaient des délégations des syndicats des banques et du ministère des finances avaient accompagné les membres de l'intersyndicale (Autonomes, CFTC-FO, CFDT, CGT). Les grévistes (60 % des salariés du siège parisien, le 9 décembre, selon les organisateurs) *réclament* les mêmes *augmentations* de salaires que la fonction publique et la redéfinition des missions de la banque, compte tenu de l'introduction des nouvelles technologies.

Sombre journée pour la CGC

Pour la confédération de M. Paul Marchelli, le 9 décembre 1987, jour des élections prud'homales, peut être assimilé à un mercredi noir. Non seulement la CGC a reculé de 2,21 points dans l'ensemble du collège salariés par rapport à 1982, *mais* elle a enregistré une chute de 12 points dans la section encadrement, là où elle avait l'ambition de devenir majoritaire face aux confédérations de salariés.

Une analyse plus affinée des résultats de la section encadrement montre que la CGC a reculé dans toutes les régions. Il n'y a pas une seule exception. Sa régression la plus faible est en Corse (– *4,49 points*), la plus forte en Champagne-Ardenne *(– 13,9 points).*

Globalement, cette chute a profité à toutes les autres confédérations, mais leurs gains respectifs dans la section encadrement sont de dimension très *inégale* : + 1,61 point pour la CGT, + 1,67 pour la CFTC, + 3,8 pour la CFDT, *qui* siège à *la deuxième place, et + 4,66* pour FO. Longtemps méprisées par M. Marchelli qui les traitait comme des amicales, les unions de cadres rattachées à des confédérations pavoisent.

Dans les départements, le rapport des forces est également profondément modifié au sein de *la section encadrement*. Certes, la CGC demeure en tête dans 77 départements sur 96 contre 11 pour la CFDT, 3 pour la CGT, 3 pour la CFTC et 2 pour FO. Mais elle n'a obtenu les voix de plus de 30 % des exprimés, donc d'un tiers des membres de l'encadrement non abstentionnistes, que dans cinquante départements, soit un peu plus de la moitié. Elle ne dépasse les 35 % que dans dix-sept départements, avec quelques zones de force comme le Doubs (38,04 %), la Marne (38,67 %), la Saône-et-Loire (38,69 %) et, surtout, le Territoire-de-Belfort.

Dans le fief de M. Chevènement, elle obtient son meilleur score : 46,63 %. A Paris même, elle ne fait, au contraire, qu'un score modeste – 23,73 % – *qui rend son influence d'autant* plus limitée que 64,91 % des cadres inscrits se sont abstenus.

On n'a pas fini d'analyser ces résultats à la CGC. Pour M. Marchelli qui en attribue la responsabilité à la vague d'abstentions, cet échec pourrait sonner l'heure des révisions déchirantes.

M. N.

M. Delors : « les Américains n'échapperont pas à une phase d'austérité »

(Suite de la première page.)

» Je pense que la RFA doit comprendre qu'avec ce qu'on appelle le «set aside», c'est-à-dire la mise en jachère des terres, les aides au revenu et la priorité donnée au développement du monde rural, elle disposera des moyens qui lui sont nécessaires pour maintenir là où elle le souhaite des exploitations agricoles. Cela étant, un effort de clarification entre la RFA et la Commission est sans doute nécessaire.

– Un compromis sur les fonds structurels, c'est-à-dire sur l'aide aux régions pauvres est-il possible ?

– Il ne peut y avoir de compromis que si l'on est d'accord sur la philosophie de l'Acte unique. Que veut-on ? Réaliser un grand marché sans frontières en distribuant chaque année un chèque aux pays les moins riches ? Ou bien faut-il développer les politiques *communes d'une manière raisonnable* afin de parvenir à la convergence progressive des économies qui seule garantira que tout le monde pourra profiter du grand marché ? C'est l'optique de la commission. Si l'on est d'accord, on doit admettre qu'un montant minimal de ressources est nécessaire pour que ces politiques aient l'impact désiré.

– Sur ce terrain de la solidarité entre pays pauvres et pays riches, y a-t-il eu rapprochement à Copenhague ?

– *Non, parce qu'on a, en fait, parlé* uniquement de sous. Et puis, certaines délégations avaient le sentiment que, puisqu'on n'était d'accord ni sur l'agriculture ni sur le montant des ressources affectées à la Communauté, il était inutile de faire un pas vers les autres.

– Comment faire pour concrétiser d'autres propositions visant à relancer l'activité économique de la CEE ?

– Les événements qui se sont produits depuis deux mois vont avoir un impact inflationniste important. L'Europe aurait dû s'engager dans l'action à Copenhague, s'entendre pour réaliser l'Acte unique, accélérer la réalisation du grand marché et prendre des mesures pour lutter contre l'attentisme, à certains égards, compréhensible, des entreprises. Parmi ces mesures, puisque l'épargne est abondante, j'ai proposé et je propose encore de mobiliser une partie de cette épargne à hauteur de 0,5 % du PNB, soit environ 18 milliards d'ECU pour donner un signe aux entreprises. C'est l'incitation aux investissements privés, mais aussi celle aux investissements publics qui sont nécessaires pour assurer l'avenir.

– Vous parlez souvent de la nécessité d'une défense européenne. Cela reste un propos vague. Que proposez-vous ?

– Deux propositions. Poursuivre et approfondir *les études au sein* de l'UEO, cela pour la dimension purement stratégique, mais aussi au niveau de la Communauté, mener une action politique en se situant comme une *entité indépendante et maîtresse de ses* décisions dans l'évolution des rapports Est-Ouest. Pour faire une bonne politique de défense, il faut faire une bonne politique d'ensemble. Tout est lié, l'important, c'est que l'Europe se manifeste.

– Vous faites allusion à votre suggestion de réunir un sommet des Douze consacré aux relations Est-Ouest ?

– En effet. Je pense que c'est toujours d'actualité.

– Croyez-vous – après l'élection présidentielle en France, – à un regroupement au centre ?

– Chacun connaît mes opinions et je n'ai jamais mis mon drapeau dans ma poche. Pour qui me connaît, je n'ai jamais fait d'offres de service à personne et ne suis pas prêt d'en faire. Mais, à travers des questions en forme de jeu et à travers une parabole un peu piquante, je le reconnais, j'ai voulu indiquer qu'au lendemain de l'élection, pour faire face aux défis qui sont ceux de la France, le président de la République élu devra absolument rechercher l'appui effectif du plus grand *nombre de Français.* Cette *conception* va bien au-delà d'un certain accord entre les formations politiques. Elle concerne les citoyens.

– N'est-ce pas là un point de vue assez voisin de celui que développe M. Valéry Giscard-d'Estaing ?

– C'est vrai, mais je vous le dis, pour respecter les citoyens, il faut affirmer cette différence, mais ne pas avoir honte de ces convergences.

– Comment avez-vous réagi aux critiques des socialistes ?

– Le premier secrétaire du parti socialiste a indiqué clairement mais amicalement la position du PS. Je n'ai rien à ajouter. Le reste sera pour les débats internes à mon parti lorsque le temps sera venu. »

Propos recueillis par
PHILIPPE LEMAITRE.

Banques

Propositions d'experts internationaux sur la solvabilité des établissements financiers

Le comité Cooke de la Banque des règlements internationaux (BRI), chargé d'harmoniser les ratios de solvabilité des banques, propose une norme minimale commune de 8 % pour le ratio fonds propres actifs, qui pourrait être atteint à la fin de 1972, selon un document consultatif publié jeudi 10 décembre par la Banque de France.

Deux pays non nommés du groupe des Dix n'ont pas soucrit à ce chiffre en soulignant qu'ils voulaient attendre les résultats des consultations avec leurs banques respectives.

L'un de ces pays est très probablement la France. En effet, dans une note de présentation, la Banque de France affirme que le rapport du Comité Cooke ne constitue qu'un document consultatif, *« dont le contenu ne sera définitivement approuvé par les gouverneurs du groupe des Dix qu'à l'issue de la période de concertation (fin juin 1988) ».*

Le comité des règles et pratiques de contrôle bancaire, baptisé comité Cooke du nom de son président, Christopher Cooke, sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre, travaillait depuis des mois dans une stricte confidentialité en se réunissant régulièrement au siège de la BRI à Bâle. Son objectif était de débroussailler le maquis des réglementations nationales en matière de normes de surveillance bancaire et de proposer des règles de compromis, afin d'instaurer un minimum d'harmonisation.

Dans son document consultatif, le Comité propose de définir très précisément les deux termes du ratio de solvabilité qui sont les fonds propres au numérateur, et les actifs au dénominateur.

Pour les fonds propres, le Comité propose de les composer des fonds propres *stricto sensu* (capital social libéré + réserves publiées) pour 50 %, et pour les 50 % restants de fonds propres complémentaires composés des réserves occultes, des réserves de réévaluation, de certaines provisions générales, d'instruments hybrides de dette et de capital (titres participatifs en France ou Genusscheine en RFA).

L'inclusion des provisions générales (à la condition expresse qu'elles ne soient pas affectées à des actifs spécifiques) devrait être bien accueillie par les banques françaises qui n'ont cessé de réclamer leur prise en compte. Si elles sont relativement sous-capitalisées, les banques *françaises sont en effet pourvues* de très importantes provisions.

Pour les actifs, le Comité a estimé *« de la plus haute importance »* de recenser les hors-bilan. Selon leur degré de risque, les activités hors-bilan seront affectées d'un coefficient.

Afin de mieux harmoniser les actifs, *le Comité* propose également une pondération sur l'ensemble des crédits en fonction de leur qualité et de leur origine (domestique ou étrangère).

Le Comité Cooke souhaiterait imposer ses normes à l'ensemble des membres du G10 (qui sont en fait 11 : Etats-Unis, Japon, RFA, France, *Grande-Bretagne, Italie,* Canada, Pays-Bas, Belgique, Suède et Suisse) d'ici à la fin de 1992. Ce comité propose pour 1990 une norme transitoire de 7,25 %. A court terme, il estime que les banques sous-capitalisées devraient rapidement viser un objectif de 5 %. De plus, le montant observé au départ (fin 1987) constituera un minimum irréversible.

ues

ts internationaux
abilité
ats financiers

LA VRAIE VALEUR D'UNE ACTION, C'EST LA SANTÉ DE L'ENTREPRISE.

La Vie Française nouvelle formule.
Chez votre marchand de journaux à partir de vendredi.



Groupe Expansion

Marchés financiers

La restructuration des charges d'agents de change

La City à Paris

Dans le cadre de la réforme de la *Bourse* qui prévoit l'ouverture progressive d'ici à 1990 du capital des charges d'agents de change à des établissements financiers français et étrangers, quatre nouveaux projets viennent d'être annoncés : l'entrée à hauteur de 25 % des AGF chez Oddo, l'arrivée de la Banque de l'Union européenne chez Magnin Cordelle, dont elle détiendra à terme 75 % du capital, le rachat intégral de Schelcher Dumont Prince d'ici à trois ans par la Compagnie parisienne de réescompte (CPR) et l'association du britannique Barclays de Zoet Wedd (BZW) avec Puget SA.

Ces alliances portent à dix-huit le nombre de projets. D'autres devraient encore être annoncés dans les jours prochains, notamment le rapprochement entre la BIAO et JL Champeil. Au total, une vingtaine de charges sur les soixante françaises dont quarante-cinq à Paris, auront déclaré leurs intentions. Les dernières associations représentent chacune une stratégie différente. Volonté d'indépendance pour Oddo, qui cependant renforce ses fonds propres en ouvrant 35 % de *son capital. Les AGF, via* la Banque générale du Phénix souscrivent à hauteur de 25 % ; les 10 % restants étant réservés à deux investisseurs institutionnels. La direction et les cadres actuels de la charge gardent donc le contrôle de leurs sociétés de Bourse.

A l'inverse, la charge Schelcher Dumont Prince sera acquise totalement par la CPR. L'association de ces deux établissements renforcera les fonds propres qui atteindront 1,3 milliard de francs. L'arrivée de la BUE à hauteur de 75 % chez Magnin Cordelle devrait permettre de développer dans un « *esprit de partenariat* » l'activité de la charge auprès de la clientèle institutionnelle en bénéficiant de l'équipe d'analystes de la banque.

Enfin et surtout, le rapprochement de la firme de courtage Barclays de Zoete Wedd avec Puget SA marque l'intérêt des Britanniques pour le « Big Bang » français. Sur cinq projets de rachats de charge par des établissements étrangers, trois d'entre eux proviennent de firmes britanniques. Après les courtiers James Capel, Warburg Securities, c'est au tour d'une filiale de la Barclays de se rapprocher d'un agent français. Il précède de peu la National Westminster Bank, qui devrait déclarer prochainement ses intentions ainsi que Kleinwort Benson. BZW va donc prendre 70 % du capital de Puget, 10 % seront acquis par des firmes françaises tandis que les 20 % seront gardés par la direction et le personnel de la charge.

DOMINIQUE GALLOIS.

Le Groupement des cartes bancaires menace de radier les banques « complices » d'Intermarché et des centres Leclerc

La réplique du Groupement des cartes bancaires à la fronde d'Intermarché (qui facture à ses clients porteurs de cartes la commission prélevée par la banque) et surtout des centres Leclerc (qui mettent en place un système court-circuitant les banques) ne se sera pas fait attendre.

L'administrateur de ce Groupement, M. Raoul Bellanger, menace de « *sanctions* » les banques « *complices* » des groupes distributeurs : celles-ci pourraient être radiées du Groupement, ce qui leur interdirait de signer avec des commerçants des contrats d'affiliation au réseau « *Carte bancaire* ».

• **BP : le gouvernement retire le « filet de sécurité ».** – Le sauvetage de la privatisation de BP ne sera pas prolongé au-delà du 6 janvier, a indiqué le Trésor britannique. La Banque d'Angleterre s'était engagée à racheter 70 pence les titres mis en *vente par l'Etat à 120 pence*, mais dont le cours, avec le krach boursier, était tombé (il cotait 71,5 pence le jeudi 10 décembre). Les financiers craignent que le retrait de ce filet de sécurité ne fasse chuter le titre en *deçà du seuil.*

NEW-YORK, 10 déc. ↓

Forte baisse

L'annonce d'un déficit commercial record pour le mois d'octobre a pris Wall Street, comme les autres places, à contre-pied. Surpris par l'ampleur du gouffre, le marché américain a replongé. Vingt minutes après l'ouverture, l'indice des industrielles accusait déjà *49 points de baisse. Par la suite*, des rachats du découvert parvinrent à combler l'écart. Mais ils ne durèrent pas. Le Dow retomba lourdement, et, à la clôture, il s'établissait à 1 855,44 (– 47,08 points). Le bilan de la séance a été tout aussi mauvais que ce résultat. Sur 1 978 valeurs traitées, 1 088 ont baissé, 500 ont monté et 390 n'ont pas varié.

Le pire, cependant, paraît avoir été évité. Rien de comparable avec la journée noire du 19 octobre dernier et les suivantes. Même l'activité a été relativement modérée, avec 190,26 millions de titres échangés, contre 231,43 millions. Les professionnels, qui tendaient le dos, ont été plutôt rassurés. Il semble bien que le phénomène de fait accompli ait joué. En plus, comme le faisait remarquer un banquier, si la surprise a été désagréable, l'analyse démontre qu'« *ironiquement le déficit s'est aggravé parce que l'activité économique a été plus forte cet automne aux Etats-Unis* ».

VALEURS	Cours du 9 déc.	Cours du 10 déc.
Alcoa	46	44 5/8
Allegis (ex-UAL)	70	68 1/2
A.T.T.	28 5/8	27 1/8
Boeing	35 1/2	36
Chase Manhattan Bank	22 7/8	22 5/8
Du Pont de Nemours	81 1/4	81
Eastman Kodak	47 7/8	41 1/8
Exxon	39 1/2	38
Ford	75 3/4	73 1/4
General Electric	43 7/8	42 3/4
General Motors	59 5/8	57 5/8
Goodyear	53 3/4	54 5/8
I.B.M.	113 7/8	110 7/8
I.T.T.	45 7/8	44
Mobil Oil	37 7/8	36 7/8
Pfizer	44 3/8	42 1/8
Schlumberger	29 3/4	29 1/4
Texaco	32 3/4	31 7/8
Union Carbide	20 1/8	20 1/2
U.S.X.	30 1/8	30 1/8
Westinghouse	46 5/8	45 1/2
Xerox Corp.	54 1/8	54

PARIS, 11 décembre =

Ho ! hisse !

« Exercer ce métier est devenu une grande souffrance », soupirait un gestionnaire désabusé, au lendemain de la journée mouvementée de jeudi. Tous s'attendaient à une chute impressionnante de Wall Street, puis de Tokyo, qui aurait conduit à un « vendredi noir » à Paris. Les reculs, certes appréciables, de ces deux places internationales n'ont pas provoqué de cataclysme... Et pour cause. Les gendarmes veillent et achètent les titres pour éviter de trop grands replis. « Le ministre des finances aurait demandé aux investisseurs institutionnels de tenir les actions composant l'indice à tout prix jusqu'à la fin de l'année », entendait-on sous les lambris. L'indicateur de tendance oscillait donc aux alentours de + 0,2 %, après avoir perdu en matinée plus de 1 %. Les échanges, cependant, restaient assez limités. Toutefois, certains investisseurs n'hésitaient pas à acheter quelques « blue chips », littéralement massacrées, jeudi, après l'annonce du déficit commercial américain. Des actions comme Thomson CSF, Peugeot et Lafarge figuraient parmi les plus fortes progressions.

Eurotunnel continuait de s'enfoncer. Cette « valeur de père de famille » vendue à 35 F, descendait jusqu'à 20 F vendredi pour *se stabiliser aux alentours de* 25,50 F.

Mais la véritable descente aux enfers se déroulait sur le MATIF. Traumatisés par la chute du dollar, par les risques d'inflation et de hausse des *taux d'intérêt*, les jeunes « traders » étaient violemment éprouvés. Le contrat de septembre 1988 perdait jusqu'à 1,9 %. L'adoption par le Sénat américain d'une hausse de 23 milliards de dollars des impôts et taxes en deux ans ne les a pas réconfortés.

Signe des temps, l'or continue de monter.

LONDRES, 10 déc. ↓

Revirement

La publication du déficit commercial américain record aux Etats-Unis en octobre a provoqué un revirement spectaculaire de la tendance, le jeudi 10 décembre, au Stock Exchange. L'indice FT enregistrait, à la suite de l'annonce, une perte de 34,3 points. Toutefois, la perte à l'issue de la séance était ramenée à 12,6 points, l'indice clôturant à 1 285. Le volume des transactions a augmenté à 25 469, contre 21 136 mercredi. Tout comme à Paris, l'action Eurotunnel pour son entrée en Bourse a enregistré *une forte baisse. Elle a perdu* près de 28 % par rapport à son prix d'émission. British Airways relevait, quant à elle, son offre d'achat sur l'ensemble des titres de la compagnie aérienne British Caledonian.

Durant la séance, le groupe de distribution House of Fraser, qui détient notamment le grand magasin Harrod's, annonçait avoir acquis 10 % de Sears, qui contrôle une chaîne de magasins dont Selfridge's. La direction de Sears estime qu'il s'agit d'un investissement à long terme, qui n'annonce pas une tentative d'OPA sur le groupe. De nombreuses sociétés publiaient leurs résultats. Parmi elles, la baisse de 35 % du bénéfice imposable du constructeur d'hélicoptères Westland pour l'exercice terminé fin septembre 1987. On notait également la hausse de 40,5 % du résultat imposable au premier semestre de Pilkington, un des principaux fabricants de verre.

TOKYO, 11 déc. ↓

Un repli limité

A Tokyo, comme sur les autres places, l'annonce d'un déficit commercial record aux Etats-Unis pour octobre a fait, vendredi 11 décembre, l'effet d'une douche glacée. Mais le Kabuto-Cho a quand même beaucoup mieux résisté que le dollar, effondré à 128,75 yens (– 2,55 %). Certes, dès l'ouverture, le marché nippon décrochait de 216,10 points d'un coup. Mais l'écart ne devait guère se creuser par la suite. En clôture, l'indice Nikkei s'établissait à 23 035,81, soit à 245,03 points (– 1,05 %) en dessous de son niveau précédent.

D'une façon générale, l'activité a été relativement faible, témoignant que les investisseurs avaient gardé leur sang-froid. Mais combien de temps ? Maintenant que le dollar est tombé en dessous *de la barre des 130 yens, beaucoup* craignent que plus rien ne l'empêchera de tomber plus bas encore.

Les actions des entreprises exerçant une forte activité à l'exportation ont été les plus touchées.

VALEURS	Cours du 10 déc.	Cours du 11 déc.
Akai	462	437
Bridgestone	1 260	1 240
Canon	963	925
Fuji Bank	3 120	3 120
Honda Motors	1 300	1 270
Matsushita Electric	2 140	2 070
Mitsubishi Heavy	615	603
Sony Corp.	5 130	4 930
Toyota Motors	1 870	1 810

FAITS ET RÉSULTATS

• **Schlumberger va racheter jusqu'à 7 % de son capital en Bourse.** – Le conseil d'administration du groupe Schlumberger (services pétroliers) a autorisé, le 10 décembre, la société à racheter jusqu'à 20 millions de ses actions en Bourse, soit environ 7 % de son capital. Selon un porte-parole, cette décision « *démontre un certain optimisme pour les résultats à venir de la firme* ». La réglementation américaine prévoit, en effet, que les sociétés puissent racheter leurs titres pour ensuite les annuler et augmenter d'autant la valeur de chaque action et le dividende qui lui est lié.

• **Harwanne prend le contrôle d'une société foncière la Focep.** – La société suisse Harwanne, qui contrôle déjà La Continentale d'entreprises, les Kaolins du Morbihan et la Saigmag, vient d'acquérir la quasi-intégralité (93,37 %) du capital de la Focep (Compagnie foncière du château d'eau de Paris). Cette firme, cotée au comptant, dispose de 55 853 mètres carrés utiles *implantés essentiellement* à Paris.

• **Pechiney : pas d'émission dans l'immédiat.** – Le conseil de Pechiney, producteur nationalisé d'aluminium, n'a finalement pris aucune décision pour augmenter ses fonds propres. La crise boursière compromet l'exercice des bons de souscription de certificats d'investissement privilégiés (CIP), qui viennent à échéance le 31 décembre et devraient rapporter 930 millions de francs au groupe. La COB ayant refusé le report de l'échéance, les dirigeants de Pechiney avaient envisagé de nouvelles émissions de CIP ou de bons (*le Monde* du 24 novembre). Aucune solution n'a été retenue pour l'heure. Pechiney étudiera de nouveau la question lorsque le marché financier aura retrouvé une certaine stabilité et si un projet d'acquisition exige de nouveaux capitaux.

• **Grand Metropolitan convoite Martell.** – Le groupe britannique Grand Metropolitan, qui avait acquis l'été dernier 10 % du capital de Martell, prend goût aux spiritueux français. Il vient de demander au ministère de l'économie l'autorisation d'absorber jusqu'à 20 % du capital du célèbre producteur de cognac. Le principe d'une telle opération aurait déjà reçu l'aval de la famille Martell, qui contrôle la société. En juillet, la filiale de Grand Metropolitan IDV (International Distillers and Vinters) et Martell ont déjà uni leurs réseaux de distribution. Touché par la baisse du dollar, affaibli par une diversification ratée dans les parfums, Martell paraît tenté par une alliance avec le groupe britannique, qui détient de solides positions dans les spiritueux (whisky, vodka Smirnoff) et l'hôtellerie de luxe (palaces Intercontinental).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1155	921 o	Metallurg. Minière	95	96
Alain Manoukian	188 20	190 70	Métrologie Internat.	273 50	272 50
Arnault & Associés	400	400	Métroservice	124	124
Asystel	210	215	M.M.B.M.	425	430
B.A.C.	450	450	Molex	148 20	150
B. Demachy & Assoc.	*355*	*351*	Navale-Delmas	515	525
B.I.C.M.	675	680	Olivetti-Logabax	260	280
B.I.P.	410	405	Ors. Gest.Fin.	319	315
Bolloré Technologies	665	659	Petit Bateau	180	....
Buitoni	551	560	Petrofigaz	312	330
Câbles de Lyon	660	670	*Pier Import*	*150*	*146*
Calberson	500	470	Presbourg (C. In. & Fin.)	100	100
Canal Plus	349	350	Rezal	690	685
Cardif	870	870	St-Gobain Emballage	920	900
C.D.M.E.	715	705	St-Honoré Matignon	131	131
C. Equip. Elect.	289 50	289 50	S.C.G.P.M.	180	157 50 o
C.E.G.I.D.	482	472	Segin	257	247
C.E.G.E.P.	155	150	Seme-Metra	343 90	335
C.E.P.-Communication	805	800	S.E.P.	699	657
C.G.I. Informatique	406	402	S.E.P.R.	920	920
Ciments d'Origny	337 50	339	Sligos	900	905
C.M.L.M.	250	247	S.M.T.Goupil	189	189
Concept	200	202	Sodinforg	480	500
Conforama	535	515	Sofibus	355	355
Dalsa	161	161	Sopra	375	353
Dauphin O.T.A.	*2845*	*2850*	TF 1	185	180
Devanlay	1170	1180	Union Financ. de Fr.	476	476
Deville	681	685	Valeurs de France	287	....
Drouot-Ob. convert.	....	....			
Editions Belfond	114	110			
Elect. S. Dassault	318	318			
Elysées Investiss.	14 20	14 20			
Expand	390	400			
Filipacchi	330	330			
Guintoli	468	469			
Guy Degrenne	761	....			
I.C.C.	203	206			
IDIA	128	129			
I.G.F.	*95*	*100*			
IN2	102	95 o			
Int. Metal Service	144	144			
La Commande Electro.	203	203			
Le gd livre du mois	177	175			
Loca Investissement	247 50	....			
Locamic	175	176			
Marotan	*254 40*	*244 30*			
Marlin Immobilier	252	252			

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES

le 10-12-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1200	7	58	165	225	170	180	180	220
Paribas	320	1,50	30	42	–	24	41	–	–
Peugeot	1100	5	63	120	–	*265*	210	–	–
Thomson-CSF	920	1	40	80	–	–	–	–	–
Elf-Aquitaine	280	2,80	10,4	30	–	32,5	42,9	–	–
Midi	920	95	188	–	–	10	80	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 déc. 1987

Nombre de contrats : 67 474

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	98,70	97,30	96,70	97,25
Précédent	99	97,60	96,85	96,50

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,54 F ↓

Après l'annonce d'un déficit commercial américain record, le dollar a brûlé les doigts à tous ses détenteurs. A la veille du week-end, la devise américaine, déjà malmenée dans l'après-midi de jeudi, a poursuivi son plongeon, pour coter 5,54275 F (– 1,68 %), contre 5,6375 F et 1,6315 DM (– 1,85 %). Les marchés ont été très nerveux.

FRANCFORT	10 déc.	11 déc.
Dollar (en DM)	1,6617	1,6315
TOKYO	**10 déc.**	**11 déc.**
Dollar (en yens)	132,18	128,75

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (11 déc.)	8 1/4-8 5/16 %
New-York (10 déc.)	6 3/4-6 13/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	9 déc.	10 déc.
Valeurs françaises	69,9	69,4
Valeurs étrangères	96,1	96,1

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	274,1	277,4

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	9 déc.	10 déc.
Industrielles	1902,52	1855,44

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	8 déc.	9 déc.
Industrielles	1 297,68	1 285
Mines d'or	324,8	324,3
Fonds d'Etat	89,17	88,94

TOKYO

	10 déc.	11 déc.
Nikkei Dow Jones	23280,84	23035,81
Indice général	1879,21	1857,23

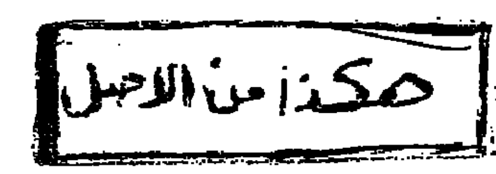
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,5460	5,5490	– 15		+ 5	+ 35	+ 125	+ 205
$ can.	4,2498	4,2554	– 28	– 10	– 55	– 22	– 128	– 51
Yen (100)	4,3026	4,3082	+ 139	+ 158	+ 276	+ 310	+ 894	+ 973
DM	3,3993	3,4026	+ 116	+ 136	+ 261	+ 291	+ 813	+ 896
Florin	3,0218	3,0251	+ 91	+ 103	+ 185	+ 207	+ 578	+ 634
FB (100)	16,1268	16,1590	+ 177	+ 259	+ 400	+ 560	+ 1357	+ 1786
FS	4,1715	4,1769	+ 137	+ 164	+ 304	+ 358	+ 977	+ 1090
L (1 000)	4,6006	4,6069	– 98	– 67	– 205	– 152	– 621	– 520
£	10,1880	10,1991			– 46	+ 20	– 37	+ 137

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 5/8	6 7/8	8 3/8	8 1/2	8 1/8	8 1/4	8 1/8	8 1/4
DM	3	3 1/4	3 3/4	3 7/8	3 11/16	3 13/16	3 3/4	3 7/8
Florin	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16	4 11/16	4 13/16
F.B. (100)	6 1/4	6 3/4	6 9/16	6 15/16	6 5/8	7	6 3/4	7 1/8
F.S.	0 1/8	0 7/8	4	4 1/8	3 7/8	4	3 7/8	4
L (1 000)	9 1/4	10 1/4	10 1/8	10 5/8	10 1/2	11	11 1/4	11 5/8
£	8 1/4	8 1/2	8 7/16	8 9/16	8 1/2	8 5/8	8 11/16	8 13/16
F. franç.		–						

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DU 11 DECEMBRE

Règlement mensuel

Cours relevés à 14 h 56

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1850	4,5 % 1973	1810	1810	1810	....
4020	C.N.E. 3 %	4100	4120	4120	+ 0 49
1085	B.N.P. T.P.	1062	1052	1052	- 0 99
1055	C.C.F. T.P.	1028	1028	1030	+ 0 19
1050	Créd. Lyon. T.P.	1040	1039	1039	- 0 10
1480	Renault T.P.	1325	1363	1363	+ 2 87
1815	Rhône-Poul. T.P.	1812	1800	1800	- 0 65
1255	St-Gobain T.P.	1235	1210	1230	- 0 39
1085	Thomson T.P.	1116	1101	1101	- 1 33
320	Accor	290	300	303	+ 4 48
440	Agence Havas	408	410 50	410 10	+ 0 27
515	Air Liquide	475	476	477	+ 0 42
1850	Alcatel	1868	1911	1930	+ 3 32
1450	Als. Superm.	1300	1250	1280	- 1 54
270	A.L.S.P.I.	205	196	192	- 6 34
245	Alsthom ★	231	230	235	+ 1 73
1380	Arjom. Prioux	1300	1300	1335	+ 2 69
320	Ausedat-Rey	303	306 20	306 20	+ 1 06
740	Aux. Entrepr. ★	680	685	686	+ 0 88
830	Avions Dassault	805	799	799	- 0 75
270	BAFIP	252	257	257	+ 1 98
280	Bail-Equipem. ★	270	280	255 10	- 5 52
840	Bail Investiss.	890	890	890	....
265	B.N.P. C.I.	280	280	280	....
380	Cie Bancaire	371	365	365	- 1 62
250	Bazar H.-V.	210	200	205	- 2 38
380	Béghin-Say ★	334	323	329	- 1 50
590	Berger (Ma)	565	525	560	- 0 88
475	Bic ★	494	481	483	- 2 23
730	B.I.S.	576	575	625	+ 8 51
2160	Bongrain S.A.	2130	2100	2100	- 1 41
900	Bouygues	855	880	880	+ 2 92
68	B.P. France ★	64	63 50	66	+ 3 13
4150	B.S.N.	4200	4155	4155	- 1 07
1690	Cap Gem. S. ★	1470	1400	1425	- 3 06
1040	Carnaud	1065	1060	1060	+ 0 47
2400	Carrefour ★	2235	2206	2241	+ 0 27
123	Casino	103	100 10	104	+ 0 97
95	Casino A.D.P.	95	91	95	....
....	C.C.M.C.	938	930	930	- 0 85
540	Cetelem	618	594	619	+ 0 16
470	Cerus	470	473	477	+ 1 49
1400	C.F.A.O.	1298	1250	1250	- 3 70
225	C.G.E.	207	207	207 50	+ 0 24
710	C.G.I.P. ★	700	695	713	+ 1 86
705	Chargeurs S.A.	665	667	668	+ 0 45
850	Ciments franç. ★	842	825	853	+ 1 31
380	Club Méditerr.	337	334 50	335	- 0 59
149	Codetel ★	165	165	159	- 3 64
300	Colimeg	321 50	325	321	- 0 16
1500	Colas	1550	1570	1580	+ 1 94
230	Compt. Entrepr.	200	208	190 10	- 4 95
485	Compt. Mod.	480	480	480	+ 2 08
940	Créd. Foncier	936	917	917	- 2 03
390	Crédit F. Imm.	360	364	364	+ 1 11
109	C.C.F.	107	107	107	....
800	Créd. Lyon. (CI)	585	580	580	- 0 86

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
650	Crédit Nat. ★	585	582	567	- 3 08
132	Crouzet ★	139	133	136 10	- 2 09
2200	Damart S.A.	2060	2000	2000	- 2 91
300	Darty ★	288	288 10	288	+ 0 75
245	Darty (DP)	225	225	225	....
1490	De Dietrich	1330	1260	1276	- 4 14
280	Dév. P.d.C. (Li)	252 50	252	252	- 0 20
390	D.M.C.	400	397	402 50	+ 0 63
300	Drouot Assur.	255	253	253	- 0 78
1400	Docks France ★	1240	1180	1200	- 3 23
680	Dumez ★	525	495	518	- 1 33
1030	Eaux (Gén.)	1050	1040	1058	+ 0 76
895	Ecco ★	860	890	863	+ 0 35
610	Electrofinancière	590	590	590	....
240	Elf-Aquitaine	240	240	243	+ 1 25
225	– (certific.)	215	210	210	- 2 33
490	Epeda-B-Faure	414	390	402	- 2 90
2050	Essilor	1810	1805	1789	- 1 16
1560	Essilor Int. (DP)	1359	1360	1318	- 3 02
350	Esso S.A.F. ★	285	270	280 10	- 1 72
1100	Eurafrance	1025	1020	990	- 3 41
825	Eurocom ★	700	880	695	- 0 71
2750	Euromarché	2800	2800	2850	+ 1 79
470	Europe n° 1 ★	420	424	418	- 0 48
....	Eurotunnel	25 55	25 30	25 40	- 0 59
925	Exor ★	852	828	827	- 2 93
600	Facom	420	402	415	- 1 19
825	Fichet-Bauche	953	940	940	- 1 38
198	Finextel ★	210	210	210 50	+ 0 24
95	Fives-Lille	91	90 50	90 50	- 0 55
995	Fromageries Bel	950	920	896	- 5 68
1000	Gal. Lafayette ★	830	780	853	+ 2 77
230	Gascogne	176	170	170	- 3 41
1200	Gaz et Eaux	1000	955	980	- 2
335	Géophysique ★	260	260	260	....
1650	Gerland	1730	1680	1690	- 2 31
425	GTM-Entrepose	330	330	318	- 3 64
500	Guyenne-Gas. ★	402	400	405	+ 0 75
2010	Hachette ★	1625	1620	1615	- 0 62
455	Hénin (La)	390	392	395	+ 1 28
1080	Hutchinson	1205	1196	1198	- 0 75
112	Imétal	122 50	119	118	- 3 67
330	Imm. Plaine-M.	301	287	297	- 1 33
800	Ingénico	868	803	810	- 6 68
3740	Inst. Mérieux	3201	3201	3225	+ 0 75
525	Interbail ★	542	525	529	- 2 40
780	Intertechnique	551	500	508	- 7 80
550	J. Lefebvre	620	611	644	+ 3 87
1080	Lab. Bellon	860	845	850	- 1 16
1120	Lafarge-Coppée	1025	1026	1071	+ 4 49
1350	Lebon ★	1300	1298	1265	- 2 69
2080	Legrand ★	2001	1990	2060	+ 2 95
1580	Legrand (DP) ★	1550	1511	1550	....
450	Leroy-Somer ★	389	371	382 90	- 1 57

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1420	Lesieur	1530	1470	1475	- 3 59
685	Locabail Immob.	801	819	800	- 0 12
395	Locafrance ★	359	370	355	- 1 11
865	Locindus	903	904	908	+ 0 33
225	Luchaire	189	180	173 50	- 8 20
1450	L.V.M.H.	1380	1406	1406	+ 1 88
1180	Lyonn. Eaux ★	1130	1125	1116	- 1 24
55	Mais. Phénix	46	45	46 50	+ 1 08
540	Majorette (Ly)	399	385	385	- 3 51
225	Mar. Wendel ★	202 10	209 90	201	- 0 54
1650	Martell	2118	2200	2250	+ 6 23
1400	Matra	1440	1415	1415	- 1 74
1700	Merlin-Gerin ★	1245	1330	1302	+ 4 58
200	Michelin	171	176 20	179	+ 4 68
880	Midi (Cie)	950	940	970	+ 2 11
193	Midland Bk SA ★	189	183	185	- 2 12
745	Min. Salsig. (Ma)	750	745	745	- 0 67
32	M.M. Penarroya	28	29	28 50	+ 1 79
50	Moulinex	45 05	46 40	45 10	- 2 06
740	Navig. Mixtes	760	744	739	- 2 76
91	Nord-Est	77	73	74	- 3 90
310	Nordon (Ny)	285	265	265	- 7 02
340	Nouvelles Gal.	275	275	278	+ 1 09
600	Occident. (Gén.)	565	556	560	- 0 88
935	Omn. F. Paris	860	830	830	- 3 49
215	Olida-Caby	206	210	210	+ 1 94
220	Opfi-Paribas	182 10	183	180 10	- 1 10
2400	Oréal (L')	2450	2412	2411	- 1 59
310	Paribas	300	298	300	....
390	Paris-Réesc. ★	308	300	303	- 1 62
750	Pechelbronn ★	697	685	685	- 1 72
770	Penhoet	713	650	643	- 9 82
670	Pernod-Ricard	650	651	651	+ 0 15
940	Peugeot S.A.	815	860	857	+ 5 15
15 50	Poclain	14	13 10	13 20	- 5 71
490	Poliet	398	402	405	+ 1 76
620	P.M. Labinal	690	665	665	- 3 62
2400	Presses Cité	2270	2200	2215	- 2 42
1140	Prétabail Sic.	1194	1186	1188	- 0 67
630	Primagaz	485	482	480	- 1 01
430	Printemps ★	386	375	371 10	- 3 86
1590	Promodès	1445	1400	1365	- 5 54
985	Radiotechn.	898	902	910	+ 1 34
68	Raff. Dist. Total	70	69	69 20	- 1 14
2810	Redoute (La) ★	2749	2690	2725	- 0 87
276	Robur financière	284	280	282	- 0 70
805	Roussel-Uclaf	690	649	659	- 4 49
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4140	R. Impériale (Ly)	3840	3700	3700	- 3 65
180	Sade	155 50	165	155	- 0 32
1450	Sagem ★	1380	1310	1350	- 2 17
420	Saint-Gobain	420	415 20	417	- 0 71
1130	St-Louis	1180	1180	1180	....
1000	Salomon	1000	1002	1002	+ 0 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1180	Salvepar	1130	1100	1100	- 2 65
520	Sanofi	480	485	486	+ 1 25
450	S.A.T. ★	295	283	289	- 2 03
....	Saulr.-Chât. (B)	30	27 90	28 10	- 6 33
1000	Saupiquet (Na)	861	900	900	+ 4 53
255	Schneider ★	219	205	218 20	- 0 37
75	S.C.O.A.	68 10	70 10	69 95	+ 2 72
540	S.C.R.E.G.	545	541	545	....
675	Seb ★	605	575	587	- 2 98
435	Sefimeg ★	490	491	490	....
1090	S.F.I.M.	915	911	930	+ 1 64
38	S.G.E.	29	27 50	29 45	+ 1 55
310	Signaux ★	270 40	278	268	- 1 63
800	Silic	880	825	841	- 4 43
570	Simco-U.P.H. ★	620	625	620	....
330	Simnor (Li)	330	330	330	....
915	Skis Rossignol	760	735	723	- 4 87
640	Sliminco	700	700	700	....
350	Société Générale	300	299	299	- 0 33
170	Sodecco	173	175	175	+ 1 16
170	Sodero (Na)	163	155	155	- 4 91
2020	Sodexho	2090	2099	2130	+ 1 91
100	Sogenal (Ny)	95	93	93	- 2 11
330	Sogerap	285	280	295	+ 3 51
2280	Somm-Allib. ★	2390	2321	2361	- 1 21
565	Source Perrier	498	506	507	+ 1 81
620	Sovac ★	519	505	495	- 4 62
315	Spie-Batignol.	287	270 50	271	- 5 57
380	Strafor ★	335	330	340	+ 1 49
285	Suez	271	270	272	+ 0 37
260	Synthelabo ★	255	250	246	- 3 53
540	Talcs Luzenac	510	519	519	+ 1 76
2670	Tél. Elect.	2870	2720	2760	- 3 83
725	Thomson-C.S.F.	645	650	671	+ 4 03
355	Total (CFP) ★	357	347	355 10	- 0 53
78	– (certific.)	69 50	70	74	+ 6 47
760	T.R.T. ★	670	620	630	- 5 97
380	U.F.B.	348	345 10	350	+ 0 57
760	U.I.C. ★	600	600	582	- 3
505	U.I.F. ★	560	598	555	- 0 89
800	U.I.S.	875	850	851	- 2 74
176	U.C.B. ★	156	152 10	160	+ 2 56
685	Unibail	760	752	750	- 1 32
405	Valéo	388	406	410	+ 5 67
45	Vallourec	41 50	39	39	- 6 02
270	Via Banque	286	280	294 80	+ 3 08
665	Elf-Gabon	489	509	511	+ 4 50
91	Amax Inc.	97	100 80	101 60	+ 4 74
125	Amer. Express	121	116	116	- 4 13
156	Amer. Teleph.	146	148	147 50	+ 1 72
102	Anglo Amer. C.	113	111 10	114 50	+ 1 33
600	Amgold	565	578	595	+ 5 31
845	BASF (Akt)	810	860	860	+ 6 17
905	Bayer	825	857	850	+ 3 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
101	Buffelsfont.	115 80	118 10	118	+ 1 90
142	Chase Manh.	125	123 30	123	- 1 60
51	De Beers	53 90	54 80	54 90	+ 1 86
1460	Deutsche Bank	1270	1320	1320	+ 3 94
780	Dresdner Bank	780	777	777	- 0 38
118	Driefontein Cst	74 80	74 20	74 95	+ 0 20
445	Du Pont-Nem.	440	445	445	+ 1 14
405	Eastman Kodak	381	391	394	+ 3 41
55	East Rand	60 40	60 20	60 20	- 0 33
190	Electrolux	186 50	180	181	- 2 95
146	Ericsson	152	146 50	145 60	- 3 62
220	Exxon Corp.	219	207	207	- 5 48
420	Ford Motors	399	399	399	....
78	Freegold	80	78	78 c	- 2 50
91	Gencor	90	91	91	+ 1 11
240	Gén. Electr.	231	235	235	+ 1 73
365	Gén. Belgique	358	349	349	- 2 51
335	Gen. Motors	320	314 20	314 20	- 1 81
....	Goldfields	....	....	....	....
38	GdMetropolitain	40 10	39 80	39 80	- 0 75
65	Harmony	69 20	70 50	70 10	+ 1 30
52	Hitachi	46	48 60	49 50	+ 7 61
840	Hoechst Akt.	820	841	841	+ 2 56
99	Imp. Chemical	99 90	103	103	+ 3 10
850	IBM	606	605	610	+ 0 83
265	ITT	256	241 80	241 80	- 5 55
138	Ito-Yokado	143	165	155 50	+ 8 74
89	Matsushita	86	87 50	87 50	+ 1 74
935	Merck	906	878	930	+ 2 65
340	Minnesota M.	338	324	324	- 4 14
199	Mobil Corp.	210	201 50	201 50	- 4 05
189	Morgan J.P.	176	167 20	167 20	- 5
32800	Nestlé	32600	31900	31950	- 1 99
121	Norsk Hydro	118	118 50	119 50	+ 1 27
187	Ofsi	201	190	190 30 c	- 5 32
1550	Petrofina	1360	1301	1301	- 4 34
485	Philip Morris	480	491	491	+ 2 29
86	Philips	84 30	82 80	82 80	- 1 78
65	Placer Dome	88 70	92	91	+ 2 59
285	Quilmès	325	325	326	+ 0 31
510	Randfontein	522	540	540	+ 3 45
595	Royal Dutch	592	574	574	- 3 04
29	Rio Tinto Zinc	32 50	32	32 70	+ 0 62
68	St Helena Co	66 80	67 90	69	+ 3 29
169	Schlumberger	160	159 50	160	....
99	Shell transp.	100	97 40	97 40	- 2 60
1260	Siemens A.G.	1240	1240	1235	- 0 40
199	Sony	200	207 90	207 90	+ 3 95
187	T.D.K.	190	194	194	+ 2 11
27	Toshiba Corp.	27	27 20	27 20	+ 0 74
305	Unilever	282	288	286	+ 2 13
172	Unit. Techn.	170	168 90	168 90	- 0 65
530	Vaal Reefs	635	660	660	+ 3 94
250	Volvo	265 50	253 60	253 60	- 4 48
230	West Deep	276	281	283	+ 2 54
315	Xerox Corp.	310	299 50	301	- 2 90
1 48	Zambia Corp.	1 70	1 65	1 67	- 1 76

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Etrangères

Hors-cote

SICAV (sélection)

10/12

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/12	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 637	5 542	5 330	5 880
ECU	7 004	7 005	....	....
Allemagne (100 DM)	339 240	339 580	329	349
Belgique (100 F)	16 216	16 207	15 600	16 600
Pays-Bas (100 fl.)	301 800	301 760	292 500	312
Danemark (100 krd)	88 050	88 120	84	91
Norvège (100 k)	87 550	87 020	84	91
Grande-Bretagne (£ 1)	10 170	10 181	9 860	10 650
Grèce (100 drachmes)	4 303	4 296	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 803	4 601	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	415 100	416 960	404	426
Suède (100 krs)	93 730	93 410	90	96
Autriche (100 sch)	48 210	48 255	46 800	49 400
Espagne (100 pes.)	5 023	5 024	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 163	4 155	3 500	4 400
Canada ($ can 1)	4 318	4 248	4 080	4 530
Japon (100 yens)	4 265	4 314	4 170	4 370

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/12
Or fin (kilo en barre)	88000	88700
Or fin (en lingot)	88050	88700
Pièce française (20 fr)	542	542
Pièce française (10 fr)	384	.....
Pièce suisse (20 fr)	601	601
Pièce latine (20 fr)	508	509
Souverain	633	642
Pièce de 20 dollars	3010	3045
Pièce de 10 dollars	1570	1580
Pièce de 5 dollars	902 50	.....
Pièce de 50 pesos	3410	3445
Pièce de 10 florins	530	529
Or Londres	484 50	484
Or Zurich	487	496
Or Hongkong	484 55	484 45
Argent Londres	....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Le financement des partis et l'affaire des fausses factures du PS du Rhône

Le chef de l'Etat souhaite plafonner à 100 millions les dépenses des candidats pour 1988

M. François Mitterrand a déclaré, le jeudi 10 décembre, dans un entretien accordé à Radio-France internationale, qu'il est « *important* » de « *plafonner les dépenses dans les campagnes électorales, particulièrement pour la prochaine élection présidentielle* ». Il estime qu'« *au-delà de 100 millions de francs, on va vers des dépenses absolument excessives où ce sont les plus riches qui peuvent inonder la France avec des journaux, des correspondances, des coups de téléphone, enfin tout ce que l'on voudra* ».

Le président de la République a refusé de « *prendre position* » sur les modalités de financement des partis, jugeant que ce rôle appartient aux « *formations politiques, au sein des Assemblées parlementaires* ». Néanmoins, il pense qu'« *on ne peut pas laisser les financements privés clandestins se développer comme on le voit* », car, « *en ce cas, les moins malins sont pris et ce sont souvent les plus honnêtes* ».

Stigmatisant ces « *pratiques générales détestables* », le chef de l'Etat s'est déclaré favorable au financement public. En ce qui concerne le financement privé, M. Mitterrand estime que « *c'est aux parlementaires de le décider* », car « *de toute manière, il faut réglementer* », en ajoutant qu'il est « *bien entendu toujours disposé* » à signer la convocation d'une session extraordinaire du Parlement en janvier pour examiner un projet de loi sur ces questions.

Enfin, le président de la République a affirmé qu'« *il serait sage*, selon lui, *de rendre public l'état du patrimoine des hommes publics à partir d'un certain rang* », en soulignant que « *c'est plus scandaleux lorsqu'il y a des fautes, parce que ce sont des gens qui sont destinés à conduire la nation* ».

Cinq responsables d'entreprise inculpés, dont l'un des réalisateurs de la campagne de M. Raymond Barre

LYON
de notre bureau régional

M. Jacques Hamy, doyen des juges d'instruction de Lyon, a notifié, le jeudi 10 décembre, une nouvelle série d'inculpations à cinq personnes impliquées dans l'affaire des fausses factures utilisées pour financer partiellement la campagne du Parti socialiste du Rhône pour les élections de mars 1986.

Trois des cinq personnes ont été inculpées d'abus de biens sociaux et de recel de faux en écritures commerciales. Il s'agit de MM. Fernand Galula, PDG de la Société d'édition d'information et de publicité (SEDIP), Gilbert Corbe, directeur régional de la Compagnie générale des travaux hydrauliques SADE (sous-filiale de la Compagnie générale des eaux), et Antoine Zacharias, directeur régional de la Compagnie générale des eaux.

Les deux autres, MM. Pierre Alberti, gérant de Cap-Conseil et créateur de Radio-Nostalgie, et Frédéric Coste, directeur d'antenne de cette radio – qui sont actuellement incarcérés suite à leur inculpation dans un dossier distinct ont été inculpés d'abus de confiance et de recel de faux en écritures de commerce.

M. Zacharias, qui, en tant que représentant de la Générale des eaux (actionnaire majoritaire avec 66 % des parts), siège au conseil d'administration de Lyon TV-Câble (société anonyme d'économie mixte locale chargée de l'exploitation du câble), présidé par M. Francisque Collomb, maire de Lyon, aux côtés de plusieurs élus représentant la ville de Lyon, s'est refusé à toute déclaration à sa sortie du palais de justice, ainsi que M. Corbe.

M. Fernand Galula, qui, outre la SEDIP, préside Publiprint Province Numéro un, qui assure la régie publicitaire de l'ensemble des quotidiens du groupe Hersant sur 17 départements de la région (*le Progrès, le Dauphiné libéré, Lyon matin* et *Lyon Figaro*, notamment), a en revanche accepté de nous donner quelques précisions. « *La facture de 59 750 francs, imputée à la SEDIP et retrouvée au siège de l'agence de publicité OPES, correspond à des prestations réelles de photogravure et de création* », explique M. Galula, qui affirme avoir réalisé l'essentiel de la campagne d'affichage pour la liste de M. Hernu. Les fonds qui ont servi au règlement de cette facture correspondaient à un reliquat des sommes versées à la SEDIP pour l'édition du journal du PS de Villeurbanne *Dire*.

M. Galula, qui *affirme* n'avoir « *pas de convictions* » parce qu'il « *connaît trop le sérail politique* », fait preuve d'un remarquable œcuménisme, puisque la SEDIP édite notamment les bulletins municipaux de Lyon, de Villeurbanne et de la communauté urbaine de Lyon (Courly), et qu'il a d'autre part, en tant que publicitaire, réalisé l'essentiel de la campagne électorale de M. Francisque Collomb pour les élections municipales de 1983 et celle de M. Raymond Barre pour les élections régionales de mars 1986.

Ces expériences lui permettent de commenter l'affaire en termes vifs : « *On n'a pas le droit de n'invoquer qu'un seul parti, c'est ridicule. Je ne conçois pas que qui que ce soit puisse être condamné pour une pratique absolument généralisée. Si on ne définit pas d'urgence de nouvelles règles, la campagne de l'élection présidentielle ne pourra pas avoir lieu. Je ne vois pas une seule agence de publicité ni une seule entreprise « sponsor » qui accepterait de prendre le risque de se voir inculpée.* »

ROBERT BELLERET.

Le responsable d'une radio lyonnaise est écroué

LYON
de notre bureau régional

Responsable d'une radio locale lyonnaise, Radio-Un, M. Alain Sitbon a été inculpé de recel d'abus de biens sociaux, escroqueries, faux et usages de faux, par M. Georges Fenech, juge d'instruction chargé du dossier Radio-Nostalgie, M. Sitbon a été placé sous mandat de dépôt, *jeudi 10* décembre.

Il semble que ces inculpations fassent suite à la découverte par les enquêteurs de la brigade financière de Lyon d'un « *glissement financier* » injustifié, portant sur une somme qui se situe entre 100 000 et 200 000 francs, de la comptabilité *de Radio-Nostalgie vers celle de* Radio-Un en 1985. L'enquête aurait permis également d'établir l'existence de falsification, de comptes pour l'obtention indue de subventions d'Etat en 1985 et 1986.

Membre de la commission fédérale de contrôle financier du Parti socialiste dans le Rhône, M. Alain Sitbon est également président du Syndicat des radios et télévisions privées (SYRTEP). En qualité de publicitaire et d'imprimeur, il a réalisé plusieurs campagnes pour le compte du Parti socialiste du Rhône. Considéré comme un fidèle de M. Jean Poperen, député PS du Rhône et maire de Meyzieu, il avait été écarté de l'organisation publicitaire de la campagne pour les élections législatives en mars 1986.

R. B.

● **Enquête du tribunal de commerce.** – Le tribunal de commerce de Paris a ouvert une enquête sur la situation financière de Radio-Nostalgie Paris et de Cap-Conseil, la société de *M. Pierre Alberti*, déjà inculpé à Lyon dans l'affaire des fausses factures. Cette enquête devra établir si ces sociétés sont en cessation de paiement, condition nécessaire pour décider un règlement judiciaire demandé il y a plusieurs mois par un créancier des deux sociétés.

Mort du violoniste Jascha Heifetz

Le violoniste américain Jascha Heifetz est mort, jeudi 10 décembre, à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Retiré pour raison de santé depuis 1973, Jascha Heifetz était devenu un mythe, l'image exemplaire du très grand violoniste, un peu à la manière d'Horowitz pour le piano, pendant ses années de silence. On l'avait entendu pour la dernière fois à Paris en septembre 1970 avec l'Orchestre national, pour un concert bien décevant où il jouait la *Fantaisie écossaise*, de Max Bruch, malgré la richesse intacte de sa technique.

On gardera pourtant le souvenir d'un artiste prestigieux, au physique énigmatique de prince oriental, prince des violonistes par cette sonorité *qui avait la pureté d'un diamant* poli à l'extrême. Il ne briguait pas le rayonnement chaleureux d'un Stern, l'impétueux lyrisme d'une Ginette Neveu, la générosité humaine d'un Enesco. Il fuyait tout ce qui pouvait paraître emphase ou confidence ; il réduisait l'ampleur des phrases expressives comme par pudeur. Mais l'on restait captivé, ému par le fil d'or de ce chant délivré de toute opacité par le scintillement étoilé de tel crescendo qui transfigurait soudain l'adagio du *Concerto* de Brahms en un grand crépuscule d'été, par le flamboiement spirituel du finale ou par le jaillissement d'étincelles de *Tzigane*, de Ravel. Chez Heifetz, au-delà de l'interprétation, c'est la sonorité qui était poésie et vérité.

J.L.

[Fils d'un violoniste juif lituanien, Heifetz était né à Vilna le 2 février 1899. Enfant prodige, il travailla avec Auer au conservatoire de Saint-Petersbourg, et, dès l'âge de seize ans, commença une fabuleuse carrière internationale. Il avait été naturalisé américain en 1925. Il jouait un Guarnerius « Del Gesù » de 1742. Parmi ses élèves figure le violoniste français Pierre Amoyal.]

Le numéro du « Monde » daté 11 décembre 1987 a été tiré à 512 852 exemplaires

M. JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre, député socialiste et maire de Belfort, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » le dimanche 13 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Chevènement, qui anime au sein du Parti socialiste le courant Socialisme et République (ex-CERES), répondra aux questions d'André Passeron et de Frédéric Gaussen, du *Monde*, et de Janine Perrimond et de Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Sur le vif

Dessaisie

Bravo, la Cour de casse ! Merci, m'sieurs-dames ! Vous avez fait du beau travail. Vous avez donné un camouflet au juge Grellier – pauvre petit père ! – et qui c'est qui a pris la baffe ? Bibi. Parfaitement. Je suis dessaisie de ma chronique. Décision de la conférence des chefs. Remarquez, ça m'étonne qu'à moitié. Je le voyais venir. Quand *la chambre criminelle a réduit*, le mois dernier, les magistrats au rôle de « bouffons de la République », jolie formule, en suspendant l'instruction du dossier CNCL, je me suis dit : ma vieille, t'es bonne comme la romaine. Le prochain coup, c'est pour toi.

Ça n'a pas manqué. Ce matin j'y ai eu... Droit :

– Ouais, c'est plus possible. Il y a des plaintes de personnages haut placés. T'arrêtes pas de les inculper. T'emploies des *mots qui ont mauvaise connotation*. Jusqu'ici ils osaient pas trop protester, ton Mimi, ton Jacquot et les autres, mais alors là, depuis hier, ils contre-attaquent. Requête en suspicion légitime : t'es pas objective, t'as des chouchous, le petit Léo, tu lui fais les yeux doux. Divulgation du secret de tes billets dans tous les couloirs de la maison. Pas la peine d'envoyer les plombiers placer des micros dans ton placard à balais. Tu ébruites à tour de bras.

– C'est pas vrai, c'est pas moi ! Ça peut être n'importe qui, un garçon d'étage, un correcteur, un secrétaire de rédaction ou même un...

– Bon, ça va, OK, on le retiendra pas contre toi. Simplement, dans l'intérêt d'une bonne administration de ce journal, ta chronique, on te la retire et on la confie au correspondant de Rennes. On croit savoir qu'il jugera d'une façon plus compréhensive et plus sereine les princes qui nous gouvernent. D'ailleurs, à partir de *maintenant, c'est décidé, ils auront le* libre choix du plumitif amené à commenter en toute déférence leurs initiatives et leurs activités.

CLAUDE SARRAUTE.

L'expulsion des opposants iraniens

Le HCR n'est pas satisfait des explications de la France

GENÈVE
de notre correspondante

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a fini par recevoir une réponse à la note verbale du 8 décembre (*le Monde* du 9 décembre) adressée au ministère français des affaires étrangères et demandant à être informé sur les motifs de l'expulsion et les garanties dont les opposants iraniens devraient bénéficier conformément à la convention sur les réfugiés.

Cette réponse reprend les déclarations publiques des autorités françaises. Elle n'a nullement satisfait le HCR, qui attendait une liste des expulsés et les garanties dont ils seraient assurés.

Or le texte français affirmait que les expulsés n'étaient menacés ni dans leur vie ni dans leur liberté, alors que, selon les nouvelles parvenues à Genève, ils étaient regroupés dans un hôtel sous la garde de la police gabonaise et ne pouvaient ni sortir ni même bénéficier librement de l'usage du téléphone.

Le HCR ne cache pas son dépit devant l'ignorance dans laquelle le gouvernement français le tient quant à l'identité des expulsés. Il poursuit néanmoins ses contacts avec diverses parties afin de tenter d'apporter une protection nécessaire à ces réfugiés, qui sont sous son mandat et recherchent les moyens d'aboutir à une solution satisfaisante sur le plan humanitaire.

Le HCR confirme que MM. Reza Azmreksh et Massoud Ghorbamekeah – deux des expulsés – possédaient des documents en règle leur permettant de se rendre en Suède ou en Grande-Bretagne, pays où ils avaient obtenu le droit d'asile. On apprend par ailleurs – selon une organisation caritative de Genève – que deux sœurs expulsées, l'une âgée de dix-sept ans, l'autre de dix-neuf ans, ne l'ont été que du seul fait que leur père, absent au moment de leur arrestation, était visé.

ISABELLE VICHNIAC.

● **Fin de la visite du premier ministre du Liban.** – Le premier ministre libanais par intérim, M. Sélim El-Hoss, a quitté Paris, jeudi 10 décembre, après une visite privée de travail de quatre jours en France, au cours de laquelle il a été reçu par M. Mitterrand et le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond.

● **ELECTIONS PRUD'HOMALES : rectificatif.** – Une erreur s'est glissée dans notre tableau sur les grandes consultations sociales depuis 1979 (*le Monde* du 11 décembre, page 40). Le taux de participation n'était pas de 55,8 %, mais bien sûr, comme indiqué par ailleurs, de 45,8 %.

A B C E F G H